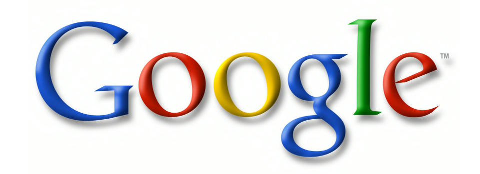
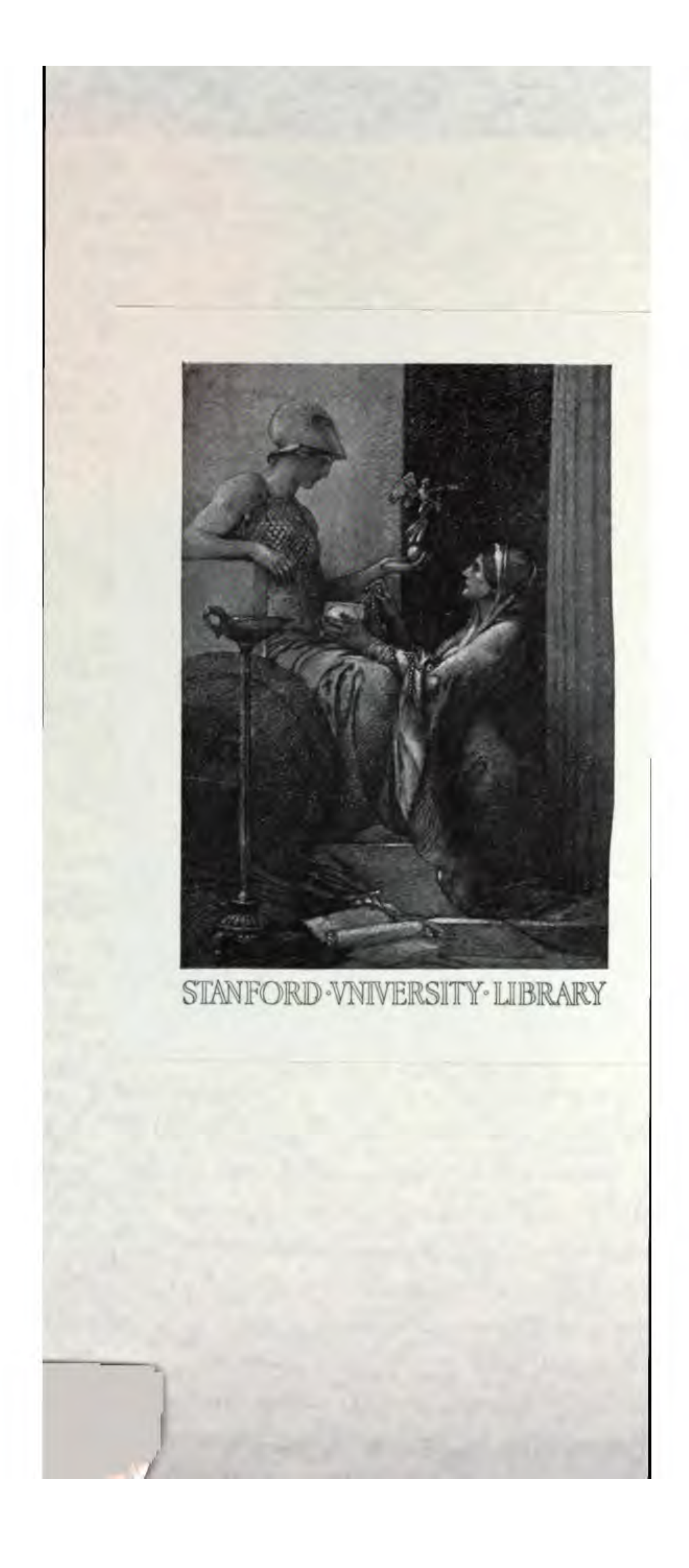








Illustré + 2 gravures + 1 plan

Rare 500 F

HISTOIRE

DE SANCERRE



SANCERRE en 1877

Vue prise de la route de Bourges

HISTOIRE

DE

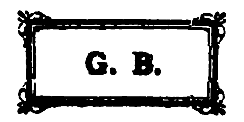
SANCERRE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE, CORRIGÉE ET ORNÉE DE TROIS GRAVURES

HORS TEXTE ET D'UN PLAN



SANCERRE

LIBRAIRIE BOURRA, RUE DES JUIFS

1877

NOTE DE L'ÉDITEUR

Plusieurs ouvrages ont paru sur la ville de Sancerre ; en voici la nomenclature :

Nouveau discours sur le siége de Sancerre, l'an 1573, etc., par Jean de la Gessée. — Rouen 1573.

Histoire mémorable de la ville de Sancerre, par Jean de Léry, 1574, in-8°. (C'est le journal du siége).

La même a été publiée en latin, sous ce titre : *De Sacro-Cœsaris, quod Sancerum vocant, obsidione, fame, ditione, historia. Heidelbergœ.* 1576, in-8°.

La prise de la ville et chasteau de Sancerre, par Monseigneur le prince de Condé, le samedy 29 *may* 1621. in-8°.

De la ville et comté de Sancerre, de ses seigneurs et vassaux (partie de l'*Histoire du Berry,* de la Thaumassière), 1691 (1).

Tous ces ouvrages traitent des divers évènements dont la ville de Sancerre fut le théâtre ; mais la première histoire complète fut faite par M. l'abbé Poupard, curé de cette ville. Elle parut en 1777.

Pour faire ce travail, M. Poupard s'aida des ouvrages énoncés ci-dessus et des archives de la cure et de la municipalité, assez nombreuses à cette époque.

(1) Indépendamment de ces ouvrages, il a été publié quelques brochures de peu d'importance. (Voir les *Relations du siége de Sancerre*, par J. de la Gessée. Vermeil. à Bourges. 1842, page 205.

En 1826, fut imprimée à Cosne une nouvelle histoire de Sancerre, ayant pour auteur M. Malfuson, ancien pasteur de cette ville ; elle fut en partie placée par souscription, ainsi que l'atteste la liste mise en tête de l'ouvrage.

En 1838, M. Ménagé, éditeur à Bourges, fit réimprimer l'édition de 1777 de M. Poupard, sans y faire de changement ; il y ajouta seulement une vue de la ville ancienne et une notice sur l'auteur.

Il y a quelques années, ayant acheté à Bourges ce qui restait de cette édition, je me vis, en 1875, à mon dernier exemplaire. Je conçus alors le projet de faire réimprimer cet ouvrage tel que ; mais après l'avoir examiné attentivement, je trouvai que sans rien changer au fond, je pourrais avantageusement modifier la forme.

J'offre donc aujourd'hui au public cette nouvelle histoire, complétement remaniée et faite sur un plan qui en rendra la lecture plus facile et plus agréable. Elle a été amenée jusqu'à nos jours au moyen d'additions rendues nécessaires dans un ouvrage fait il y a juste un siècle. Des chapitres entiers sont inédits. Les illustrations qui accompagnent ce livre prouvent que je n'ai rien ménagé pour le rendre intéressant.

Gustave Bourra.

AVANT PROPOS

Sancerre, célèbre par les guerres continuelles dont ce pays fut le théâtre sous nos premiers rois, et surtout par les différents siéges qu'elle eut à soutenir pendant les guerres de religion, est une petite ville de l'ancien Berry. Depuis l'organisation de la France en départements, elle est une des deux sous-préfectures du Cher. Située à 47° 19' 52'' de latitude et à 0° 30' 7'' E de longitude, son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 306^{m} 5 (1).

La ville, bâtie en amphithéâtre sur le versant nord-ouest d'une montagne assez élevée, offre un charmant coup-d'œil. Sancerre a conservé aux rues faisant accès dans la ville les noms des portes qui existaient autrefois : l'arrivée du côté de Saint-Satur se nomme toujours la Porte-César ; du côté de Chavignol, la Porte-Saint-André ; du côté de Bourges, la Porte-Vieille.

Avant le siége qui a précédé la démolition des défenses de la place de Sancerre, cette ville était entourée de hautes murailles et de neuf tours ; elle avait, outre les portes désignées plus haut, la Porte-Oison, du côté de Ménétréol. La Porte-Céruse était une brèche faite par le canon pendant le siége, sous Charles IX.

(1) *Annuaire du Bureau des Longitudes.*

Un fort château, entre la Porte-César et la Port
Oison, commandait la ville. Ce château, dont il n'exis
plus que la tour des Fiefs, était construit sur un gra
plan ovale, environné d'épaisses murailles à créneaux,
flanqué de plusieurs grosses tours, formant des cou
tines irrégulières. Les principales connues étaient : a
levant, la tour Saint-Georges sur laquelle, en tem
de guerre, l'on allumait des feux qui se voyaient
douze lieues; au midi, la tour Dauphine et la tour Sain
Hilaire; au couchant, la tour Ovale, et au nord,
tour des Fiefs, flanquée elle-même de deux petit
tours dans lesquelles étaient placés des escaliers (1). I
tout était divisé par deux grandes cours; dans l'un
était un puits de cent mètres de profondeur.

La tour Saint-Georges avait ses entrées par de
portes : l'une au couchant, du côté de la ville, et l'autr
appelée la Porte-de-Fer, hors de la ville entre le no
et le levant. Entre les tours Saint-Georges et Sain
Hilaire était bâtie la belle chapelle de Saint-Hilaire
entre la tour Saint-Hilaire et la tour Dauphine, en fa
la tour des Fiefs, existait une belle et haute terras
crénelée et une galerie couverte et ouverte à rez-de
chaussée. Entre la tour Saint-Georges et la porte nor
est étaient placées les cuisines dont le dessus, forma
terrasse, servait de jeu de paume. Au-dessous du ch
teau, au midi, il y avait une seconde terrasse, et pl
bas, enfin, la promenade appelée *Garenne du Seigneu*
près le colombier.

Un souterrain conduisant hors des murs de la vill

(1) La tour des Fiefs existant encore aujourd'hui, l'on peut y vo
les deux petites tours, dont il est question ci-dessus.

passait sous le château ; l'on en voit encore l'entrée près de la tour actuelle. Selon le procès-verbal de visite fait, en 1637, par M. de Biet, lieutenant-général de Bourges, le château avait 99 mètres de long, 48 mètres de large au nord et 23 au midi.

De toutes ces fortifications, il ne reste aujourd'hui que la tour des Fiefs, qu'on laisse subsister comme un souvenir de ce que fut autrefois Sancerre. Cette tour se voit de dix à douze lieues de la ville.

La montagne de Sancerre est de tous côtés couverte de vignes, le vin étant la principale production du pays.

HISTOIRE

DE

SANCERRE

CHAPITRE PREMIER.

Opinions des différents auteurs sur l'origine de Sancerre.

Cette question a été, à diverses époques, l'objet de bien des controverses, sans arriver à aucun résultat positif. La version la plus probable est, je crois, celle de M. Chauvaudret père, qui, après avoir longuement étudié ce qui a été écrit à ce sujet, et qui, possédant des documents que n'avaient pas ses devanciers, s'arrêta à l'idée de la fondation de Sancerre comme conséquence de l'établissement d'un camp romain sur la montagne. En tout cas, il assure que si l'origine de la ville ne date pas de cette époque, elle ne peut que lui être antérieure.

Jean de Léry, dans son *Histoire de la ville de Sancerre*, a écrit : « Il y a plus d'apparence de dire qu'elle a esté bastie durant les guerres des Bourguignons. » Il n'admet pas, par conséquent, la fondation du temps des Romains, donnant pour raison que dans les *Commentaires* de César l'on ne trouve nulle part un mot de

la cité appelée *Sacrum Cæsaris*. L'on peut objecter à cette raison que dans ses *Commentaires* César n'a pas nommé toutes les villes de la Gaule ; ensuite que plus de vingt villes furent brûlées par Vercingétorix dans l'intérêt de la défense, et que Sancerre peut avoir été l'une d'elles ; enfin que la ville pouvait dans ce temps-là porter un autre nom.

M. l'abbé Poupard émet plusieurs suppositions sans s'arrêter à aucune. Selon lui, l'opinion commune des habitants (1) est que leur ville date de Jules César qui, faisant la guerre à Vercingétorix et assiégeant Avaricum (Bourges), se retira à Sancerre. Il y bâtit un temple où il faisait ses sacrifices ; ce temple fut dédié à Cérès et l'endroit fut appelé temple de Cérès ou de César, *sacrum Cereris, sacrum Cæsaris, sacrum Julii*. De plus, la porte appelée César peut donner un caractère de vérité à cette tradition.

Mais M. Poupard, en parlant de Jean de Léry, prétend qu'il n'est pas très-éloigné de la vérité en disant que la ville a été bâtie durant les guerres des Bourguignons. Cette assertion est détruite par ce qui va suivre.

La Thaumassière, dans son *Histoire du Berry*, suppose que Charlemagne, après une guerre longue et cruelle, ne pouvant parvenir à soumettre les Saxons, les dispersa dans son vaste empire. Quelques colonies furent envoyées dans le Berry ; une d'elles peut avoir choisi la montagne de Sancerre pour y construire un château et une ville.

Cette opinion fut empruntée par La Thaumassière

(1) L'on parle ici des habitants vivant pendant que l'abbé Poupard était curé de Sancerre.

à son ami, M. Chollet, de La Chapelle-d'Angillon, avocat au Parlement.

L'auteur de l'*Histoire de Sancerre*, éditée par M. Gourdet, de Cosne, en 1826, met en avant les idées de ses prédécesseurs, mais ne se prononce pas. Du reste, il est à remarquer que tous sont de même ; après avoir fait diverses suppositions, ils finissent par laisser chacun libre de prendre l'opinion qu'il lui plaira. Ils reconnaissent tous la tradition qui attribue à Jules César la fondation de la ville, mais les uns croient à l'origine saxonne, les autres penchent pour l'origine bourguignonne, et aucun ne peut affirmer son dire.

Cependant les travaux exécutés à Saint-Thibault de 1852 à 1855, pour le creusement du canal de St-Satur à la Loire, ont amené la découverte d'une petite partie de ville gallo-romaine. L'inondation de 1856 en a mis à découvert une portion beaucoup plus considérable. A la suite de ces fouilles, les travaux de M. Chavaudret, ses recherches infatigables, pour tâcher d'arriver à la vérité, ont jeté un jour tout nouveau sur la question.

Il réfute les opinions de MM. Chollet et de La Thaumassière ; voici ce qu'il écrit à ce sujet : « Il résulte des recherches et du travail auxquels nous nous sommes livré, que nous pouvons répondre hardiment : Non, il n'y eut point de Saxons colonisés en Aquitaine ni même en France, la raison et les lois de la guerre s'y opposaient et l'histoire l'affirme positivement (1). »

Charlemagne était trop bon politique, trop bon administrateur pour commettre l'imprudence de placer, au cœur de ses États, des colonies d'hommes à demi-

(1) *Observations historiques sur la ville de Sancerre*, page 53.

sauvages qu'il avait toujours vaincus et châtiés depuis trente-trois ans sans pouvoir les réduire, des hommes aigris par leur transportation dans un pays inconnu et hostile. Les mettre par masses, c'était entretenir l'esprit d'indépendance et de révolte ; c'était s'exposer de leur part à des soulèvements perpétuels, à voir la tranquillité de certaines provinces compromise, ou bien il aurait fallu garnisonner chaque colonie.

D'autre part, sous Charlemagne, les lois, usages et coutumes des Romains, en ce qui concerne la guerre, existaient encore dans toute leur force. On ne faisait pas de prisonniers comme nous l'entendons aujourd'hui : les hommes pris à la guerre étaient réduits en servitude, et ça été le droit public de tous les peuples de l'antiquité et du moyen âge. Ce droit n'a cessé d'exister que sous les Valois; seulement, les nobles et les gentilshommes, vers la fin, étaient rançonnés : s'ils étaient pauvres, ils restaient en prison toute leur vie, à moins que les vainqueurs, pour ne pas les nourrir, ne s'en débarrassassent d'une autre façon.

Les Saxons, si l'on eût formé des colonies, eussent été traités en hommes libres, ce qui n'eût pas lieu. Ils furent soumis au servage, comme tous les peuples pris à la guerre, et dispersés en France. La plupart des chroniques disent que Charlemagne dispersa les Saxons en France (1) ; or, à cette époque, le Berry ne faisait pas partie du pays appelé *Franciæ* (2).

(1) Raynal, *Histoire du Berry*.

(2) La France, à cette époque, comprenait la Germanie, la Hollande, la Belgique et l'Helvétie ; elle était fermée par la Loire au sud et à l'ouest. L'Aquitaine, dont le Berry faisait partie, était située sur la rive gauche de la Loire, et, par conséquent, hors de France.

Il est certain, d'après l'abbé Gauthier, Roy, Lefranc, Desmichels et d'autres historiens, que les Saxons furent dispersés et non colonisés en France. Il est également avéré qu'ils furent disséminés dans les Flandres et l'Helvétie, à l'exception de quelques chefs établis en Gaule, et qu'il n'y en eût jamais en Aquitaine.

Donc Sancerre ne put être colonie de Saxons.

Sancerre est d'origine romaine. Écoutons d'abord la tradition, qui dit : César, après la prise de Nevers, suivant le cours de la Loire, vint bâtir une ville sur une montagne pour y déposer ses dieux ; et les Romains appelèrent la nouvelle ville *Sacrum Cæsaris*.

Nous n'avions rien pour appuyer cette tradition, ni monument matériel, ni écrit de l'antiquité. Mais depuis la découverte de la bourgade gallo-romaine de St-Satur, notre tradition a acquis un grand degré de vraisemblance, nous dirons même d'autorité.

Lors de l'inondation de St-Satur, le sol, profondément raviné par les eaux, a rejeté 7 à 8,000 médailles et pièces de monnaie à l'effigie des empereurs romains, des clous d'airain, des poignards, des statuettes, beaucoup d'objets de toilette de dames, des fragments de poterie de luxe.

Des constructions présentant tout le caractère de la maçonnerie romaine, des maisons entières retrouvées et démolies par les ouvriers, lors des travaux de jonction du canal latéral à la Loire, ont permis de rétablir le le plan de l'ancien Saint-Satur (Gourdon).

Les effigies romaines trouvées sur les médailles ont permis de constater le temps que les Romains ont occupé Saint-Satur. Il est alors inadmissible qu'ils aient séjourné 350 ans dans ce pays sans avoir occupé la

montagne de Sancerre qui dominait tous leurs établissements. S'ils ont occupé militairement la montagne, il se sera formé à leur suite une population civile qui aura fondé la ville. D'ailleurs, Sancerre a dû avoir un camp permanent qui veillait sur la Loire, sur la route de Bourges, en ce temps-là voie romaine, et sur tout le pays. Ce camp pouvait correspondre par des signaux de feu avec le camp d'Humbligny, et ce dernier avec Bourges, dont la cathédrale s'aperçoit de la route départementale, près du moulin d'Humbligny.

Il est certain que beaucoup d'habitants de Bourges (Avaricum), après la destruction de leur ville, vinrent à Saint-Satur. Dès lors, cette bourgade prit une importance telle, qu'il s'y établit des fabriques de produits céramiques et de monnaies (1).

Sancerre ne présente pas les preuves de la présence des Romains comme a pu le faire Saint-Satur, parce que Sancerre a été plusieurs fois détruit de fond en comble. En 1573, les tours et les murailles ont été complètement rasées, de sorte qu'aujourd'hui il ne reste rien, pas même la trace de ces formidables remparts. Un quartier tout entier de la ville, détruit par le canon, n'a jamais été relevé.

Puisque de ces tours et de ces murailles renversées depuis si peu de temps il ne reste rien, il n'est donc pas étonnant qu'il en soit de même des ruines romaines. Ces ruines ont dû également disparaître ; cependant il y a certaines constructions qui accusent une origine romaine. En 1853, un propriétaire faisant creuser dans sa

(1) La quantité de médailles bronze, or, argent ; les amas de fragments de briques et de poterie trouvés le prouvent.

cave, trouva une sorte de puits construit en pierres sèches et ayant 60 centimètres de diamètre, du fond duquel on rapporta quelques morceaux de braise et une tuile romaine. L'on a également trouvé des tuiles romaines dans différents endroits autour de Sancerre. C'est d'un puits de la ville que l'on tira le magnifique vase noir qui fut envoyé au musée de Bourges. Ce vase, par sa forme, remonte aux Romains.

C'est aussi à Sancerre que fut trouvé le moule de monnaie déposé au musée et qui est bien antérieur à la conquête romaine. Il est donc bien certain que Sancerre existait du temps des Romains, et peut-être avant.

Il a été donné à Sancerre plusieurs noms différents. Ainsi, La Thaumassière et Chollet lui donnent les noms de *Saxia*, *Saxiacum*, *Saxiacus vicus*, *Saxere*, Sancerre, noms qu'ils font dériver des Saxons, qu'ils ont cru les fondateurs de la ville. C'est une erreur, car le *Saxiacus* est le Sasseau ou La Chapelle-d'Angillon, ainsi que le disent tous les auteurs qui ont écrit sur saint Jacques, l'ermite de La Chapelle-d'Angillon.

Il est vrai que La Thaumassière, pour prouver ce qu'il avance, dit que, selon l'usage d'alors, tout le comté prit le nom du chef-lieu, comme de Nevers l'on fit Nivernais, de Poitiers, Poitou, etc. Ainsi, selon lui, La Chapelle-d'Angillon s'appelait *Locus Saxiacus*, et Sancerre, le chef-lieu, se serait nommé *Vicus Saxiacus*. Il cite plusieurs exemples pour prouver son dire.

Les vrais noms de Sancerre étaient, pour la châtellenie, *Sancerum*, et pour la ville *Sacrum Cœsaris*; à partir du XV[e] siècle, la ville fut appelée Sancerre. *Sacrum Cœsaris* semble être le nom primitif de la ville,

tronqué dans la suite, modifié par des abréviations et les modifications du langage.

De 1152, 1178, 1190, 1199, 1209, 1210, 1219, 1241 et de bien d'autres dates (1), l'on possède des chartes où tous ces noms sont fréquemment répétés. L'on y remarque que les noms *Sacro Cæsariensis, Sacro Cæsaris, Sacri Cæsaris* servent à désigner la ville ; le nom *Sancero*, le comté ; le Sancerrois, c'est-à-dire tout le pays, est désigné par le mot *Sancerum*.

(1) Voir l'ouvrage de M. Chavaudret, pag. 71 et suivantes.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Premiers seigneurs de Sancerre.

Après l'occupation romaine de la Gaule, ce pays fut habité par les Gaulois et les Germains qui, à cette époque, commencèrent par leur union à former le peuple français ; ce ne fut qu'après de longues luttes sous Clovis et les Mérovingiens que ces deux races se fondirent en une seule. Le besoin de s'unir entre elles, pour pouvoir résister aux envahissements des Musulmans, fut une des causes principales de leur alliance.

Nous n'avons de ces temps aucune trace des chefs qui dominèrent notre pays (1). Après le règne de Charlemagne, son fils Louis, qui lui succéda à l'âge de trente-six ans, avait une piété sincère et de bonnes intentions envers ses peuples, mais aucune fermeté pour gouverner les hommes. Il dissipa l'immense héritage que lui léguait son père, en donnant en possession à ses vassaux beaucoup de terres du domaine royal. Ces donations, en lui ôtant les moyens de vivre, sans renouveler les

(1) Sancerre.

impôts de l'Empire romain, créèrent autour de lui une foule de petits seigneurs ou plutôt de petites puissances en opposition avec la sienne. Ces seigneurs affaiblirent d'autant plus le domaine royal qu'ils devinrent plus nombreux. De cette époque date le commencement du régime féodal.

Les invasions normandes succédèrent aux invasions arabes; les descendants de Charlemagne eurent à repousser ces envahissements qui, du reste, n'arrivèrent pas au centre de la France. Les Normands pillèrent Orléans, Blois, Poitiers et Paris, et entrèrent dans le Rhône après avoir tourné l'Espagne. Les seigneurs du Berry eurent donc à cette époque à aider leur roi à repousser l'ennemi commun, mais leur pays ne fut pas envahi. Ces luttes, commencées en 843, finirent en 912.

Il n'est guère possible d'assigner une date précise à la fondation du château et de la ville de Sancerre, tels qu'ils existaient au moyen âge, les guerres continuelles de ces temps ayant détruit tous les titres historiques. La Thaumassière, qui a fait de grandes recherches pour son *Histoire du Berry*, n'a rien trouvé de relatif à Sancerre au-delà du IXe siècle. La découverte de la ville gallo-romaine de Gourdon (1) a seule pu éclairer l'opinion publique à ce sujet.

L'on ne connaît pas les premiers seigneurs de Sancerre. D'après le témoignage d'Eginard, vivait à Sancerre, en 834, un puissant comte nommé Robert; ce seigneur avait épousé Agane, fille de Wicfred, comte de Bourges. Le manuscrit de l'histoire de saint Jacques, l'ermite de la Chapelle-d'Angillon, relate ces faits en

(1) Saint-Satur.

parlant de Robert, issu de la famille des rois de France, et seigneur de *Vicus Saxiacus* et des pays environnants.

Ce Robert eut un fils, Robert II, qui maria sa fille Richilde avec Richard, comte de Troyes; par cette alliance, le comté de Sancerre passa à la maison de Champagne.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire de tracer sommairement ce qu'était la féodalité, dont nous avons constaté l'apparition après Charlemagne. La féodalité n'avait été réellement fondée que par le *capitulaire* de Charles le Chauve, en 877 ; ce capitulaire avait reconnu aux fils le droit de succéder aux pères dans les fiefs ou terres féodales et offices publics. A l'époque où nous sommes arrivés, on ne reconnaît plus dans le royaume de France ni Francs, ni Burgondes, ni Gaulois ou Romains; tous, par le temps et les alliances, sont devenus Français.

On ne rencontrait plus que par exception des terres dont les propriétaires n'avaient pas de seigneurs au-dessus d'eux. La plupart des terres faisaient partie de la hiérarchie des fiefs, c'est-à-dire que les possesseurs de terre relevaient les uns des autres, et se superposaient les uns aux autres, comme une sorte d'échelle dont les échelons montaient depuis le plus petit vassal jusqu'au roi.

Le vassal reconnaissait tenir la terre de son seigneur à de certaines conditions. Le vassal devait défendre son seigneur par l'épée; le seigneur devait protection à son vassal. Le vassal avait place au conseil et au tribunal du seigneur; il jugeait ses pairs ou égaux et était jugé par eux, sous la présidence du seigneur.

Le vassal ne pouvait être dépouillé de son fief que

par jugement; le seigneur perdait ses droits s'il ne secourait son vassal ou s'il attentait à sa vie ou à son honneur.

Le fief ne devait pas, autant que possible, se démembrer, afin que les vassaux ne devinssent pas trop pauvres. Il passa même en coutume, pour cette cause, que le fief appartiendrait au fils aîné, et que les puînés relèveraient de leur aîné. A défaut de fils, les filles héritèrent des fiefs.

De même que chez les Grecs et les Romains, au-dessous de la classe libre dont nous venons de parler, c'est-à-dire des guerriers et nobles, possesseurs de terres, il y avait la masse des cultivateurs et des artisans qui devaient, non le service militaire, mais des redevances en argent ou en denrées, et la corvée ou travail de corps. Les membres de cette classe inférieure, appelés serfs, ne pouvaient se marier, ni changer de domicile, ni remettre leur héritage à leur famille sans la permission de leur seigneur.

La transmission des fiefs de famille en famille, soit par alliance, soit par héritage ou succession, finit par constituer de véritables puissances à côté de la royauté. Des seigneurs tels que les comtes de Champagne, les ducs de Bourgogne et de Normandie, et quantité d'autres vassaux devinrent, par le nombre des fiefs qu'ils possédaient, si puissants, qu'ils portèrent ombrage au trône de France et firent souvent la guerre au monarque.

Nous avons dit plus haut que le comté de Sancerre passa, par le mariage de Richilde avec Richard de Troyes, à la maison de Champagne. Thibault Ier, fils de Richilde, surnommé le *Vieil* ou le *Tricheur,* hérita de sa mère la

seigneurie de Sancerre. Il mourut en 973, après avoir agrandi ses domaines par les libéralités que lui fit le roi Hugues le Grand en lui donnant plusieurs terres. Il laissa trois enfants : Thibault II, son fils, avait été tué en 962 dans une sortie qu'il fit de la ville de Chartres sur Richard de Normandie ; Hugues, son second fils, fut archevêque de Bourges ; Eudes Ier, frère des deux précédents, fut comte de Sancerre et mourut en 995.

Le comté de Sancerre échut à Roger, évêque de Beauvais, fils d'Eudes, qui le céda, en 1015, à Eudes II, son frère. Ce seigneur fut plus puissant que ses prédécesseurs ; aux comtés de Blois, de Chartres, de Tours, il réunit ceux de Troyes et de Meaux, qu'il hérita d'Etienne, son cousin. Il soutint plusieurs guerres contre ses voisins, entra dans la querelle de la reine Constance contre son fils Henri, roi de France ; mais il fut battu et obligé de se soumettre. Il fut tué en 1037 dans une bataille contre le duc de Lorraine. Eudes II fut, selon les chroniqueurs, un bon seigneur, juste, charitable ; il ne faisait de largesses qu'aux gens de probité et fut toujours l'effroi des méchants.

Après sa mort, son fils Thibault III lui succéda ; mais, mécontent de la manière dont Henri, roi de France, avait traité son père, il refusa, ainsi que son frère Etienne, de lui rendre hommage, et, se joignant à Eudes, frère du roi, ils formèrent une ligue et déclarèrent la guerre à leur souverain. Le roi Henri dissipa leur armée, mit les comtes de Champagne et de Sancerre en fuite et les força de rentrer dans l'obéissance. Thibault mourut en 1085.

Henri ou plutôt Etienne, comte palatin de Champagne et seigneur de Sancerre, fils du précédent, était

puissamment riche. Guibert de Nogent dit qu'il avait autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. En 1094, le concile de Clermont résolut la première croisade ; Henri-Etienne embrassa avec ardeur la cause de la délivrance du tombeau du Christ, entraîna avec lui une partie de ses vassaux et passa un des premiers en Orient. Sa bravoure et sa prudence y furent telles, qu'il fut nommé par les autres chefs de l'armée le *Père du conseil*. Revenu en France, il retourna une seconde fois en Palestine et y périt à la bataille de Ramès, le 11 juillet 1102.

Il laissait sa veuve, Adèle, tutrice de ses enfants. Cette princesse s'attira le respect et la vénération de ses peuples, par la prudence et la sagesse avec laquelle elle gouverna les domaines de ses enfants. Elle confirma les priviléges dont l'abbaye de Saint-Satur avait joui du temps du comte Thibault. Après avoir assisté à la dédicace de l'église de cette abbaye, par Léger, archevêque de Bourges, elle accorda à l'abbé et aux religieux plusieurs droits, entre autres une foire tous les ans, le jour de cette dédicace, avec exemption de tous droits au profit des seigneurs de Sancerre. Cette foire n'a pas tenu longtemps.

La comtesse Adèle était fille de Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Elle aimait, protégeait et récompensait les gens de lettres ; c'est pour elle que Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, écrivit un livre des *Empereurs romains* et une *Histoire ecclésiastique*.

Arpin vendit, en 1106, sa vicomté de Bourges au roi Philippe Ier ; ce prince en fit faire hommage, en son nom, à Adèle, pour la portion des terres qui dépendaient du comté de Sancerre. Conséquence du régime féodal :

l'on voit un roi faire hommage à un de ses sujets ; cette coutume fut abolie par Philippe le Bel.

La comtesse Adèle mourut en 1137, laissant le comté à son fils Thibault IV dit le *Grand*. Avec elle finit le bonheur des Sancerrois, car Thibault n'hérita d'aucune des vertus de ses père et mère. Il fut, nous disent Mézerai et Velly, d'un caractère remuant et inquiet; il fit la guerre à Louis le Gros, sema le trouble et la dévastation partout ; après diverses alternatives de revers et de succès, il en vint à un accommodement.

L'archevêque de Bourges étant mort, le pape Innocent II fit élire à sa place Pierre de La Châtre. Le nouveau prélat vint prendre possession de son siége épiscopal sans attendre le consentement du roi Louis VII ; ce monarque, indigné, défendit aux habitants de Bourges de recevoir le nouvel archevêque ; celui-ci fut obligé de venir demander asile au comte de Sancerre. Thibault ayant donné l'hospitalité à La Châtre, le roi, irrité, envahit la Champagne, prit d'assaut Vitry, passa les habitants au fil de l'épée et incendia l'église, où s'étaient réfugiées plus de treize cents personnes, qui périrent dans les flammes. A la nouvelle d'un si grand malheur, saint Bernard, craignant des représailles, de la part du comte de Sancerre, pacifia les troubles et fit rétablir Pierre de La Châtre sur le siége de Bourges.

D'ailleurs Louis VII, troublé par le remords que lui causait l'action barbare qu'il venait de faire, entreprit, en expiation, la seconde croisade. A son retour de cette malheureuse expédition (1), il répudia Éléonore de Guienne, sa femme.

(1) La seconde croisade ne fut pas heureuse. Les croisés, trahis par les empereurs grecs, perdirent la plus grande partie de leur armée, et,

Ce fut à cette époque (1) que plusieurs seigne
du Berry firent la guerre aux religieux de Saint-Sa
et mirent le feu à l'abbaye.

Thibault eut quatre fils et cinq filles : Henri, co
de Champagne; Thibault, comte de Blois, qui ép
sèrent deux filles de Louis le Jeune; Étienne, comte
Sancerre; le quatrième fils fut archevêque de Sens.
filles furent duchesse de Bourgogne, comtesse de B
duchesse de Pouille, comtesse du Perche, et enfin
cinquième, reine de France.

Saint Thibault, le solitaire, qui mourut plein
bonnes œuvres, en 1066, était de l'illustre maison
Champagne. Les seigneurs de Sancerre firent bâtir
son honneur une chapelle sur le bord de la Loire, d
un lieu appelé depuis le port de Saint-Thibault (2).

Avec Étienne Ier, troisième fils de Thibault
Grand, commença la maison de Sancerre proprem
dite.

après deux années de malheurs et de revers, revinrent en France pres
sans soldats.

(1) Archives de Saint-Satur.

(2) Cette chapelle, abandonnée depuis très-longtemps, a été resta
en 1873; les travaux, arrêtés faute de ressources nécessaires, se
terminés plus tard.

CHAPITRE TROISIÈME.

MAISON DE SANCERRE.

ÉTIENNE Ier.

Jusqu'à Thibault IV, les comtes de Champagne avaient possédé en totalité les comtés de Champagne, de Brie, de Blois, de Chartres, de Tours, et la seigneurie de Sancerre, et faisaient pour le tout hommage au roi. Après la mort de Thibault, ces fiefs furent partagés entre ses enfants. Henri, l'aîné, fut seigneur féodal de tous ces biens. Ainsi Étienne reconnaissait tenir sa seigneurie de Henri, son frère, et, par droit de *frérage,* lui en faisait foi et hommage; c'est en cette qualité que Henri de Champagne confirma les droits qu'Étienne accorda aux religieux de Saint-Satur.

Les frères puînés du comte de Champagne relevaient donc directement de ce seigneur pour leurs comtés; de même, ce puissant comte, faisait pour le tout foi et hommage au roi de France.

A cette époque, le comté de Sancerre se composait des prévôtés et paroisses de Sancerre, Ménétréol, St-Bouize, Vinon, Feux, La Roche; les village et prévôté du Haut-Fouillay, de Boisgibault; la prévôté et moitié

de la justice de Verdigny; les prévôtés de Bannay, de Boulleret, du Mèche, de Bucy, de Jalognes et de Groises.

Les justices qui dépendaient du baillage de Sancerre étaient : la châtellenie de Sancergues ; les justices d'Herry, de Charentonnay, de Deux-Lions et du Pavillon, de Gardefort et Asnières, de Pesselières, de Précy, du Jarrier, de Buranlure, de Thauvenay, de Marnay et de Bucy.

Les fiefs dépendant de Sancerre étaient : les justices et châtellenie des Aix, d'Argent, d'Autry, d'Anniou et Sardelles; les fiefs des Aulnois, de l'Anerie ; la justice des Aulnes ; la terre et seigneurie du Briou de Sennays; la veherie de Bouloise ; les justices et seigneuries de Buranlure, de Bucy, de Bréviandes, des Barres ; les fiefs du Clos-Boucard et Chevaise, de Bussières, de Bauchetières, de Biternay, du Buisson-au-Roi, des Brosses, des Barres, du Chaumoy, de Chezeaux, de La Crolage, de La Cordiaille, de Chevaise ; la justice et seigneurie de La Chapelle-d'Angillon ; le censif du Coupoy ; les dîmes de Crézancy et de Clémont ; les justices et seigneuries de Charentonnay, de Chambetin, des Chaises ; le château de Cernoy ; le moulin de Cachon ; les étangs de Coiffard ; les fiefs du Coudray, de Chanterenne, de l'Épinette, de Feux, de Forge-Bureau, de la Foucaudière, de la Follière, de Glaire, de Lugny, de Langue-d'Ane ; les dîmes des Cris ; les justices et seigneuries de Dammarie-en-Puysaie ; de Deux-Lions, du Pavillon, d'Herry, de La Grange-Chaumont ; la justice du Jarrier ; la veherie de Launay ; la dîme de Lassay ; les fiefs du Mont-Baufray, de La Motte-Vezin, de Montifault, de Maltaverne, de La Motte-

Falon, de Mousseray, d'Oilon, de La Potelle, de Ruaux, de Regny, des Rauches, de Récy, de Rozières, de La Salle, de Savigny, des Sardelles, de Villedon, de Villemonette, de Vesvres, de Vergneol, de Vreignon; le clos de Montfaucon; les dîmes de St-Marin, des Deux-Oisis; les justices et seigneuries de Précy, de Pesselières, de Regny, de Sury-ès-Bois, de Tracy, de Thauvenay, de la Vallée-Porée, de Vallières, de Villegenon; la veherie des Poissons; la dîme de la Fontaine-Saint-Martin, du Pallot, de Récy, de la Tarelle; le chezal de La Roche; la reusme de Reigny; le clos des Roches; les châtellenies de Sancergues, de Saint-Brisson, de Saint-Firmin, de la Tour-de-Vesvres; les châtel, justice, seigneurie de la Vallée-Porée; le fief et seigneurie de Villegenon; la justice de Chez-de-Van; et divers autres petits fiefs.

La justice du baillage de Sancerre ressortait en première instance au baillage de Bourges, et en appel au Parlement de Paris.

Étienne Ier fut la tige de la maison de Sancerre et prit le titre de comte de Sancerre. Il était un des plus riches seigneurs du Berry; les comtes de Bourges et les princes de Déols allaient seuls de pair avec lui. Maître d'une ville forte comme l'était Sancerre, possesseur d'immenses domaines, Étienne était aussi puissant que le roi.

Il régla les limites des justices de Sancerre et de Saint-Satur. Il faisait rendre la justice; avait une cour composée d'un chancelier, d'un maréchal (1) et d'un sénéchal. Il fut le premier qui s'attribua le droit de

(1) Le maréchal héréditaire était le seigneur de Pesselières.

faire battre monnaie. Ducange en rapporte la figure : elle présentait d'un côté une croix et ces mots en exergue : *Sacrum Cæsaris;* de l'autre, une tête couronnée entourée de ces mots : *Julius Cæsar*. C'était une maille à trois deniers, seize grains, argent du roi, de 22 grains le poids, à raison de 206 pièces au marc. Cette monnaie était de mise dans tout le ressort du comté de Sancerre. Une autre monnaie d'argent avait également cours dans le comté ; elle avait été frappée par Guillaume, archevêque de Rheims, frère d'Étienne. Elle représentait sur une face l'effigie de ce prélat, avec un bonnet carré et une étoile à côté, et autour les lettres WL. C. T. T. Sce. S. A. R; ces lettres signifient : *Willelmus cardinalis Vituli Sanctæ Sabinæ, archiepiscopus Rhemensis;* sur l'autre face, une croix entourée de ces mots : *Sacrum Esari.*

En 1156, Étienne de Sancerre entra dans une querelle qui ne lui profita guère. Geoffroy, comte de Gien, et Guillaume, comte de Nevers, étaient en guerre; Geoffroy se sentant trop faible et voulant s'allier avec le comte de Sancerre, lui donna sa fille en mariage, avec la terre de Gien pour dot. Son fils Hervé, se voyant frustré dans ses droits, cette terre devant lui appartenir, implora la justice de Louis le Jeune. Le roi lui donna raison et vint assiéger Gien ; il prit cette ville au comte de Sancerre et la rendit à Hervé.

Le comte de Nevers, irrité de ce que celui de Sancerre avait secouru son ennemi, vint attaquer sa ville, la prit et la pilla le 7 mars 1157 (1). Étienne n'oublia pas cette affaire et voulut s'en venger ; il entra dans le

(1) Poupard et La Thaumassière.

Nivernais, mais ses troupes furent mises en déroute le 17 avril 1165, à la Marche, à une lieue au-delà de La Charité. Il perdit beaucoup de monde dans ce combat. Son cri de guerre était : *Pass'avant le meillor, pass'avant Thiebaud.*

En 1166, Étienne fit fortifier La Charité afin de pouvoir résister aux nouvelles aggressions du comte de Nevers.

Le mariage d'Etienne de Sancerre est raconté différemment par d'autres auteurs (1). Ce comte aimait Alix, fille de Geoffroy de Gien, seigneur de Donzy et de Saint-Aignan. Alix fut mariée par son père à Ansel, seigneur de Trainel, mais, le jour du mariage, Etienne l'enleva et la conduisit au château de Saint-Aignan où il l'épousa. Ansel se plaignit à Henri de Champagne, frère aîné du comte de Sancerre et son suzerain ; Henri porta la plainte devant le roi de France. Ils vinrent ensemble assiéger Étienne, au château de Saint-Aignan, et l'obligèrent à traiter avec le seigneur de Trainel, auquel il céda, en dédommagement, quelques terres qu'il avait eues du Seigneur de Gien. Alix consentit à la cession ; mais, par une décision bizarre, resta la femme du comte de Sancerre.

En 1158, Étienne eut un différend avec le Chapitre de Bourges, relativement à une terre de la paroisse de Beaulieu-sur-Loire, fief du comté de Sancerre. Il y fit creuser un étang et construire des moulins ; le Chapitre à qui cette terre appartenait, protesta contre ces empiètements et s'opposa à ses entreprises. La lutte n'était pas

(1) Dubouchet, *Hist. de Courtenay.*— Duchesne, *Hist. de Vergy.* — Née de La Rochelle, *Mémoires du Nivernais et du Donzinois.*

égale et l'église de Bourges eut recours à des armes qui, à cette époque, étaient redoutables : elle fit excommunier Étienne.

Pierre de la Châtre, évêque de Bourges, en présence de Raoul, seigneur d'Issoudun et de Hervé, seigneur de Vierzon, accommoda ce différend. Il fut stipulé qu'à l'avenir le comte de Sancerre respecteraient les biens du Chapitre ; les revenus des moulins et de l'étang furent communs entre les parties.

En 1160, il accorda aux religieux de Saint-Satur le droit de connaître des duels et des gages de batailles qui se feraient en la terre et au bourg de Saint-Satur, et leur permit d'établir pour cela un juge et un prévôt (1). Dans ces temps barbares, les procès se décidaient les armes à la main ; la cause était gagnée par le plus fort et le plus adroit, souvent par un effet du hasard. L'on pourrait appliquer à cette époque l'axiome si célèbre de notre temps : « *La force prime le droit.* » C'était le jugement de Dieu où les coupables passaient par les épreuves du fer et du feu ; ces usages injustes et sanguinaires furent abolis par saint Louis.

Les habitants de Sancerre et ceux de Saint-Satur avaient coutume de se faire tous les ans une petite guerre. Le but poursuivi par les Sancerrois était de faire aux gens de Saint-Satur un prisonnier, qu'ils livraient à leur prévôt. En mémoire de la passion de N. S. J.-C., ils gardaient ce prisonnier jusqu'aux fêtes de Pâques, et ce jour là, lui rendaient solennellement la liberté, comme fit Pilate pour Barabbas. Cette lutte annuelle troublait

(1) La justice de Saint-Satur, avant ce droit, dépendait de la prévôté de Sancerre.

le repos public, dégénérait toujours en rixes sanglantes, quelquefois en meurtres. Étienne abolit cette coutume.

Il promit aux religieux de Saint-Satur de ne pas recevoir dans ses terres les hommes qui appartiendraient de droit à celles de Saint-Satur (1). Il permit aux habitants des deux pays de contracter mariage ensemble, qu'ils fussent libres ou serfs, sans prendre sur eux aucun droit de *suite* et de *formariage* (2), à condition que les religieux de Saint-Satur donneraient les mêmes droits; le tout du consentement d'Alix de Donzy, sa femme, et de son seigneur, le comte de Champagne.

Après tous les bienfaits dont il avait comblé les religieux de Saint-Satur, il voulut s'arroger le droit de nommer leurs abbés, ce que n'avaient pu obtenir ses aïeux. Étienne pensait que, par reconnaissance, on lui accorderait cette prérogative; il n'en fut point ainsi: les religieux, jaloux de leur autorité, nièrent, comme ils avaient faits pour ses prédécesseurs, le droit qu'il croyait avoir dans cette affaire. Après bien des contestations, Étienne renonça à ses prétentions et permit aux religieux d'élire librement leurs abbés. Il fit ratifier ses promesses par Henri et Thibault, ses frères.

Après avoir terminé toutes ces querelles, Etienne, poussé par son esprit chevaleresque et religieux, se croisa, en 1171, et fut chargé par Louis VII, de porter en Palestine l'argent que celui-ci envoyait à l'église de Jérusalem. A son retour, en 1173, il donna douze arpents

(1) Tout serf devenait la propriété du seigneur après un an et un jour passés dans ses terres.

(2) Celui qui changeait de pays par suite de mariage, perdait tous les droits d'héritage qu'il pouvait avoir dans le pays qu'il abandonnait. Ces biens étaient confisqués au profit du seigneur; c'est ce qu'on appelait le *formariage*.

de terre à l'abbaye de Saint-Satur; aux religieux de Grand-Mont de la forêt de Charnes, divers droits et de plus vingt-et-un sous de rente à prendre chaque semaine, sur le péage et la prévôté de Sancerre.

En 1174, de nouvelles contestations s'élevèrent avec le chapitre de Saint-Étienne de Bourges; le comte de Sancerre manqua à la parole qu'il avait donnée, et fit bâtir une métairie à côté de l'étang qu'il avait creusé à Beaulieu. Ce différend fut terminé par le cardinal de Champagne, aux mêmes conditions qu'en 1158, c'est-à-dire que la métairie resterait, mais serait commune entre l'abbaye et le comté de Sancerre; de plus, Étienne promit de n'acquérir aucun héritage, ni faire aucune entreprise sur les terres du Chapitre.

Quatre ans après, il fit un nouveau traité avec le même Chapitre. Il lui remit, à la prière du doyen Humbaud, les coutumes et les droits qu'il avait dans les paroisses de Santranges et Beaulieu, tels que *arbans, bians* (1), prévôté, forfaiture sur les monnaies, jugements; il dispensa les habitants de ces paroisses de l'obole qu'ils donnaient aux gardes de Sancerre; ne les obligea plus aux réparations des murs de la ville. Par contre, il se réserva le droit de chevauchée, c'est-à-dire que les habitants devaient lui fournir les chevaux et les voitures nécessaires à son passage. Il les obligea de le suivre dans les guerres qu'il avait à soutenir contre les seigneurs de Gien, de Decize, de Sully et leurs villes; ceux qui refusaient devaient lui payer soixante sous d'amende. De leur côté, les chanoines lui donnaient quatre-vingts livres de rente sur leurs terres de Beaulieu;

(1) Corvées à bras ou à bœufs.

cette rente annuelle serait levée par dix Sancerrois sur les habitants de Beaulieu.

En perdant tout droit de justice sur Beaulieu et Santranges, Étienne obligea le chapitre à y nommer des juges et des prévôts pour remplacer les siens. Il régla la taxe des amendes de manière que la plus forte ne devait dépasser soixante écus et pouvait, par les Sancerrois chargés de prélever l'impôt, être réduite à douze deniers.

Cette charte fut signée en 1178 par Gaultier et Isembard; les dernières paroles en sont remarquables : *Actum in camerâ mea, coram me, trans pontem Ligeris, proprè Monastellum.* Elles prouvent qu'un bras de la Loire passait en ce temps-là entre Ménétréol et le château des Eaux-Belles, et qu'il y avait un pont pour aller du château à Ménétréol.

Quelque temps après, Étienne se révolta contre le roi. Alix de Champagne, sa sœur, femme de Louis VII et mère de Philippe-Auguste, prit, pendant la vieillesse du roi, son époux, beaucoup d'autorité sur les affaires du royaume. Elle espérait être nommée tutrice de son fils Philippe et, après la mort du roi, avoir la régence. Il n'en fut point ainsi : la tutelle du prince et la régence furent données à Philippe de Flandre, qui en profita pour faire de sa nièce, Élisabeth de Hainaut, une reine de France en lui faisant épouser Philippe-Auguste.

Ce mariage était avantageux pour la France, car la jeune reine apportait en dot une partie de la Flandre; mais il fut désapprouvé par la reine-mère, froissée qu'on l'eût fait sans l'avoir consultée. Elle quitta la cour, se retira en Champagne et vint engager ses frères à la révolte, en leur promettant l'appui du roi d'Angleterre.

Le roi de France sans attendre que la ligue fut complète, commença les hostilités et vint attaquer le comte de Sancerre qui, le premier, avait pris les armes. Il lui enleva Châtillon-sur-Loire et pilla toutes les terres du comté ; ensuite il alla à Bapaume recevoir Élisabeth de Hainaut, et l'épousa.

Le roi d'Angleterre passa la mer, débarqua en Normandie, où il se réunit aux comtes de Blois et de Sancerre. Philippe-Auguste, allié avec le comte de Flandre, se disposa à les attaquer avec autant de vigueur qu'il l'avait fait pour le comte de Sancerre. Sans attendre le choc, le roi d'Angleterre fit demander une conférence. L'on finit par un accommodement, malgré les efforts du comte de Flandre, qui voulait continuer la guerre. Philippe-Auguste consentit au retour de sa mère, mais elle lui abandonna toutes les forteresses bâties sur les terres qu'elle avait apportées en dot à Louis VII.

Le comte de Flandre voyant son crédit diminué, par suite du retour de la reine-mère, se souleva contre le roi, son pupille ; Hugues, duc de Bourgogne, entra dans son parti, ainsi que le cardinal de Champagne, les comtes de Blois et de Sancerre, frères de la reine-mère. Ces seigneurs étaient mécontents de ce que le roi avait donné l'administration de ses affaires aux seigneurs de Mez, en Gâtinois.

Dans cette conspiration, le roi n'osant plus se fier à plusieurs des seigneurs de sa cour, prit à sa solde une armée de Brabançons. Pour se les attacher, il leur abandonna les terres du comté de Sancerre, où ils firent un immense butin, puis le duché de Bourgogne. Là ils s'emparèrent de Châtillon-sur-Seine, firent prisonnier le fils du duc, ce qui amena la soumission du père. Les

autres alliés, se voyant trop faibles par suite de l'abandon du duc de Bourgogne, demandèrent la paix. Philippe-Auguste voulut bien l'accorder, mais à la condition qu'on lui abandonnerait le comté de Sancerre. Étienne implora la clémence du roi, qui finit par lui pardonner.

Le comte de Sancerre répara ses fautes, par la fidélité qu'il garda depuis au roi, et par les secours qu'il lui fournit en plusieurs occasions. Il accompagna Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion à la croisade de 1190. Avant son départ, il affranchit de toute servitude les habitants de Sancerre auxquels il accorda, ainsi qu'à ceux de Barlieu et de Saint-Brisson, les coutumes que Louis le Gros avait données aux habitants de Lorris.

Mais, pour Barlieu, il se réserva le banvin à Barlieu et à l'Étang de Beaulieu pendant un mois, et le droit de crédit pendant 15 jours (1). Il se réserva également une corvée par an et le droit de faire conduire son vin de Sancerre à Barlieu après chaque vendange.

Étienne et le comte de Blois, son frère, furent tués en 1191 au siége d'Acre, en Palestine, après avoir fait tous deux des prodiges de valeur. Étienne Ier fut rempli de bonnes qualités ; il était brave, plein d'humanité. Il allégea le fardeau qui pesait sur ses peuples dans des temps où la masse des Français était malheureuse, en les déchargeant d'une quantité de servitudes. Ses successeurs héritèrent de ses vertus.

(1) Droit qu'avaient les seigneurs de se faire fournir à crédit diverses choses, surtout celles du service de la table.

CHAPITRE QUATRIÈME

MAISON DE SANCERRE *(Suite)*.

GUILLAUME Ier. — LOUIS Ier. — JEAN Ier. — ÉTIENNE II. — JEAN II. LOUIS II et JEAN III.

GUILLAUME Ier, fils d'Étienne Ier, était fort jeune lorsque son père fut tué au siége d'Acre. Le cardinal de Champagne, son oncle et son tuteur, lui fit, en 1198, ratifier les traités que son père avait fait avec le chapitre de Bourges.

En 1200, Guillaume, accompagné de ses vassaux, prêta serment au roi et jura pour sa tante Blanche, veuve du comte de Champagne, qu'elle ne se remarierait pas sans le consentement du roi. Cette politique était sage, car la puissance de la maison de Champagne portait ombrage à la royauté.

Étienne avait aboli les petites guerres que se faisaient les gens de Sancerre et ceux de Saint-Satur. Cette coutume avait été remplacée par une autre aussi bizarre : chaque année, le lundi de Pâques, le *roi des jeux*, accompagné des jeunes gens de la ville, descendait à Saint-Satur. La bande joyeuse tuait tous les chiens qu'elle rencontrait; il s'ensuivait du tapage, des rixes.

A la prière des religieux, Guillaume interdit cette coutume en mars 1209.

La même année, il épousa en secondes noces Eustache de Courtenay, fille de Pierre de Courtenay, qui fut depuis empereur de Constantinople. En 1210, il assigna au vicaire de la chapelle de son château une rente perpétuelle en nature, « afin de lui assurer l'aisance « et de lui permettre de célébrer avec décence l'office « divin. »

En 1216, Guillaume de Sancerre accompagna son beau-frère, Pierre de Courtenay, pour l'aider à prendre possession de l'empire de Constantinople. Avant son départ, il donna à Étienne, son frère, les terres de Saint-Brisson et de Châtillon-sur-Loing, tout en gardant la suzeraineté; il confia la garde de son château et la tutelle de Louis, son fils, à Robert de Courtenay. Tous ces arrangements faits, il partit pour Rome où Pierre de Courtenay fut couronné empereur de Constantinople. Au lieu d'aller à Constantinople par mer, ils se fièrent à leur allié, Théodore Comnène, empereur de Thessalonique. Celui-ci les fit arrêter ainsi que toute leur suite, et les fit tous mourir, les uns disent en prison, d'autres prétendent qu'ils furent empoisonnés dans un festin, en 1218.

Louis Ier, comte de Sancerre, était fort jeune lorsque son père mourut; il eut comme ses prédécesseurs le comte de Champagne pour suzerain; mais Philippe-Auguste qui se défiait de celui-ci, exigea de Louis le serment de suivre le parti royal dans le cas où le comte de Champagne se révolterait contre lui. Louis de Sancerre scella cette charte du sceau de Robert de

Courtenay son tuteur, attendu que n'étant pas encore chevalier il n'avait pas de sceau.

Il confirma la permission qu'avait donnée Etienne, son grand père, aux habitants de Sancerre et de Saint-Satur de se marier ensemble. Ce même Etienne avait autrefois ordonné que ceux des habitants de Beaulieu et de Santranges qui ne voudraient pas le suivre à la guerre lui paieraient la somme de soixante sols. L'église de Bourges représenta au comte Louis que plusieurs des habitants de ces paroisses, trop âgés, infirmes ou bien chargés de famille, étaient incapables de pouvoir le suivre à la guerre, et ne possédant rien, hors d'état de payer l'amende. Le comte touché de ces raisons, exempta de ce service ceux qui fourniraient une excuse valable et s'en rapporta à leur serment et à l'affirmation de deux de leurs voisins.

En 1241, il vendit pour quatre cents livres tournois le droit de chevauchée qu'il avait sur les deux paroisses. Il confirma les priviléges que son père avait accordés aux gens de Ménétréol, les exempta de corvées, mais s'y réserva son banvin, son droit de crédit et la banalité du four et du moulin.

En 1258, il eut un procès avec les religieux de Saint-Satur ; il prétendit avoir le droit de saisir le blé qu'ils vendaient publiquement à Saint-Satur, au préjudice des droits de son marché de Sancerre. L'affaire fut plaidée ; le parlement donna gain de cause aux religieux.

La même année, le comte de Sancerre fit un arrangement avec le chapitre de Saint-Martin de Tours et le prévôt de Léré. Il fut convenu que le chapitre de Léré ne pourrait prendre d'autre avoué que le comte

de Sancerre; de plus, la monnaie qui avait cours à Sancerre l'aurait également à Léré.

Louis Ier était fier, orgueilleux, mais bienfaisant; il se plaignit plusieurs fois au pape Grégoire IX de l'excès d'autorité que prenaient les ecclésiastiques au détriment des seigneurs. La fierté de son caractère parut surtout à l'occasion suivante : En 1259, étant cité à comparaître au baillage de Bourges, il s'y refusa, alléguant pour cause que le tribunal étant composé de seigneurs et de bourgeois, il ne voulait pas être jugé par des roturiers. Il fut donc renvoyé devant l'assise d'Aubigny, composée des chevaliers de la province; là, une autre difficulté surgit : les parties opposées au comte se plaignirent que le tribunal, dont les juges étaient ses parents et ses vassaux, ne pouvait rendre l'arrêt avec l'impartialité voulue. Le parlement passa outre, mais décida que, dans la suite, les actions personnelles du comte seraient portées devant le baillage de Bourges, celles de la seigneurie devant le Parlement.

Le comte Louis voulut, comme ses prédécesseurs, s'arroger la garde de l'abbaye de Saint-Satur; il y eut procès, et la garde de l'abbaye donnée au roi de France (1266).

Les comtes de Sancerre avaient toujours relevé des comtes de Champagne; à cette époque cet état de choses changea. Alix de Chypre ayant des droits sur le comté de Champagne, en disputa la possession à Thibault le *Chansonnier*, depuis roi de Navarre; celui-ci se trouvant embarassé, eut recours à saint Louis. Le roi le soutint, mais dans la suite ayant reconnu la justice des prétentions d'Alix, il termina ce différend. Il obligea Thibault à indemniser la reine de Chypre en lui donnant

quarante mille livres ; Thibault n'ayant pas cette somme, le roi la lui prêta à la condition que les comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre relèveraient de la couronne. Ce coup d'adroite politique rehaussait le pouvoir royal en abaissant le pouvoir féodal. D'ailleurs, saint Louis commença avec beaucoup de justice et de fermeté la politique suivie par ses successeurs, en abaissant autant qu'il pût l'autorité des seigneurs, tout en affermissant la sienne. Il résista également aux empiétements du clergé et sut lui imposer sa volonté.

Le comte Louis de Sancerre mourut le 12 avril 1268, deux ans avant saint Louis.

Jean Ier, fils de Louis, succéda à son père en 1267, il se maria avec la fille du seigneur de Vierzon. Robert de Sancerre, son frère, se brouilla avec lui, prétendant être mal partagé dans la succession ; le différend n'eut pas de suite ; des arbitres acceptés par les deux parties, rétablirent l'équité du partage en donnant à Robert les seigneuries de Menetou-Salon et de Souesmes (1), avec cinquante livres de rente.

En 1270, Jean accorda un marché aux habitants de Beaulieu, à la condition qu'il ne tiendrait pas le samedi, jour de celui de Sancerre. En 1278, il donna aux gens du Bannerais les libertés et franchises dont jouissaient les Sancerrois, tout en se réservant les droits de boucherie, banvin, péage, cinq sols de fouage et celui de crédit pour quinze jours.

Deux de ses enfants furent comtes de Sancerre, le troisième, évêque de Tournai.

(1) Dot de Marie de Vierzon, femme de Jean.

Étienne II, fils du précédent, eut de grands démêlés avec Henri de Sully. Les actes de sa vie sont sans importance ; il mourut sans enfants en 1304.

Jean II, son frère, lui succéda ; il commença comme son prédécesseur par se quereller avec le seigneur de Sully, relativement à la mouvance des terres de la Chapelle-d'Angillon et des Aix. Le procès fut terminé par Louis de France, comte d'Evreux, qui décida que le seigneur de Sully ferait hommage au comte de Sancerre et qu'ensuite à la même place et *sans pieds mouvoir*, le comte de Sancerre en ferait autant envers le seigneur de Sully, et cela en l'église des Jacobins de Bourges. Celui des deux qui manquerait paierait à l'autre dix mille livres.

De 1316 à 1319 les ban et arrière-ban de la province du Berry ayant été convoqués à Paris par le roi Philippe le Long, le comte de Sancerre s'y rendit avec trente hommes d'armes.

En 1324, il fit saisir le fief de Chezelles sur Philippe Girarme jusqu'à ce que celui-ci eut fourni ses preuves de noblesse. Il mourut en 1327; Louise de Bonez, sa femme, fut enterrée en l'église Notre-Dame de Sancerre, à Saint-Romble.

Louis II hérita de son père en 1327; la même année, il confirma les priviléges accordés par ses prédécesseurs aux habitants de Sancerre ; il retint son banvin, son droit de crédit et la banalité du moulin et du four. Il obligea les habitants qui avaient des charrettes à faire des corvées à la distance de quatorze lieues. Ceux qui étaient en état de porter les armes durent le

suivre à la guerre, à une distance d'où il puissent rentrer le même jour en leur ville.

Il eut, comme ses prédécesseurs, maille à partir avec le seigneur de Sully. La bonne harmonie se rétablit entre eux, grâce à Jean, duc de Normandie, depuis roi de France. Louis II fut tué à Crécy, en 1346 ; il avait été marié avec Marguerite de Roucy (1) dont il eut plusieurs enfants : Jean III; Etienne de Vailly, qui mourut au siége de Tunis; Thibault, archidiacre de Bourges, et le célèbre connétable de Sancerre.

JEAN III, fils aîné de Louis II, lui succéda. Il n'avait que quatorze ans lorsqu'il épousa Marguerite de Narmande qui n'en avait que treize. Philippe VI leur accorda, en 1348, des lettres de bénéfice d'âge pour gouverner leurs biens.

En 1334, le roi Philippe de Valois, prince fier et orgueilleux, d'ailleurs souverain d'une nation qui, à cette époque, était la plus puissante de l'Europe, demanda au pape le commandement d'une croisade dans laquelle les rois et les princes seraient ses lieutenants. Son but était bien plus de paraître au monde comme le grand chef de l'occident, que de renouveler les guerres saintes.

L'autorisation fut accordée de grand cœur : le saint

(1) Le testament de cette haute dame est assez curieux :

Elle donna 50 livres de rente à l'église de Sancerre ; fit divers legs aux églises et à ses domestiques. — Elle donna à la dame de Château-Villain, sa tante, un rubis carré et un anneau ; à son fils Jean, une grande couronne, son grand fermail rond et sa grande coquille ; à sa fille, sa petite couronne, sa grande fleur de lys, ses bassins d'argent, son grand hanap à trépied et l'aiguière ; à sa mère une émeraude et un anneau.

Père voyant dans cette croisade une nouvelle manifestation religieuse et un soulagement pour les chrétiens d'orient qui, de tout temps, ont été inquiétés par les musulmans. Les préparatifs furent faits. Outre Philippe, le roi d'Angleterre, le roi d'Écosse, une foule d'autres seigneurs et près de trois cent mille personnes prirent la croix. Le rendez-vous fut désigné ; les croisés s'y rendirent, à l'exception du roi de France qui, au lieu de venir le premier prendre son commandement, retourna à Paris.

A cette nouvelle, Édouard d'Angleterre chercha dispute au roi d'Écosse, allié direct de la France. Il n'était pas fâché de trouver cette occasion pour attaquer l'Écosse, dont les rois d'Angleterre convoitaient depuis longtemps la possession.

Naturellement, Philippe de Valois défendit son allié ; les événements qui survinrent dans les Flandres, pays où les deux rois avaient des intérêts engagés, envenimèrent la querelle (1). Le pape offrit bien sa médiation, mais les conditions imposées par Édouard ne purent être acceptées par le roi de France. La guerre fut déclarée.

La guerre qui commençait avec un prétexte aussi futile devait durer cent vingt ans ; elle devait livrer à l'Angleterre, pendant bien des années, les trois quarts de la France. Si les deux peuples eussent pu lire dans l'avenir, ils auraient reculé d'épouvante.

A l'avénement de Jean III, cette guerre durait déjà depuis onze ans. Une partie du pays était au pou-

(1) Révolution des Flandres, par Jacques Artevelde, brasseur de Gand.

voir des Anglais; des provinces entières avaient été pillées et saccagées. En 1364, La Charité-sur-Loire appartenant aux Anglais, un de leurs chefs, le capitaine Aymery, fut surpris par des seigneurs du comté de Sancerre, arrêté et conduit dans cette ville. Il n'obtint sa liberté que moyennant une rançon de trente mille livres, payées comptant. Étant de retour à La Charité, il voulut se venger et réparer la perte d'argent qu'il venait de faire; à cet effet, il organisa une expédition ayant pour but de s'emparer de Sancerre. Aidé de quelques capitaines anglais, il rassemble une forte troupe, composée de soldats et de bandits auxquels il promît le pillage de la ville. Il part de La Charité vers le soir, passe à Pouilly, traverse la Loire à Tracy, en face Ménétréol, avec les chevaux et les bagages. Ayant laissé cent lances pour garder les bateaux et les équipages, il monta rapidement vers la ville avec le reste de ses hommes.

Mais les Sancerrois, de leur côté, n'étaient pas restés inactifs; un capitaine bourguignon nommé Albigon, ayant saisi quelques paroles prononcées par Aymery pendant son séjour à Sancerre, soupçonna son projet. Pour arriver à connaître les intentions des Anglais, il envoya son frère, religieux de Saint-Satur, à La Charité, sous le prétexte de porter la rançon d'un soldat. Le religieux s'informa près des Charitois des détails de l'expédition projetée, puis vint en hâte avertir son frère. Les jeunes comtes, informés à leur tour, prirent secrètement les mesures nécessaires pour repousser l'ennemi.

Ils rassemblèrent quatre cents lances; deux cents furent embusquées vers les Garennes, entre Ménétréol et Sancerre, sous le commandement des deux frères

du comte (1), et deux cents autres derrière les portes de la ville, avec Jean III et le capitaine Albigon.

A peine les Anglais eurent-ils dépassé les Garennes, qu'une partie des Sancerrois qui y étaient embusqués les chargèrent en queue, pendant que l'autre partie attaquant les gardiens des bateaux, les tua ou les fit prisonniers. Tous les bagages restèrent entre les mains des gens de Sancerre.

Pendant ce temps, les Anglais montaient vers la ville; les troupes cachées derrière les portes sortirent alors et tombèrent sur l'ennemi avec la rapidité de la foudre. Les Anglais, pris en tête et en queue, se débandèrent et prirent la fuite dans toutes les directions après avoir laissé beaucoup des leurs morts ou prisonniers (2). Dès le commencement de l'action, Aymery fut blessé et pris; on le soigna dans l'espérance de tirer de lui une seconde rançon; mais il ne put guérir et mourut quelques jours après.

Les Anglais prisonniers furent traités avec douceur et renvoyés à la condition de quitter La Charité, ce qu'ils firent dans la suite. Le résultat de cette échauffourée fut l'évacuation des places fortes des environs par les Anglais.

Les Sancerrois qui se distinguèrent dans cette affaire furent : Guichard Dauphin, le sire de Marnay, le sire Girard, Guillaume de Bourbon, le sire de Consainct, le sire de La Pierre, le sire de La Palice, le sire de

(1) Un des deux frères du comte était le connétable de Sancerre, alors tout jeune homme.

(2) « Une meslée s'engagea, dit Froissart, en ung chemin lequel aux « deux costés estait enclos de haultes hayes et de vignes, et ce fut une « bataille très dure et très felonneuse. »

Nentey, le sire de La Croisic, le sire de La Guillette.

Le Bâtard de Mauléon, capitaine anglais, racontait à Froissart que ceux de sa nation n'avaient jamais tant perdu de monde dans une petite entreprise.

Jean III acheta en 1383 la terre de Boisgibault (1). La même année, il fit partie de l'armée des Flandres, où il commanda la compagnie des gendarmes du duc de Berry, composée de vingt-sept chevaliers bacheliers et de cent cinquante-neuf écuyers.

Ce comte était très-estimé par le duc de Berry ; il fut chargé par ce seigneur de négocier son mariage avec Jeanne de Boulogne (2). Jean III accompagna le duc de Bourbon en Barbarie, et mourut sans laisser d'enfants mâles. Marguerite, sa fille, porta le comté de Sancerre dans la maison d'Auvergne, par son mariage avec Béraud III, comte de Clermont.

La maison de Sancerre a possédé le comté pendant deux cent quarante ans ; elle a été une des plus puissantes du royaume. Ses membres ont occupé des places éminentes dans l'histoire de notre pays. Ils rendirent des services comme généraux, évêques; un entre tous ce fut le connétable. Louis de Sancerre n'a jamais possédé la terre de ce nom ; mais il fut un homme tellement remarquable, qu'il est impossible de terminer l'histoire de cette maison sans esquisser sa biographie.

Louis de Sancerre est né en 1342; il fit ses premières armes à l'âge de dix-sept ans contre les Anglais, pendant la captivité du roi Jean, et se distingua au siége

(1) Commune de Tracy, à 7 kilomètres de Sancerre.

(2) Voici une des clauses du contrat : « Le duc de Berry s'engage à donner au comte de Foix, cousin de la future, six chiens courants pour le cerf, au choix du comte de Sancerre. »

de Melun. A l'avénement de Charles V, il contribua, avec Du Guesclin, son frère d'armes, Clisson, Coucy, La Trémouille, à ramener la victoire sous les drapeaux de la France et fut nommé maréchal en 1369. C'est en cette qualité qu'il fit les glorieuses campagnes de 1372 à 1375, dont les résultats furent de rendre à la France le Poitou, la Saintonge et une partie de la Guyenne. En 1380, il fit avec Clisson et Du Guesclin le noble vœu d'armes de *vuider* toute la Guyenne des Anglais. On sait que dans cette expédition Du Guesclin trouva la mort. Louis de Sancerre s'empara de toutes les places fortes du Périgord, fut nommé connétable en 1397, chassa les Anglais du comté de Foix, et mourut en 1402 comblé de gloire.

La maison de Sancerre donna de l'inquiétude à nos rois, parce qu'elle relevait des comtes de Champagne qui marchaient de pair avec la royauté ; mais les services qu'elle rendit au trône, en bien des circonstances, rachetèrent largement les cas de rébellion dont elle se rendit coupable. Les exploits du connétable de Sancerre suffiraient seuls à racheter les fautes de ses prédécesseurs. Les comtes de Sancerre eurent presque tous de bonnes qualités qui les portèrent à alléger les charges qui pesaient sur leurs peuples. L'affranchissement de plusieurs communes, l'abolition de droits onéreux, l'abrogation de coutumes bizarres, de servitudes, furent autant de causes qui donnent à supposer que les habitants du comté furent heureux autant qu'on pouvait l'être dans ces temps d'ignorance. Les représentations de seigneurs amis, de certains ecclésiastiques empêchèrent quelquefois les comtes de donner suite à des projets de rébellion ou de représailles, actes communs en ces temps de barbarie.

Ces seigneurs, malgré leur rudesse, leur éducation militaire, nécessaire dans un temps où l'on défendait ses droits les armes à la main, avaient quelque instruction et encourageaient les savants. L'on cite de leur temps Philippe et Guillaume Le Breton, l'un poète, l'autre historien; Pierre Comestor; Pierre de Poitiers et Gaulthier de Châtillon. Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, et Baldric, abbé de Bourgueuil, dédièrent plusieurs ouvrages à Adélaïde de Champagne, sœur d'Étienne de Sancerre et mère de Philippe-Auguste.

CHAPITRE CINQUIÈME.

MAISONS D'AUVERGNE, DE BOURBON-MONTPENSIER ET DE BUEIL.

BÉRAUD II. — BÉRAUD III. — LOUIS DE BOURBON. — JEAN IV. — ANTOINE DE BUEIL. — JACQUES DE BUEIL. — CHARLES DE BUEIL. — JEAN V. — LOUIS DE BUEIL.

Comme nous l'avons dit plus haut, BÉRAUD II, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, épousa Marguerite, seule héritière de la maison de Sancerre. Il recueillit donc cette riche succession et la porta dans la maison d'Auvergne. En 1398, il rendit foi et hommage au duc de Berry; la même année, il vendit, avec le consentement de Marguerite, certains droits qu'il avait sur les terres de Beaulieu et de Sancerre, moyennant mille écus d'or.

Béraud II étant mort, Marguerite de Sancerre se maria en troisièmes et quatrièmes noces, étant déjà veuve lorsqu'elle avait épousé Béraud. Cependant elle eut de celui-ci trois enfants : Béraud III, qui succéda à son père ; Marguerite, dauphine, qui épousa Jean IV de Bueil ; et Robert, évêque d'Alby.

BÉRAUD III entra, avec le consentement de sa mère, en possession du comté de Sancerre et hérita des biens

qui avaient appartenu à son oncle Louis, le connétable. Il se maria en 1409 avec Jeanne de la Tour-d'Auvergne. En 1412, pendant les guerres des maisons de Bourgogne, d'Orléans et de Berry, lorsque Charles VI assiégeait Bourges, les habitants de Sancerre s'étant révoltés contre leur roi, et craignant son ressentiment, abandonnèrent leur ville. Ceux du château se rendirent par composition.

En 1420, les Anglais, maîtres de Cosne, passèrent la Loire et vinrent mettre Saint-Satur à contribution. Ils demandèrent aux religieux mille écus d'or; ceux-ci ayant répondu qu'ils ne pouvaient payer cette somme, se renfermèrent avec quelques habitants dans une tour dépendant du monastère. Leurs ennemis les y assiégèrent et y mirent le feu; douze religieux périrent dans les flammes, cinquante-deux furent emmenés à Cosne avec les meubles, les vases sacrés, les objets précieux. Tout ce butin fut conduit sur des bateaux du port de Saint-Thibault requis pour ce service. Les Anglais se retirèrent ensuite après avoir mis le feu aux établissements des religieux. Les prisonniers furent gardés près d'un mois, après quoi les Anglais ne voyant pas venir la rançon sur laquelle ils avaient toujours compté, les liérent deux à deux avec des cordes, et les ayant mis sur un bateau, coulèrent le tout au milieu de la Loire. Huit purent se sauver à la nage et furent recueillis par le seigneur de Buranlure, aux Fouchards; ce seigneur les garda quinze jours: après ce temps, ils se retirèrent à Sancerre, à l'hospice Stain-Père-la-None, en attendant que leur monastère fut rétabli.

Les Anglais encouragés par cette expédition, résolurent de s'emparer de Sancerre comme ils avaient

fait de Saint-Satur. Ils montèrent à Saint-Romble (1), pillèrent et détruisirent l'église paroissiale de Notre-Dame ; les prêtres furent massacrés, les habitants voisins de l'église maltraités et leurs maisons brûlées. Après ce beau fait d'armes, les Anglais s'avancèrent jusque sous les murs de la ville et en tentèrent le siége ; mais là, ils n'avaient plus à faire à quelques prêtres inoffensifs. Les habitants firent une sortie, leur tuèrent trois cents hommes et obligèrent le reste à une fuite précipitée.

Cette résistance héroïque de Sancerre aux tentatives anglaises sauva la monarchie ; l'ennemi ne se dissimulait pas, en effet, que cette place était la véritable clef du Berry qui se trouvait couvert au nord, au sud et à l'ouest par des provinces restées françaises. Charles VII ne se méprit pas davantage sur l'importance capitale qu'il y avait à garder une pareille position. Il assembla environ vingt mille combattants avec lesquels il se retira à Sancerre (1422), et y resta un certain temps, à la tête de ces troupes.

En 1422, les Anglais reçurent un nouvel échec près de Sancerre ; Charles VII, alors dauphin, mit le siége devant Cosne, leur repaire, mais il retira ses troupes devant l'approche du duc de Bedford, afin de ne pas hasarder une grande bataille pour une aussi petite ville que Cosne. Fiers d'avoir fait fuir les Français, les Anglais passent la Loire pour ravager le Berry ; à cette nouvelle, Charles VII envoie une partie de ses troupes prendre position sur les collines qui bordent le bois de

(1) De Porte-César, l'on voit encore les ruines de Saint-Romble, à quatre cents mètres plus bas, sur le chemin de Ménétréol.

Charnes, entre Sancerre et Bannay. Ces troupes composées de Français et d'Ecossais étaient commandées par les comtes de Boucan, Danglaz et de Viton, écossais; par le vicomte de Narbonne, Tanneguy du Châtel et le maréchal de La Fayette, français.

Les Anglais s'approchèrent pour enlever les positions françaises; ils étaient prêts à en venir aux mains lorsqu'ils apprirent que leur roi, Henri V, venait de mourir à Vincennes. A cette nouvelle, ils se mirent en retraite, mais les Français ayant pris l'offensive, les poursuivirent, leur tuèrent trois cents hommes et leur firent beaucoup de prisonniers.

Charles VII, devenu roi, somma Béraud d'avoir à lui remettre toutes les places de son apanage, afin qu'il pût y établir des garnisons royales jusqu'à la fin de la guerre. Le comte obéit, et le Berry, protégé contre ses ennemis, put enfin respirer. Les succès de Jeanne d'Arc firent le reste, et. pendant près d'un siècle, c'est-à-dire jusqu'à François II, Sancerre jouit d'une paix profonde.

Béraud III n'eut de son mariage avec Jeanne de La Tour-d'Auvergne qu'une fille, qui porta le comté de Sancerre dans la maison de Bourbon-Montpensier. Cette fille, nommée Jeanne, fut mariée avec Louis de Bourbon, comte de Montpensier; mais elle mourut presque aussitôt à l'âge de vingt-cinq ans et sans laisser d'enfants.

Après cette mort, comme il n'y avait pas d'héritier direct, il y eut de grandes contestations pour la succession au comté de Sancerre. Robert, évêque d'Alby, fils de Béraud II, et sa sœur Marguerite, dauphine, y prétendirent tous deux; mais le comté fut adjugé à Marguerite. L'évêque d'Alby ne voulut rien rabattre de ses

prétentions et ne se désista que quelques années après, sur l'ordre du roi Louis XI.

Marguerite Dauphine, dont nous venons de parler, avait épousé Jean III, sire de Bueil, grand-maître des arbalétriers de France. Jean III, père de JEAN IV, sire de Bueil, étant mort, Jean IV hérita du comté de Sancerre et en prit possession en 1454. En 1456, il fit construire la vieille halle que l'on voit encore aujourd'hui; la même année, il fit bâtir à portée de la halle et du marché un grand bâtiment où s'est longtemps tenue la boucherie (1).

Il acheta la seigneurie de Barlieu pour trois mille écus d'or. Les châtellenies de Vailly et de Charpignon, les prévôtés du Mèche et Bannerais étaient tenus du roi, à cause de sa grosse tour de Bourges; Jean les fit unir au comté pour être tenus en plein fief et hommage-lige de la couronne. Louis XI lui accorda ses lettres-patentes en 1467, à cause des grands services qu'il avait rendus à la royauté.

Jean IV avait servi avec honneur dans la marine française; il fut gouverneur de Cherbourg en 1450, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1469, puis amiral de France.

ANTOINE DE BUEIL, fils du précédent, épousa du vivant de son père, Jeanne de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel. Elle lui apporta en dot

(1) L'ancien marché de Sancerre se tenait sur la place qu'on nomme encore le marché, proche la Panneterie. La grande maison qui occupe aujourd'hui le milieu de l'ancien marché et qui a été habitée par Thomas de la Thaumassière, n'y était pas alors.

quarante mille écus d'or. Ce mariage confirma la possession du comté de Sancerre à la maison de Bueil, car Louis XI paya à Robert, évêque d'Alby, six mille écus d'or pour les droits qu'il pouvait avoir sur le comté.

En 1493, Antoine de Bueil fit foi et hommage du comté de Sancerre au roi Louis XI. En 1495, il contesta aux religieux de Saint-Satur le droit de boucherie dans leur bourg; mais un arrêt du bailli du Berry, donna raison aux religieux. En 1497, il fit un règlement pour les droits à payer par les bouchers de la ville; ces bouchers étaient alors au nombre de trente-deux; l'on trouve dans la liste dressée à cet effet quelques noms existant encore aujourd'hui (1). — En 1498, Louis XII, après son divorce avec Jeanne de France, fille de Louis XI, abandonna à cette princesse le revenu du grenier à sel de Sancerre.

Jacques de Bueil, fils d'Antoine, était échanson de Charles VIII; il servit glorieusement dans les guerres d'Italie et mourut en 1513. De ses trois fils, deux furent successivement comtes de Sancerre. L'aîné fut archevêque de Bourges de 1522 à 1524 : son corps est inhumé dans la cathédrale de Bourges.

Charles de Bueil, deuxième fils, comte de Sancerre, fut tué en 1515 à la bataille de Marignan, aux côtés de François Ier.

Jean V de Bueil, fils de Charles, fut grand échanson

(1) Ce sont: Coquery, Léveillé, Dubois, Gaillaut, Leduc, Chapuy, Ravot, Chevreau.

de France. Les coutumes de Lorris, rédigées en 1531, étaient la loi civile du comté de Sancerre. Jean était représenté à cette rédaction par Claude Arroust, gouverneur et capitaine du comté; les habitants y comparurent par Romble Clément, un des échevins. On peut voir, dans le procès-verbal de rédaction, les protestations et les réserves que firent le seigneur et les habitants.

Jean V de Bueil fut tué en 1537, au camp d'Hesdin et transféra sa succession à Louis, son oncle, troisième fils de Jacques de Bueil.

Louis de Bueil, également grand échanson de France et capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi en 1533, fut l'un des plus sages et des plus vaillants guerriers de son temps. Quatre rois: François Ier, Henri II, François II et Charles IX eurent à récompenser ses services. Il fut blessé à Marignan, le jour où son frère fut tué. En 1544, il arrêta l'armée de Charles-Quint, devant Saint-Dizier. Fait prisonnier à Pavie avec François Ier, il partagea le sort de son souverain. Après la bataille de Saint-Quentin, en 1557, il sauva une partie de la cavalerie française, et, avec ces troupes, veilla à la conservation de la frontière, au moment où l'ennemi cherchait à pénétrer jusqu'à Paris.

En 1560, il retint Tours dans le devoir, pendant que beaucoup d'autres villes entraient dans la conjuration d'Amboise. Il fut, paraît-il, le seul seigneur catholique qui, à la suite de ce complot, refusa de signer l'arrêt du prince de Condé. Brantôme, parlant de Louis de Bueil, assure qu'il fut « *un très-brave, sage et vaillant capitaine; qu'il avait la façon très-belle et honorable*

représentation ; homme de bien et d'honneur, n'ayant jamais dégénéré de ses prédécesseurs. »

Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, maîtresse de Henri IV, était sa petite-fille.

Louis de Bueil mourut en 1565. Il avait comparu en 1539 à la rédaction de la coutume du Berry, par Claude Arroust, gouverneur du comté et par Jean Arnault, son procureur général. Les habitants de la ville y déléguèrent aussi un des leurs : Noël Bernier, lieutenant du comté. Ils déclarèrent tous que la loi civile de Sancerre était la coutume de Lorris ; qu'ils entendaient la conserver et que leur comparution ne pouvait préjudicier en rien à leurs droits et usages. Les commissaires rejetèrent ces protestations et tentèrent d'assujettir le comté de Sancerre à la coutume du Berry. Leurs efforts furent impuissants ; ils éprouvèrent la plus vive résistance de la part du seigneur et des habitants. Cette contestation fut terminée par lettre-patente de Henri II, du 18 septembre 1557 ; depuis ce temps, jusqu'à la promulgation du Code Civil, la coutume de Lorris régit le Sancerrois.

Après Louis de Bueil, vint JEAN VI de Bueil, son fils ; il servit Henri III et Henri IV pendant les troubles religieux qui agitèrent ce siècle. Ce fut pendant sa vie que se passèrent les importants événements que nous allons raconter dans les chapitres suivants.

CHAPITRE SIXIÈME.

Les premiers temps du Protestantisme en Europe. — État de la France de 1540 à 1560. — Abolition du catholicisme à Sancerre.

Pour remonter au commencement des querelles religieuses, c'est-à-dire à l'apparition de l'église réformée, il est nécessaire que nous retournions en arrière. Onze ans après l'avénement de François I[er] au trône de France, c'est-à-dire un an après la bataille de Pavie, le roi était prisonnier en Espagne, il y resta une année entière et ne rentra en France qu'après avoir signé le traité de Madrid. Ce fut pendant ce temps qu'éclatèrent les querelles religieuses.

Les conciles généraux, les conciles de Bâle et de Constance avaient, depuis des années déjà, fait de vains efforts pour réformer l'Église. Ces grandes assemblées d'évêques et de docteurs n'avaient pas réussi à assurer le retour périodique des conciles, qu'elles avaient proclamés supérieurs aux papes, conformément à l'ancienne tradition catholique.

Après que les réformes tentées par les conciles eurent échoué, la papauté, restée maîtresse du terrain, agit à sa guise. La persécution fut son arme principale

contre les réformateurs trop zélés. Plusieurs papes furent plutôt des princes politiques que les vrais chefs de la religion. D'un autre côté, le monde laïque n'était plus disposé à supporter la suprématie de Rome.

Une crise était imminente; une question d'argent l'amena. Il fallait à la cour de Rome des sommes immenses pour entretenir la magnificence dont elle s'entourait; pour la reconstruction de la superbe basilique de Saint-Pierre, et surtout pour subvenir aux dépenses causées par les goûts artistiques de ses papes.

Pour se procurer cet argent, les papes furent obligés de recourir à divers expédients, tels que le partage avec les princes des sommes que ceux-ci prélevaient sur les ecclésiastiques et la vente des indulgences. Un mécontentement s'ensuivit partout; en France, aucun mouvement religieux ne s'étant encore manifesté, l'on attendit les événements. En Allemagne, où l'esprit est plus positif, il n'en fut point ainsi; l'on s'empressa de saisir cette occasion pour résister à la cour de Rome, avec d'autant plus d'énergie que ce pays était traité par les papes avec plus de despotisme qu'aucun autre(1).

Un moine Augustin, nommé Martin Luther, avait professé à l'université de Wittemberg des maximes fort différentes de celles de Rome. Il annonçait que ses enseignements étaient seuls en rapport avec l'esprit de la Bible. Le 31 octobre 1517, il afficha devant la porte de l'église de Wittemberg, et soutint en chaire quatre-vingt quinze propositions sur la doctrine de la *satisfaction* qui était le fondement des indulgences. Bientôt après, il annonça que Dieu seul était infaillible; il nia

(1) L'Allemagne a presque toujours eu des querelles avec Rome.

tout le pouvoir du pape et du clergé. Mandé par un légat, il refusa de se rétracter et continua la lutte en niant un grand nombre de dogmes de la religion catholique. Les autorités ecclésiastiques firent brûler ses écrits ; le pape Léon X lança une bulle qui condamnait quarante et une des propositions de Luther.

Luther répondit en brûlant la bulle de Léon X, le Corps du droit-canon, les Décrétales des Papes et la somme de Saint-Thomas d'Aquin (10 décembre 1520).

La rapidité avec laquelle se propagea la doctrine de Luther montrait que l'Allemagne était prête pour une révolution religieuse. Nobles, bourgeois, paysans se prononçaient partout pour le réformateur ; les peuples poussés par des sentiments religieux, les grands par l'espoir de s'approprier les biens du clergé.

Charles-Quint crut de bonne politique de sauvegarder Luther contre toute violence de Rome. Il laissa l'Allemagne embrasser la religion réformée, comme il laissait les Espagnols être les plus fervents catholiques de l'Europe. Il savait que toute l'Allemagne militaire appartenait déjà aux nouvelles doctrines et il supposait qu'en voulant arrêter ce flot, il n'aboutirait qu'à une guerre civile. Plus tard, lorsqu'il voulut, étant débarrassé de la guerre avec la France, sévir contre eux, il devint impuissant à dominer à la fois, et le pape, et les protestants.

En France, un édit de François I[er] prohiba les écrits de Luther ; la faculté de théologie de Paris et la Sorbonne condamnèrent ses propositions. Mais des idées semblables avaient déjà commencé à se produire en France, avant même que Luther eut paru ; aussi, cet immense ébranlement de l'Allemagne fit-il ressentir son contre-coup en France.

Un cardeur de laine, nommé Jean Leclerc, commença à Meaux le ministère évangélique, mais il fut arrêté, condamné, battu de verges trois jours de suite, puis marqué d'un fer rouge au front. Il sortit du royaume, alla prêcher la réforme à Metz et y fut brûlé vif avec un docteur en théologie qui partageait sa foi. Ce furent les deux premières victimes de ces luttes qui durèrent plus d'un siècle.

Le parlement de Paris s'empara des procès d'hérésie. Le pape Clément VII l'autorisa à se saisir des biens des hérétiques et à les condamner à mort, s'ils persistaient dans leurs croyances. Les autres parlements firent comme celui de Paris. Plusieurs personnes furent brûlées à Paris et en Province (1525-1526). Le retour de captivité de François Ier arrêta la persécution; mais deux ans après, quelques disciples de Luther ayant, une nuit, brisé la statue de la Vierge à l'angle des deux rues Saint-Antoine, le peuple, irrité, vint porter plainte au roi. François Ier vit là une offense à son autorité et alla, en personne, poser une nouvelle statue d'argent à la place de celle qui était brisée. Il y eut quelques exécutions (juin 1528).

En 1530, les réformés de l'Allemagne prirent le nom de *Protestants*, par la raison qu'ils protestaient toujours contre les diètes rassemblées pour les juger. En 1531, la guerre éclata en Suisse, entre les cantons restés catholiques et les cantons protestants. En 1532, le protestantime était maître de la moitié de l'Allemagne, des deux tiers de la Suisse, du Danemark et de la Suède. La même année, le roi d'Angleterre, à la suite d'une querelle avec le pape, s'était déclaré chef suprême de la religion anglicane.

En 1535, parut en France un livre intitulé : *Institution de la religion chrétienne,* et dédié à François Ier. L'auteur avait vingt-six ans et s'appelait Jean Calvin, de Noyon, en Picardie. C'était le premier grand ouvrage de théologie et de science qu'on eût écrit en français. Le style de ce livre, la forme que l'auteur donnait à ses idées, claire, vive, ferme, bien liée, étaient bien conformes à l'esprit français. Le fond contenait des choses fortement pensées et raisonnables ; mais aussi, d'autres tout à fait opposées au génie de la France et à la vrai philosophie religieuse. Calvin s'était approprié et avait complété les unes par les autres les idées de Luther, de Zwingli et des autres réformateurs parus avant lui.

Jean Calvin avait suivi, en 1529, les cours de l'Université de Bourges. Il prêcha le Luthéranisme dans le Berry, puis à Paris. Il fut la cause de l'établissement du protestantisme à Bourges et à Sancerre.

Après la publication de son livre, Calvin fut appelé par les Génevois, qui le chargèrent de donner des lois à leur cité (1537-1541). Il fonda chez eux la République chrétienne et organisa le protestantisme comme il l'est encore aujourd'hui. Presque tous les pays réformés prirent Genève comme modèle et cherchèrent à imiter ses institutions.

De 1540 à 1545, eut lieu la persécution Vaudoise en Provence. Au nord de la Durance, il y avait trois petites villes : Mérindol, Cabrières et la Coste, avec une trentaine de bourgs et de villages. Ce pays embrassa les réformes nouvelles ; tantôt soutenus par François Ier, tantôt abandonnés par lui, ses habitants furent pendant quatre ou cinq ans en butte à toutes sortes de vexations, de poursuites et de mauvais traitements. Des

arrêts des parlements poussèrent dans les flammes une partie des notables de ce pays. Enfin, en 1545, le premier président, d'Oppède, à la tête d'une petite armée composée de soldats et de mercenaires, envahit le pays des Vaudois. Les villages aux environs de Mérindol furent incendiés sans résistance; le meurtre, l'incendie, le viol se déchaînèrent sur cette malheureuse contrée.

De Mérindol, d'Oppède marcha sur Cabrières, place fortifiée qui se défendit. D'Oppède offrit la vie et les biens aux habitants; ils ouvrirent les portes. D'Oppède, en dépit de sa promesse, ordonna de tout mettre à mort. Les soldats français refusèrent, mais les mercenaires obéirent; l'on tua tout, hommes, femmes et enfants. Il y eut, dans cette expédition, six mille victimes; trois villes et vingt-deux villages furent détruits. Pendant de longues années, ce pays fut un désert. Triste résultat du fanatisme religieux, qui a fait bien des héros, bien des martyrs dont la mémoire mérite d'être honorée, mais qui a causé aussi bien des maux.

Ce fut vers cette époque que parurent à Sancerre les premiers calvinistes pratiquant ouvertement le nouveau culte (1540). Pendant les années qui suivirent, ils se multiplièrent dans toute la France, et les règnes de François II et de Charles IX les trouvèrent tout puissants à la Rochelle, Montauban, Nîmes et Sancerre.

Aussi, pendant le règne de Henri II, les exécutions continuèrent, mais, comme l'Hydre de Lerne, les protestants semblaient renaître de leur sang. Ce qui activait aussi les poursuites faites contre eux, c'était l'intérêt qu'y trouvait Diane de Poitiers, maîtresse du roi. Henri II lui avait fait don de tous les biens confisqués aux protestants exécutés. Malgré cela, le protestantisme

faisait des progrès immenses. Les membres de la nouvelle religion déployaient une activité et un enthousiasme extraordinaires, et se faisaient partout remarquer par leur énergie. Les hommes, les femmes, les enfants marchaient au supplice en chantant des cantiques.

Malheureusement, ces réformés, d'entre lesquels sortaient tant de victimes, commençaient à se venger et à faire des victimes là où ils étaient maîtres.

La réforme protestante avait commencé en France par des gens de lettres, des bourgeois et des ouvriers; maintenant, elle se propageait dans la noblesse et la magistrature. Elle commençait à devenir un parti politique. Les princes de la maison de Bourbon la favorisaient contre les Guises, princes ambitieux, qui régnaient pour les rois. Les neveux du connétable de Montmorency, les frères Châtillon, l'amiral de Coligny, le colonel d'Andelot la favorisaient aussi, mais par conviction religieuse.

En 1555, le cardinal de Lorraine (1) obtint du roi un édit qui enjoignait aux magistrats de punir, sans examen et sans appel, tout hérétique condamné par les juges d'Eglise. Le parlement de Paris protesta, parce que c'était demander la suppression de la juridiction laïque au profit de l'Eglise.

Les protestants commençaient à organiser partout leur culte. Une église protestante s'était secrètement fondée à Paris, en septembre 1555; un grand nombre s'organisèrent dans les provinces. Elles comptaient, en 1558, plus de quatre cent mille adhérents et s'accroissaient tous les jours.

(1) Frère des Guises.

Les protestants, persécutés depuis trente ans, commencèrent les premiers actes de représailles, en tuant le président Minard, coupable à leurs yeux d'avoir dénoncé le conseiller Anne Dubourg, comme hérétique. Minard fut tué d'un coup de pistolet dans la rue Vieille du Temple (1559). Ce fut le signal de la guerre civile, car depuis que les nobles étaient entrés dans la réforme, la lutte devenait inévitable. Leur nombre s'augmenta des mécontents, des hommes de guerre qui, après le traité de Cateau-Cambrésis, étaient venus au Palais demander leur arriéré de solde et à qui l'on avait montré une potence au lieu de les payer. A la fin de 1559, peu de jours avant sa mort, Henri II rendit un édit qui condamnait à mort tous les hérétiques, mais cet édit fut aussitôt retiré par l'arrivée de son fils, François II, qui lui succéda à l'âge de quinze ans.

En 1560, la conjuration d'Amboise, qui avait pour but d'enlever le roi et de régner à la place des Guises, ne réussit pas. Les conjurés, trahis, furent tous pris en détail, plongés dans les cachots et pendant un mois, on ne fit que « *décapiter, pendre ou noyer gens.* » La Loire était couverte de cadavres ; l'on envoyait les prisonniers à la mort sans leur prononcer aucune forme de sentence.

Les Guises, qui voulaient frapper tout le parti, parce qu'il leur était hostile et que Condé, un des principaux chefs, balançait leur pouvoir, ordonnèrent tous ces supplices.

Ces exécutions épouvantèrent les protestants et les firent songer à se retirer en des lieux de sûreté. Beaucoup se réfugièrent à Sancerre, dont une grande partie des habitants appartenait déjà à l'Église réformée.

A part la confiscation qu'en 1548 les calvinistes avaient faite à leur profit de l'église paroissiale de St-Jean, pour en faire un prêche, il n'y avait jamais eu de mouvement à Sancerre. Après la conjuration d'Amboise, les Sancerrois, renforcés par l'arrivée d'un grand nombre de leurs coréligionnaires et trop à l'étroit dans la ville, s'emparèrent des autres églises, maisons, terres et dîmes appartenant aux ecclésiastiques, chassèrent de la ville les prêtres et les Bénédictins. Les religieux de St-Père se retirèrent à St-Satur, les Bénédictins à l'abbaye de Fleury (St-Benoît-sur-Loire), puis à Orléans ; tous les autres ecclésiastiques, au nombre de dix-sept, se rendirent à Bourges.

Les Sancerrois ne reconnurent plus le roi comme souverain, et Jean de Bueil comme leur seigneur que pour la forme. Ils s'érigèrent en petite république comme la Rochelle et les autres villes de refuge protestant.

Pendant huit années, de 1560 à 1569, on les laissa tranquilles ; pendant ce temps, ils abolirent complètement l'exercice du culte catholique. Ils firent leur prêche en l'église St-Jean, et, de tous les prêtres, ne retinrent que le curé Étienne Jacquelin (1), qui, après leur avoir vendu les titres et bénéfices de sa cure, voulut bien rester avec eux et vivre comme eux. Les acquéreurs de ces biens en brûlèrent les titres pour n'être pas troublés dans la possession.

Les protestants élevèrent des remparts et mirent la ville en état de défense; ils détruisirent l'église et le monastère des Bénédictins de Saint-Martin, la chapelle de

(1) Nous revoyons Étienne Jacquelin, curé de Sancerre, en 1784, c'est-à-dire après la fin des siéges de la ville.

Saint-Père, celles de Saint-André, de Saint-Denis, la maladrerie et les restes de l'église de Notre-Dame, près Saint-Romble (1). Les églises des paroisses voisines furent également pillées.

Le roi François II mourut en décembre 1560 ; son frère Charles IX lui succéda à l'âge de onze ans. C'était une bien lourde charge que le royaume de France dans un pareil moment; aussi se trouva-t-il embarrassé à la vue de tant de villes révoltées contre lui; il crut devoir céder au temps. Au mois de janvier 1562, il donna un édit qui permettait aux protestants d'avoir des temples, mais hors des villes ; il leur ordonna de restituer les biens pris aux ecclésiastiques. Les Sancerrois n'obéirent pas aux ordres du roi et gardèrent tout ce qu'ils avaient enlevé aux catholiques. Ils conservèrent toujours leur prêche à l'église Saint-Jean, sans même permettre au petit nombre de catholiques restés avec eux l'exercice public de leur culte.

Cet édit avait tranquillisé en quelque façon les autres protestants du royaume, qui y voyaient, à de certaines conditions, le libre exercice de leur religion. Le massacre de Vassy, qui arriva le 1er mars suivant, dérangea tout. Le duc de Guise passait dans cette ville avec une escorte nombreuse ; ses valets insultent les réformés qui étaient occupés à célébrer leur office ; des injures l'on en vint aux coups; l'escorte armée fond sur la foule. Le massacre fut général, personne ne fut épargné.

Cette affaire eut un retentissement dans tout le

(1) Dans cette église étaient enterrées plusieurs personnes de la maison de Sancerre.

royaume ; les protestants s'armèrent partout et pillèrent les églises. Ils s'emparèrent d'un certain nombre de villes. Dans nos pays, Bourges, Nevers, Entrains, Donzy, La Charité, Cosne, Neuvy, Bonny, Châtillon-sur-Loire et Gien tombèrent en leur pouvoir. Toutes ces villes furent reprises la même année par les troupes du roi ; Sancerre, ville fermée et qu'il aurait fallu assiéger, ne fut pas attaquée.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Les Sancerrois refusent la garnison royale.— Siége de Sancerre par le comte Sciarra Martinengo. — Guerre des Sancerrois avec La Charité. — Jean de Léry.— Échec des Sancerrois à Bourges.

A la suite de ces évènements, Charles IX voulut réparer le fâcheux effet qu'ils avaient produit. Il publia, le 19 mars 1563, un édit de pacification par lequel il permit le prêche aux protestants dans les villes dont ils étaient maîtres avant le 7 du mois courant, mais à la condition que ces villes lui seraient rendues. Sancerre se trouva du nombre; cependant ses habitants continuèrent de fortifier leur ville, avec la ferme intention de résister au roi s'il voulait s'en emparer.

La paix parut se rétablir à la suite de cet édit; malgré cela, les protestants se tinrent partout sur la défensive. On leur en fit la reproche; mais, à leur tour, ils se plaignirent que l'édit n'était pas observé par les gouverneurs des provinces et que la cour n'y obéissait qu'à regret. Devant cet état de choses, ils ne pouvaient avoir confiance. Catherine de Médicis, mère du roi, se plaignit de son côté que les protestants retenaient toujours les places qu'ils devaient rendre à son fils. Montauban, Castres, Cahors, Sancerre, Milhau, Vézelay et

La Rochelle, ne voulaient pas recevoir les officiers royaux et continuaient avec ardeur les fortifications qu'elles avaient commencé à élever pendant les troubles (1568).

La même année, Condé et Coligny, chefs protestants, s'étaient réunis au château de Noyers, en Bourgogne, pour y conférer sur leur péril commun. Ils y reçurent avis que quelques compagnies de cavaliers, sous la conduite de Tavannes, cherchaient à les cerner. Ils assignèrent à leurs amis La Rochelle pour rendez-vous général et partirent en toute hâte (25 août), traînant avec eux des femmes et des enfants qu'ils ne voulaient pas laisser à la merci de leurs ennemis.

Vivement poursuivis, ils atteignirent la Loire et la traversèrent à gué près de la ville de Sancerre. Condé passa des premiers, tenant son plus jeune fils entre les bras. Le fleuve grossit la nuit d'après, et ceux qui les poursuivaient ne purent passer. Cet incident permit aux fugitifs de s'arrêter à Sancerre ; ils inspectèrent les travaux de défense et encouragèrent les habitants dans leur révolte.

En novembre 1568, le gouverneur de Bourges, sur l'ordre du roi, essaya de s'emparer de Sancerre. Quelques troupes vinrent camper à Chavignol, à 3 kilomètres de la ville ; elles avaient plusieurs pièces de canon. Les Sancerrois prirent l'offensive et les attaquèrent avec une telle vigueur, qu'elles levèrent pied sans pouvoir prendre position. Ces troupes rentrèrent à Bourges après avoir perdu beaucoup de monde.

A cette nouvelle, Charles IX résolut de se rendre maître de Sancerre et d'en ruiner les défenses. Les gouverneurs voisins lui représentaient le danger qu'il y

avait de laisser au pouvoir des protestants une ville bâtie sur un roc escarpé dominant la Loire. Ils ajoutaient qu'avec l'activité que mettaient les habitants à fortifier leur ville, ils ne voyaient aucune sûreté pour leurs gouvernements tant que Sancerre resterait entre les mains des protestants, réfugiés en grand nombre dans ses murs.

Le roi, frappé de ces raisons, prit d'abord le parti de la modération ; il ordonna aux Sancerrois de recevoir une garnison royale. Ils répondirent qu'ils étaient trop pauvres pour entretenir des troupes ; que, d'ailleurs, sans commerce et éloignée des grands chemins, la ville n'avait pas besoin de garde. Le roi leur fit alors proposer de raser leurs fortifications. Comme ils prévoyaient que la paix ne durerait pas longtemps, ils y consentirent, mais avec la permission du comte de Bueil, leur seigneur. Par là, ils cherchaient à prolonger les négociations, car ils s'embarrassaient fort peu du comte de Bueil. L'affaire traîna donc en longueur, et les protestants ayant partout repris les armes, les Sancerrois, au lieu de démanteler leur ville, continuèrent à y élever de nouveaux ouvrages de défense.

Le roi, indigné qu'une aussi petite ville ne rentrât pas dans le devoir, en ordonna le siége. Sur ses ordres, le comte Sciarra Martinengo (1), noble vénitien, de Bresce en Lombardie, et commandant militaire de Gien, François de Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans, et Claude de La Châtre (2), gouverneur du Berry, s'étant

(1) Le comte Sciarra Martinengo fut tué en 1577, au siége de La Charité.

(2) Claude de La Châtre, maréchal de France et gouverneur de Bourges, dont il sera longuement parlé dans la suite de cette histoire.

concertés ensemble, mobilisèrent en quelques jours ce qu'ils avaient de troupes, et vinrent au commencement de janvier 1569 devant Sancerre. Ils voulaient mener l'affaire rapidement et profiter pour cela de l'absence d'un des plus habiles capitaines de cette ville, le sire d'Avantigny.

Trois mille fantassins et quelques cavaliers vinrent mettre le siége devant Sancerre. Ils avaient huit pièces de canon qui, mises en batterie, commencèrent à démolir la porte de Bourges. Il y eut bientôt une large brèche; mais les Sancerrois ayant creusé un fossé profond derrière et élevé des retranchements sur les flancs de cette brèche, rendirent quand même les approches difficiles. Cependant, un jeune homme intrépide, Vieux-Pont, seigneur d'Aigueville, fils du baron de Neubourg, se chargea de conduire l'assaut. Il le fit avec une grande vigueur. Les Sancerrois fournirent sur les assaillants un feu tellement violent de face et sur les flancs, que ceux-ci furent obligés de reculer avec de grandes pertes.

Les assiégeants changèrent alors leurs batteries de place et les placèrent sur le versant de la côte qui fait face à Sancerre, au-dessus de Saint-Satur. C'était une fausse manœuvre, car ce côté de la ville est un des moins accessibles. Néanmoins, le canon fit aux portes une brèche plus large que celle de la porte de Bourges. D'Aigueville monta de nouveau à l'assaut, mais avec encore

est Claude III, baron de la Maison-Fort, d'une illustre famille du Berry. Sous Charles IX, il resta fidèle au roi ; mais sous Henri III il devint ligueur ; puis il se soumit à Henri IV en 1594. — Il mourut le 18 décembre 1614, en son château de la Maison-Fort. Son corps fut transporté dans la cathédrale de Bourges et inhumé dans l'église souterraine, sous la chapelle qui porte le nom de La Châtre et où l'on voit son buste.

moins de succès que la première fois; car les Sancerrois le repoussèrent avec un tel acharnement, qu'il resta parmi les morts, ainsi que beaucoup de ceux qu'il conduisait.

Les habitants de la ville étaient commandés par l'avocat Johanneau, et les soldats composant la garnison protestante par le capitaine La Fleur. La Fleur était originaire de Sancerre; c'était un homme d'un grand courage et d'un rare sang-froid. Les circonstances seules l'avaient fait soldat; mais il réunissait toutes les qualités nécessaires pour ce noble et dangereux état. Le capitaine Laurent commandait une autre compagnie de la ville.

A la suite de ces deux assauts, si victorieusement repoussés, les Sancerrois prirent l'offensive, et par de fréquentes sorties fatiguèrent beaucoup les troupes royales. Sur ces entrefaites, Jacques de Savoie, duc de Nemours, vint renforcer les troupes assiégeantes avec un corps qu'il avait levé dans le Lyonnais et les provinces voisines; il était accompagné du baron des Adrets (1) qui, après avoir servi le parti protestant dans les guerres précédentes, servait le roi dans celle-ci avec un corps considérable de troupes qu'il avait sous ses ordres. Des Adrets allait en Lorraine rejoindre le duc d'Aumale par ordre exprès du roi. La Châtre le sollicita de rester quelques jours devant Sancerre, pour lui aider à forcer

(1) François de Beaumont, baron des Adrets, né en 1513 au château de La Frette, près de Grenoble, mort en 1587. — Une injure des Guises le fit passer en 1562 dans le parti de Condé et des protestants. Il souleva une partie du Midi, signalant ses triomphes par le carnage, brûlant les églises et frappant les populations de terreur. Plus tard, il revint au parti catholique et devint, dès lors, le fléau des protestants. Il disait lui-même qu'il voulait défaire les huguenots qu'il avait faits.— Il mourut méprisé de tous les partis.

la place; des Adrets refusa, étant pressé par le duc d'Aumale et supposant, en voyant les travaux de défense et l'ardeur des assiégés, que l'opération serait longue. Il conseilla même de lever le siége. La Châtre suivit ce conseil, et ses troupes quittèrent leurs cantonnements après avoir, pendant les cinq semaines qu'elles y étaient restées, perdu plus de cinq cents hommes. Nemours rejoignit la Lorraine, les autres regagnèrent leurs gouvernements.

Enhardis par ce succès, les Sancerrois mirent tout le pays à contribution, fortifièrent Saint-Thibault (1) et y envoyèrent une bonne garnison. Ils ravagèrent l'abbaye de Saint-Satur, firent des courses dans les environs et établirent à Saint-Thibault un droit de navigation pour les bateaux de commerce qui passaient devant ce port.

Les bourgeois des villes environnantes, et particulièrement ceux de Nevers et de La Charité, irrités des actes hostiles des Sancerrois, cherchèrent le moyen de rétablir la liberté de la navigation; car les droits qu'ils étaient obligés de payer à Saint-Thibault devenaient onéreux pour leur commerce.

Ils construisirent de larges bateaux à double fond, puis les ayant remplis de soldats, ils chargèrent le dessus de marchandises. En même temps, ils portèrent de la cavalerie le long de la Loire, dans le voisinage de Sancerre. Les mariniers passent à Saint-Thibault; la garnison Sancerroise, croyant avoir affaire à des bateaux de commerce, leur ordonne de s'arrêter et attend tranquillement qu'on lui paye le droit.

A ce moment, les soldats sortent des bateaux, fon-

(1) Port de Sancerre, sur la Loire.

dent sur les Sancerrois surpris, pendant que les cavaliers, arrivant au galop, les chargent par derrière. Les Sancerrois prennent la fuite et grimpent la côte à travers les vignes. Dans cette embuscade, ils laissèrent cinquante morts sur le terrain ; mais ils furent bientôt vengés de ce tour.

Wolfang, duc de Deux-Ponts, appelé par les protestants de France, traverse, à la tête de quatre mille reîtres et de six mille lansquenets, la moitié du royaume et arrive à Pouilly, à trois lieues de Sancerre, sur l'autre rive de la Loire qu'il passe à gué. De là, il va assiéger La Charité : le 12 mai 1569, son armée s'arrête du côté du pont. Il fait construire une batterie contre la porte et la tour de Nevers, de l'autre côté du fleuve et contre le mur qui s'étend jusqu'à la porte Saint-Pierre. La brèche fut bientôt faite. Le gouverneur Chigi s'enfuit pendant la nuit, sous prétexte d'aller demander des secours au duc d'Anjou. Les habitants, pressés par l'ennemi et démoralisés par l'abandon de leur chef, demandent un parlementaire ; mais pendant qu'on négocie quelques bourgeois protestants de la ville descendent des cordes au bas des murailles et font secrètement monter les ennemis les uns après les autres, mais en si grand nombre, que le 20 mai ils se rendent maîtres de la ville. Le pillage en fut abandonné aux troupes allemandes, pour leur tenir lieu d'un mois de solde qui leur était dû. Wolfang donna le commandement de cette place au sieur de Garchy et à Briquemaut ; il leur laissa deux compagnies d'infanterie et quelques cavaliers, ainsi que ses mortiers et ses couleuvrines.

Le duc d'Anjou voulut, plus tard, reprendre cette place aux protestants. Le 6 juillet suivant, Louis de

Sansac vint par son ordre mettre le siége devant la Charité, avec sept mille fantassins, six cents chevaux et quinze pièces de canon. Ce siége dura un mois ; Sansac y perdit douze cents hommes, et le feu ayant pris à ses poudres, il fut obligé de se retirer. Les protestants de La Charité furent alors tout-puissants, et, sous la conduite des capitaines Blosset et Blois et du seigneur de Garchy, ils s'emparèrent d'une grande partie du Nivernais.

Quelques temps après, Jean de Léry vint à La Charité pour être ministre. Jean de Léry est célèbre par son courage, ses talents et par la relation qu'il nous a laissée du siége de Sancerre.

Il naquit à Margelle, village de Bourgogne. Dès sa jeunesse, ses parents remarquant ses heureuses dispositions et son goût pour l'étude, le destinèrent au ministère. Ils l'envoyèrent à Genève, afin qu'il terminât ses études ; là, il suivit les cours de théologie des ministres Pierre Richer et Guillaume Chartier.

Le chevalier de Villegagnon, catholique gagné au protestantisme, proposa à l'amiral de Coligny d'établir une colonie dans l'Amérique méridionale ; c'était plutôt pour servir de refuge aux protestants persécutés que pour l'avantage que cette colonie pouvait procurer à la France. L'amiral ayant fait approuver ce projet par Charles IX, fréta trois vaisseaux sur lesquels Villegagnon s'embarqua, emmenant avec lui un grand nombre de calvinistes. Il aborda en 1555 à Rio-de-Janeiro, sur la côte du Brésil, puis, s'y étant établi, il renvoya en France deux navires chargés de pacotilles du pays.

En 1556, l'amiral lui renvoya trois autres vaisseaux sur lesquels, indépendamment de beaucoup de calvinistes, les ministres Richer et Chartier, professeurs

de Jean de Léry, s'embarquèrent. Jean de Léry, jeune, actif, courageux et surtout désireux de s'instruire, les suivit.

Ils restèrent en Amérique pendant plus d'une année, après quoi des difficultés étant survenues entre eux à propos de religion, Villegagnon revint au catholicisme. Cet incident dérangea la mission calviniste, et la colonie ayant été cédée aux Portugais, les ministres revinrent en France vers la fin de 1558. Pendant la traversée, ils eurent à supporter les souffrances d'une extrême famine; Jean de Léry, qui les avait aidés et accompagnés, composa une curieuse relation de ce voyage.

A son retour, Jean de Léry fut ministre à La Charité, et faillit y périr en 1572, lors du massacre de la Saint-Barthélemy. Il se retira ensuite à Sancerre où il fut ministre avec plusieurs de ses collègues, réfugiés comme lui. Il s'acquit l'estime et la considération de Claude de La Châtre qui, après la reddition de la ville, lui donna un sauf-conduit. Il mourut à Berne en 1611. Son journal du siége, assez exact, est le principal document qui a servi à rétablir l'histoire du siége de la ville de Sancerre.

En 1569, eut lieu la surprise de Bourges. Pour bien comprendre les évènements qui vont suivre, il nous faut un peu remonter en arrière.

Les protestants avaient excité, en 1551, une sédition à Bourges, pour y avoir célébré la Cène dans la maison de ville. Le 27 mai 1561, sous le commandement du comte de Montgommery, ils se rendirent, aidés par leurs coreligionnaires d'Asnières, maîtres de la ville. Ils établirent tous ensemble leur prêche dans la Cathédrale; mais le 1er septembre suivant, le roi reprit Bourges après un siége de quinze jours. Il en chassa les protestants, dont une grande partie se retira à Sancerre.

SANCERRE



Tiré de la Bibliothèque Mazarine. — Bourra Lith.

VUE prise pendant le 1er Siége, par SCIARRA MARTINENGO.

Cet état de choses resta jusqu'en 1568. A cette époque, les protestants se révoltant de tous côtés, l'archevêque Jacques Leroi et deux cent trente-six habitants signèrent le 18 mai une ligue pour l'obéissance au roi. Ce fut à la suite de cette expédition que le gouverneur de Bourges entreprit sa malheureuse campagne de Sancerre, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre.

Après la levée du siége de Sancerre par Sciarra Martinengo, et le sac de La Charité par Wolfang, la confédération protestante du Berry essaya de s'emparer de Bourges. Les protestants comptaient sur un bon nombre d'entre eux cachés dans la ville. L'Espau, Larose, capitaines sancerrois, et La Grange, un des conseillers de Bourges, poursuivi pour sa religion, promirent deux mille écus d'or à Ursin Palus, lieutenant de Marin, gouverneur de la grosse tour de Bourges, pour l'engager à la leur livrer. Palus le promit, et se servit, pour correspondre avec eux, de l'intermédiaire de son frère, habitant de Sancerre. Mais au lieu de tenir ses engagements, il découvrit tout à Marin et à La Châtre, gouverneur du Berry, qui l'engagèrent à amuser son frère, dans l'espérance de livrer cette forteresse aux confédérés.

La Châtre ayant appris le jour et l'heure que les Sancerrois avaient choisis pour l'exécution de leur dessein, et connaissant leurs dispositions, prit également les siennes. Il fit dresser des embuscades ; fit plaçer aux endroits désignés des feux d'artifice, des grenades et des sacs à poudre, ainsi que des canons aux portes. Pour exciter leur confiance, il passa le jour précédant l'expédition en jeux et en divertissements, puis le soir étant venu, il fit fermer les portes et mettre tout le monde sous les armes.

Le signal convenu ayant été donné par Palus, l
conjurés s'approchèrent. Palus va au-devant d'eux
leur annonce que tout est prêt, puis il entre le premi
dans la tour; l'Espau le suit avec douze hommes, Ren
avec vingt-cinq, et Desessarts avec cinquante; tous
bouclier d'une main et l'épée nue de l'autre. Briquema
attendait non loin de la ville, il s'en approcha alors av
douze cents mousquetaires et treize compagnies de c
valerie. Les mousquetaires ayant passé avec des échell
par dessus les murs furent foudroyés par le canon
brûlés par les sacs à poudre et les grenades auxqu
on mit le feu; ceux qui étaient entrés dans la tour tor
bèrent entre les mains de la garnison; les soldats rest
en dehors des murs se retirèrent avec de grandes pert

Les officiers de la garnison de Bourges voulaie
mettre les prisonniers à mort comme rebelles, surtc
les protestants de Bourges, mais la Châtre s'y oppos

Renty, l'Espau et Larose, officiers Sancerroi
furent parfaitement traités et mis en liberté lorsque l'
eût payé leur rançon, malgré l'ordre que le parleme
donna à la Châtre d'avoir à lui remettre les prisonnie
sous peine de deux mille marcs d'or.

La Châtre ne put profiter de ce succès; il n'av
pas assez de troupes pour prendre l'offensive et mên
pour éviter une nouvelle surprise, il donna ordre
réparer la brèche que le roi avait faite en 1562, lors
sa reprise de la ville sur les protestants.

Briquemaut, rentré à La Charité, fit la guerre da
tous les pays voisins. Quelque temps après, l'amiral
Coligny, qui revenait victorieux du combat d'Arnay-l
Duc, y passa avec son armée et donna, par sa présen
parmi eux, une nouvelle force aux protestants.

CHAPITRE HUITIÈME.

L'Édit de pacification de 1570.— Le massacre de la Saint-Barthelémy. Ses suites à Sancerre.

Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, Coligny, après le combat d'Arnay-le-Duc, où avec cinq mille hommes il battit douze mille catholiques, vint se poster comme dans un camp retranché entre les deux places fortes protestantes de Sancerre et de La Charité. Là, il négocia avec la cour. Le roi, la reine-mère et le duc d'Anjou lui écrivirent dans les termes les plus bienveillants. La cour était à bout de ressources. Elle avait épuisé les dons des villes et du clergé, les emprunts, les aliénations du domaine royal, vendu des biens d'église, et n'osait augmenter les impôts; ces masses catholiques criant bien fort la guerre, mais ne voulant point en faire les sacrifices.

La défiance était à la cour, où Catherine de Médicis était retombée dans de grandes perplexités. Coligny se rapprocha de Paris avec son armée, que le succès avait grossie. Il arriva à Gien pendant que de tous côtés les protestants battaient leurs ennemis. Devant cet état de choses, Charles IX se décida à la paix. Le traité fut

signé à Saint-Germain, le 8 août 1579. Ce traité fut plus avantageux pour les protestants que les précédents. Il leur donna la liberté de s'assembler publiquement pour prier; il leur accordait des cimetières dans toutes les villes; leurs enfants pauvres étaient reçus dans les écoles et leurs malades dans les hôpitaux. Les protestants étaient regardés comme capables de posséder des charges dans l'État, à la condition d'observer les lois civiles du royaume; il leur était rendu justice comme à tout le monde. On leur donna pour places de sûreté et comme gages du traité quatre villes fortes : La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité-sur-Loire. Les princes de Navarre et de Condé, Coligny et vingt seigneurs protestants s'engageaient par serment de rendre ces villes au roi deux ans après la signature du traité. Quant aux autres villes protestantes, elles rentreraient immédiatement sous son obéissance.

Cet édit accordait aux protestants tout ce qu'ils pouvaient demander. Après bien des délibérations, ils l'acceptèrent ainsi que l'amiral, que l'on eut mille peines à guérir de ses soupçons et de sa défiance. Le grand homme qui avait conquis pour le parti protestant cette paix honorable, n'en souhaitait que l'observation sincère; Coligny n'avait qu'une pensée : c'était d'empêcher le retour de la guerre civile et d'en réparer les maux. La femme égoïste et fausse qui avait encore la principale part au gouvernement de la France, Catherine de Médicis, n'avait malheureusement pas des sentiments semblables, et la trahison était déjà dans son cœur au moment où elle faisait jurer la paix à son fils.

Toutes les villes rentrèrent sous l'obéissance du roi, qui affecta d'accorder sa protection au ministre de la

réforme. Sancerre, tout en profitant des avantages de l'édit, ne voulut jamais recevoir la garnison royale.

Ce fut à cette époque (1570) que mourut à Sancerre le savant Pierre Montdoré, dont le chancelier de l'Hôpital et Scévole de Sainte-Marthe ont fait l'éloge. Il avait été conseiller au Grand Conseil, savait beaucoup et s'était particulièrement attaché aux sentiments d'Aristote, ce qui lui fit des ennemis de ceux qui les combattaient alors. Comme ce magistrat avait l'esprit aigre et sévère, il embrassa le calvinisme et fut chassé de Paris en 1567. Il se retira à Orléans, où il fit transporter sa bibliothèque; mais comme il ne s'y trouvait pas en sûreté, il se réfugia à Sancerre, où il mourut de chagrin. Sa bibliothèque, riche en manuscrits et en instruments de mathématiques, fut pillée pendant le massacre d'Orléans en 1572.

Malgré la paix, les fanatiques n'étaient pas résignés; il y eut un double massacre de protestants à Rouen et à Orange (février-mars 1571); mais, pour la première fois, les meurtriers furent sévèrement châtiés. Un grand nombre furent condamnés, dont plusieurs à mort. Un édit du roi défendit en outre de porter des armes à feu. Cette année-là les églises protestantes furent autorisées à tenir à La Rochelle un synode national, que vint de Genève présider Théodore de Bèze. Il s'en tint un autre à Nîmes en 1572.

L'anarchie qui régnait dans les Pays-Bas, par le fait des actes de répression cruelle du duc d'Albe (1),

(1) Par suite de la révolte des Pays-Bas contre le gouvernement espagnol, il y eut dix-huit mille exécutions ordonnées par le duc d'Albe. Cette boucherie fut arrêtée par une amnistie de Philippe II. Charles IX prit la défense des Flamands.

menaça Charles IX d'une guerre avec l'Espagne, et rendit nécessaire à la cour la présence de Coligny. L'amiral avait de grands desseins pour la gloire de la France; le roi, malgré sa mauvaise éducation, était frappé de ces idées généreuses et les embrassait avec ardeur. Malheureusement, la domination de sa mère étouffait ses élans vers le bien. Charles IX, pendant quelque temps, ne put se passer de Coligny; il l'emmena à Paris et le fit placer à sa droite pour faire son entrée dans la capitale.

Plus l'influence de Coligny était grande, plus les Guises, ses ennemis, voyaient la leur s'amoindrir; ils aiguillonnaient la jalousie de Catherine de Médicis. Ils résolurent tous ensemble de perdre Coligny et le parti protestant. La chose décidée, Catherine fit des efforts désespérés pour ressaisir son empire sur l'esprit de Charles IX. Elle accusa son fils d'ingratitude, lui fit entrevoir qu'elle s'était sacrifiée pour lui, et lui demanda la permission de se retirer dans un endroit où elle pourrait être à l'abri des coups de ses ennemis. Charles IX eut peur; il comprit que c'était une déclaration de guerre de la part de son frère et de sa mère, et lui promit de suivre ses conseils.

A partir de cette époque, les événements se succédèrent rapidement. Le 10 août 1572, le roi de Navarre (depuis Henri IV) fit son entrée à Paris, accompagné du prince de Condé et de huit cents gentilshommes. Le 17, Montluc, évêque de Valence, partit pour la Pologne, avec mission d'y faire élire roi le duc d'Anjou. Le 18, fut célébré le mariage du roi de Navarre avec Marguerite de France, sœur du roi. Le 22, il y eut une tentative d'assassinat sur Coligny. Enfin, le 23 eut lieu le massacre appelé depuis la Saint-Barthélemy. Le roi,

dans un accès de folie, poussé par sa mère, par son frère et par les Guises, ordonna ce massacre. La première victime fut Coligny, puis la noblesse protestante logée autour de la demeure de l'amiral. Les gentilshommes du roi de Navarre et du prince de Condé eurent leur tour, malgré la parole que le roi leur avait donnée en leur assurant la sécurité dans sa capitale.

Le massacre dura trois jours; le premier, l'on avait tué deux mille personnes, on en tua encore un grand nombre le lendemain et le surlendemain, parmi lesquelles le savant littérateur et philosophe Pierre Ramus, le plus illustre des professeurs du collége de France. Qu'on se représente disent les écrivains de ce temps, les rues pavées de cadavres sanglants, les portes obstruées par les mourants et les morts, l'effroyable tempête formée par tant de bruits divers, les huées et les blasphèmes des meurtriers, les pitoyables cris des victimes, les détonations continuelles des arquebuses et des pistolets, le fracas des portes et des fenêtres brisées, les corps mutilés tombant des fenêtres ou traînés dans la boue, les chariots encombrés de butin, les charrettes pleines de cadavres qu'on allait décharger à la rivière où se venaient jeter de toutes parts de longs ruisseaux de sang.

Le prévôt des marchands et les échevins complètement étrangers à ces massacres, vinrent supplier le roi de les faire cesser. Charles IX revenu à lui, leur commanda de monter à cheval et de se mettre à la tête des compagnies municipales afin d'arrêter le carnage.

Ces massacres se continuèrent de ville en ville et durèrent jusqu'en octobre. Néanmoins, beaucoup de gouverneurs de province résistèrent aux ordres de la reine-mère en refusant de se faire assassins.

Le roi dépècha dans les provinces des lettres où il rejettait l'assassinat de l'amiral et le reste sur les Guises. En vain s'efforça-t-il, dans ses manifestes suivants, de persuader à ses sujets et aux étrangers que ce n'était point la haine du calvinisme qui l'avait porté à cette extrémité, mais seulement l'envie de se défaire de Coligny et de son entourage, il ne persuada personne. Les protestants publièrent partout qu'on avait violé les édits et qu'on ne devait plus se fier même aux serments du roi. Ils se retirèrent tout épouvantés, avec la vengeance dans le cœur, vers les villes qui leur étaient affidées. Les Rochellois qui n'étaient pas très-éloignés de faire la paix, reprirent les armes, ainsi que les habitants de Sancerre, qui n'avaient jamais pensé à la soumission. Sancerre reçut dans ses murs les protestants de l'Ile de France, de la Beauce et du Nivernais qui voulurent s'y retirer.

Deux jours après le massacre de Paris, la compagnie des gens d'armes de Louis de Gonzague, duc de Nevers, pénétra dans la Charité ; le peuple s'y souleva contre les protestants ; il y en eut dix-sept de tués. Les ministres Jean de Léry et Pierre Meletin, échappés au carnage avec le capitaine Paquelin et un bon nombre d'arquebusiers, se retirèrent à Sancerre dont ils renforcèrent la garnison.

Les Sancerrois, qui voyaient leur ville pleine de calvinistes réfugiés et qui sentaient bien le mécontentement de la cour, firent trois assemblées. Il fut résolu qu'on ne ferait aucun acte d'hostilité, qu'on se comporterait avec douceur, et que, pour éviter toute surprise, on se contenterait de faire garde aux portes et sur les murailles sans armes défendues ; mais que, conservant

la liberté de conscience, l'on continuerait les prêches.

Le 8 septembre 1572, La Châtre, gouverneur du Berry, envoya à Sancerre une déclaration du roi pour y faire cesser les prêches. Les Sancerrois la trouvant contraire à l'édit de 1570, refusèrent de s'y conformer et continuèrent leurs prêches ; toutefois, pour ne pas paraître résister ouvertement, on cessa pendant quelque temps de sonner la cloche qui y appelait.

La Châtre obtint ensuite une commission du roi pour mettre garnison à Sancerre, et en fit donner avis aux habitants par le sieur de Montigny, leur voisin, qui leur envoya ses lettres le 13 septembre, par son receveur. Les Sancerrois tinrent assemblée et députèrent cinq ou six d'entre eux à Montigny, pour porter leur réponse au sieur de La Châtre. Comme il n'y était pas encore arrivé, ils revinrent à la ville et le lendemain allèrent aux Aix, où La Châtre leur donna les lettres du roi en les sommant de lui faire réponse le mardi suivant, chez le sieur de Montigny, où il se trouverait à dîner.

Ces lettres portaient en substance : « Que le mas-
« sacre de la Saint-Barthélemy n'avait été ordonné à
« Paris que pour arrêter la conspiration formée par
« l'amiral contre la famille royale et non en haine de
« la religion prétendue réformée ; que l'on ne préten-
« dait point donner atteinte aux édits de pacification ;
« qu'on les observerait ; que l'on n'attenterait ni à la
« personne, ni aux biens d'aucun des Sancerrois, sous
« peine de mort contre les délinquants ; que le roi les
« prendrait sous sa protection ; qu'ils eussent à vivre
« paisiblement dans leurs villes, sans y permettre au-
« cune émotion, prise d'arme, violence contre leurs
« concitoyens ; qu'ils reçussent sans aucune excuse ni

« délai, la garnison que La Châtre mettrait en leur « ville et château ; que les soldats ne seraient point à « leur charge, mais payés et entretenus aux dépens du « roi ; que les habitants, comme bons et loyaux sujets, « vécussent unis et en bonne amitié les uns avec les « autres sous l'observation des édits ; que, sur le reste, « La Châtre leur expliquerait plus au long les intentions « du roi, auxquelles ils auraient soin de se conformer. »

Ces lettres ayant été lues et examinées dans une assemblée, le 16 septembre, on députa vers La Châtre, à Montigny, au jour indiqué, quelques habitants qui lui dirent : « Que, vu les massacres que l'on faisait des « protestants en différentes villes du royaume, ils ap-« préhendaient que l'on n'exerçât sur eux les mêmes « cruautés, quoiqu'ils ne donnassent aucune occasion « d'être recherchés ; que, par le privilége de leurs « comtes, ils étaient exempts de recevoir garnison ; « qu'ils priaient qu'on les excusât ; qu'ils ne pouvaient « faire autrement, à moins que de se précipiter eux-« mêmes dans les derniers malheurs. »

Les Sancerrois ne prévoyaient pas ce qui leur devait arriver ; cette réflexion sur le privilége de leurs comtes ne fut point oubliée à la cour ; on s'en souvint, pour leur malheur, au traité qui fut fait avec les Rochellois. Cependant, pour ne pas être surpris par des gens qui rôdaient jour et nuit autour de leur ville à pied et à cheval, ils fermèrent la brèche qui avait été faite, au premier siége, à la porte *Céruse* par le comte Martinengo ; en même temps, ils envoyèrent à la cour, vers le sieur de Fontaines, beau-frère du comte de Sancerre, pour le supplier de prendre leur cause en main et de faire connaître au roi leur innocence. Ils le priaient surtout

de faire révoquer l'ordre qu'on leur avait donné de recevoir garnison. Celui que l'on chargea de cette commission, fut un nommé Saint-Pré qui, depuis, prit parti pour le roi et assista au siége de la ville. Pour passer en sûreté, il mit une croix rouge à son chapeau.

A cette occasion, comme on avait besoin d'envoyer de temps en temps des messagers au loin, on discuta, dans une assemblée, s'il était permis de prendre la croix pour se soustraire au danger. Il y en eut qui convinrent que cela était permis, que la marque de la croix était une chose indifférente, que les Français, autrefois, en avaient porté une blanche contre les Espagnols et autres ennemis ; néanmoins, eu égard à la circonstance des temps, il fut décidé, par la parole de Dieu, que la croix étant une marque *papistique;* il était défendu de la porter.

Pendant que Saint-Pré était à la cour, chargé des affaires des Sancerrois, une troupe de gens à pied et à cheval ne cessait de rôder autour de leur ville, sur les chemins de Chavignol et de Sury-en-Vaux, raillant les habitants, les insultant et leur donnant l'alarme, surtout pendant le prêche. Les Sancerrois, outrés de se voir ainsi l'objet de leurs railleries, descendent au bas de la montagne sous la conduite des capitaines la Fleur et Montauban, et tombent sur eux avec tant d'impétuosité, qu'ils les font d'abord reculer de trois cents pas ; ensuite en escarmouchant, ils leur tuent un cheval, dont tout le harnais fut porté dans la ville par les goujats ; le cavalier jeté par terre, quoique blessé, s'enfuit avec les siens.

Le soir, les Sancerrois ayant eu avis que cette troupe s'était retirée au village de Chavignol, entreprirent de

l'y aller attaquer. Ils en avaient plus d'une raison : ces gens avaient déjà empêché les paysans de venir au marché de Sancerre, et se préparaient à en faire autant le lendemain. Quoiqu'ils se fussent retranchés et barricadés sous la halle du village, ils furent chargés si vivement qu'ils quittèrent cette place ; il y en eut quarante-cinq de tués dans les rues et dans les maisons où ils avaient cherché à se sauver ; les villageois les enterrèrent le lendemain.

La Fleur et sa troupe emmenèrent de cette défaite soixante chevaux, beaucoup d'armes et un grand butin ; ils firent sept prisonniers, du nombre desquels fut le capitaine Durboys. Cet officier, ayant été interrogé, déclara qu'il n'avait aucune commission pour lever des gens de guerre, ni pour attaquer les Sancerrois. Il fut renfermé avec ses compagnons dans le château, où on le traita avec assez d'humanité. Lors de la surprise de cette forteresse par le sieur de Racan, il fut délivré par ce seigneur, se sauva de la ville et fut ensuite présent à tout le siége.

Après qu'Honorat de Bueil, sieur de Fontaines, beau-frère du comte de Sancerre, eût entendu Saint-Pré, le député des Sancerrois, et lu leurs lettres, il leur députa un certain Cardaillet, sieur de Chiron, petit officier de la vénerie du roi, pour les assurer de sa protection. C'était un homme rusé, qui, pour avoir été autrefois domestique chez le père du comte de Sancerre, était fort connu dans cette ville. Il y arriva le mardi 7 octobre ; là, s'étant abouché avec Saint-Pré qui était de retour, il gagne secrètement une partie des principaux habitants ; il leur représente, en particulier, la grandeur du péril où ils s'exposent en recevant tous les jours

quantité d'étrangers chassés de leurs villes comme séditieux : « Que ces gens-là, s'ils les écoutent, seront « infailliblement cause de leur ruine ; qu'ils songent « donc à leur salut avant toute chose ; qu'ils disent à « ces nouveaux venus de se retirer, de prendre leurs « sûretés et d'aller chercher un asile ailleurs, sans quoi « ils s'attireront sûrement l'indignation du roi et s'ex- « poseront aux plus grands malheurs. »

Voilà ce qui se négociait en secret ; mais en public, Cardaillet, au nom du sieur de Fontaines, faisait de grandes instances pour qu'on envoyât des députés à la cour, où la protection de ce seigneur leur ferait obtenir des conditions raisonnables.

Les Sancerrois avaient écrit par Saint-Pré au sieur de Fontaines, que, si on les laissait en paix, cent d'entre eux s'obligeraient, sur leur vie, qu'il ne serait rien fait parmi eux contre le dernier édit de pacification et qu'ils ne recevraient dans leur ville personne qui y voulût donner atteinte. Là-dessus, ce seigneur leur avait répondu de lui envoyer quelques-uns d'entre eux, pour leur marquer la manière dont ils devaient se comporter. Cardaillet, qui ne perdait point son projet de vue, pressait extrêmement qu'on tint une assemblée générale. On y élut cinq députés, deux catholiques, Jean Fouchard, lieutenant, et Pierre Rouleau, et trois protestants, Guillaume Guichard, procureur, Simon Arnaud, aussi procureur, et Louis Dargent, échevin, et on leur donna d'amples mémoires signés des principaux habitants, avec la seule commission d'exposer la manière dont ils se comportaient.

Ces députés partirent le 14 octobre et arrivèrent à Paris avec Cardaillet ; là, soit gagnés par les promesses

de cet homme artificieux, soit intimidés par des menaces, ils outre-passèrent leur commission, et on les engagea à demander pardon au roi, au nom de tous les habitants de Sancerre, à promettre de chasser les étrangers de leur ville et à prier le sieur de Fontaines d'y venir. Après cette promesse, Cardaillet est renvoyé le premier; il arrive en poste à Sancerre le 26, à deux heures après midi, et les députés à cinq.

Les protestants réfugiés apprennent en gros, dans la soirée, la manière dont les députés se sont comportés à Paris. Saisis de frayeur, ils vont trouver les ministres qui avaient un très grand crédit dans la ville et se plaignent les larmes aux yeux: « Qu'on les abandonne « impitoyablement; qu'on les livre à leurs ennemis « communs; qu'ils sont tous français, tous sujets du « même souverain; que leur cause est la même et que « leur péril est commun. A quoi bon, disaient-ils, cette « distinction d'habitants anciens et nouveaux? Elle « n'est propre qu'à les diviser, afin qu'il soit plus aisé « de les ruiner les uns après les autres, et d'accabler « le corps lorsqu'on sera parvenu à en diviser les « membres. Vous ne pouvez ignorer, ajoutaient-ils, ce « qui vient d'arriver à Gien, à Orléans, à La Charité, « et, pour mieux dire, dans tout le royaume. Le mal- « heur de vos voisins doit vous rendre sages et vous « persuader qu'on ne vous traitera pas mieux que les « autres. Ces nouveaux venus qu'on veut vous ôter, « n'ont été chassés de leur pays que pour la même re- « ligion que vous professez; c'est pour cela qu'ils sont « errants et qu'on veut les égorger sous vos yeux; le « péril où ils se trouvent doit vous intéresser, et vous « ne pouvez vous montrer indifférents sur ce qui les

« touche, sans passer dans toute la postérité pour des « aveugles, des impies et des infâmes. »

Les ministres, qui avaient plus d'intérêt que personne dans cette affaire, trouvèrent ces plaintes fort justes, animèrent le petit peuple et lui firent entendre que le seul moyen de se sauver était de regarder la cause de tous les protestants comme leur cause particulière, et de ne jamais se séparer les uns des autres pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce fût.

Le lendemain, lundi 27 octobre 1572, dans l'assemblée générale, les députés rendent compte de leur conduite; disent qu'à leur requête le sieur de Fontaines est sur le point de venir à Sancerre; qu'ils se sont engagés sur leur parole d'honneur, et même sur leur vie, de l'y faire entrer, et produisent en même temps des lettres qui annonçaient sa prochaine arrivée.

A la lecture de ces lettres, il se fit une grande rumeur dans toute l'assemblée; on désavoua publiquement les députés et on leur reprocha d'avoir outre-passé leur commission. Ce voyage précipité du sieur de Fontaines parut dangereux; on résolut donc qu'on irait promptement au-devant de lui pour le prier de ne pas trouver mauvais, vu la circonstance du temps, que les Sancerrois lui refusent l'entrée dans leur ville; qu'en toute autre occasion l'on ne se ferait qu'un plaisir de l'y recevoir. On lui représenta en même temps que les députés avaient passé leurs pouvoirs.

Cette assemblée fut fort tumultueuse; celle du mardi 28 ne le fut pas moins. Il y fut résolu, malgré le parti des députés et des opposants, que le sieur de Fontaines n'entrerait point dans la ville, et pour appuyer davantage cette résolution, l'on insista avec force sur les

massacres de Rouen, d'Orléans, de Bourges, de Lyon, de La Charité, lesquels étaient tous de fraîche date.

Malgré ces raisons, les députés alléguèrent qu'ils avaient engagé leur honneur et leur vie pour procurer au sieur de Fontaines l'entrée dans Sancerre ; André Clément, bailli de la ville, Claude Arnaud, Jean Fouchard, catholiques, les trois échevins François Desmolins, Guillaume Finou, Louis Dargent et plusieurs autres du même parti, représentèrent : « Que le sieur de Fontaines, « en qualité de beau-frère du comte de Sancerre, ne « permettrait jamais que la ville fut ruinée, ni que les « habitants en fussent massacrés ; qu'il ne demandait à « entrer que lui dixième ; qu'il n'entrerait pas même « dans le château, et que les habitants, de peur de sur- « prise, pourraient faire la garde. » Ces raisons ne purent prévaloir sur la faction contraire.

Les ministres, les réfugiés et plusieurs habitants répliquèrent : « Qu'il ne fallait pas se fier aux catholiques ; « que leur premier article de foi était de ne pas tenir « parole aux hérétiques, et le second, de ne rien faire « contre la volonté de la cour ; que le sieur de Fontaines, « quelque bonne volonté qu'il eût, n'était pas assez puis- « sant pour arrêter les mauvais desseins de leurs ennemis ; « qu'il y avait moyen de le récompenser par ailleurs ; « que, s'il entrait une fois dans la ville, personne n'oserait « lui défendre l'entrée du château, ni l'empêcher d'y in- « troduire les gentilshommes du pays ; qu'il n'était pas « de sa dignité de coucher une seule nuit dans San- « cerre sans y commander, et qu'eux, ses inférieurs et « ses sujets, ne pourraient, en sa présence, rien pres- « crire contre sa volonté. » Ces raisons, qui parurent solides à des gens qui avaient peur, l'emportèrent.

Pendant qu'on agitait cette affaire à Sancerre, le sieur de Fontaines, qui croyait les choses en bon train, avait combattu à la cour les sollicitations de La Châtre, qui y poursuivait une commission pour réduire par la force les habitants de cette ville. Sur les avis de Cardaillet, il arriva le mercredi au soir, 29 octobre, à Cosne-sur-Loire, à trois lieues au-dessous de Sancerre, sur la rive droite. A peine eut-on su son arrivée, que ses partisans allèrent le trouver. Il les reçut avec bonté, leur ratifia les promesses qu'il leur avait faites par écrit, et qu'il leur avait fait faire par Cardaillet, et les assura de sa bonne volonté et de sa protection. Ces allées et ces venues, qui durèrent cinq ou six jours, augmentèrent le mécontentement des opposants et fomentèrent la division dans la ville.

Le sieur de Fontaines, qui avait appris dans ces conférences que les réfugiés surtout s'opposaient à son entrée dans Sancerre, leur fit dire plusieurs fois que, s'ils le voulaient, ils les ferait conduire en tel lieu de sûreté qu'il leur plairait, et leur donnerait des otages tels et en tel lieu qu'ils voudraient; qu'il leur conseillait de sortir; qu'il avait ordre de leur parler ainsi; qu'au reste ils pouvaient venir conférer avec lui à Cosne.

Cet avertissement de la part du sieur de Fontaines était sincère et il ne paraissait pas qu'il y eût du danger à s'y rendre. On convoque donc l'assemblée et l'on arrête d'envoyer vers lui à Cosne, Jean Minier, greffier de l'université d'Orléans, et Girardin, médecin d'Auxerre, avec des lettres de créance signées de six d'entre les réfugiés. Avant qu'ils sortissent de Sancerre, on demanda pour leur sûreté des otages au sieur de Fontaines, qui envoya, le 5 novembre, de la Motte-Ferchaux,

gentilhomme du duc d'Anjou et de Lugny, fils du seigneur de Buranlure. On les reçut à l'auberge du *Cerf-volant*, où ils couchèrent. Pendant la nuit, il y eut dans la ville une émeute qui leur fit peur ; mais on les assura qu'il ne leur arriverait aucun mal, pourvu qu'ils ne sortissent pas de l'auberge.

Le lendemain, les députés des réfugiés de Sancerre repassèrent la Loire pour revenir à la ville, et l'on renvoya les otages à Cosne. Minier et Girardin, de retour, rapportèrent à l'assemblée générale : « Que le sieur « de Fontaines les avait reçus avec bonté etleur avait « assuré qu'il prendrait les Sancerrois sous sa pro- « tection, s'ils voulaient suivre ses conseils ; qu'ils ne « devaient pas se défier de lui ; que sur ce qu'ils lui « avaient représenté touchant la liberté de conscience, « il avait répondu franchement qu'il n'avait aucune « commission du roi pour permettre, dans Sancerre, « l'exercice de la religion protestante ; qu'eux lui ayant « remontré qu'ils n'avaient rien fait contre les édits, « qu'ils s'étaient retirés à Sancerre pour éviter d'être « massacrés ; que les autres réfugiés, vu la circonstance « des temps, ne permettraient pas son entrée dans la « ville, qu'ils ne pouvaient eux-mêmes se résoudre à « en sortir ; que lui-même, s'il les aimait, comme ils « en étaient persuadés, ne pourrait leur donner un « conseil si funeste ; il avait répondu en deux mots, « qu'il savait ce qu'il avait à faire, et ferait exécuter les « ordres du roi. » Sur ce rapport, la majeure partie de l'assemblée décida que l'on ne recevrait point le sieur de Fontaines dans la ville et l'on renvoya Cardaillet.

Cet homme s'en retourne donc à Cosne vers de Fontaines, à qui il dit qu'il n'y a pas moyen à la vérité

de le faire entrer dans Sancerre par les portes ; mais qu'il se fait fort de l'introduire dans le château ; qu'il a gagné les principaux bourgeois de la ville et qu'un grand nombre des habitants sont dans ses intérêts ; en même temps il produit leurs lettres pour le rassurer. De Fontaines voyant que les conditions acceptées par les députés se trouvaient rejetées par la ville, n'hésite point à saisir cette dernière ressource pour réduire les Sancerrois. La chose lui paraît d'autant plus facile, que Julien de la Bertauche et Simon Carluchet, chefs de la faction, ont été élus depuis peu pour commander dans le château.

Pendant que de Fontaines se préparait à exécuter son projet, les hommes de sa faction travaillaient aussi dans la ville à le faire réussir. Les trois échevins, François Desmolins, Guillaume Finou et Louis Dargent, s'occupèrent plusieurs jours à transporter secrètement dans le château des vivres, de la poudre et d'autres munitions de guerre qu'ils avaient à leur disposition, comme échevins, et pressèrent leurs complices d'exécuter leur entreprise.

Ces menées, quoique sourdes, intriguèrent les habitants qui ne purent s'empêcher de témoigner leur surprise, en voyant transporter au château des meubles et des marchandises. Ceux qui y commandaient, alléguèrent, pour éloigner tout soupçon, qu'ils n'en agissaient ainsi que parce qu'ils ne se fiaient pas aux réfugiés, dont plusieurs même les avaient menacés. Le soupçon augmenta quand on sut que ceux du château faisaient murer en dedans la seconde et principale porte qui descendait à la ville ; que depuis quelques jours ils ne répondaient plus au mot de la garde du dehors qui

passait la nuit auprès ; qu'ils la traitaient assez durement et refusaient de lui ouvrir la porte. Les conjurés firent encore cesser ce soupçon en répétant sans cesse qu'ils ne pouvaient se fier aux réfugiés et qu'ils en avaient de bonnes raisons.

Le capitaine la Fleur et plusieurs autres réfugiés qui ne se fiaient pas trop aussi à ceux du château, y allaient quelquefois de jour pour examiner, entre autres, si l'on ne démurait pas la porte de fer qui conduisait hors de la ville et que l'on avait fermée en dedans avec des pierres et de la terre de l'épaisseur de douze pieds. Comme tout restait dans le même état et que les gens du château dissimulaient profondément, la Fleur et les autres en sortaient et s'en retournaient chez eux sans en rien soupçonner davantage.

CHAPITRE NEUVIÈME

Surprise du Château de Sancerre. — Les Sancerrois approvisionnent la ville en prévision d'un siége.

Pendant que les gens du château amusaient ainsi les réfugiés et les autres habitants, Louis Dargent et Simon Regnault allèrent à Cosne avertir le sieur de Fontaines que les conjurés avaient choisi la nuit du 9 novembre pour exécuter leur dessein, et conduisirent Charles de Bueil de Racan, frère de ce seigneur, qui s'était chargé de l'entreprise, au château de Buranlure, à deux petites lieues de Sancerre.

Le dimanche 9 novembre, jour convenu, ceux du château de Sancerre envoyèrent Saint-Pré à Buranlure vers Racan qui, s'étant mis en chemin, arriva sur le soir avec sa troupe, au pied de la montagne, où il se cacha dans les vignes et derrière les ruines de l'ancienne église paroissiale, proche Saint-Romble, à deux cents pas de la ville, en attendant l'heure et le signal.

La nuit venue, trente-quatre conjurés de la ville entrent secrètement dans le château, et ceux qui y commandaient refusent la garde de cinq à six soldats habitants, qu'on y envoyait tous les soirs pour ôter la défiance

qu'ils disaient avoir des réfugiés. Les deux Naulet François Dargent et Jean Tuche étant de ceux que le conjurés avaient renvoyés, en avertissent aussitôt le principaux de la ville qui ne savaient rien du complot Ceux-ci se transportent au château et demandent l cause de ce refus. On leur répond, que l'on n'a poin refusé l'entrée aux soldats de garde ; qu'ils se sont pré sentés trop tard et à heure indue. Sur cette réponse, o dit à la Bertauche et à Carluchet que l'on n'est pas con tent d'eux et que l'on sera obligé de prendre d'autre mesures pour les ranger à leur devoir. Les deux chef des conjurés extrêmement embarrassés font, pour ne pa se découvrir, entrer avec eux dans le château les soldat de la garde qu'ils avaient d'abord renvoyés, avec quel ques autres qu'on leur joignit. De ce nombre était Loui Martinat, jeune homme, sur la fidélité duquel les réfugié et ceux qui étaient opposés aux ordres du roi comptaien beaucoup. Ces précautions prises, on se crut en sûret et l'on se retira.

Le capitaine la Fleur, plus défiant que les autres mit cette nuit là un corps de garde dans la maison d Carluchet, située au-dessous du château, du côté de l ville, et des sentinelles devant cette maison, aussi bie qu'à la terrasse *Saint-Denis*, d'où l'on pouvait découvri le château en dehors. Cette précaution ne fut pas inutile

A minuit, le signal étant donné par ceux de la for teresse, Racan sort de son embuscade à petit bruit, suiv de ses gens, et arrive à la fausse brèche du château qu'il escalade avec dix-huit hommes et André Clément bailli de la ville, qui lui servait de guide. La sentinell que le capitaine la Fleur avait mise à *Saint-Denis* en tendant du bruit, tire sur la suite des gens de Raca

qui montaient aussi vers le château ; ceux-ci épouvantés s'arrêtent quelques temps et reculent.

Aux premiers coups de fusil, l'alarme se répand dans toute la ville, le bruit court que le château est pris, et chacun s'attend à être bientôt massacré. Au milieu du tumulte, néanmoins on ne perd point la tête ; le capitaine Paquelon, échappé depuis peu du massacre de La Charité, sort avec quelques arquebusiers par la porte *Oyson*, pour arrêter le reste des soldats de Racan qui montaient au secours de leur maître, lequel était dans le château. Comme il descend de la montagne, à la faveur des ténèbres de la nuit, il rencontre, proche la chapelle de Saint-Romble, un soldat ennemi qui lui crie: *Qui va là?* Ce soldat est pris à l'instant et conduit dans la ville ; il avait un casque doré, une très-belle arquebuse, et se disait écuyer du sieur de Fontaines. On l'interroge, il déclare: « Que Racan, lui dix-huitième, « est dans le château ; que le reste de ses soldats, qui « sont aux environs, n'a pu monter parce qu'on a « tiré sur eux, ce qui leur a fait croire que leur entre- « prise est découverte ; que la cavalerie du roi, conduite « par le sieur de Fontaines avec quelque infanterie de « Cosne et des lieux circonvoisins, est à Saint-Satur ; « qu'il doit encore venir du secours de La Charité et « d'ailleurs, et que l'on espérait entrer dans le château « par une fausse porte qui serait ouverte par ceux qui « y commandaient, et de là dans la ville pour la « réduire. »

Pendant qu'on interroge le prisonnier dans la ville, la Bertauche et Charluchet se mettent à démurer la fausse porte du château qui répondait à la fausse brèche, par laquelle Racan était entré avec les siens ; ils mettent

aussi en liberté le capitaine Durboys et les six autres pris à Chavignol, que les habitants avaient renfermés dans le château, et leur donnent les armes qu'ils avaient fait apporter secrètement quelques jours auparavant.

Les conjurés, en y comprenant les gens de Racan et les prisonniers de Chavignol, étaient au nombre de soixante (1). Tandis qu'ils se pressent de fortifier en dedans les portes du château, du côté de la ville, pour empêcher les habitants de les forcer, et qu'ils démurent la porte de fer qui conduisait hors de la ville, pour faire entrer les leur, le jeune Martinat, qu'ils avaient envoyé dormir sur le foin, parce qu'il n'était pas de garde, s'éveille au bruit, et voyant ce qui se passe, cherche à se sauver; mais comme il ne le peut, il monte vite et en secret à la tour *Saint-Georges*, qui regardait la porte *César*. De là il appelle le jeune Michel Granger, qui faisait la sentinelle tout proche, le nomme son compagnon, son ami, lui dit adieu : « Qu'ils vont le tuer, qu'il est « mort ; que le sieur de Racan est dans le château avec « ses soldats ; qu'il en avertisse en toute diligence ceux « de la ville, afin qu'ils pensent à leurs affaires. » Après cela, il rentre dans la cour du château, où, comme on le sollicite de prendre les armes contre la ville, ou

(1) Julien de la Bertauche, Simon Carluchet, François Desmolins, Guillaume Finou et Louis Dargent, échevins ; Reullard, Jean Guichard, dit *le bon*, et son fils, Louis Finou, Pierre Lemort, Landelle, orfèvre, et son domestique ; Simon Regnault, Simon Semelé, le caporal Denys, un potier d'étain, Guillaume Frelat, François Reuchon, Lancellot, Boré le jeune, le domestique de Pierre Rousseau, apothicaire, André Clément, bailli de la ville, Simon Boibeau, dit *le curé*, Étienne Chollet, Brion, notaire, Antoine Turiel, Jean Rigou, Pierre Boucquean, fermier du comté, logé au château ; un clerc, un charretier, Jean Guichard, fils d'Étienne ; les deux fils de Jean Naulet et le jeune Martinat ; ces trois derniers tenaient le parti de ceux de la ville.

du moins de dire aux habitants qu'il n'y a personne dans le château que les gens accoutumés, il le refuse constamment et se répand en reproches amers contre la Bertauche, qu'il ne craint pas d'appeler traître à sa patrie. Racan voyant la fermeté de ce jeune homme, le laisse et ne le sollicite pas davantage.

Cependant, au milieu des ténèbres, on se prépare, d'un côté à attaquer, de l'autre à se défendre. Les habitants, dans la crainte qu'on ne fasse une sortie sur eux, se barricadent en embarrassant, avec des charrettes, les avenues devant le château, et, pour arrêter le travail des conjurés, ils mettent avant le jour le feu à la première porte et la brûlent.

Pendant qu'on est ainsi occupé de part et d'autre, le jeune Martinat, qui cherchait tous les moyens de servir ceux de la ville, se glisse secrètement vers une canonnière d'où il avertit son ami Granger qu'on prenne courage, et, sur les sept heures du matin, comme il n'avait ni encre, ni papier, il écrit, avec une épingle, au-dedans de la couverture d'un psautier qu'il avait sur lui, ces mots: *Prenez courage, messieurs, car le cœur leur faut.* Il jette ensuite le livre par dessus la muraille; il est ramassé et porté à son père, qui apprend par là, avec la plus grande joie, que son fils n'est pas mort, mais qui ne se doute nullement de l'écriture tracée avec l'épingle.

Les gens du château n'avaient cessé toute la nuit de jeter sur les assaillants de grosses pierres de tous côtés, surtout de dessus les tours du côté de Saint-Denis, sans se servir de leurs arquebuses que le matin. Le jour venu, les capitaines de la ville et les habitants essayèrent, par une de ces actions hardies dont on trouve peu

d'exemples dans l'histoire, d'exciter la pitié des assiégés.

Ils prennent le père de la Bertauche, âgé de soixante ans, les femmes et les enfants des autres, les lient ensemble, leur chargent à chacun, excepté le vieux de la Bertauche, un fagot sur les épaules et les font suivre par des soldats chargés d'escarmoucher, jusqu'à la seconde porte du château, avec ordre à cette faible troupe d'y allumer leurs fagots et de la brûler. « Si les assiégés « ne tiraient point sur ces personnes qui devaient leur « être si chères, il y avait beaucoup d'apparence que « la place serait bientôt forcée; s'ils les traitaient en « ennemis, c'était un sujet de consolation pour les habi- « tants d'avoir forcé les traîtres à tuer eux-mêmes leurs « femmes et leurs enfants. » On ne pouvait guère exercer sur les conjurés une vengeance plus marquée.

Le père de la Bertauche, arrivé à la seconde porte du château, à laquelle les femmes et les enfants allaient mettre le feu, remontre à son fils, avec des paroles lamentables, le danger où il est exposé, avec tous ceux qui lui appartiennent, et l'exhorte à sortir du château et à se réunir avec les siens. L'exhortation fut inutile ; pendant que les femmes et les enfants mettaient le feu, les assiégés tirèrent sur eux, et blessèrent sous la mamelle, d'un coup d'arquebuse, la femme de Pierre Lemort, renfermé dans le château.

Les habitants voyant les assiégés insensibles à un spectacle si capable d'attendrir, percent la galerie de la maison du nommé Turpin, le colombier et autres lieux voisins, et s'approchent pour assaillir les conjurés à coups de fusil. A l'instant, une grêle de balles tombe sur eux et les déconcerte. Dans cette extrémité, ils assemblent les vignerons avec quelques maçons et les

mènent au pied de la muraille du grand corps de logis du château, du côté du nord. Ils en approchent sans risque, parce que de ce côté-là le château n'avait point de meurtrières. Là, avec un courage qu'animait encore le désir de conserver leur vie, malgré la dureté et l'épaisseur de ce vieux mur, ils y font, en moins de quatre heures, quatre ouvertures, par chacune desquelles trois hommes pouvaient entrer de front. Pendant ce travail, ceux du château jettent beaucoup de pierres sur les sapeurs du haut de la tour Saint-Georges, sans qu'on puisse les en empêcher, parce qu'ils étaient couverts par le ballet du toit et par des planches.

Malgré cette grêle de pierres, les capitaines la Fleur et Buisson et quelques soldats et habitants grimpent aux endroits qu'on a percés, pour y donner l'assaut, quand il en sera temps. En attendant, ils font apporter force bois et fagots pour achever de brûler la seconde porte, à laquelle les femmes et les enfants avaient déjà mis le feu sans la consumer. Ceux du château, de leur côté, roulent des pierres et de la terre le long de cette porte, en dedans, et se barricadent. A cette attaque furent tués à coups d'arquebuse, du côté des habitants, Denis de la Ville, Thomas Paillard, qui venait de se marier à La Charité, un soldat nommé *Gascon* et quelques autres.

Une chose à laquelle l'on ne s'attendait pas, retarda l'assaut. L'endroit que l'on avait sapé, qui était au-dessous des grandes écuries voûtées, ayant été ouvert, on s'aperçut qu'il y avait beaucoup de foin. On se mit donc en devoir de le tirer par les ouvertures, mais comme on n'avançait pas, on crut mieux faire d'y mettre le feu et l'on se trompa. Un brave soldat, qui se chargea

de l'entreprise, eut le bras cassé d'un coup d'arquebuse. En même temps, une fumée épaisse qui offusquait tout et la chaleur des voûtes enflammées, rendirent le lieu inaccessible aux assaillants. Ceux du dedans ne firent pas attention à cette maladresse des habitants ; pour se fortifier davantage, ils prirent la résolution de faire tomber le comble et de crever la voûte. Ils mettent donc le feu au-dessus du corps de logis, qui était un grand grenier plein de blé, de fagots et de meubles. A l'instant la flamme se porte partout, et gagnant la vis de la tour *Saint-Georges*, elle brûle un petit tourillon couvert d'ardoises, qui était la partie la plus élevée de tout le château. Cette flamme fut vue de loin par ceux qui suivaient la route de Lyon à Paris, et l'on publia et imprima dans la capitale la prise de Sancerre.

Cependant, la nuit approchait et les assaillants avaient tout à craindre, parce que la porte de fer du château, en dehors de la ville, était démurée. Déjà l'on entendait le son des tambours et des trompettes des troupes du sieur de Fontaines, de l'autre côté de la Loire, et l'on voyait les premières barques qui transportaient ses soldats au port de Saint-Thibault. A la vue d'un danger si pressant, les assaillants redoublent d'efforts, apportent quantité d'eau pour éteindre le feu, et tirent avec des crochets et autres machines de fer, les pièces de bois brûlantes, le foin et tout ce qui fermait le passage.

Cette action hardie étonne les assiégés et les déconcerte tellement qu'ils délibèrent d'abandonner la place. Le jeune Martinat, que l'on y retenait malgré lui, s'en aperçoit ; il s'élance avec impétuosité sous la voûte qui conduisait à la porte de fer, l'ouvre, sort, gagne les

vignes de la porte *Oyson*, saute les hâles et les buissons, et crie à ceux qui sont sur la terrasse Saint-Denis et aux autres sentinelles de la ville : *Ne tirez pas, messieurs, c'est Martinat ; courage, courage, ils veulent s'enfuir !* De là, il grimpe à la ville, qu'il remplit de joie, et entre dans la maison de son père, à qui il fait lire les mots qu'il avait tracés avec une épingle sur le psautier qu'il avait jeté le matin par dessus les murailles des tours.

Sur les cinq heures du soir, après que ceux de la ville eurent tiré le bois et le foin qui leur fermaient l'entrée du château, les plus hardis se jetèrent dedans sans que les assiégés fissent beaucoup de résistance. Le premier qui y entra fut le capitaine Laurent, lequel gagnant la tour *Saint-Georges,* qui fumait encore, monta au plus haut et se mit à crier de manière à se faire entendre des plus éloignés : *Dedans, enfants, dedans ; ils sont à nous ; ils ont peur ; le cœur leur manque !*

Ce cri effraya tellement les assiégés, que Racan, qui ne voyait ni secours, ni l'homme qu'il avait envoyé vers midi à son frère, à Cosne, s'enfuit avec ses gens par la porte de fer, après avoir tenu la place environ dix-sept heures. Le capitaine Paquelon, avec huit ou dix soldats, se mit à leur poursuite par la porte *Oyson ;* mais dans la crainte que ces fuyards réduits au désespoir ne rentrassent dans la forteresse, où ils auraient encore pu tenir, ainsi que dans les tours, il se contenta de leur tirer quelques coups d'arquebuse et les laissa aller. Les principaux qui sortirent avec Racan, furent le fils du seigneur de Buranlure et le sieur de Gourdieu, qui emporta un coup d'arquebuse à la jambe. Un page du roi, qui l'avait accompagné dans cette expédition, fut tué par la chute des créneaux lors de l'assaut.

Le bruit de cette évasion se répand bientôt dans la ville ; tout le monde s'empresse d'entrer dans le château avec des falots. On y trouve Cardaillet, l'auteur de l'entreprise, lequel ayant été dangereusement blessé à la tête d'un coup d'arquebuse, n'avait pu s'enfuir avec les autres. Je laisse à penser quelle fut la joie des habitants de se voir maîtres de cet homme. On le charge sur le dos d'un vigneron, qui le promène ainsi et le donne en spectacle à toute la ville, où il est maudit et hué par les enfants et la populace, qui l'assomment enfin devant cette grande maison vis-à-vis laquelle était alors la porte de l'église de Saint-Jean. Reullard, de Sancerre, blessé d'un coup d'arquebuse au bras, et Sandron, de Cosne, furent encore trouvés dans le château et tués de colère par ceux qui y entrèrent les premiers. Jean Garnier et son fils, Etienne Chollet, Bucqueau, fermier du comté, et l'échevin François Desmolins y furent faits prisonniers. Comme les autres s'étaient enfuis avec précipitation, l'on trouva dans le château beaucoup d'armes, d'argent monnayé, de draps de soie et de laine, des meubles et des marchandises qui y avaient été transportés pour plus grande sûreté par les conjurés. Ainsi fut repris le château de Sancerre par les habitants de la ville, le 10 novembre 1572.

Le lendemain, après que l'ordre eût été donné à son de trompette et de tambour par tous les carrefours de la ville, tout le peuple s'assembla après midi sous la halle, où l'on chanta en action de grâces de cette délivrance le psaume 144, qui avait été mis en chant par François de la Mare de Claireau, principal ministre de Sancerre ; et l'on se rappela avec joie, qu'à pareil jour, quatre ans avant, les Sancerrois s'étaient délivrés

des gens de la Châtre, et les avaient forcés à fuir de Chavignol avec leurs canons. Le ministre Jean de Léry, qui nous a laissé un journal du fameux siége de Sancerre, avoue ingénùment qu'il n'eut jamais tant peur pendant ce siége meurtrier, que pendant cette nuit tumultueuse, où le château fut surpris par le sieur de Racan.

Pendant que les Sancerrois chantaient leur délivrance, le sieur de Fontaines voyant qu'il n'y avait plus d'espérance de les engager à se soumettre et à recevoir garnison, partit en poste pour Paris, et laissa à Cosne ses gens et son bagage jusqu'au 25 novembre.

Après la retraite des sieurs de Fontaines et de Racan, plusieurs des principaux et des plus riches d'entre les habitants qui avaient commandé avec courage dans les précédentes guerres, quittèrent la ville et n'y rentrèrent qu'après le siége. De ce nombre, furent entre autres les capitaines la Doye, Étienne Guichard, Baron, Bazarne et quelques autres. Il y en eut même qui servirent dans l'armée du Roi contre Sancerre. On les soupçonna tous animés de quelque secret mécontentement. Dans le fond, ils avaient raison ; ils voyaient une très-petite ville rebelle au roi, sans canons, sans approvisionnements, et sur laquelle la foudre allait tomber. Ce fut un bonheur pour eux, quoique en dise Jean de Léry, de n'être point possédés de cet esprit de vertige qui s'était emparé de leurs concitoyens, comme l'événement le prouvera bientôt.

Les Sancerrois ayant reconnu, par ce qui venait d'arriver, que leur division avait failli être la cause de leur ruine, se réunirent tous; et, sans faire aucune distinction d'anciens et de nouveaux habitants, ils

résolurent de vivre à l'avenir dans une concorde et une amitié parfaites. Comme ils ne pouvaient plus attendre de grâce du roi, ils établirent une milice bourgeoise, et se préparèrent à la guerre, en protestant toujours qu'ils seraient très-fâchés d'être obligés de la faire. Jusqu'alors tout s'était fait de bonne amitié dans leur ville entre les capitaines, sans qu'aucun s'arrogeât le commandement sur les autres; mais instruits par l'expérience, et pour se mettre en garde contre les surprises du dehors, ils réglèrent l'état militaire de leur ville de la manière qui suit :

L'avocat André Johanneau, que l'on appelait le *Bailli*, et qui avait donné des preuves de son habileté et de son courage dans la guerre précédente, fut fait commandant général, maire et gouverneur de la ville; Faby, de La Charité, son lieutenant, et Louis de Martignon, grenetier au grenier à sel, sergent-major; le capitaine Martignon, son fils, fut chargé de commander les anciens habitants : on lui donna pour lieutenant Claude Pillard, et pour enseigne le jeune Martinat, celui dont on avait éprouvé la fidélité lors de la surprise du château par Racan. La compagnie des naturels de la ville, y compris les vignerons, était d'environ cinq cents hommes. Le capitaine la Fleur forma outre cela une compagnie de gens à pied, rassembla quelques chevaux, dont il fit une espèce de cavalerie, et se chargea de commander ces deux compagnies; il eut pour lieutenant des deux compagnies le capitaine Chaillou, d'Orléans; pour cornette de la cavalerie, le capitaine Montauban, qui s'était sauvé de Jargeau lors du massacre d'Orléans, et pour enseigne d'infanterie le capitaine la Bussière, de Courtaison, dans le pays d'Orange. Le

capitaine Buisson forma aussi, avec les habitués, une compagnie de gens à pied, et eut pour lieutenant le capitaine Paquelon, et pour enseigne le capitaine la Minée. Le capitaine Dorival, de la ville d'Aubigny, eut le commandement des volontaires réfugiés, avec permission de choisir ses lieutenants. Ces compagnies d'habitués et de réfugiés formaient un corps d'environ trois cents hommes. Ainsi Sancerre avait environ six cent cinquante soldats, sans y comprendre les vignerons, au nombre de cent cinquante, qu'on arma d'épées, de bâtons ferrés, d'arquebuses et de frondes, et qui se signalèrent dans la suite. Parmi ces capitaines, à peine y en avait-il un de marquant : c'étaient la plupart des aventuriers rebelles, chassés de leur pays, mais braves, et prêts à se battre en désespérés, jusqu'à précipiter dans les derniers malheurs la ville qui leur avait donné retraite.

Les commandements ainsi distribués, tout prit une face militaire dans Sancerre ; il n'y eut pas jusqu'aux enfants et aux femmes qui ne s'armassent de hallebardes, de demi-piques, de broches de fer, et qui ne courussent aussi aux murailles à la moindre alarme. Ce ne fut plus une ville qui se défendait tumultueusement quand on venait l'assaillir : ce fut une ville qui annonça ouvertement qu'elle prenait les armes pour la conservation de la vie de ceux qu'elle renfermait dans ses murs, et pour la liberté de conscience, qu'elle appuyait sur l'édit du mois d'août 1570. On entendit donc, pour la première fois, le tambour de guerre battre à Sancerre, et assigner à chacun son poste, pour faire garde nuit et jour sur les murailles.

Malgré ces beaux règlements, il s'éleva, le 2 décembre, entre les capitaines la Fleur et la Minée une

vive querelle qui arma les citoyens les uns contre les autres ; il n'y eut cependant personne de tué ni de blessé. La querelle fut assoupie le lendemain dans un conseil tenu extraordinairement, et les deux capitaines soupèrent ensemble.

Pour obvier à des divisions qui pouvaient avoir des suites funestes, et pour tranquilliser les réfugiés, qui publiaient qu'il y avait encore des traîtres parmi les habitants, on forma le conseil de ville d'environ vingt-cinq personnes, moitié naturels et moitie habitués. Ensuite on fit une ordonnance pour réprimer les jurements, les blasphèmes et autres vices ; on exhorta chacun à faire son devoir et dans le civil et dans le militaire, et le tout fut publié dans les carrefours et affiché sur les places publiques, pour que nul put prétexter l'ignorance.

Une révolte si ouvertement déclarée devait engager les Sancerrois à pourvoir leur ville de toute espèce de munitions et à la bien fortifier ; c'était l'avis des plus sages. Mais le gouverneur Johanneau voyant le sieur de Fontaines éloigné, se persuada trop légèrement qu'il n'y avait plus rien à craindre, et que Sancerre n'avait plus à se garder que des embûches et de la surprise, surtout quand il apprit que les armées du roi étaient occupées au siége de la Rochelle.

En vain lui représenta-t-on : « Que l'on avait porté
« les choses à l'extrémité ; que l'orage grondait de loin,
« mais qu'il ne tarderait pas à fondre sur la ville ; qu'il
« fallait prendre des précautions, brûler et détruire Saint-
« Thibault, Saint-Satur, Fontenay et les quatre villages
« voisins qui pourraient incommoder la ville ; que le
« roi ne laisserait pas en repos, au centre du royaume,

« une petite ville qui lui était rebelle; qu'il était à pro-
« pos d'y faire venir du blé; que le capitaine Martinat
« l'aîné, se chargeait d'en faire entrer trois mille bois-
« seaux pour de l'argent. » Ce commandant, également orgueilleux et opiniâtre, ne cessa de répéter en public que toutes les forces du royaume étant devant la Rochelle, il n'y avait rien à quoi la cour songeât moins qu'au siége de Sancerre. Il ajoutait que le roi avait assez d'affaires dans le Languedoc, à Nîmes, à Montpellier, à Montauban, à Sommières (1).

Comme Johanneau avait beaucoup de crédit dans la ville, la plupart des habitants, entraînés par ses discours, se flattèrent de jouir bientôt de la paix qu'ils désiraient et la regardèrent même comme sûre. En conséquence, on laissa sur pied tous les villages voisins, où les troupes du roi pouvaient se loger; on suspendit les fortifications que l'on avait commencées; on ne fit aucune provision; l'on se contenta du peu de vivres que l'on amenait journellement dans la ville, de Lassay, d'Azy, de Jars, de Savigny, de Subligny et quelques autres paroisses et villages des environs; tout se fit avec une sécurité et une nonchalance extrêmes par le crédit et l'obstination du gouverneur qui, ayant une fois assuré que la ville ne serait point assiégée, ne voulut jamais se rétracter. Cependant l'orage était près de crever sur Sancerre, et l'on s'aveuglait sur ce malheur prochain.

Au lieu de s'occuper à approvisionner leur ville, les Sancerrois ne firent depuis que de fourrager et commettre mille brigandages dans les paroisses voisines.

(1) Chef-lieu de canton du Gard.

Le 6 décembre, un samedi, quelques-uns de leurs soldats, à la tête desquels était un nommé *le Rival*, autrement *la Pomme*, ayant pillé et rançonné les villages voisins, contre les défenses, et fait brûler les pieds à une femme du bourg de Ménétréol, pour avoir son argent, le conseil de la ville, informé et indigné de cette barbarie, fit pendre et étrangler le chef de cette bande. Le même jour, on passa par les verges deux autres soldats et une servante, convaincus de larcin.

Quelques jours après, comme on fut informé que le capitaine Cartier, d'Orléans, avec sa compagnie et quelques-uns des fugitifs de Sancerre avaient enlevé, aux moulins de Ménétréol, la farine appartenant à la ville, les Sancerrois lui dressèrent, le 19 décembre, une embuscade, dans l'espérance qu'il y reviendrait; mais il n'y revint pas; néanmoins, ils ne perdirent pas leur peine, car, ayant rencontré dix-neuf charrettes chargées de vin, une autre où il y avait deux porcs et deux chevaux, qui conduisaient des vivres et des hardes à Cosne, ils emmenèrent le tout à Sancerre.

Le lendemain, 20 décembre, le capitaine Cartier, à la tête de quatre-vingts cavaliers et de quelques fantassins, chercha à avoir sa revanche, et parut assez loin à la vue de la ville. Il avait mis des sentinelles sur les montagnes voisines. Les Sancerrois s'en étant aperçus, firent une sortie et tuèrent, sur la montagne de *l'Orme au Loup*, un de ses soldats, dont ils emportèrent les habits, les armes et les bottes, sans pouvoir attraper le cheval. Cette sortie troubla le marché, qui se tenait depuis quelque temps au champ Saint-Ladre (Saint-Lazare), hors de la ville.

Le 27, cinquante arquebusiers à pied et quinze à

seize chevaux sortirent de nuit et allèrent aux villages de Lassay, d'Azy et autres environnants, d'où ils amenèrent à la ville trois cents boisseaux, tant de blé que de farine, sur douze charrettes. Quelques jours après, quatre soldats et quatre vignerons s'étant avancés jusqu'à Jars, donnèrent l'alarme aux paysans qui quittèrent leurs maisons ; puis, ayant pris trois beaux chevaux dans une écurie, ils les amenèrent à Sancerre. Le capitaine Buisson, qui connaissait les gens à qui appartenaient ces chevaux, les leur fit rendre moyennant quatre-vingts francs qu'il donna aux soldats et aux vignerons pour boire.

Le 31 décembre, sur l'avis qu'il y avait des gens qui rôdaient au nord de Sancerre, trente-quatre arquebusiers avec quelques cavaliers sortirent de la ville et s'avancèrent jusqu'au bourg de Savigny ; mais, ne les ayant pas trouvés, ils emmenèrent à la ville trois cents boisseaux environ de blé, qui furent mis en magasin.

Le 1er et le 2 janvier 1573, ils sortirent vers le bourg de Subligny, d'où ils emmenèrent prisonnier le curé du lieu, avec quatre charrettes chargées de blé et de vin, et huit vaches. C'était s'y prendre bien tard pour faire des provisions, car l'armée du roi approchait. Le 5, le capitaine la Pierre, revenu depuis peu de Mons en Hainaut, se porta avec quinze ou seize chevaux à six lieues de Sancerre, au bourg de Villegenon ; il y arriva le lendemain et trouva le peuple assemblé à l'église, célébrant la fête de l'Épiphanie, appelée aussi la *Fête des Rois*. Les paysans épouvantés sortent en foule de l'église et laissent le curé seul ; on ne lui fit aucun mal. On arrêta seulement un sergent nommé Bretichon, qui avait quitté la religion protestante, et était à la messe ; et on

le conduisit à Sancerre, où il fut gardé et mis ensuite en liberté, à la recommandation du capitaine la Minée.

Le 7 janvier, les Sancerrois ayant été avertis qu'il était aisé de surprendre le capitaine Cartier, avec sa compagnie, dans un village proche Châtillon-sur-Loire, à sept lieues environ de Sancerre, les capitaines la Fleur et la Pierre y allèrent avec cinquante chevaux et ce qu'il y avait de plus brave dans la ville ; mais ne trouvant pas ce qu'ils cherchaient, ils s'en retournèrent. Comme ils étaient près de Jars, où ils comptaient dîner, ils entendirent une trompette et virent au bourg deux cornettes d'environ cent soixante chevaux, que conduisait le sieur de Montigny. Ils s'enfuirent aussitôt, et malgré la lassitude de leurs chevaux, regagnèrent rapidement Sancerre, dont ils étaient encore éloignés de quatre lieues. Ils crurent que c'était un piége qu'on leur avait tendu.

CHAPITRE DIXIÈME

Le roi ordonne le siége de Sancerre. — Commencement du siége. l'Assaut.

Charles IX, irrité plus que jamais de la rébellion du parti protestant, résolut enfin de faire les derniers efforts pour l'abattre. La Rochelle avait donné l'exemple de la révolte aux villes de Sommières, de Nîmes, de Montauban et Sancerre ; le roi donna ordre d'assiéger en même temps ces cinq villes. Il n'y eut que La Rochelle et Sancerre qui tinrent.

Pendant qu'on assiégeait Sancerre, le duc d'Albe, à la tête des Espagnols, pressait vivement le siége de Harlem en Hollande. Rien n'est plus semblable, dit l'historien des guerres de Flandre, que ces deux siéges : Harlem, vivement encouragée par le parti du prince d'Orange, et Sancerre par les habitants de la Rochelle ; même principe de révolte, même courage, même bravoure, même opiniâtreté dans les assiégés, mêmes entreprises de la part des femmes, même famine à peu près et même temps pour se rendre. La différence, c'est que Harlem ne se rendit qu'à certaines conditions et que Sancerre fut abandonnée à la volonté de celui qui en fit le siége.

L'Europe entière avait donc les yeux tournés vers Harlem, dans la Hollande, vers La Rochelle, et, ce qui doit surprendre, vers la bicoque de Sancerre. Les affaires des protestants de France étaient de tous côtés dans un état chancelant et leur sort dépendait absolument de la manière dont La Rochelle et Sancerre résisteraient aux armes du roi. La Rochelle, après un siége meurtrier, fit une paix honorable ; mais Sancerre, plus faible et plus opiniâtre, porta toute la peine que méritait une révolte poussée à l'excès et soutenue par la fureur du fanatisme comme on le verra bientôt.

Pendant que les Sancerrois, séduits par les discours de Johanneau, leur gouverneur, ne pensaient à rien, la compagnie de gendarmes de Jean de Luxembourg, comte de Brienne, et une autre cornette de cavalerie parurent, le 3 janvier 1573, à la vue de Sancerre, et se mirent en bataille, assez loin de la ville, sur le chemin de Bourges, où ce corps fit halte. Vingt-deux de ces cavaliers s'étant avancés jusqu'au champ Saint-Ladre, l'on fit sortir contre eux, vingt-cinq arquebusiers sous la conduite des capitaines la Fleur et la Pierre ; mais comme on tirait de trop loin, aucun coup ne porta, et après cette escarmouche on se retira de part et d'autre.

Les Sancerrois ne s'étonnèrent pas encore ; le vendredi 9 janvier leur offrit un spectacle plus sérieux. Ceux qui étaient en sentinelle au haut du clocher de l'église Saint-Jean, virent paraître deux escadrons de cavalerie sur *la Crêle*, petite montagne à trois kilomètres de Sancerre, au nord, sur le chemin de Sury-en-Vaux ; aussitôt on sonne l'alarme. Cette cavalerie étant descendue de la Crêle au pied de la montagne de Sancerre, les Sancerrois vinrent escarmoucher et ne blessèrent

qu'un cheval, parce qu'ils n'osèrent pas sortir des vignes.

Une heure après, on aperçut du même côté deux autres corps de cavalerie, qui vinrent se joindre à la première troupe, et se mirent en bataille, au nombre de quatre cents chevaux. La nuit étant survenue, ils allèrent se loger à Saint-Thibault, à Saint-Satur, à Fontenay, à Verdigny, à Sury-en-Vaux. Ce fut alors qu'on reconnut, mais trop tard, la lourde faute que le gouverneur Johanneau avait faite, de ne pas démolir ces endroits. Cette nuit-là même quelques troupes de soldats de Cosne et autres lieux voisins, passèrent la Loire et vinrent aussi se loger à Saint-Satur, où ils se fortifièrent. Le lendemain, 10 janvier, cinq enseignes des vieilles compagnies du sieur Goas vinrent aussi à Saint-Satur. Quelques hommes de ce corps s'approchèrent de Sancerre du côté de Fontenay ; il y eut escarmouche entre eux et les Sancerrois, près d'un moulin, mais sans effet de part ni d'autre. Le mercredi suivant, il arriva encore à Fontenay une compagnie de gens à pied. A mesure que les troupes arrivaient, les Sancerrois descendaient escarmoucher avec elles, mais sans succès.

Quelques jours après, arrivèrent au bourg de Ménétréol et aux maisons voisines huit enseignes des vieilles compagnies du régiment du sieur de Sarrieu, cinq compagnies nouvelles des capitaines Pierre, de la garnison de La Charité, de la Rese, qui avait quitté la religion protestante, de Canduc, de Verrières et de Tessier, avec plusieurs autres gens ramassés ; ils s'emparèrent, à leur arrivée, de la maison *couverte d'ardoises* appelée l'*Etang*, au pied de la montagne de Sancerre, à quatre cents pas de la ville.

Pendant ce temps-là, la compagnie des gendarmes

du sieur de La Châtre, gouverneur de Berry, celle des gens à cheval de Jean de Luxembourg, comte de Brienne, celle de Jean de Blosset, sieur de Torsy, celle de Tristan, sieur de Rosteing, celle de Cartier, d'Orléans, qui, quoique sans naissance, avait mérité, par sa bravoure, d'avoir rang parmi les seigneurs, un grand nombre de gentilshommes, de volontaires et de paysans du voisinage étaient venus se loger à Bué, à Amigny et à Chavignol. Outre cela, on y fit venir dix-sept compagnies de pionniers, de sorte que cette armée était composée d'environ sept mille hommes, sans y comprendre les gentilshommes du pays ni les pionniers.

Les Sancerrois, se voyant investis de tous côtés par les troupes du roi, firent une assemblée générale le dimanche 11 janvier, où, après qu'on eût assigné à chaque capitaine son quartier, il fut résolu que l'on ferait sortir de la ville les pauvres, les femmes, les enfants et généralement tous ceux qui n'étaient propres qu'à consommer les vivres. Cette résolution, quoique inhumaine, était prudente; mais on se laissa vaincre par les cris, et la pitié fit que tout le monde resta.

Après l'assemblée, les capitaines la Fleur, la Pierre et la Minée, à la tête de cent arquebusiers, étant descendus à Fontenay, mirent le feu au quartier situé en-deçà du ruisseau et que l'on appelle *le Petit-Sancerre*. Quelques soldats du roi, qui y étaient logés, sonnèrent l'alarme bien à-propos pour un seigneur qui venait à la tête de vingt-cinq chevaux à l'autre bout du village. Après avoir fait ce coup, les Sancerrois remontèrent vers la ville, et il y eut, dans la retraite, des soldats blessés de part et d'autre.

Le 13 janvier 1573, La Châtre qui commandait l'armée, ayant rassemblé la majeure partie de ses troupes au quartier général, à Saint-Satur, envoya un tambour à Sancerre sommer la place de se rendre au roi, avec assurance de rendre service aux habitants, s'ils l'en requéraient. Le gouverneur Johanneau, qui n'avait ni canons, ni provisions, fit alors, avec une bonne partie de son conseil, deux fautes impardonnables; la première, contre cette ancienne maxime de guerre : *Une garnison faible perd tout son droit à la clémence du vainqueur, lorsqu'avec plus de courage que de jugement, elle s'opiniâtre à défendre une place mal pourvue et mal fortifiée contre une armée royale, et que, sans vouloir accepter des conditions raisonnables qui lui sont offertes, elle entreprend d'arrêter les desseins d'une puissance à laquelle elle n'est pas en état de résister*. Cette maxime mérite encore plus d'attention quand il s'agit d'une petite ville révoltée contre son souverain.

La seconde faute que commit Johanneau était d'une bien plus grande conséquence. Contre toutes les règles de la guerre et contre le droit des gens, il eut l'insolence de faire arrêter, malgré l'avis de plusieurs, le tambour que La Châtre lui envoya, de l'insulter et de permettre dans la suite qu'on le fit mourir. Cette insolence, jointe à d'autres auxquelles il se porta pendant toute la suite du siége, piqua au vif le général de l'armée du roi, et hâta, à ce qu'on croit, la perte de cet orgueilleux gouverneur. C'est ainsi qu'un peuple effréné, conduit et animé par des aventuriers rebelles à leur souverain, se préparait les plus grands malheurs, qu'il pouvait éviter par la soumission.

Instruit du traitement indigne qu'on avait fait à

son tambour, La Châtre se prépara les jours sui mettre le siége devant Sancerre. Pendant ce te les Sancerrois firent quelques escarmouches. Le vier, un mercredi, les capitaines la Fleur et la sortent de la ville avec vingt cavaliers, qui avai casques rouges, et font d'abord semblant d'aller fontaine *Saint-Martin*; puis, se rabattant tout vers le chemin de Saint-Satur, sur les fourrage l'armée, ils en tuent douze, blessent d'un coup tolet un fourrier, qu'ils font prisonnier avec un et emmènent à la ville une charrette chargée d'u neau de vin blanc et de farine, et quinze ou seize tons, chèvres et brebis. Le 29, les mêmes capi encouragés par le succès de la dernière rencontre, en secret vers le champ de *Saint-Ladre;* mais ay découverts par les sentinelles de La Châtre, ils son qués par cent cavaliers; les habitants, qui découv danger, envoient, pour favoriser leur retraite, un nombre d'arquebusiers, qui tuent le cheval d'un ca et rentrent dans la ville.

Le lundi, 2 février, La Châtre fait fortifier le sons de Fontenay, celles que l'on appelle le *Sancerre;* il y ajoute un fort à quatre cents pas ville, et fait transporter de Saint-Satur à ce villa gabions faits par ses pionniers. Les Sancerrois, que la chose devenait de plus en plus sérieuse, dé le 5 un de leurs concitoyens vers leurs amis, pou exposer l'état de leurs affaires et leur demander cours. Le même jour, deux soldats du capita Rose vinrent se joindre avec les assiégés. Le dim 8 février, il arriva au port de Saint-Thibault, Loire, douze pièces de canon, quatre couleuvrines

mille boulets et de la poudre pour tirer trois à quatre mille coups.

Les assiégés furent alors avertis que l'on avait le dessein de battre entre le château et la porte *César*, parce que l'assaut y serait plus facile, à cause des rochers qui sont près de la muraille de ce côté-là. Sur cet avis, ils abattent le dessus de cette porte, pour n'être pas écrasés par ses ruines, qui pourraient, d'ailleurs, servir à l'ennemi pour monter à l'assaut. Ils fortifient aussi les endroits les plus faibles du Château, continuent la tranchée jusqu'à la porte *César* et mettent le tout en si bon état de défense, que cet endroit paraissait imprenable. Il y a bien apparence que c'était un faux avis que La Châtre leur avait fait donner pour les amuser et les empêcher de fortifier le côté de la porte *Vieille*, qui était le plus faible et le plus accessible.

Le 9, un mousquet ayant crevé dans la ville, tua le sergent Mercier, sancerrois, et blessa deux Parisiens habitués. Le 10, les assiégés ayant vu un corps d'environ mille arquebusiers qui descendaient du côté de la montagne de la *Crêle* sur le chemin de Sury-en-Vaux, le capitaine la Fleur, à la tête de douze soldats, eut l'audace d'aller tirer sur eux ; en se retirant, il rencontra plusieurs charrettes chargées de vin, perça les tonneaux à coups de pistolet, parce qu'on le poursuivait, et n'en emmena qu'une, dont il abandonna le vin aux vignerons.

Le 13, La Châtre fit amener son artillerie du port de St-Thibault à St-Satur. On tira de là les quatre premiers coups, dont l'un perça à jour la courtine de la muraille près la porte *César*. Une fille fut tuée sur le pavé, près des *moulins à chevaux*, par le vent d'un boulet, quel 'on ramassa. Ce boulet de pierre pesait 36 livres.

La nuit du samedi suivant, les troupes du roi commencèrent un fort en terre sur le chemin de Sancerre à Saint-Thibault, à l'endroit appelé les *Ardillières*, à deux cents pas environ de la chapelle de Saint-Romble ; elles firent aussi une palissade au champ *Saint-Ladre*, au-dessus de la carrière *Boyau*. L'on y mit quelques enseignes de gens à pied et l'on commença à y camper. La Châtre fit en même temps traîner quantité de gabions en plusieurs endroits, et ordonna aux pionniers de trancher les chemins et les avenues tout autour de la ville. Le dimanche 15, il fit rouler, depuis Fontenay jusqu'aux vignes, deux gros mantelets de bois ; c'était certainement une feinte. Le 16, on mena dix pièces d'artillerie au champ *Saint-Ladre*, et l'on en traîna à force de bras six autres sur l'*Orme au Loup*, montagne qui commande les maisons de Sancerre du côté du midi. Les poudres furent emmagasinées, partie au *Petit-Fort*, partie à l'endroit appelé les *Crix*, paroisse de Ménétréol.

Tout étant ainsi disposé pour l'attaque, on commença le jeudi 19 février à battre la muraille entre la porte *Vieille* et la porte *Saint-André*, et l'on tira trente-huit coups de canon. Le samedi, le dimanche, le lundi et le mardi suivants, on battit furieusement de trois mille cinq cents coups. La grange *Londis*, qui servait d'arsenal aux Sancerrois, fut abattue d'un coup, et le ministre Jean de Léry pensa être écrasé sous les ruines de la muraille ; mais personne ne fut tué, contre l'espérance des assaillants.

Ce fut alors que ce ministre proposa aux soldats qui étaient de garde sur les remparts un moyen de résister plus longtemps à la fatigue du travail et des veilles : c'était, comme il l'avait vu pratiquer aux peuples

du Brésil, d'attacher leurs matelas, non pas à des arbres, comme font ces Américains, mais à deux gros pieux plantés à une certaine distance; par là, ils n'auraient ni puces, ni punaises, ni aucune autre vermine de cette espèce; leur corps ne serait plus brisé, comme il arrive quond on couche sur la dure; et ils ne sentiraient ni le froid, ni la moiteur de la terre. Cet expédient est bon sans doute pour les peuples du Brésil, pays chaud situé entre la ligne et le tropique du Capricorne; mais c'était une bien petite ressource pour Sancerre, où il fait très-froid et où il neige presque toujours dans le mois de février.

Le 24, le capitaine la Fleur étant sorti près le ravelin (1) de la porte *Vieille*, y fut blessé d'un coup de fusil. La nuit du même jour, les troupes du roi s'étant approchées de ce ravelin pour s'en emparer, furent repoussées si vigoureusement, qu'elles y perdirent d'Ivory, capitaine des vieilles bandes, avec vingt-cinq soldats, outre un grand nombre de blessés. Du côté des Sancerrois, le capitaine la Bussière, enseigne de la Fleur, y reçut une blessure, dont il mourut le 2 mars suivant. Le mercredi 4 mars, un soldat, jadis du parti de Sancerre, et qui avait été prisonnier à Concressault, fut envoyé par le sieur de Bonnivet aux Sancerrois pour les tromper. Il s'approcha de la muraille, et comme il leur promettait de leur dire des choses importantes, ils le tirèrent dans la ville avec une corde. Il fut interrogé par le gouverneur Johanneau, et comme il varia dans ses réponses, on le mit en prison, puis on le fit mourir à la question.

(1) Ouvrage en terre formant demi-lune.

Le samedi 7 mars, les troupes du roi poussèrent leurs tranchées jusqu'à l'endroit de la grange *Londis*, portèrent leurs gabions dans le fossé, construisirent des batteries sur la contre-escarpe et un pont de bois, avec une galerie des deux côtés couverte de claies, pour s'avancer jusqu'au ravelin sans qu'on pût tirer sur eux ; ils se préparèrent à miner et à saper. Les assiégés, se voyant serrés de si près, creusent des puits pour contre-miner et empêcher l'ennemi d'entrer par là ; la neige, les frimas et les pluies combattaient en même temps pour eux.

Peu tranquilles néanmoins de voir l'ennemi au pied de leurs murailles, le lendemain dimanche, 8 mars, ils font sortir, sous la conduite des capitaines Pillard et Martin, une troupe de soldats, qui, avec des feux d'artifice et des fagots imprégnés d'huile, de suif et de poix, brûlent le pont de bois, malgré les efforts des assiégeants. Le même jour, sur les huit heures du matin, le ministre Melet faisant le prêche près de la porte *Vieille*, fut couvert, ainsi que ses auditeurs, par les ruines d'une maison voisine renversée d'un coup de canon ; ils en furent néanmoins quittes pour quelques égratignures.

Les assiégeants ne se découragèrent point, quoique on eût brûlé leur pont ; le lundi, pendant la nuit, ils continuèrent de creuser sous le ravelin de la porte *Vieille* et firent tout proche un autre pont plus fort que le premier. Les Sancerrois le brûlèrent encore avec des feux d'artifice, des grenades et des fagots graissés et liés ensemble, qu'ils jetèrent dessus ; et ils renversèrent avec des crochets les claies et toutes les pièces de bois, malgré la résistance de leurs ennemis. En même temps, fut tué d'un coup de mousquet de la ville, auprès des

Lith. d'après une ancne gravure

Bourre lith.

VUE DE SANCERRE

gabions, sous la porte *Saint-André*, le capitaine Queriers, lieutenant du sieur Goas, dont le corps fut transporté à Cosne, pour y être inhumé. La Lobière, guidon du comte de Brienne, reçut dans une sortie une blessure dont il mourut.

Le 10 mars, sur les dix heures du soir, le capitaine Montauban, à la tête de cinquante arquebusiers, fit une sortie sur un corps de la compagnie du capitaine Verrières, vers les gabions, au-dessous de la porte *Saint-André*, tua douze soldats, deux filles de joie, et emmena trois prisonniers qui assurèrent qu'on minait en deux endroits, sous le ravelin et sous la grange *Londis*. Sur cet avis, dès le lendemain matin, on creuse sept puits en différents endroits, tant dans les tranchées que dans la ville, pour éventer les mines.

Le bruit du canon, qu'on tirait toujours, étant redoublé par les échos des bois et des vallons, épouvanta tellement les cerfs du pays, qu'il y en eut qui passèrent au travers du camp et vinrent jusqu'au fossé de la ville (1). Au bruit que firent ces animaux, on cria aux armes des deux côtés, et l'alarme fut égale de part et d'autre. Les assiégés, d'un coup d'arquebuse, en tuèrent de dessus leurs murailles un, qu'ils emportèrent dans la ville ; on combattit longtemps et vivement à qui en aurait un autre qu'ils avaient blessé ; les assiégeants enfin le prirent et l'emmenèrent avec une corde ; mais il leur en coûta deux ou trois hommes.

Le 12, les Sancerrois furent avertis par un de leurs espions qui revenait du dehors, que la mine continuait ; que l'ennemi avait encore de quoi tirer deux mille coups ;

(1) De Thou, l. 55.

qu'il lui venait d'autres poudres; et il ajouta que les Rochellois avaient défait les troupes du roi. Cette nouvelle des succès des Rochellois, d'où dépendait en quelque façon leur sort, leur causa une joie extrême; mais, dans la crainte que la mine ne fit sauter le portail et la plate-forme de la porte Vieille, on commença, sur le conseil du capitaine la Pierre, une seconde tranchée et un nouveau rempart par derrière, le long de la rue, jusqu'à la grange Londis; on mura les portes et les fenêtres des maisons de ce côté-là, et l'on y fit des meurtrières, afin que les arquebusiers à couvert pussent de là tirer sur les ennemis.

Le 13 mars, le sergent Bretichon, que les Sancerrois avaient emmené prisonnier de la messe des *Rois* de Villegenon, et qui avait été élargi, descendit en plein jour, au moyen d'une corde, par dessus les murailles, et alla se rendre à La Châtre, auquel il rapporta tout ce qui se passait dans la ville. Le capitaine la Minée fut soupçonné d'avoir favorisé son évasion. En conséquence, le prévôt du camp le fit mettre en prison et informa contre lui; mais il fut trouvé innocent. Le même jour, vers neuf heures du soir, un corps de l'armée du roi s'avance à petit bruit dans les tranchées, et se jette dans le fossé vers la brèche de la grange *Londis*, dans l'espoir d'entrer par là dans la ville et de surprendre les assiégés. Ceux-ci s'en aperçoivent, tirent sur ce corps, en tuent et en blessent un grand nombre, et forcent le reste à se retirer.

Pendant cet assaut, ceux de la ville chantaient; ce qui ayant été entendu de la montagne de l'*Orme au Loup*, on leur tira quelques volées de canon pour faire cesser les chansons. La même nuit, dans une sortie, les as-

siégés prirent trois pionniers, qui rapportèrent que les mines avançaient ; qu'il y en avait une près de jouer; et comme un d'entre eux disait y avoir travaillé, on le mena le lendemain matin dans les tranchées de la ville, pour reconnaître ces mines et pour contre-miner.

Le lundi 16, les assiégés s'étant aperçus que l'ennemi cherchait à surprendre le ravelin de la porte *Vieille*, et que pour cela il sapait nuit et jour sans qu'on pût l'en empêcher, la nuit même on fit un second retranchement en dedans, et l'on fut en sûreté pour le lendemain matin.

Le 17, dans la nuit, quarante soldats, ayant à leur tête le jeune Martinat, firent une sortie sur la maison de l'*Étang*, où ils tuèrent une vingtaine d'hommes, et en emmenèrent un prisonnier, qui déclara que la ville devait être battue le lendemain, que les mines étaient près de jouer et que le jeudi 19, on donnerait l'assaut. Cette déclaration était véritable : le lendemain 18, à six heures du matin, les troupes du roi commencèrent à battre avec furie les murailles de la ville avec seize pièces de canon, et tirèrent ce jour-là six cent cinquante-deux coups. La nuit suivante, furent menées au *Carroi-Maréchaux*, sur le chemin au-dessus de Ménétréol, six pièces d'artillerie, qui allongèrent de plus de trois toises la brèche de la grange Londis, du côté de la porte *Oyson*; et le lendemain, jour de l'assaut, cette brèche fut encore agrandie.

Après que les trois batteries du champ *Saint-Ladre*, de la montagne de l'*Orme au Loup* et du *Carroi-Maréchaux* eurent foudroyé les murs et les tours de Sancerre du côté du midi et du couchant, et fait d'assez larges brèches, le Jeudi-Saint, 19 mars, les troupes du roi,

couvertes par leurs tranchées, s'avancèrent jusque sur le bord du fossé de la ville.

Le régiment du sieur de Sarrieu devait marcher droit à la brèche vers la grange *Londis*, et être soutenu par le commandant général de La Châtre, à la tête de ses gendarmes, et par d'autres gens à cheval, qui combattraient ce jour-là à pied. Ceux-ci devaient être suivis par Henri de Gouffier de Bonnivet, les gentilshommes du pays et le capitaine Cartier; enfin, quatre enseignes de quatre à cinq cents soldats devaient encore venir à leur secours. Les six enseignes du régiment de Goas devaient attaquer le ravelin de la porte *Vieille* et la plate-forme de Baudin, et être soutenus par Charles de la Grange de Montigny, lieutenant du comte de Brienne, et par une troupe de gentilshommes; ce corps, soutenu encore par d'autres troupes, devait former une attaque depuis la plate-forme de la porte *Vieille* jusqu'à l'autre bout de la brèche, en tirant vers *Saint-André*; enfin, le capitaine Tessier devait faire une fausse attaque à la porte *César* et y planter l'échelle. Pendant que les troupes du roi monteraient à l'assaut, le canon du *Carroi-Maréchaux* ne devait pas cesser de tirer pour agrandir les brèches et protéger les assaillants.

Du côté des assiégés, les capitaines la Fleur, Chaillou et Montauban devaient défendre la brèche de la grange *Londis;* le capitaine Paquelon, lieutenant du capitaine Buisson, et le sergent la Renaudière devaient résister à l'ennemi sur la plate-forme de Baudin; le capitaine Pillard, lieutenant du capitaine Martignon, et le jeune Martinat, avaient à défendre la grande vieille brèche faite en 1569 par le comte Sciarra Martinengo, dans le premier siége, depuis la porte *Céruse* jusque

vis-à-vis le *Puits-Dieu*, près duquel il y avait une tour; le capitaine Dorival, qui commandait les volontaires habitués, devait se porter à la plate-forme appelée du nom du capitaine la Fleur, et à la brèche qui y touchait; le sergent d'Allègre et le caporal Lescu devaient combattre au ravelin de la porte *Vieille*; le capitaine Buisson gardait la porte *César*, et Martinat l'aîné, le château. Il y avait encore quelques soldats que l'on devait porter en différents endroits au besoin.

Les assiégés, qui savaient le jour que l'on donnerait l'assaut, avaient préparé différentes machines, crocs de fer, grenades, feux d'artifice; mais tout cela devint inutile, aussi bien que les chausse-trappes, qu'ils n'avaient pas creusées où il fallait.

Vers dix heures du matin, le canon du *Carroi-Maréchaux* commença à gronder et emporta une jeune fille à côté du ministre Jean de Léry. Après ce prélude, l'assaut commença à deux heures du soir. Le plus grand effort fut fait à la brèche *Londis*; le régiment de Sarrieu et les gendarmes de La Châtre s'y portèrent avec une telle ardeur, que le capitaine la Rose y monta avec sept ou huit des plus braves et y planta son drapeau; mais après un combat opiniâtre ses gens en ayant été enfin chassés, il remporta son drapeau. Vinrent à la charge, pour les relever, Henri de Gouffier de Bonnivet, les gentilshommes et le capitaine Cartier, avec une telle intrépidité, qu'ils montèrent sur la brèche; ils ne réussirent pas mieux que les premiers, et le capitaine Fontaines s'en retourna boiteux d'une grenade qu'on lui jeta entre les jambes. Pendant que ceux-ci étaient culbutés, il survint quatre enseignes de cinq cents hommes, qui descendirent dans le fossé; mais au lieu de monter droit à la brèche, où

il y avait tant de résistance, ils se placèrent à l'autre coin de la muraille, où le canon du *Carroi-Maréchaux* tirait. Il eut été facile aux habitants de les défaire en les prenant en flanc ; mais les coups de canon se succédaient si rapidement en cet endroit, qu'il n'y avait pas moyen d'y tenir. Ce qui les alarmait, c'est qu'il était à craindre que la muraille ne vint tout à coup à être rompue et que la plate-forme, qui faisait leur fort, ne fût découverte.

Cette batterie du *Carroi-Maréchaux* tirait si vivement, qu'elle renversait les murailles et les maisons, abîmant et confondant tout dans la ville. Au milieu de cette horrible tempête, les femmes, les enfants, les servantes, suivant le conseil du capitaine la Pierre, qui, quoique blessé, était sorti de sa maison pour encourager les assiégés, portaient de la terre, du fumier, des pierres, des fagots dans des sacs, dans des paillasses de lit, où besoin était, et fournissaient encore des pierres aux vignerons qui, avec les frondes, les faisaient tomber comme grêle sur les assaillants dans les fossés. Il y eut même des femmes qui, bravant le péril et se mettant au-dessus de leur sexe, ne se contentèrent pas de rouler des pierres, de jeter des feux d'artifice, des morceaux de fer rouge et de l'huile bouillante sur les ennemis, mais parurent dans la mêlée, avec une présence d'esprit étonnante, les armes à la main. Le ministre Jean de Léry ne s'épargna en cette occasion. Accompagné de trois citoyens à cheval, il visitait tous les quartiers pour voir l'état des choses ; et tandis qu'il exhortait chacun à faire son devoir, il fut presque écrasé par les ruines d'une maison foudroyée par un coup de canon près de la brèche, et sentit le vent d'un boulet

qui emporta, sous ses yeux, une fille qui portait de la terre vers la grange *Londis*.

Deux choses ralentirent l'action des assiégeants en cet endroit, malgré les exhortations de la Châtre, qui ne quitta point la contre-escarpe du fossé et ne se retira que des derniers : c'est que le canon fit tomber un pan de muraille sur les cinq cents soldats qui étaient dans les fossés, ce qui mit le désordre parmi eux, et que le poudre manqua à la batterie du *Carroi-Maréchaux ;* sans quoi la plate-forme était bientôt découverte et la ville en danger d'être prise.

Les assaillants ne furent pas plus heureux au ravelin de la porte *Vieille* et à la plate-forme de Baudin, où ils plantèrent un drapeau qui fut bien défendu. Les six enseignes du régiment de Goas, le sieur de Montigny, avec tous ses gentilshommes, y furent vivement repoussés et y perdirent le capitaine Cabassole. Les compagnies nouvelles n'eurent pas un meilleur succès depuis la porte *Vieille* jusqu'au bout de la grande vieille brèche, vers la porte *Saint-André ;* le capitaine la Rose y donna un mauvais exemple en se tenant au loin, tandis qu'il exhortait sa compagnie à avancer. Enfin, le capitaine Tessier, qui faisait une fausse attaque à la porte *César*, ne réussit pas mieux avec ses échelles ; partout les assiégeants furent repoussés avec pertes.

Je ne dois pas omettre ici une action hardie, que les républicains Grecs et Romains auraient comblée de louanges et transmise à la postérité. Un jeune soldat de la ville, nommé Jallot, ayant été pris en combattant, était emmené par deux des assiégeants. Au désespoir de se voir ainsi à la merci de ses ennemis, il crie à ses compagnons : *Me laisserez-vous ainsi emmener? Tirez à moi, au risque*

de me tuer! Un de ceux qui étaient sur la muraille couche en joue et tire si juste, qu'il tue l'un de ceux qui emmenaient Jallot. Celui-ci, délivré de cet importun conducteur, tire son épée, tue l'autre qui était à côté de lui, et remonte à la ville vers les siens.

Les assiégeants se voyant si vigoureusement repoussés de tous côtés et n'étant plus servis par leur artillerie, se retirèrent. Il demeura soixante des leurs sur les brèches, dans le ravelin et le fossé; plus de deux cents furent blessés à mort, et deux cents autres estropiés. Sans la crainte de sauter en l'air pendant l'assaut, par le moyen des mines que les Sancerrois soupçonnaient sous les plates-formes, ils auraient fait un bien plus grand carnage ; ils ne perdirent de leur côté que vingt-sept hommes et deux filles qui furent tués. Sans parler des coups de canon qui avaient fait brèche les jours précédents, il en fut tiré six cents le jour de l'assaut, savoir : quatre cents avant midi et deux cents pendant l'attaque. Après cette victoire, les Sancerrois chantèrent un cantique d'action de grâces et envoyèrent un courrier à La Rochelle, pour apprendre à ses habitants, aussi assiégés, le succès qu'ils venaient d'avoir contre les armes du roi.

Le lendemain de l'assaut, qui était le *Vendredi-Saint*, les Sancerrois dépouillèrent les corps des ennemis qui avaient été tués et les enterrèrent dans les fossés où ils les avaient trouvés. Ils remarquèrent que plusieurs avaient des plaques de fer cousues entre deux cuirs à leur souliers, pour n'être point blessés par les clous des chausse-trappes qu'on avait cachées sous terre.

Pendant que les troupes du roi assiégeaient Sancerre, une nation éloignée s'intéressait à son sort, ainsi qu'à

celui des autres villes protestantes du royaume; c'était la nation Polonaise. Montluc, évêque de Valence, faisait jouer tous les ressorts de sa politique, pour l'engager à élire pour roi le duc d'Anjou, occupé en ce moment au siége de La Rochelle. La faction *évangélique* de la Diète s'y opposa constamment, à moins qu'il ne signât les conditions qu'elle lui présentait en faveur des protestants de France. Montluc qui craignait de déplaire à sa cour, hésita longtemps; mais enfin, comme il appréhendait aussi de manquer l'objet de son ambassade, il les signa secrètement à Plosko, et en promit la ratification lorsque le duc d'Anjou serait élu roi de Pologne; ce qui arriva le 9 mai. Mais les Sancerrois devaient éprouver bien des malheurs avant de sentir l'effet de la bonne volonté des protestants de Pologne.

CHAPITRE ONZIÈME.

Le blocus. — La famine.

La Châtre, étonné de la résistance des Sancerrois, changea de dessein, et, jugeant qu'il lui serait difficile de prendre la place de force, contre des gens qui se battaient en désespérés, il résolut de changer le siége en blocus et d'affamer les habitants. Le lendemain de l'assaut, il ordonna de descendre son artillerie de la montagne de l'*Orme au Loup*, et la fit conduire avec celle du *Carroi-Maréchaux* au-dessus de la carrière *Boyau*, un peu plus haut que la batterie de *Saint-Ladre*; et, après avoir abattu et brûlé les maisons et les tentes de ces endroits et quelques gabions, il fit transporter à *Saint-Ladre* les équipages, les bois, les planches et tout le matériel de l'artillerie.

Les assiégés, témoins de ce mouvement, crurent bonnement qu'il levait le siége pour s'en aller; mais ils se trompèrent : il leur préparait quelque chose de plus horrible qu'un assaut. Néanmoins, avant d'exécuter son dessein, il tenta une dernière attaque. Le samedi, veille de Pâques, vers neuf heures du matin, il fit ses ap-

proches près le ravelin de la porte *Vieille*, et, vers onze heures, il fit ses efforts pour le surprendre, donnant l'alarme en plusieurs endroits tout à la fois ; mais cette tentative fut sans succès : il fut repoussé avec perte.

Fiers de leurs succès, les Sancerrois sortirent le 22 mars, jour de Pâques, avec les vignerons, attaquèrent l'ennemi, qui était toujours près de leurs murailles, et emportèrent à la ville des ais, des gabions, des claies, des fascines et les autres machines dont ils se couvraient. Les assiégeants, pour se venger, tirèrent sur la ville trois pièces chargées de grenades, dans le dessein d'y mettre le feu ; mais ces grenades crevèrent la plupart en l'air et ne produisirent aucun effet.

Le lundi de Pâques, 23 mars, La Châtre fit traîner une infinité de gabions au champ *Saint-Ladre*. Les assiégés croyant qu'on y voulait dresser une nouvelle batterie, se mirent à se retrancher et à fortifier le ravelin de *Saint-André ;* mais c'était un fort que le général faisait construire. Ce fort avait trois bastions, cent cinquante pas de front et trois plate-formes du côté de la ville ; il y eut toujours deux couleuvrines sur celle du milieu.

Pendant que l'on bâtissait ce fort, La Châtre amusait les assiégés ; ses soldats s'avançaient tous les jours dans les tranchées, et roulaient une tour de bois jusqu'au ravelin de la porte *Vieille*, d'où ils interrompaient à coups de pierres et d'arquebuses la prière du soir et du matin qui s'y faisait avec la cène, pour ce quartier de la ville. Il y eut néanmoins diverses sorties de la part des habitants, suivis des vignerons, qui emportèrent les fascines et le bois des vieilles tranchées ; mais pour les tenir en haleine, La Châtre fit tirer sur la ville sept pièces char-

gées de grenades, qui n'eurent cependant pas plus d'effet que les premières.

Le 26, La Châtre fit investir la ville par ses troupes ; il en campa une partie au champ *Saint-Ladre*, une autre à la montagne de l'*Orme-au-Loup*, une autre dans les prés de Saint-Satur, une autre du côté de Ménétréol, et une autre sur le chemin de Sury-en-Vaux.

Sur ces entrefaites, le sieur de la Mauvissière, ambassadeur du roi, arriva au camp devant Sancerre, et envoya à Louis de Martignon, grenetier de la ville, sergent-major, une lettre qui lui marquait : « Qu'ayant toujours « eu de l'affection pour les habitants de Sancerre, il « leur offrait, en passant, ses services auprès du général « La Châtre ; qu'ils n'avaient qu'à choisir un lieu sûr, « pour conférer des conditions de la paix. » On lui fit réponse, en le remerciant, qu'on ne voulait entendre aucune condition.

La Châtre voyant donc les Sancerrois intraitables, employa les paysans des environs pour travailler au grand fort de *Saint-Ladre* et à celui des *Ardillières ;* car beaucoup de ses pionniers étaient morts, et un plus grand nombre encore étaient malades des fatigues qu'ils avaient endurées pendant l'hiver. Pendant que ces paysans travaillaient, les habitants essayèrent de faire quelques sorties ; mais elles furent toutes inutiles, parce que les différents postes des assiégeants se prêtaient la main. La Châtre qui n'avait plus besoin de ses canons, les fit conduire au port de Saint-Thibault et ne retint que deux couleuvrines qui demeurèrent toujours sur une des trois plate-formes du fort Saint-Ladre. Cependant, les Sancerrois envoyaient des espions de tous côtés pour voir l'état du dehors ; ils ne manquèrent pas de

gens qui, se rendant dans la ville, leur firent de faux rapports.

Au commencement d'avril, un chirurgien de Villiers-Saint-Benoît, sauta des murailles et alla rendre compte à La Châtre de l'état où étaient les affaires des assiégés; il jura sur sa tête qu'ils n'avaient plus de vivres que pour un mois. Le 3, les Sancerrois firent une sortie vers le poste de *Pignol*, où ils manquèrent de prendre le sieur de Sarrieu, maître-de-camp, qui commandait auprès du général. Le samedi 4, comme la chair de bœuf commença à manquer dans la ville, on y tua un âne dont le quartier fut vendu quatre francs. Le jeudi au soir 9, un des ministres de Sancerre en partit pour aller demander du secours à ceux qui soutenaient la même cause. Les Sancerrois, en même temps, firent quelques sorties, dans l'une desquelles ils brûlèrent la tour de bois roulante du champ *Saint-Ladre*.

Pour arrêter ces sorties, La Châtre divisa son armée en plusieurs camps, qu'il établit à *Saint-Ladre*, aux *Ardillières*, au chemin de la *Crêle*, au lieu du *Chaillou Monte-Vieil*, à la fontaine de *Pignol*, sous les noyers, à la maison de l'*Etang*, où les soldats retinrent l'eau, à Ménétréol, au champ *Saunier*, dans l'enclos de *Putet*, qui était entouré de murailles, et où ils firent des abattis d'arbres fruitiers, à Fontenay et au *Petit-Sancerre*. Il abandonna ses premières lignes et fit ouvrir autour de la ville trois mille trois cent dix pas de nouvelles tranchées, à la faveur desquelles ses troupes communiquaient à sept forts, qu'il fit construire à portée d'arquebuse l'un de l'autre. Les sentinelles, qu'il établit autour de la ville, n'étaient qu'à vingt pas les unes des autres et le plus souvent doublées; pour lui, il prit son

quartier à Saint-Satur avec sa compagnie de gendarmes et toute la noblesse du pays, et fit faire toutes les nuits la garde à cheval. Les autres compagnies de cavalerie, qu'il logea à Sury-en-Vaux et à Verdigny, venaient souvent par son ordre se montrer entre Fontenay et la *Perrière;* enfin, il bloqua tellement la ville, qu'il n'était plus possible d'en sortir ni d'y entrer sans danger.

Les Sancerrois voyant qu'on voulait les affamer, firent une assemblée générale, et, en conséquence de la délibération, l'on acheta et l'on porta au magasin la moitié de tout le blé qui se trouva dans les greniers des particuliers, et comme l'on prévit quelque temps après que cet expédient serait insuffisant pour éloigner le mal dont on était menacé, on fit dans la suite une recherche exacte dans toutes les maisons et, malgré le mécontentement des particuliers, on porta au dépôt commun tout ce qui s'y trouva de grains; on taxa aussi à un sou la pinte de vin, qui fut néanmoins vendue un peu plus cher dans la suite.

Le 25 avril, les Sancerrois firent sortir la nuit, et fort secrètement, un nommé *Mercadier*, qu'ils envoyaient demander du secours aux protestants du Languedoc; mais il fut arrêté à Nérondes, petite ville à onze lieues de Sancerre, et conduit au général La Châtre, auquel il déclara tout.

Quelque temps après, ayant été informés de la prise de Mercadier, ils dépêchèrent pour le même voyage le soldat la Croix, qu'ils chargèrent d'une lettre signée du gouverneur Johanneau et du capitaine la Fleur, et datée du 7 mai. Par cette lettre, ils félicitaient ceux du Languedoc de leurs heureux succès, leur annonçaient la victoire qu'ils avaient remportée le 19 mars, jour de

l'assaut donné à leur ville, et les avertissaient : « Qu'ils
« leur ont déjà envoyé un messager qui a été arrêté ;
« que celui-ci leur exposera l'état de leurs affaires ;
« qu'ils ont tous bon courage et sont déterminés, moyen-
« nant la grâce de Dieu, à mourir plutôt que de rien
« faire contre son honneur ; que leur cause leur est
« commune ; que l'ennemi, après avoir battu leur ville
« de près de six mille coups de canon, sans pouvoir
« l'emporter, a levé le siége à la vérité, mais qu'il la
« tient bloquée de manière à les exposer à mourir de
« faim ; qu'ils ont besoin de leur secours ; qu'ils
« comptent sur leur bonne volonté, et qu'ils prient
« Dieu de les avoir en sa protection et de les favoriser
« dans leurs saintes entreprises. »

Le samedi 9 mai, à minuit, on envoya encore un autre soldat, pour chercher du secours de quelque côté; mais en voulant passer la tranchée, il fut blessé à la jambe par la sentinelle et obligé de rentrer dans la ville.

Les jours suivants, les assiégeants bâtirent avec de grosses pièces de bois un fort à plusieurs étages et à quatre tourelles au pré *Vallier*. Les assiégés virent avec une espèce de désespoir ce fort qui commandait au ravelin de la porte *Vieille* et presque à la plate-forme ; ils sortent donc bien armés, vers neuf heures du soir, suivis des vignerons et des goujats qui portaient du feu et des matières combustibles, et attaquent ce fort avec une telle impétuosité, qu'en un moment ils y portent partout la flamme. En vain les deux corps de troupes campés à quelques pas de là, à *Pignol* et à *Saint-Ladre*, accourent-ils pour l'éteindre ; la fumée qui sortait en tourbillons du fort et les coups de fusil qu'on leur tira les empêchèrent d'y porter du secours. Il y

eut quelques hommes de tués de part et d'autre et coup de blessés. Le vendredi 29 mai, les Sanc dressèrent une embuscade à *Monte-Vieil*, mais san cès ; il y eut encore des soldats tués et blessé deux côtés.

Le mardi 2 juin, le soldat la Croix que l'on envoyé en Languedoc implorer le secours des p tants, arriva. Il avait couché la nuit dans un chan blé et eut bien de la peine à tromper la sentine passage de la tranchée. Toute la ville s'étant asse autour de lui, il rapporta : « Que Privas, d'où il v « et plusieurs autres villes et châteaux du Lang « et du Vivarais tenaient pour la ligue protestante « ceux de Nîmes avaient envoyé foudroyer un co « reîtres qui venaient à eux, et qu'un gentilh « français, que l'on avait envoyé en Suisse, éta « le point d'en arriver avec cent chevaux et deux « arquebusiers, qui marcheraient ensuite au secou « Sancerre. »

Il n'en fallut pas davantage pour soutenir d révolte les Sancerrois, quoique accablés déjà par sette ; et l'on peut dire que cette nouvelle, jointe à pérance qu'ils eurent toujours, qu'on les compre dans la capitulation de La Rochelle, fut la cau leur perte.

Cependant la famine faisait d'horribles ravage la ville. Dès le mois de mars, on commença à en les atteintes ; le 19, jour de l'assaut, un cheval de rette du gouverneur Johanneau ayant été tué d'un de canon, les vignerons le mangèrent avec avidit 4 avril, on tua le premier âne, dont le quartier fut quatre livres tournois; et comme il y avait sur

montagne escarpée un grand nombre de ces animaux, on les tua tous dans le cours de ce mois, aussi bien que les mulets, sans économie, dans la persuasion que le siége ne durerait pas longtemps. Dans le mois de mai, on tua presque tous les chevaux ; pour éviter l'infection, le conseil ordonna qu'on les vendrait à la boucherie, et en taxa le prix de deux à trois sous la livre, ce qui fut mal observé par les avares.

Comme la famine se faisait sentir de plus en plus, les chats eurent leur tour, et en moins de quinze jours l'espèce en fut détruite. Vinrent ensuite les taupes, les rats, les souris, que l'on prenait dans des piéges inventés par la nécessité. On voyait de pauvres enfants faire griller sur des charbons ces animaux infects et les dévorer ; d'autres les mettre à toutes sauces. Après cela, on tua les chiens, dont le quartier se vendait vingt-cinq sous tournois.

Le 18 juin, les Sancerrois arrêtèrent un enfant de Jacques Finou, auquel son père et sa mère avaient cousu des lettres sous ses aisselles, pour les porter au général La Châtre. L'enfant avoua tout ce qu'il en était; le père et la mère lui ayant été confrontés et ayant nié le fait, on infligea la question au père et l'on mit la mère en prison; ce traitement rigoureux ne leur fit rien avouer ; ils furent même élargis quelques jours après, en donnant caution suffisante de leur fidélité.

Pendant qu'on cherchait à faire le procès de Finou, le soldat la Croix, qui était revenu du Languedoc le 2 juin, ayant déclaré que le secours n'arriverait pas de sitôt, le conseil, pour décharger la ville, mit dehors environ soixante et dix personnes du petit peuple et n'accorda à chacun de ceux qui restèrent qu'une demi-livre

de pain par jour. Huit jours après, on n'en donna plus qu'un quarteron ; enfin, il fallut se contenter d'une livre par semaine, jusqu'à la fin du mois de juin. A cette époque, le blé manqua tout à fait dans le magasin.

Cependant, les malheureux que l'on continua à mettre dehors de la ville et tous ceux qui en étaient sortis d'eux-mêmes jusqu'à la mi-juillet, n'osaient y rentrer, ni ne pouvaient passer la tranchée, parce que les sentinelles les renvoyaient à coups de bâtons et quelquefois à coups d'arquebuse. Ils traînaient donc les restes d'une vie misérable le long de la contre-escarpe et dans les fossés, se nourrissant d'herbes, de culs de chardons, de mûres des haies, de bourgeons de vignes, d'escargots, de limaces rouges, de quelques noix et épis de blé qu'ils pouvaient attraper. On en trouvait partout de morts et d'expirants au milieu des cris et des lamentations, moins effrayés de la mort même que de sa lenteur.

Le spectacle que la ville offrait n'était pas moins affreux. Ce fut dans le mois de juillet et une partie d'août que la famine y fit sentir ses horreurs. Après qu'on eût consommé tout le blé du magasin et celui des greniers ; qu'on eût mangé les ânes, les mulets, les bœufs, les chèvres, les chats, les rats, les chiens, les vaches qu'on avait réservées pour nourrir les enfants et le reste des chevaux, viandes qui se vendaient à un prix extrême ; après qu'on eût épuisé tous les légumes des jardins et toutes les herbes, jusqu'à manger de la ciguë, au risque de s'empoisonner ; après qu'on eût détaché des portes les pieds de cerfs, de sangliers, etc. ; qu'on eût ramassé dans toutes les rues de vieux os rongés par les chiens ; qu'on en eût déterré de pourris dans les fumiers ; qu'on en fut venu jusqu'à faire bouillir de la fiente de cheval

et des excréments humains avec des herbes pour s'en rassasier, le ministre Jean de Léry proposa aux malheureux Sancerrois un expédient qui lui avait sauvé la vie dans une extrême disette à son voyage au Brésil : ce fut de se nourrir de cuir.

Les peaux de bœuf, de vache, de veau, de chèvre, d'âne, de cheval, vertes ou sèches, furent donc trempées, pelées, raclées, hachées, bouillies, grillées, mises en fricassée, apprêtées de toutes façons et dévorées comme des mets exquis. Les souliers, les vieilles savates, les cuirs des cribles, les tabliers gras des cordonniers, les licols, les croupières, les colliers, les bâts des chevaux et des ânes, les ceintures de peau des vignerons, les vieux livres et les vieilles chartes de parchemin, le suif, les cornes de lanternes, tout fut mangé, tout fut dévoré ; encore tout le monde n'en avait pas. Les maisons étaient pleines de morts et exhalaient partout l'infection ; on ne voyait dans les rues qu'hommes et femmes semblables à des spectres hideux, à des cadavres déterrés ; des enfants qui tombaient partout morts de langueur ; des pères et des mères qui, en les accompagnant au tombeau, annonçaient à leurs autres enfants qu'ils conduisaient par la main qu'un sort aussi triste les attendait.

Dans cette affreuse situation, au milieu d'une calamité générale et si déplorable, les ministres, principaux auteurs de la révolte et qui avaient tout lieu de craindre que la colère du roi ne tombât sur eux, se comportaient à Sancerre comme leurs confrères faisaient à La Rochelle. Ils faisaient de leur propre danger celui de tous les autres, et prenaient le temps d'une prière qu'ils faisaient tous les soirs dans l'église de Saint-Jean,

pour exhorter le peuple à la patience et encourager ceux qui étaient ébranlés. En vain La Châtre faisait-il des propositions de paix, les ministres qui avaient un grand crédit dans le conseil de la ville et qui se voyaient soutenus par les capitaines et par les soldats aventuriers, faisaient tant, qu'on n'y voulait jamais entendre. Lorsque le cri de la misère leur eût été porté, ils firent ordonner que l'on fournirait à ceux qui n'avaient plus rien, un bouillon fait d'herbes, de cuirs et de peaux, avec une certaine mesure de vin ; mais lorsqu'ils n'avaient plus rien à leur donner, ils leur parlaient des secours étrangers et assuraient hardiment qu'ils arriveraient bientôt ; ils marquaient surtout une grande confiance dans les Rochellois, à cause des bonnes nouvelles qu'on recevait de jour en jour de cette ville, nouvelles qu'ils fabriquaient souvent eux-mêmes selon le besoin qu'ils en avaient. Leur principale attention était d'imprimer fortement dans l'esprit du peuple, que les Rochellois, en faisant leur traité avec le roi, y feraient comprendre tous ceux à qui leur cause était commune, et en particulier les habitants de Sancerre.

Une charité plus sincère, dans un temps où chacun pensait à soi, et à laquelle je dois de justes éloges, est celle qui fut exercée par quelques dames de la ville, lesquelles ouvrirent leurs entrailles à la misère publique. Elles gardèrent leurs vaches aussi longtemps qu'elles le purent, pour nourrir les enfants, et employèrent toute leur industrie à soulager les pauvres. Celles qui se distinguèrent en ce genre furent la veuve Portier, la femme du capitaine Martinat l'aîné, Françoise Dorival, veuve de Jean Bourgoing, la femme de Jean Guichard et la *bonne femme* Léveillé, dit Jean de Léry.

Après ce trait d'humanité, que je rapporte ici pour soulager un peu le lecteur, faut-il que ma plume se prête à un récit qui va le faire frémir d'horreur ! Le 21 juillet, le bruit se répand dans la ville qu'un vigneron nommmé *Simon Potard* et *Eugène*, sa femme, ont mangé une de leurs filles, âgée de trois ans, morte de faim, et qu'une vieille, nommée *Philippe de la Feuillée*, logée avec eux, a été de cet horrible repas. Une nouvelle si étrange fait dresser les cheveux à tout le monde. Le ministre Jean de Léry se transporte au logis du vigneron, et là, saisi d'effroi, éperdu et hors de lui-même, il voit les os de la tête de la petite fille qu'on avait mangée, avec ses oreilles ; la langue cuite et prête à servir ; les cuisses, les jambes et les pieds, avec sel, poivre et vinaigre, dans une chaudière ; les épaules, les bras, les mains et la poitrine aussi assaisonnés.

Sur le champ, on arrêta les trois antropophages et on les conduisit en prison, où la vieille *Philippe* mourut le lendemain ; les deux autres avouèrent le fait ; mais la femme déclara que son mari avait fait cuire la chair de sa fille d'abord à son insu, puis, malgré elle, quand elle s'en fut aperçue, et qu'enfin, à sa persuasion, elle en avait mangé avec lui et avec la vieille *Philippe*.

Comme ces gens n'avaient pas bonne réputation, d'ailleurs, on compulsa les registres du consistoire, où l'on trouva bien des choses à leur charge. *Potard* fut convaincu d'autres crimes ; en conséquence, le 28 juillet, le conseil de la ville le condamna à être brûlé vif, et la femme à être étranglée ; puis on déterra le corps de la vieille *Philippe*, que l'on jeta au feu avec celui de la femme (1).

(1) Léry fut témoin de ce fait oculaire. La famine, dit-il, fut si ex-

Cet exemple de rigueur, malgré l'extrême famine, parut nécessaire en ce temps, dit le ministre Jean de Léry, pour arrêter de plus horribles barbaries; mais il fallait que le fanatisme fût à son comble parmi les Sancerrois, pour qu'une action aussi horrible que celle de ce vigneron ne leur ouvrît pas les yeux sur les prédications séditieuses de leurs ministres et sur les excès de tous ces aventuriers révoltés qu'ils avaient reçus dans leur ville !

Les Sancerrois, auxquels le consistoire avait ordonné de venir tous les soirs, à cinq heures, à la prière publique dans l'église Saint-Jean, pour implorer la miséricorde de Dieu, voyant que le secours promis par les ministres n'arrivait point, et que, malgré les beaux règlements du conseil de la ville pour les aumônes, la famine allait toujours en augmentant, résolurent, dans l'assemblée générale, vers la fin de juin, d'envoyer derechef vers les protestants du Dauphiné et de la Suisse, et de faire offrir à ceux qui viendraient la moitié et même la totalité de leurs biens. Comme la première députation n'avait pas réussi, on détermina que l'on enverrait des plus qualifiés de la ville. Le 24, on choisit pour cette commission les capitaines la Fleur, la Pierre, la Minée et la Croix, qui l'acceptèrent; et, dans la crainte que les uns ou les autres ne fussent arrêtés en chemin, on donna à chacun sa lettre de créance et une somme d'argent.

cessive pendant le siége de Sancerre, que les soldats essayèrent de manger des corps morts des gens tués par les ennemis, et ils publièrent que, si la famine eût continué, ils avaient délibéré de se jeter sur les vivants. M. Bernot de Charant, qui fut fait bailli de Sancerre en 1685, affirme avoir vu et lu la susdite sentence dans le dépôt du greffe de cette ville. *Hist. manusc. de La Charité.*

C'était une imprudence de la part des Sancerrois d'envoyer ainsi ce qu'ils avaient de plus brave dans leur ville, surtout le capitaine la Fleur, le chef de toutes leurs troupes; les plus sages s'y opposèrent sans succès. Il ne s'agissait plus que de faire passer à cheval ces quatre députés sans être arrêtés par les sentinelles de La Châtre, parce qu'on voulait qu'ils fissent diligence; l'embarras était grand et le succès paraissait impossible.

Pour favoriser cette sortie, on ordonna qu'ils seraient escortés par cent arquebusiers, qui escarmoucheraient dans les tranchées et autour des forts de l'ennemi, jusqu'à ce qu'ils fussent passés. Après avoir tenté cette sortie ce jour-là même, vers huit heures du soir, à la porte *Saint-André*, sans succès, parce que la cavalerie de l'ennemi y était en garde, on l'exécuta le lendemain par le ravelin de la porte *Vieille*. Les Sancerrois attaquèrent si brusquement et si vivement les tranchées et les forts, que l'ennemi en étant étourdi, les quatre députés se glissèrent à travers les vignes, passèrent sur la chaussée de l'*Étang*, au-dessous de la fontaine de Pignol et continuèrent lour chemin. Quelques heures après cette attaque de la part des Sancerrois, l'ennemi pensa surprendre la ville du côté de la *grande vieille brèche*.

Le lendemain matin, les troupes de La Châtre ayant reconnu, aux traces des chevaux, que les députés de Sancerre avaient passé, on envoya après eux le capitaine Cartier, d'Orléans, qui, pour les attraper, changeait de chevaux à chaque village, et l'on cria en même temps à ceux de la ville que l'on avait pris dix-sept des leurs, entre autres le ministre de la Mare de Claireau, tandis qu'il n'en était sorti que quatre, et que ce ministre était

encore dans la ville, ce qui fit croire aux Sancerrois que leurs députés s'étaient sauvés.

Cependant les quatre députés arrivent sans empêchement à Diou-sur-Loire, à vingt lieues environ de Sancerre ; ils y logent chez un aubergiste nommé *Gilbert*, auquel ils se découvrent; il leur conseille de passer la rivière à *La Nocle*, et d'y aller trouver le capitaine *Villeneuve*. Ce capitaine avait ordre de ne laisser entrer personne; ils vont donc au château de *Ternan*, vers le sieur de *Beauvoir*, qui avait donné cet ordre; et après avoir fait accroire au fermier qu'ils sont des marchands de bois et désirent acheter ceux de *La Nocle*, on leur permet d'entrer dans le château, à la porte duquel ils laissent leurs chevaux, qu'on mène abreuver.

Le capitaine Cartier, qui était à la poursuite de ces Sancerrois, instruit de tout par l'aubergiste Gilbert, arrive à *La Nocle*, où il les reconnaît et n'ose les attaquer; il les suit secrètement au château de *Ternan* et prend leurs chevaux.

Les députés sancerrois se voyant ainsi découverts, rentrent au château, excepté le capitaine la Croix ; mais n'y trouvant ni fusils, ni poudre, ils coupent leur barbe, quittent leurs armes, sauf les pistolets, s'habillent en paysans et s'esquivent dans le bois voisin, conduits par un valet qui leur servait de guide. Le bruit qu'ils entendent leur fait croire qu'on les y poursuit ; ils fuient, perdent leur guide et s'égarent. La Pierre et la Minée se sauvent et gagnent la Suisse. La Fleur seul rebrousse chemin vers le port de Diou-sur-Loire et a mille peines à se faire passer par le pontonnier, à qui le capitaine Cartier avait défendu de passer personne sans la connaître. Pour récompenser ce pontonnier, la Fleur le

fait boire au cabaret avec lui. Celui-ci le reconnaît à sa figure, quoiqu'il fût déguisé en paysan, et mieux encore à sa bourse, quand il voulut payer l'écot, parce que c'était la même qu'il avait tirée quand il avait passé la première fois, et lui dit qu'il est le capitaine la Fleur.

Le Sancerrois se voyant ainsi reconnu, quitte sa chaussure de paysan et s'enfuit par une porte de derrière ; alors le pontonnier crie : *au voleur !* Comme c'était un jour de foire dans ce canton, la Fleur fut arrêté, et le prévôt de la maréchaussée de Moulins, qu'on avertit promptement, le fit conduire dans la prison de cette ville.

La Croix, qui s'était égaré, retourna à *La Nocle*, où il se cacha en vain au cabaret ; les soldats du capitaine Cartier, qui s'en retournaient avec les chevaux qu'ils avaient pris au château de Ternan, l'y reconnurent, l'arrêtèrent et le conduisirent à Saint-Satur vers le général La Châtre. Le capitaine la Fleur y fut conduit aussi quelques jours après ; de là on le transféra à Bourges, où il fut mis à la question pour lui faire déclarer les maisons des gentilshommes qui favorisaient la révolte de Sancerre ; enfin il fut condamné à être pendu comme rebelle au roi. La sentence fut exécutée secrètement chez le bourreau, le 13 août, et le corps de ce brave soldat, devenu capitaine général des Sancerrois révoltés, fut jeté dans une fosse, au *Pré-Fichault*.

Quelque espérance qu'eussent les Sancerrois d'être bientôt secourus, la famine qui se faisait sentir horriblement dans leur ville, en força plusieurs à en sortir dans les premiers jours de juillet. Comme les principaux appréhendaient une sédition annoncée déjà par les murmures que causait la disette, le gouverneur Johanneau,

avec son conseil, permit de s'en aller à quiconque le voudrait. Il en sortit un bon nombre que La Châtre fit pendre sur le champ, pour forcer ceux qui restaient, ou à se rendre, ou à mourir tous de faim. Par la suite, comme il vit que ces actes de sévérité ne servaient qu'à endurcir ces forcenés, il reçut, sans leur faire de mal, tous ceux qui vinrent se rendre à lui.

Le samedi 4 juillet, les murmures augmentèrent. Un petit garçon du village de Chavignol vint à la ville avec deux lettres du capitaine la Croix, l'une adressée à sa femme, l'autre au capitaine Montauban. La Croix annonçait dans ces lettres : « Qu'il était prisonnier à « Saint-Satur ; que la Fleur avait aussi été pris, mais « qu'on n'avait pu l'amener au camp à cause de ses « blessures ; » et, forcé indignement par La Châtre, il ajoutait : « Que la Pierre et la Minée avaient été tués « en sa présence. » Cette dernière nouvelle était fausse, mais on ne le savait pas dans la ville.

A la lecture de ces deux lettres, les assiégés furent frappés comme d'un coup de foudre. Quelques-uns, pour faire cesser les murmures, publièrent qu'elles étaient supposées et envoyées par les ennemis ; mais huit jours après, on ne douta plus de la prise de la Croix et de la Fleur, lorsque ce dernier, amené à Saint-Satur, écrivit aux Sancerrois qu'il était prisonnier et qu'on lui envoyât des habits.

Alors, comme on croyait en avoir trop fait pour pouvoir espérer aucune grâce, et que les ministres, au désespoir, ne cessaient d'exhorter le peuple à la patience, il fut résolu, le 12 juillet, dans le conseil de la ville, que l'on souffrirait tout plutôt que de se rendre. Néanmoins, comme on ne voulait retenir personne de

force, on fit publier que ceux qui ne voudraient pas souffrir la famine, sans murmurer, n'avaient qu'à sortir; qu'autrement, s'ils se plaignaient, on les jetterait du haut des murailles dans le fossé. En même temps, pour n'être pas surpris, on fortifia le ravelin de la porte *Vieille* et les plate-formes voisines ; on mit un corps de garde à *Saint-Denis*, et l'on coupa les cerisiers et les autres arbrisseaux qui étaient dans le fossé. Mais un autre ennemi talonnait de plus près les Sancerrois ; c'était la famine qui leur emportait tous les jours quantité de personnes.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Les Rochellois intercèdent pour les Sancerrois. — Suite d
La capitulation de Sancerre.

Soit que les Sancerrois fussent avertis ou
ce qui se passait à La Rochelle, il est certain qu
ville s'intéressa vivement à les tirer de l'extrêm
barras où ils se trouvaient. J'ai dit ci-dessus que
luc, évêque de Valence, pour assurer le trône de P
au duc d'Anjou, frère du roi, avait été forcé de pro
à la faction *évangélique* de ce pays qu'on laisse
liberté toutes les villes protestantes de France qui
assiégées. La Rochelle l'était depuis le mois de déc
de l'année précédente et se soutenait dans sa révo
les mêmes principes que Sancerre. En vain le
brave la Noue penchait-il vers la paix et l'obéis
les ministres, dans l'assemblée publique, étaie
jours d'avis qu'il ne fallait pas se rendre au roi
fallait même éviter les conférences pour parler d
Je n'en dirai pas davantage sur cet article; si l'o
transportait d'esprit à ce siècle, on aurait peine
prendre le fanatisme aveugle et furieux dont c
nistres avaient entêté le peuple et de La Rochell

Sancerre ; pour l'honneur des protestants d'aujourd'hui, je supprime l'horrible peinture qu'en font M. de Thou et Hugues Sureau, ministre d'Orléans, historiens non suspects.

Malgré l'opposition des trois ministres de La Rochelle, et de cinquante-quatre autres ministres qui s'y étaient réfugiés, et qui tous ne voulaient aucune condition sur la religion, à moins qu'elle ne fut générale pour toutes les églises protestantes du royaume, à la fin la Noue l'emporta pour les conférences. Tout annonçait la réconciliation des Rochellois ; le roi recommandait au duc d'Anjou, son frère, élu roi de Pologne, de faire la paix avec eux à quelque prix que ce fût ; et Montluc, évêque de Valence, pressait pour dégager la parole qu'il avait donnée aux *évangéliques* de Pologne.

La dernière conférence, celle d'où résulta la paix, se tint sur la fin de Juin, et le traité fut conclu le 11 juillet. Il y eut de grands débats sur Sancerre, dont le duc d'Anjou attendait la nouvelle de la prise de jour en jour. Ceux de Nîmes et de Montauban, qui avaient été appelés au traité de la Rochelle, sachant que les habitants de Sancerre tenaient toujours bon contre les troupes du roi, insistaient beaucoup pour qu'on les comprît dans ce traité ; prières, supplications, disputes, tout fut inutile. Entre autre articles, on accorda aux seules villes de la Rochelle, de Nîmes et de Montauban, la liberté de professer publiquement la religion protestante ; on en déclara les habitants fidèles sujets de Sa Majesté, tout en les exemptant de garnison. Quant aux habitants de Sancerre, comme ils avaient toujours allégué, pour se délivrer de garnison, qu'ils dépendaient d'un seigneur particulier, le roi irrité de leur trop longue

résistance se souvint de ce propos. Le duc d'Anjou déclara donc, de la part du roi, que leur affaire ne le regardait pas, parce qu'ils dépendaient des seigneurs de la maison de Bueil; qu'ils auraient seulement la *liberté de conscience* ; que pour le prêche, les baptêmes et les mariages, ils continueraient à jouir de la liberté dont ils étaient en possession ; mais que pour tout le reste, ils seraient exclus de la grâce portée par l'édit.

Les Sancerrois, dans une inquiétude mortelle de ce qui se passait à la Rochelle et ailleurs, furent avertis, le 16 juillet, que le ministre parti de chez eux dans le mois d'avril pour aller chercher du secours, avait écrit, il y avait plus de six semaines ; mais que le messager ayant été arrêté dans la paroisse d'Herry, à quatre lieues de Sancerre, avait été conduit à Bourges et pendu. Cette nouvelle les affligea d'autant plus, qu'ils ne pouvaient savoir l'état de la faction protestante dans le royaume ; et elle excita un tel murmure parmi quelques soldats, qu'on fut obligé de les changer de corps-de-garde.

Le 18, un monsieur *de Saint-Pierre*, qui connaissait le ministre Jean de Léry, seulement pour l'avoir vu à Nîmes au temps du synode national, au mois de mai 1572, et depuis à la Charité, en y passant en poste un peu avant *la Saint-Barthelémy*, étant arrivé au quartier général de La Châtre, écrivit à ce ministre qu'il serait bien aise d'avoir une conférence avec lui tant par estime pour sa personne, que pour obliger les habitants de Sancerre. Après quelques lettres et quelques réponses, le sieur de *Saint-Pierre*, monta à la contre-escarpe près du ravelin de la porte *Vieille*, ou Léry descendit, avec la permission du gouverneur Johanneau. Pendant cette

entrevue qui dura une heure, les capitaines et les soldats de la ville parurent et s'arrêtèrent sur la plate-forme et sur le rempart du ravelin, et l'on cessa tout acte d'hostilité de part et d'autre jusqu'à la fin de cette conférence.

Le sieur *de Saint-Pierre* dit donc à Jean de Léry : « Que ceux de Nîmes, de Montauban et de la Rochelle « avaient fait leur capitulation ; mais que ceux de San- « cerre n'y étaient pas compris ; que le duc d'Anjou, « qui avait fait le siége de la Rochelle, venait d'être élu « roi de Pologne, et qu'il allait partir pour recevoir la « couronne qu'on lui offrait. »

La Châtre avait ses raisons secrètes pour faire vis-à-vis les Sancerrois des ouvertures de paix. La cour le pressait de terminer absolument l'affaire de Sancerre avant l'arrivée des Polonais, et elle craignait que le désespoir ne fît prendre aux assiégés un parti violent, dont tout l'odieux retomberait sur le roi. Montluc ne cessait de rappeler la promesse qu'il avait faite aux *évangéliques* de Pologne, et La Châtre se flattait d'accompagner en ce pays le duc d'Anjou. Il jugea donc qu'il était nécessaire de prévenir les Sancerrois en sa faveur ; pour cela il jeta les yeux sur Jean de Léry, qui sut leur persuader, comme je le dirai ci-dessous, que ce général n'avait que de bonnes intentions. Sans le concours de toutes ces circonstances, il n'est guère probable qu'il eût jamais fait de composition à des gens qui l'avaient offensé par les railleries les plus piquantes durant tout le siége, et qui, dès le commencement, avaient arrêté, puis égorgé le tambour qu'il avait envoyé pour les sommer de se rendre.

Pour revenir à la conférence du sieur *de Saint-Pierre*

avec Léry, le ministre lui répondit avec politesse :
« pour lui il croyait volontiers tout ce qu'il lui
« l'honneur de lui dire ; mais que les Sancerroi
« bablement n'en croiraient rien, dans la c
« d'être trompés. » *Je vous jure sur ma parole d*
neur, reprit *de Saint-Pierre*, *que ce que je vous d*
exactement vrai ; vous pouvez vous en assurer en
yant des gens sur les lieux. Et sur ce que Léri lui ob
que ce qu'il proposait était impossible, vu que la
et la Croix, qu'ils avaient envoyés, avaient été
de Saint-Pierre se fit fort, si on l'en priait, d'obten
général La Châtre qu'on leur donnât des otages jus
retour des envoyés, et l'assura qu'il emploierait
cela le crédit du sieur de Sarrieu, son voisin, et
pitaine Pybonneau, son parent, qui commandaien
deux dans l'armée.

Léry sentit combien cette proposition était ho
et désira qu'on l'acceptât, parce qu'on ne savait rie
affaires des Rochellois, ni des autres ; cependant,
il en eut fait le rapport au gouverneur Johanne
aux capitaines, l'opiniâtreté de quelques-uns l'em
sur la sagesse des autres, et l'on ne témoigna q
mépris pour les offres de services du sieur *de S*
Pierre.

Le bruit s'étant répandu dans la ville, que
n'acceptait pas la proposition de cet officier, le
poir s'empare de plusieurs ; huit prisonniers se sa
par la chapelle du château, vers la Châtre, et sont
vis par quelques soldats qui s'y rendent aussi.

Pour arrêter la désertion, le gouverneur Joha
fait assembler, le 30 juillet, au champ de *Saint-M*
la compagnie du capitaine Buisson, au nomb

soixante-dix soldats, auxquels il distribue les logis de ceux qui étaient morts, ou qui avaient déserté. En même temps, ce forcené fait prêter serment à chacun, de vivre et de mourir pour la conservation de l'église protestante et de la place. A la fin de son discours, qui dura longtemps, il ajouta : que, s'il y en avait quelques-uns qui ne voulussent pas endurer la faim, il leur ouvrirait les portes, et les ferait escorter jusqu'au bas des vignes, près des tranchées de l'ennemi.

Le lendemain, il fit faire le même serment aux compagnies de Martignon, de la Fleur, prisonnier à St-Satur, et de Dorival, lesquelles, réunies à la première, formaient un corps de quatre cent dix-huit soldats, sans y comprendre dix ministres et vingt soldats de Saint-Satur, qui faisaient la garde avec ceux de la ville. Comme cet homme parlait d'une manière impérieuse, et qu'il était furieux à la vue du danger où il se voyait et dont il avait grand soin de ne pas parler, tous prêtèrent le serment ; mais la faim parlait encore plus haut que le gouverneur, et chacun pensait à se sauver.

Malgré le désordre qui régnait dans la ville, les Sancerrois se soutenaient dans leur rébellion, par l'ignorance où ils étaient de ce qui se passait à Nîmes, à Montauban et à la Rochelle ; ils ne se fiaient point aux nouvelles qu'ils en avaient de la part de leurs ennemis ; il fallut qu'un d'entre eux les assurât de l'état de ces trois places.

Ce personnage, qui était sorti plusieurs fois de la ville, au péril de sa vie, en sortit pour la dernière fois le 27 juillet, accompagné d'une escorte qui lui facilita le passage des tranchées. Il avait emporté avec lui deux

pigeons apprivoisés à la ville, auxquels il devait attacher des billets au cou. Cet expédient fut inutile; on ne trouva point les pigeons dans les colombiers; ils avaient été pris et mangés. Le personnage rentra donc le 6 août, avec grand danger, dans la ville, où il rapporta : qu'il était très-certain que le duc d'Anjou était élu roi de Pologne, et près de partir pour ce royaume; que la paix était faite avec ceux de la Rochelle, de Nîmes et de Montauban; que pour la ville de Sancerre, elle serait remise au comte de Sancerre ; et il ajoutait à cela, qu'il fallait que le siége fut levé dans huit jours. Et de fait, les calvinistes avaient envoyé au devant des ambassadeurs Polonais arrivés à Metz au commencement d'août, pour leur recommander les Sancerrois ; et ces ambassadeurs arrivés quelques jours après à Paris, ne cessaient de prier Montluc et Sansac de tenir la promesse qu'ils avaient faite aux *évangéliques* de Pologne.

Sur l'avis du personnage dont je viens de parler, la délibération ne fut pas longue ; on pensa sérieusement à capituler. Ce jour-là même, 6 août, le grenetier Martignon, sergent-major, et le capitaine Buisson, descendirent au ravelin de *Saint-André*, où ils firent appeler, en donnant assurance, le capitaine Verrières et la Fontaine aussi capitaine, beau-frère de Buisson, avec lesquels ils conférèrent ; et le lendemain le gouverneur Johanneau s'y rendit aussi. La Châtre entretenait secrètement cette bonne volonté des Sancerrois, pour les raisons que j'ai déjà dites.

Le lendemain donc, 8 août, comme on en était convenu de part et d'autre, le gouverneur Johanneau, descendit à la place *St-Ladre*, avec douze arquebusiers, vers le sieur de Montigny, qui avait le même nombre de

soldats, et ils conférèrent ensemble depuis trois heures après midi jusqu'à quatre.

L'espérance sembla renaître dans le cœur des Sancerrois, qui avaient résolu de mourir de faim, quand ils virent qu'ils avaient à traiter avec le sieur de Montigny; ils le connaissaient pour homme d'honneur, et savaient qu'il avait dit publiquement, qu'ils seraient traités avec plus de douceur qu'ils ne pensaient.

Cette espèce de tranquillité fut bientôt interrompue. Le 10, les capitaines Buisson et Montauban, dirent en plein conseil, que l'on procédait trop lentement à la capitulation; qu'ils n'étaient plus maîtres de leurs soldats; que la plupart des habitants et des habitués aimaient autant périr par le glaive que par la faim, et qu'eux-mêmes sortiraient de la ville, si l'on ne se hâtait davantage.

En vain, leur représenta-t-on qu'il ne fallait rien précipiter; qu'il était dangereux que l'ennemi venant à connaître l'état de la ville, ne les traitât avec plus de rigueur, et qu'il était de leur intérêt de se tenir tous unis pour obtenir meilleure composition; ces représentations ne firent qu'exciter davantage leur impatience; on se querella, et les choses allèrent si loin qu'on mit la main à l'épée dans la salle même du conseil. Là-dessus on sonne l'alarme dans toute la ville, et les soldats se rassemblent en foule à la porte du gouverneur Johanneau. Le capitaine Montauban, plus mécontent, se retire avec trente ou quarante soldats armés en son logis, alléguant pour prétexte de cette séparation, qu'il avait des ennemis dans la ville et qu'on cherchait à le tuer.

Le lendemain de cette émeute, 11 août, La Châtre

qui n'ignorait point ce qui se passait à Sance
parler aux habitants ; il leur écrivit même, qu'ils n'
rien à craindre ; que tous ceux qui étaient dans
auraient la vie sauve s'ils se rendaient. Cette l
luire une nouvelle lueur d'espérance dans le cœ
assiégés.

Les jours suivants, il écrivit encore à la vill
ou quatre lettres, où il disait ; « Que les Sancerro
« leur rébellion, avaient mérité d'être passés
« fil de l'épée ; que cependant, puisqu'il leur av
« mis la vie sauve, il les assurait derechef qu
« tiendrait parole. » Et sur ce qu'on lui répond
l'on craignait le même traitement que l'on avait
protestants de Bourges, il dit : « Que les catholiq
« Bourges avaient saisi l'occasion de venger le n
« des leurs et le renversement de leurs temple
« leurs autels ; que, pour lui, s'il voulait trai
« Sancerrois à la rigueur, il ne le dissimulerait pa
« qu'il en avait les moyens en main ; qu'ils eus
« se fier entièrement à ses promesses ; qu'il ne v
« point son serment. » Ces promesses tranquill
tout-à-fait les Sancerrois ; car jusqu'alors ils s'
persuadés qu'on ne leur ferait point de quartier.

La Châtre envoya donc des passeports à l
pour commencer la négociation. Elle fut entam
les capitaines Pybonneau et Verrières, qui montè
fort *St-Ladre* à Sancerre ; mais avant qu'ils fuss
rivés à la ville, les Sancerrois envoyèrent en o
St-Satur, Pierre Bourgoing l'aîné, Roch Raveau,
Minot, tous trois de la ville, et pour les habitués B
ci-devant professeur de langue hébraïque à Mon
Les députés de La Châtre étant arrivés à la ville,

yèrent chercher leur dîner au fort St-Ladre, parce que Johanneau n'avait que du vin à leur présenter.

L'après-midi on fit une assemblée générale dans l'église de Saint-Jean, où les députés firent entendre aux habitants, habitués et réfugiés la volonté du roi et celle de La Châtre, son lieutenant, pour leur délivrance ; ils lurent ensuite publiquement les articles imprimés de la paix faits avec ceux de la Rochelle, de Nîmes et de Montauban, que les Sancerrois n'avaient pas encore vus. Cette lecture faite, on répondit qu'on ne pouvait rien résoudre, qu'on n'eût vu les articles de l'accord que le général La Châtre prétendait faire ; on supplia donc les députés du camp de *Saint-Ladre* de vouloir bien les envoyer par écrit, afin qu'ils fussent proposés à l'assemblée : ce qu'ils firent le soir par les otages, qui remontèrent de St-Satur à la ville.

Le dimanche 16 août, sur les huit heures du matin, on fit une autre assemblée générale dans l'église de Saint-Jean, où l'on examina les articles envoyés par La Châtre. Comme il y en avait quelques-uns qui ne paraissaient pas assez expliqués, on députa Pineau, Raveau, Minot, le capitaine Martignon, et Pierre Bourgoing l'aîné, pour ceux de la ville ; les capitaines Buisson et Chailloux, pour les soldats soudoyés ; le capitaine Dorival et le professeur Beroald, pour les habitués volontaires, et on leur donna procuration spéciale signée de l'assemblée, pour conclure avec La Châtre. Le ministre Jean de Léry fut aussi de cette députation ; ce général l'avait demandé spécialement par les otages qui étaient retournés la veille à Sancerre, avec promesse de le faire conduire et reconduire en toute sûreté par le capitaine Pyboneau, auquel le sieur de *Saint-*

Pierre, à son départ, l'avait particulièrement recommandé.

Arrivés à Saint-Satur, les députés présentent à La Châtre leurs pouvoirs ; il les lit, fait assembler plusieurs gentilshommes et capitaines, et éclaircit verbalement, en leur présence, chaque article de la capitulation; que l'on débattit l'un après l'autre. L'explication donnée, il demande aux habitants soixante mille livres tournois, moyennant quoi il leur offre toutes les sûretés qu'ils demanderont pour la conservation de leur vie et de l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, et pour la garantie des autres articles ; après cela, il les renvoie avec un ordre de lui faire prompte réponse.

Comme La Châtre était envieux de voir le ministre Jean de Léry, il le prend à part, et se promenant avec lui dans une salle, il lui dit : « Qu'il sait bien que c'est « lui qui a entretenu si longtemps la grande opi- « niâtreté des Sancerrois, en leur apprenant à manger « les cuirs et les peaux, comme il l'avait déjà pratiqué « sur mer, en revenant du Brésil. » Sur quoi Léry ayant répondu que cet expédient était plutôt l'effet de la nécessité, qui fait inventer bien des choses ; La Châtre lui dit : « Qu'il ne lui en savait pas mauvais gré ; que cela « pouvait servir en d'autres siéges et qu'il lui ferait « plaisir de lui donner le mémoire qu'il savait qu'il « avait fait sur la famine de Sancerre ; » puis il ajouta : « Que les Sancerrois avaient tenu des propos insolents « contre la personne du roi, en l'appelant des noms « odieux de *Prince sanguinaire et massacreur de son « peuple* ; qu'ils avaient fait courir ces bruits hors du « royaume ; que lui-même avait été l'objet des railleries « de ceux qui étaient sur les murs pendant le siége ;

« qu'ils avaient, contre le droit des gens, retenu « longtemps et tué de sang-froid le tambour qu'il leur « avait envoyé dès le commencement, ainsi que plu- « sieurs des soldats; qu'il avait bien sujet d'être offensé; « qu'il ne tenait qu'à lui de tirer une vengeance écla- « tante de procédés si indignes, mais qu'il voulait bien « ne point écouter son ressentiment et qu'il ferait voir « qu'il n'était point un homme *de sang*, comme on « l'avait dépeint ; qu'il l'avait déjà suffisamment dé- « montré lorsqu'il tenait en sa puissance et prison- « niers le capitaine Fontaine, qui était encore dans son « armée, le sieur Lespau et le baron de Renty, qu'il « n'avait pas voulu remettre entre les mains du Parle- « ment, quoique cette cour souveraine lui en eût fait « injonction, sous peine de deux mille marcs d'or; « qu'enfin il ne voulait point user de rigueur ; que « quoiqu'il y en eût quelques-uns dans la ville qui « méritaient d'être punis plus sévèrement que les autres, « néanmoins il tiendrait parole à tous. »

Ces reproches étaient vrais et bien fondés ; Léry, qui le sentait bien, répondit en homme d'esprit : « que « M. de La Châtre n'était pas homme à ignorer la liberté « des gens de guerre dans leurs propos ; que souvent « on ne peut les arrêter; que l'assemblée générale des « Sancerrois n'avait jamais approuvé ceux d'entre eux « qui avaient mal parlé ou mal agi ; qu'il le suppliait « de ne pas faire attention à ces faits de quelques par- « ticuliers, mais d'avoir égard à la justice de leur cause ; « de considérer qu'étant échappés des lieux où l'on « massacrait les protestants, sans qu'ils eussent trans- « gressé l'édit du roi, et ne sachant où se retirer ailleurs, « ils s'étaient retirés à Sancerre ; qu'ils y avaient vécu

« paisibles six semaines environ, et n'avaient
« armes que lorsqu'ils s'étaient vus attaqués. »

Quelqu'adresse qu'il y eut dans cette
La Châtre ne prit point le change ; il dit à Léry.
« les Sancerrois, à la bonne heure, étaient exc
« de s'être soustraits aux massacres, mais que c
« sacres avaient tout-à-fait cessé au bout d'un
« qu'ils n'étaient pas pardonnables d'avoir tenu
« temps dans une petite place sans vouloir se
« ce qui avait causé la ruine du pays à plus d
« lieues à la ronde ; qu'il trouvait étrange surtout
« eussent refusé les offres que leur avait faites l
« *de Saint-Pierre* ; qu'alors dans l'appréhensio
« était qu'on ne comprit dans le traité de la R
« ceux de Sancerre, et vu le désir qu'il avait d'
« pagner le duc d'Anjou en Pologne, il leur aur
« telle composition qu'ils auraient voulu. » Lér
qua à La Châtre, qu'il n'y avait pas moyen en ce
là d'entendre aux propositions du sieur *de Saint-*
parce qu'on apprenait de toutes parts qu'on voul
terminer les huguenots. Telle fut la conversat
général de l'armée du roi avec le ministre Jean d

Le lundi 17 août, sur les cinq heures du soi
la délibération de l'assemblée générale, les d
avec deux échevins de la ville, retournèren
La Châtre pour lui représenter l'impossibilité
se trouvait de payer les soixante mille livre
demandait.

Le général, qui voulait finir cette affaire,
entendre sa dernière résolution le lendemain m
leur dit qu'ils paieraient trente-six mille livres t
pour soudoyer son armée, et deux mille écus pour

ses soldats qui étaient estropiés des suites de blessures reçues pendant le siége ; qu'autrement il déclarait tous les meubles de la ville confisqués à son profit et à celui de l'armée; et qu'il demandait une réponse définitive au bout de quatre heures.

Pendant ce temps-là, pour hâter la capitulation, le capitaine Martignon fut mandé par le sieur Gassot de Deffends (1), qui lui dit : que dimanche au soir, La Châtre avait reçu des lettres du roi pour faire le voyage de Pologne avec le duc d'Anjou, et que le sieur de Sarrieu, moins affectionné aux Sancerrois, allait prendre le commandement de l'armée.

Le 18, les députés étant de retour à Sancerre, on tint une assemblée générale dans l'église de Saint-Jean, où, pour obvier au pillage de la ville, on se détermina à payer à La Châtre les trente-six mille livres et les deux mille écus qu'il demandait, à condition qu'il permettrait aux marchands étrangers de venir acheter mille poinçons de vin qu'il y avait encore dans la ville, et les autres meubles, sans quoi il serait impossible de satisfaire.

Là-dessus survint une difficulté dans le conseil de la ville ; les Sancerrois naturels demandaient que les réfugiés payassent le tiers de la somme et que l'on fît leur taxe à part. Après de grandes contestations, les réfugiés ayant représenté que la somme demandée par La Châtre n'était que pour racheter les meubles de la ville, et qu'eux avaient perdu les leurs dans les derniers troubles, ayant été obligés d'abandonner leurs maisons, l'assemblée décida que la taxe serait faite en commun

(1) Cette famille noble était déjà ancienne et subsiste encore aujourd'hui avec honneur dans le Berry.

proportionnellement, et élut, pour la dresser, l
Dupuys, Charles Mesurier, Étienne Toillier pour
tier de ceux de la Charité; Deschamps pour
Berry ; Jean Merlin pour ceux d'Orléans, lesqu
tèrent serment et promirent de faire la répartit
équité et sans acceptation de personne. Pour cet
s'assemblèrent le lendemain au logis de l'échevin
mais le gouverneur Johanneau, qui soutenait les
de la ville, fit, malgré la décision de l'assembl
taxe de puissance absolue et à sa volonté, ce
contenta bien des gens.

Pendant cette opération, l'on députa vers La
qui avait demandé réponse au bout de quatre
les capitaines Martignon et Buisson, pour le sup
vouloir bien attendre jusqu'au lendemain, ce q
corda. Le lendemain donc, 19 août, le gou
Johanneau et les autres qui avaient signé l'acco
cendirent à Saint-Satur vers La Châtre avec les
signés et accordés, comme les voici dans le sty
temps là ; je les ai tirés de l'original même qui s
dans les archives du château de *La Grange*, à deu
de Sancerre.

ARTICLES DE LA CAPITULATION DE SANCE

Sur l'humble requête présentée au sieur de La Chastre,
de l'ordre du roy, conseiller en son conseil, premier capitai
quante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, g
et son lieutenant général à Bourges, pays et duché de Berr
mandant pour Sa Majesté, au camp et armée étant devant l
Sancerre en l'absence du roi de Pologne, par les habitans
et réfugiés, capitaines et soldats étant de présent dans ladict
Sancerre, tendante à ce qu'il plût audict sieur les recevoir à
miséricorde et ne leur imputer les fautes passées par eulx c

l'encontre du roi, lequel ils reconnaissent pour leur souverain et naturel seigneur, désirant que sa bonté et clémence s'étende sur eulx, qui ont plus failli pour la crainte de leur vie, que pour aucune sinistre affection qu'ils eussent à l'endroit de sadicte Majesté; lequel étant assuré de la bonté naturelle de sadicte Majesté, a accordé, sous le bon plaisir d'icelle, ce qui s'ensuit :

I. — Que ceulx dedans la ville de Sancerre, tant habitans que habitués et réfugiés, capitaines et soldats étrangers, pourront jouir et exercer la religion prétendue réformée, tout ainsi et selon la forme et manière qu'il est permis et accordé pour la généralité tenant le parti de ladicte religion prétendue réformée, par l'édict faict par Sa Majesté sur la pacification des troubles de son royaulme, dernièrement donné au château de Boullogne au mois de juillet, en présent, et autres subséquens, si aucun y en a (1).

II. — Sa Majesté pardonnera et remettra l'offense faicte à elle par lesdicts habitans, habitués et réfugiés, capitaines et soldats qui ont esté dans ladicte ville de Sancerre durant que le siége y a esté et sesjourné, et mesme depuis le 24 août dernier 1572, sans que, pour raison des ports d'armes et exploicts faicts par iceulx, ils puissent être recherchés, inquiétés, ni molestés en aucune manière que ce soit; et, en ce faisant, sadicte Majesté recevra à sa clémence, miséricorde et bonté accoutumée les dessusdicts à la salvation de leur vie, qu'ils tiendront par grâce spéciale faicte par icelle Majesté, par laquelle seront aussi conservées et tenues les femmes et filles en toute seureté de leur honneur, pudicité et intégrité de leurs personnes, sans que par aucuns, ni pour quelque raison et occasion que ce soit, il leur soit faict violence, force, ni attenté en aucune manière.

III. — Rentreront les dessusdicts en la propriété et jouissance de leurs biens, immeubles et héritages patrimoniaulx, tout ainsi qu'ils faisaient auparavant les troubles, sans que iceulx soient subjects à confiscation ; et, où sadicte Majesté en aurait faict aucun don, prétendant icelle, sera ledict don révoqué et de nul effect et valeur.

IV. — Et pour le regard des meubles desdicts habitans, habitués, réfugiés, capitaines et soldats étant dans ladicte ville, ledit sieur de la Chastre a esté requis par iceulx, pour éviter au sac et désordre qui se pourrait commettre, donnant licence aux soldats étant dans ladicte ville, qu'il se voulut contenter de la somme de quarante mille livres, à payer dedans le vingt-cinquiesme du présent mois, ou plutost, s'il se peut ; pour icelle être distribuée et despartie par forme donative aux capitaines et soldats blessés et autres qui ont demouré durant ce siége dudict Sancerre, selon et ainsi que ledict sieur de la Chastre verra

(1) Cet article fut accordé aux Sancerrois à la prière des ambassadeurs de Pologne. (De Thou, l. 56. — Mézeray.)

être bon et raisonnable, selon le mérite de chascun ; ce que ayant accepté ledict sieur, sera loisible et permis auxdicts habitans, habitués et autres, vendre, alliéner, oster, enlever, faire mesner, charroyer et disposer de leursdicts biens meubles, ainsi que bon leur semblera, sans que pour ce, il leur soit besoing avoir autre passeport de sadicte Majesté, ou dudict sieur de la Chastre.

V. — Et pour rendre les présens articles plus auctorisés et en pleine valeur, a promis, ledict sieur de la Chastre, faire ratifier et avoir agréable au Roi ce qui est contenu ci-dessus ; et cependant, pour asseurance, ont été signés dudict sieur de la Chastre et des seigneurs et chevaliers de l'ordre, étant près de lui à ce appellés, par l'advis et conseil desquels ledict sieur s'est conduit.

VI. — Et moyennant ce que dessus, ont lesdicts habitans, habitués et réfugiés, capitaines et soldats de ladicte ville de Sancerre, promis et promettent audict sieur de la Chastre de lui rendre et remettre ladicte ville en ses mains et possession pour y entrer avec telles forces qu'il avisera et bon lui semblera, sitost et incontinent que ladicte ratification de sadicte Majesté leur sera présentée et exhibée par escript et signée d'elle, laquelle attendant et que ledit sieur de la Chastre leur a promis bailler et fournir dedans le vingt-quatre du présent mois d'août, accorde une suspension et cessation d'armes, sans entreprendre les uns sur les autres, demourant chascun ès termes et limites où ils sont de présent, sans que les soldats de cette armée se puissent approcher plus près de ladicte ville qu'ils ont accoutumé ; et de même ne sera loisible à ceulx de Sancerre de descendre plus bas qu'ils ont accoutumé, sans permission dudict sieur de la Chastre.

VII. — Et pour otages sur l'accomplissement desdicts articles et contenu d'iceulx, sera envoyé par eulx, dedans demain midi, douze des habitans et habitués de ladicte ville par lui esleus et nommés, de leur consentement, à savoir : Loys de Martignon, grenetier, Jehan Guischard, François Guischard, Pierre Bourgoing, Samuel Dorival, Michel Monier, Jehan Leveillé, Jehan Crochet, Claude Lalande, Pierre Joffrenet, Pierre Spaux et Jehan Née, pour demourer en cette armée près dudict sieur de la Chastre, jusqu'à la response et déclaration de la volonté de sadicte Majesté : demoureront néanmoins tenus et obligés à l'exécution et entretenement du contenu cy-dessus les députés et nommés cy-après.

VIII. — Aussi pour seureté de toutes choses promises, ont été réciproquement signés les présens articles dudict sieur de la Chastre, lieutenant général susdict, du sieur de Sarriou, mestre-de-camp et commandant à l'infanterie, estant dans ladicte armée ; des sieurs de Menou, de Montigny, de Vitry et bailly de Berry, chevaliers de l'ordre de Sa Majesté ; des sieurs de Parassis, de Maupas, de Vauville, de Menetou, de Pesselières, de Bonnault, enseigne dudict sieur de la

Chastre, d'une part, et desdicts habitans, habitués et capitaines de ladicte ville ; maître André Johanneau, gouverneur par élection, Loys Martignon, le jeune, commandant aux habitants de ladicte ville ; Laurent de Buisson, commandant à une compagnie de gens de pied, Nicolas Dargent et Pierre Marinier, eschevins de ladicte ville ; maître Robert Ményot, Jacques Guesdin, Charles Johanneau, aussi habitans de ceste ville ; Jehan Merlan et Macé Duchesne, habitués, d'autre part ; tous députés et délégués par la communauté de ladicte ville, comme il est apparu par procuration spéciale d'iceulx du 18e jour d'août 1573, laquelle est demourée ès mains dudict sieur de la Chastre.

Fait au camp, estant devant ladicte ville de Sancerre, le 19 du mois d'août 1573.

Ladite capitulation est ainsi signée dans l'original qui resta entre les mains des Sancerrois : La Châtre, de Sarrieu, de l'Hospital, Menou, Chazerat, Maupas, Vauvrilles, Menetou, de la Chapelle.

Ces articles ayant été lus le jeudi 20 août, dans l'assemblée générale, à l'église de Saint-Jean, à sept heures du matin, le gouverneur Johanneau, après un long discours, ajouta que les otages nommés par La Châtre se rendraient vers lui à Saint-Satur, et que ceux qui refuseraient d'y aller y seraient conduits pieds et mains liés. Aucun d'eux ne résista, et ce jour là, à midi, ils descendirent tous à Saint-Satur. En même temps, toutes les troupes à pied du général se rangèrent en bataille devant le camp de *Saint-Ladre* et auprès des forts, au nombre de douze à treize cents soldats, et les officiers de l'armée firent porter du pain et de la viande aux Sancerrois affamés.

Le vendredi 21, la communication fut établie entre les habitants et les soldats du camp, et le capitaine Pybonneau invita le ministre Jean de Léry et quelques capitaines de Sancerre à dîner avec lui au *Grand-Fort*, où ils furent reçus avec politesse par les autres officiers.

Le lendemain 22, ils furent encore invités au même lieu par le sieur de Sarrieu, maître-de-camp, et comme les Sancerrois, l'après dîner, se promenaient au milieu du camp, parmi les soldats, le sieur de Sarrieu dit à Léry : « Que vous en semble ? Espériez-vous être traités avec « tant de douceur ? Non, monsieur, répondit Léry, et « je suis tout surpris de trouver des pères nourriciers « dans ceux qui étaient venus pour nous égorger. Oh ! « monsieur, reprit Sarrieu, nous ne sommes pas aussi « méchants que vous vous l'étiez imaginé. »

Le lundi 24, Léry présenta à La Châtre le mémoire qu'il avait fait sur la famine de Sancerre. Le général lui dit alors : « Qu'espérant être bientôt mandé par le « roi, il craignait qu'en son absence quelques-uns de « l'armée auxquels sa profession de *ministre* était odieuse, « ne lui fissent déplaisir ; qu'il lui indiquât le lieu où « il avait dessein de se retirer ; qu'il l'y ferait conduire « en toute sûreté par deux ou trois de sa compagnie ; « qu'il lui permettrait même de choisir pour cet effet « les gentilshommes qu'il connaissait dans son armée ; « que pour se conformer aux articles de la capitulation, « il prît, par écrit du gouverneur Johanneau, une per- « mission de quitter la ville, et qu'ensuite il vînt le « trouver pour recevoir de lui un passeport et des gens « pour le conduire. »

Le mardi 25, Léry ayant reçu le congé de Johanneau, descendit à Saint-Satur vers La Châtre qui lui donna son passeport et le fit conduire à Blet, lieu qu'il avait choisi dans son gouvernement, par le capitaine Fontaine, comme il l'avait demandé, et deux soldats à cheval.

Ici finit le journal du siége de Sancerre par Jean

de Léry, qui en avait été témoin oculaire ; ce qu'il a raconté ensuite, il l'avait appris par les lettres des Sancerrois. Ceux-ci durent en partie leur salut à la considération qu'eurent pour lui le général de La Châtre et la plupart des officiers de son armée, non pas parce qu'il était ministre de la religion réformée, mais parce qu'il avait un grand bon sens, de l'esprit, de l'érudition, de la modération et de la franchise.

Le 28 août, les capitaines Buisson, Chailloux et Montauban descendirent de Sancerre avec cent vingt soldats ayant leurs armes et le fusil sur l'épaule, entre le fort *Saint-Ladre* et celui de *Monte-Vieille*, où ils furent salués par les soldats des forts et de l'armée. Là, suivant la convention, ils livrèrent leurs drapeaux à La Châtre, qui leur fit prêter serment de ne jamais porter les armes contre le roi. Ensuite La Châtre fit amener des charrettes sur lesquelles montèrent les femmes, les enfants et les soldats estropiés. Toute cette troupe fut escortée par cinquante cavaliers, jusqu'à quatre lieues de la ville, sur le chemin de Châtillon-sur-Loire, où elle se retira.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Entrée du général La Châtre à Sancerre. — Mort du gouverneur Johanneau. — Expéditions des Sancerrois pendant la Ligue.

Après que les articles de la capitulation de Sancerre eurent été ratifiés par la Cour et lus par les habitants, le lundi 31 août, sur les dix heures du matin, madame de La Châtre fit son entrée dans Sancerre par la porte *Oison;* elle fut saluée par la mousqueterie et conduite avec la croix par quelques ecclésiastiques que l'on avait fait venir, depuis la porte jusqu'au logis qui lui était préparé. Suivait le sieur de Sarrieu, maître-de-camp, à la tête de deux compagnies de gens à pied, tambour battant et enseignes déployées. Le général de La Châtre venait après avec sa compagnie de gendarmes; les gentilshommes du pays, suivis de la cavalerie, fermaient la marche.

La Châtre fut salué par la mousqueterie, et reçu par les ecclésiastiques en surplis, qui le conduisirent en chantant le *Te Deum,* jusqu'à son logis près de la halle. Là, il fut complimenté de la part des catholiques, qui étaient restés dans la ville pendant le siége, par Blaise

Gevry, conseiller du roi et son avocat au grenier à sel de Sancerre, en ces termes :

MONSEIGNEUR,

Le plaisir que nous ressentons aujourd'hui de retourner sous l'obéissance de notre souverain seigneur et maître Charles IX, par la force et les armes de votre courage, apporte la joie dans tous les cœurs des bons catholiques, apostoliques et romains ici présents, qui m'ont fait l'honneur de me choisir pour vous supplier, Monseigneur, d'assurer notre bon roi (à qui Dieu donne vie et postérité) de la fidélité de nous ses bons et fidèles sujets, de nous pardonner la faute (si aucune y a de notre part), d'avoir pris malgré nous les armes contre notre roi. Je ferais un plus long discours, Monseigneur, pour vous prouver la fidélité de tous les bons citoyens catholiques de la ville de Sancerre, si je ne croyais que vous en êtes assez persuadé.

Après son entrée, la Châtre, qui voulait faire de Sancerre un village et lui ôter pour toujours l'occasion de se révolter, fit venir les paysans de dix à douze lieues à la ronde. Aidés des soldats, ils brûlèrent les portes de la ville, comblèrent les tranchées faites en dedans, abattirent les tours et les murailles et ne laissèrent en entier que le château, dans lequel on mit trente soldats en garnison aux dépens des habitants ; ensuite La Châtre fit transporter en son château de Nançay, l'horloge et les cloches, et ne laissa à Sancerre aucune marque de ville. Il y mit pour gouverneur le bailli de Berry ; le capitaine Durbois y resta avec sa compagnie de vieilles bandes. Il fit vendre, aux gens de Cosne et des environs, les meubles qu'il trouva dans les maisons vacantes et fit abattre une partie de ces mêmes maisons.

Pour comble de désolation, l'on voulut indemniser le roi de la taille, que les Sancerrois n'avaient point payée depuis plusieurs années ; on leur en imposa une de dix à douze mille livres, et la veuve du gouverneur

Johanneau, dont je vais raconter la mort, fut taxée seule à treize cents livres.

Un samedi 12 septembre, sur les neuf heures du soir, les archers du prévôt vont au logis du gouverneur Johanneau, et lui disent de venir parler au général La Châtre. Johanneau fait, malgré les archers, allumer un fallot que son domestique porte devant lui et les suit. A cent pas de sa demeure, les archers renvoient le domestique et détournent Johanneau dans une ruelle où, dit-on, après lui avoir donné le temps de faire sa prière, ils l'assassinent et vont le jeter dans le puits de la Halle. Sa femme, inquiète de ne pas le voir revenir, va le lendemain tout en pleurs se jeter aux pieds de La Châtre et lui demander son mari, avec promesse d'abandonner tout son bien à celui qui le lui rendra. On lui répond qu'il s'est échappé, mais qu'il n'avait pas besoin de le faire car il devait se fier à la parole de M. de La Châtre.

Ce qu'il y a de vrai dans cette affaire, c'est qu'on trouva, le 13 septembre, le corps de Johanneau, dans le puits de la halle (ce puits avait 50 mètres de profondeur et fut comblé le 6 juin). Chacun raisonna sur cette mort à sa façon ; les uns dirent que Johanneau avait été assassiné par ordre secret de La Châtre, qui, dans le fond de l'âme, ne lui avait jamais pardonné d'avoir retenu et fait mourir son tambour. et de l'avoir insulté lui-même par des railleries piquantes durant tout le siége ; les autres, qui pensaient mieux de la fidélité de La Châtre à garder sa parole, attribuèrent la mort de Johanneau à la haine que les gentilshommes du pays avaient conçue contre lui, pour avoir fait ruiner leurs terres et leurs châteaux par ses Sancerrois ; d'autres pensèrent que les Sancerrois eux-mêmes l'avaient tué pour les avoir réduits,

par son entêtement, eux, leurs femmes et leurs enfants, à la plus affreuse calamité, et les avoir taxés arbitrairement à payer la somme que La Châtre demandait pour racheter Sancerre du pillage; quelques-uns pensèrent qu'il s'était précipité lui-même dans le puits par désespoir. Voici le portrait de Johanneau tracé par Jean de Léry :

« L'avocat André Johanneau, natif de Sancerre, en « avait été gouverneur dans les premiers troubles, et, « comme le plus propre, avait continué dans la dernière « guerre. Il était homme grave, ayant l'entendement « bon, comprenant bien un fait et ayant acquis une « merveilleuse autorité entre les habitants de la ville, « les affaires de laquelle il conduisait entièrement; brief, « cela avait-il, qu'il était trop particulier en son opi- « nion et n'expédiait pas aussi bien les affaires concer- « nant la guerre, tellement que les capitaines lui ont « souvent dit que Mars ne se maniait pas à la façon de « Barthole. »

Le lendemain, 14 septembre, la Châtre partit de Sancerre et retourna à Bourges, où il fit conduire son artillerie.

La mort de Johanneau fut suivie de celle d'un ministre nommé Pierre de la Bourgade, qui fut tué avec sa femme, le 2 octobre, au-delà du bourg de Ménétréol, à une lieue de Sancerre, par un soldat que les Sancerrois avaient tenu prisonnier au temps de la surprise de leur château et qui demanda la bourse au ministre. Cet assassinat, avec ses circonstances, fut raconté par une petite fille allemande, que ce ministre et sa femme élevaient et qui allait avec eux à La Charité.

Voilà de quelle manière Sancerre se rendit, après

avoir essuyé un siége de huit mois et cinq mille cent quinze coups de canon. Il fut tué pendant le s du côté des Sancerrois, tant dans la ville que dan fossés et les vignes, quatre-vingt-quatre habitants; en eut cent trente-neuf de blessés; mais il en périt de cinq cents par une famine qui peut être mise en rallèlle avec celles de Samarie, de Sagonte et de Jérusa
« La mort enragée de deux mille malheureux,
« Mézeray, n'a servi qu'à signaler dans tous les si
« à venir leur trop longue et funeste opiniâtret
L'armée du roi, outre un grand nombre de bles perdit à ce siége plus de douze cents hommes, du nor desquels furent Queriers, lieutenant-colonel du r ment d'infanterie de Goas, la Lobière, guidon du co de Brienne et le capitaine Cabassole.

L'année suivante, les Sancerrois entreprirent expédition contre la petite ville de la Charité. Le d'Alençon (depuis duc d'Anjou) qui avait fait sa avec le roi Charles IX, son frère, devait occuper la de la Charité pendant deux ans. Il y fit son entrée mois de juin 1576. Les catholiques et les hugueno flattaient également de sa faveur; mais les prem raisonnèrent autrement quand ils virent que l'on n mait pour gouverneur le sieur de Morogues, seign de Sauvage, natif de la même ville, huguenot. En les catholiques représentèrent-ils au duc d'Alen que ce gouverneur leur serait contraire, le pr se contenta de lui faire prêter serment de fidélité promettre qu'il ne maltraiterait les habitants ni de l' ni de l'autre religion.

De Morogues prit possession du gouvernemen La Charité le 12 juillet, sous les mêmes promesses

avait faites lors de la prestation de serment; mais il les oublia bientôt, car le 3 novembre suivant il fit venir secrètement à La Charité les huguenots de Sancerre et du voisinage, avec les sieurs de Thauvenay, la Nocle, la Motte et d'autres officiers que le prince de Condé révolté lui envoya pour prêter main-forte. Ces gens le rendirent maître de la ville, changèrent ceux de la garnison qui étaient catholiques, en tuèrent quelques-uns, pillèrent leurs maisons, le monastère des bénédictins et armèrent tous les habitants huguenots.

Ces événements arrivèrent au commencement de la Ligue et pendant le temps que le prince Casimir passa à La Charité et y logea avec son armée. Cette ville fut reprise l'année d'après par le duc d'Alençon. Le comte Martinengo, qui avait fait la grande brèche au premier siége de Sancerre, y fut tué dans l'endroit appelé les *Pâtureaux*, du côté du pont.

Sous Charles IX, La Châtre, gouverneur de Berry, avait toujours tenu bon pour l'autorité royale; mais sous Henri III et Henri IV, il devint ligueur. Les Sancerrois, au contraire, qui, sous Charles IX, avaient porté la révolte jusqu'à résister pendant huit mois à l'armée du roi, persévérèrent constamment dans l'obéissance à Henri III et à Henri IV, et prirent les armes pour eux.

Comme le roi Henri III soupçonnait beaucoup la fidélité de La Châtre, il le manda à Blois au mois de janvier 1589. Celui-ci s'y rendit et parla au roi; mais comme on l'avait averti qu'on voulait l'arrêter, il fit son discours le plus court qu'il put et partit aussitôt de Blois par la poste. Ensuite il se hâta de lever des troupes pour la Ligue; gagna à son parti plusieurs seigneurs et

gentilshommes de son gouvernement, et se rendit maître de plusieurs villes et châteaux.

Les sieurs de Montigny, d'Arquian, de Gauraches, de Sarsay, de Gaucour, de Vatan, de Beaupré et de Marcilly se déclarèrent pour le roi ; ils avaient leurs principales forces dans la ville d'Issoudun. Bourges, Dun-le-Roi et Vierzon tenaient pour la Ligue. Rien n'est plus affreux que le tableau des brigandages de ce temps-là ; ce n'était de part et d'autre que siége, prise et reprise de villes et châteaux, courses, rencontres, combats, etc. L'un et l'autre parti faisaient payer tout à la fois au pauvre peuple, les contributions et la taille.

La ville de Sancerre tenait pour le parti du roi, mais elle n'osait remuer, parce que son château était occupé par les troupes de La Châtre, qui tenaient les habitants en bride. Bourges se trouvait entre deux feux, entre Issoudun et Sancerre, si le château de cette dernière ville rentrait sous l'obéissance du roi. Le sieur d'Arquian, de la maison de Montigny, y ménagea si adroitement une intelligence avec Valérien, qui y commandait, et Saint-Martin, son lieutenant, qu'il s'en empara le 16 février 1589. Cette surprise occasionna dans la ville un grand tumulte, au milieu duquel fut tué un des échevins, avec Phénix, sergent royal ; mais rien n'égala la joie des Sancerrois de se voir délivrés de la tyrannie de la Ligue ; et, après Issoudun, la ville de Sancerre devint pour le roi le second bureau des finances et la seconde place d'armes du Berry. Depuis ce temps-là, les Sancerrois ne cessèrent de faire la guerre au sieur de La Châtre et de harceler les ligueurs.

Le 6 avril, La Châtre, à la tête d'un corps de cavalerie, sortit de Bourges, feignant d'aller attaquer San-

cerre; mais ayant rabattu sur la ville de Léré et quelques châteaux des environs de Sancerre, il y mit garnison et retourna à Bourges. Les Sancerrois qui souffraient avec impatience les ligueurs si près de chez eux, entretinrent une intelligence avec les habitants de Léré, qui étaient pour le roi, et reprirent cette ville vingt-quatre jours après.

Avant cette expédition, le sieur de Blet avait tiré des soldats de Sancerre et les avait mis en garnison dans son château et dans celui des Brosses; un autre parti de Sancerrois s'était emparé des châteaux de Pesselières et de Berlières; mais ce dernier avait été repris par le sieur de Vauvrille, ligueur.

Pendant ce même mois, La Châtre avait envoyé par les paroisses des commissaires pour ordonner à tous les habitants d'apporter les deniers de la taille à Bourges, entre les mains du receveur; mais ils furent pris et menés prisonniers à Sancerre.

Le 25, Macé, élu, Chabenat, Morin et Charlemagne, receveurs des tailles et Sarrazin, contrôleur en l'élection, faisant semblant d'aller à la chasse, sortirent de Bourges, quittèrent le parti de la Ligue et se retirèrent à Sancerre. Cette défection fut suivie de celle du sieur de Vatan, qui se retira aussi à Sancerre avec les troupes que La Châtre lui avait ordonné de lever et qu'il employa au service du roi. Mais sur la fin du mois, le sieur de Contremoret-Marcilly, neveu d'Arquian, gouverneur de Sancerre, étant sorti de cette ville à la tête d'un parti de trente gentilshommes et soldats, fut pris auprès de Mehun et emmené à Bourges, d'où La Châtre eut la générosité de le renvoyer sans rançon. Rien n'était plus fréquent que ces courses de part et d'autre dans les

paroisses. L'on emmenait prisonniers les laboureurs et les syndics, pour défaut de paiement de la taille, qu'ils étaient souvent obligés de payer aux deux partis.

Le roi Henri III ayant appris que La Châtre, gouverneur de Berry, s'était déclaré pour la Ligue, révoqua par patentes, données à Tours le 30 avril 1589, le pouvoir qu'il lui avait donné pour le gouvernement de cette province ; et comme il était important d'avoir « en la « ville de Sancerre, dépendante du gouvernement de « Berry, une personne qui eût l'œil et prit garde à ce « qui serait de son service et conservation du pays, en « son obéissance, pour rallier et rassembler les gentils- « hommes et autres sujets du pays et pourvoir à toutes « choses nécessaires pour rétablir le repos et choses « qui avaient été altérées par les menées du sieur de La « Châtre ; Sa Majesté commit le sieur de la Grange, « seigneur d'Arquian, et lui donna pouvoir de réunir « et rallier les gentilshommes et sujets sous son auto- « rité ; et avec cela et les forces qu'il aurait, courre sus « audit de La Châtre et ses adhérents, prendre par force « ou par composition toutes les villes et châteaux dé- « tenus et occupés par ledit de La Châtre et ses adhé- « rents, et les remettre sous son obéissance ; tenir la « main à l'établissement des bureaux des finances et « des tailles en la ville de Sancerre, pour faire vivre les « habitants du pays en bonne union et intelligence, et « les gens de guerre en bon ordre et discipline, recevoir « le serment de fidélité des gentilshommes, officiers et « autres ses sujets, et généralement faire en cette « charge, tout ce qu'il connaîtrait utile et nécessaire « pour le bien de son service et conservation du pays « en son obéissance. »

Ces lettres patentes de Henri III ne rappelèrent pas La Châtre à son devoir. Déjà gouverneur du Berry, il fut fait, le 30 mai de la même année, gouverneur d'Orléans, par le duc de Mayenne qui connaissait son attachement à la Ligue. Cet accroissement de puissance n'empêcha pas d'Arquian, avec ses Sancerrois, de s'emparer, pour le roi, des villes de Châteauroux, Déols et La Châtre.

Le 2 juin, de Montigny, accompagné des troupes d'Arquian et de Tonnerre, au nombre de cinq à six cents chevaux, vint à Vasselay, paroisse située à deux lieues de Bourges, pour enlever la compagnie de Blanc-Fossé qui y était logée. Il l'attaqua d'abord avec tant de furie, qu'il força les barricades qui la défendaient et obligea les soldats de les abandonner et de se retirer dans une métairie, où ils se battirent avec tant de valeur pendant cinq à six heures, qu'ils tuèrent six hommes, entre autres le maître-d'hôtel de Montigny. Mais cet officier ayant appris qu'il venait du secours à cette compagnie, se retira dans la paroisse de Vignou, où il fut suivi par les gens de Bourges. Là, il y eut escarmouche ; trois Sancerrois furent tués ; ceux de Bourges perdirent le sieur de Vilènes ; on leur fit huit prisonniers, et on leur prit vingt-cinq chevaux qui furent menés à Sancerre.

Quelques temps après, les Sancerrois prirent et pillèrent le château de Crésancy et celui de Luçon, près des Aix. D'Arquian, à leur tête, arrêta proche le pont de Barbotte, le vicomte de Savigny avec cinq de ses serviteurs, lui prit quatre cents écus et six chevaux de prix, et le laissa retirer à Bourges.

Le 20 juin, les mêmes Sancerrois s'étant réunis aux gens de Blet et de Châteaumeillant (quatre à cinq cents

hommes environ), allèrent planter, à une heure après minuit, trois pétards contre une des portes de Dun-le-Roi, qui tenait pour la Ligue; et ayant rompu la porte et une grille de fer, huit d'entr'eux se jetèrent dans la ville. Les gens de Dun-le-Roi courent aux armes, tuent un de ceux qui étaient entrés, chassent les sept autres et obligent les assaillants à se retirer, après en avoir tué ou blessé douze, entr'autres le sieur Ruellé de Villarnoux. Pour se venger, les Sancerrois, en se retirant, pillent le château de Bussy, appartenant à Malçay, gouverneur de Dun-le-Roi.

Le 11 juillet, les Sancerrois, conduits par le sieur de Vatan, prirent le château de Maubranches et le même jour celui des Aix, sous la conduite d'Arquian, qui le remit à M. de Nevers. Le 14, le même d'Arquian, à la tête de six cents hommes, s'empara du château de Vauville. Le 15, la compagnie sancerroise d'Arquian prit celui de la Salle-le-Roi; le maître d'hôtel du sieur de Montigny y fut laissé avec garnison.

Dans le même temps, le célèbre Regnault de Beaune, archevêque de Bourges, que les habitants avaient forcé à se déclarer pour la Ligue, se sauva de sa métropole en son château de Turly; puis il fut conduit par Montigny et d'Arquian, à la tête de deux cents hommes, à Sancerre, où il prit le parti du roi; de là il gagna Tours, où était alors Henri III.

Le présidial et le bailliage de Bourges ne se distinguèrent pas moins par leur fidélité envers le roi; toute la justice royale de cette ville se retira à Sancerre pour éviter la fureur des ligueurs.

Le 21 juillet, la ville de Vierzon, qui avait embrassé le parti de la Ligue, fut investie par les troupes sancer-

roises, conduites par les sieurs de Montigny, d'Arquian et de Vatan; ils y éprouvèrent une vigoureuse résistance et furent obligés de se retirer avec perte de dix à douze de leurs gens. Le 24, ils prirent et pillèrent le château de Villemenard et emmenèrent la femme du sieur Cousin, conseiller au présidial de Bourges, seigneur de ce lieu, prisonnière à Maubranches, d'où ils la relâchèrent moyennant cinquante écus.

Assassinat du roi Henri III par le frère Jacques Clément, jacobin, le 1er août 1589. Cet affreux événement ne changea rien aux sentiments de La Châtre, ni à ceux des Sancerrois; ceux-ci tinrent toujours pour le parti du roi de Navarre (Henri IV), tandis que l'autre s'affermit de plus en plus dans celui de la Ligue.

Le 6 octobre, La Châtre fit conduire son artillerie devant les châteaux de Bois-Siramé, de Blet, de Vauvrille, de Pesselières, qui tous reçurent garnison; mais la ville de Sancerre l'incommodait plus que toutes les autres places, et il avait fort à cœur de s'en rendre maître.

Pour cela, il pratique une intelligence avec quelques Sancerrois, qui lui promettent de le faire entrer par la porte du château. Sur cette promesse, il part de Bourges le 17 octobre, avec trois cents chevaux et sept cents arquebusiers choisis, et va se présenter au château de Sancerre; mais quel est son étonnement de voir les Sancerrois lui jouer le même tour qu'il leur avait fait lui-même lorsqu'ils avaient entrepris de surprendre la tour de Bourges! Ceux qui lui avaient promis de lui livrer le château tirent sur ses gens plus de deux cents coups d'arquebuse et les forcent de se retirer à Bourges. La Châtre, qui voit son coup manqué, envoie le sieur

de Neuvy à d'Arquian, pour avoir une conférence avec lui ; mais cette conférence est sans effet, et d'Arquian, irrité de ce que sa maison a été ruinée par La Châtre, va, dans le mois de novembre assiéger la Maison-Fort, qui appartenait à celui-ci ; il y est repoussé par la garnison avec perte de seize des siens.

En 1590, vers le printemps, d'Arquian ayant surpris dans la paroisse de La Faye, près Villequiers, un sergent de la compagnie de Villars qui conduisait une troupe de soldats, attaque la troupe, tue le sergent avec douze de ses gens et fait quatre prisonniers qu'il emmène à Sancerre.

Quelques temps après, Montigny ayant eu avis que deux cents cuirassiers, qui étaient venus au secours de Bourges, s'en étaient retirés par mécontentement, sort de Sancerre avec deux pièces de canon et sept cents hommes, tant à pied qu'à cheval, va assiéger et prend sur les ligueurs Menetou-sur-Cher ; de là il vient s'emparer de la commanderie de Villefranche et du château d'Ivoy, où il laisse garnison. Mais au mois de juin, il fut repoussé devant Déols (le Bourg-Dieu), où il perdit une compagnie tout entière. Dans les mois suivants on attaqua, on prit et l'on reprit tour à tour Déols, Châteauroux, Guéret, Chârost, Lury, Saint-Pierre-le-Moutier.

Le 15 octobre, les capitaines Loys et Vauville s'étant avancés jusqu'à la porte de Sancerre avec quatre-vingts cavaliers, d'Arquian, irrité de cette bravade, sortit de la ville à la tête de cinquante et engagea le combat. Du côté des ligueurs, le capitaine Loys fut blessé à mort et conduit aux Aix, où il mourut ; d'Arquian perdit six cavaliers et, craignant d'être enveloppé, gagna promptement la porte de Sancerre.

Au commencement de l'année 1591, La Châtre eut de grands succès contre les royalistes; cela néanmoins n'empêcha pas les courses des Sancerrois : ils prirent au mois de mars le château de Pesselières, et au mois d'avril celui de Maubranches. Quelques temps après, par l'ordre d'Arquian, ils emportèrent les cloches de la paroisse de Bengy, et les conduisirent dans leur ville; par là, ils remplacèrent celles que La Châtre leur avait ôtées après la capitulation.

Le premier mai, les coureurs sancerrois, accompagnés de Trivoire, Contremoret, Esterlin, Julien et autres gens de Bourges retirés à Sancerre, enlevèrent près l'église des capucins de Bourges, les sieurs Mercier et Bessé, médecins, et les conduisirent à Sancerre. L'année suivante, au mois de mars, les ligueurs prirent le château d'Herry, et y mirent garnison, pour y faire la guerre, à ceux de Sancerre et de la Charité, qui tenaient pour le roi.

Enfin ces guerres des Sancerrois royalistes et des ligueurs qui désolaient la province, ne finirent que lorsque La Châtre remit Bourges et Orléans sous l'obéissance de Henri IV, qui lui en conserva le gouvernement, en lui donnant la dignité de maréchal de France, en 1594. Après la mort de Henri IV, les catholiques se saisirent du château de Sancerre et le gardèrent jusqu'en 1650.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Rétablissement de la religion Catholique à Sancerre.—Nouvelle révolte. Prise de la ville et sa capitulation (29 mai 1621). Nouveaux seigneurs de Sancerre. — Maison de Condé.

Remontons à l'année 1573. Le traité que La Châtre avait fait avec les habitants de Sancerre portait : « qu'ils auraient le libre exercice de la religion réformée »; mais le traité que Charles IX avait fait avec La Rochelle, Nîmes et Montauban, portait : « Que les réformés remettraient aux ecclésiastiques, les églises, les monastères, les hôpitaux et généralement tous les bénéfices et dignités qu'ils avaient usurpés. »

Les protestants de Sancerre profitèrent de la grâce que leur avait accordée La Châtre de la part du roi, dans les articles de la capitulation; en conséquence, ils s'assemblèrent en différentes maisons de la ville pour le prêche, la cène, les baptêmes, etc. Le traité fait avec tous les protestants concernant la restitution des biens ecclésiastiques, églises, monastères et hôpitaux serait devenu embarrassant pour les Sancerrois, si on les avait poursuivis avec vigueur; car ils s'étaient emparés de tous les fonds et de tous les revenus des différentes églises, les avaient aliénés, en avaient brûlé ou vendu

tous les anciens titres. Ils avaient ruiné tous les monastères et les églises de la ville, excepté celle de Saint-Jean.

La Châtre, n'ayant pas le temps de remettre les choses sur l'ancien pied, fit venir des ecclésiastiques de Bourges. Ces ecclésiastiques ayant assisté à l'entrée qu'il fit à Sancerre, s'en retournèrent, à l'exception de quelques-uns, qui restèrent pour gouverner l'église Saint-Jean et instruire les quelques catholiques qui se trouvaient encore dans la ville et ceux qui y revinrent dans la suite. L'archevêque de Bourges fut chargé de veiller à cette affaire qui le regardait plus particulièrement.

Les ecclésiastiques qui gouvernèrent la paroisse de Sancerre, après le départ de La Châtre, se soutinrent comme ils purent pendant douze ans, par les libéralités de l'archevêque, qui agissait de son côté pour qu'on leur rendit les biens que les protestants avaient usurpés; mais ne pouvant arriver à ce résultat, ils ne gouvernèrent que tour à tour, et comme délégués, cette cure où ils avaient peine à vivre. Ce fût dans ces circonstances que le curé Etienne Jacquelin, qui avait apostasié pendant le siége, et vendu les biens et titres de la cure aux protestants, y rentra on ne sait comment. Mais comme il ne pouvait faire grand bien, il y resta peu de temps.

L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, ne voulant pas laisser le peuple catholique de Sancerre sans pasteur, agit puissamment contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques en envoyant dans cette ville, en 1586, un jésuite qui avait commission d'en gouverner la cure au nom de Sigougne, grand archidiacre de Bourges, et d'en passer les baux aux noms des curé et

vicaires de Sancerre. Ce jésuite fut remplacé par Catharin Roussel, qui prit le titre de curé en 1589; il est nommé curé des cures et vicaireries de N.-D. de Sancerre. Il n'y resta pas longtemps et eut pour successeur un religieux nommé frère Jean Mercier, docteur en théologie. Enfin, en 1596, deux ans avant l'édit de Nantes, on mit pour curé à Sancerre, Durand Fargent, qui, à un grand zèle, joignait beaucoup de science et de prudence. Il y resta pendant près de cinquante années et son gouvernement intéresse par les évènements qui l'accompagnèrent.

Pendant que les ecclésiastiques s'occupaient de rétablir la religion catholique à Sancerre, les protestants ne négligeaient rien de leur côté pour y soutenir la leur. Ils profitèrent pour cela de la faveur du célèbre édit de Nantes que donna Henri IV, le 2 mai 1598, pour pacifier les troubles de son royaume.

Le cinquième des articles particuliers de cet édit était conçu en ces termes : « Quant à Sancerre, sera « l'exercice de la religion prétendue réformée continué, « comme il l'est à présent, sauf à l'établir dans ladite ville, « faisant apparoir par les habitants du consentement du « seigneur du lieu ; à quoi leur sera pourvu par les com- « missaires que Sa Majesté députera pour l'édit. »

Il n'était donc pas permis aux calvinistes de Sancerre de faire l'exercice public de leur religion dans la ville, sans avoir préalablement justifié de la permission de leur seigneur devant les commissaires du roi. Ils se conformèrent à l'édit et se contentèrent d'abord de bâtir un temple (1) hors de la porte Oison, à cinquante pas

(1) C'est ce temple que l'on devrait appeler le *Vieux-Temple*.

de la ville. Ce temple leur servit pendant onze ans, depuis 1598 jusqu'en 1609; il eut pour ministre Dorival et Paul Alard. Comme ce temple n'était pas à portée de plusieurs protestants de la ville, étant situé hors des murs, ils demandèrent, en 1609, à Jean VI de Bueil, seigneur de Sancerre, la permission d'en bâtir un dans la ville même, ce qui leur fut accordé. Le marché en fut conclu le 21 avril 1609, moyennant la somme de quatre mille livres, et le temple fut achevé le 15 décembre de la même année. Les Sancerrois l'appellent le Vieux-Temple (1) parce que dans la suite les protestants furent obligés de le quitter et de rebâtir celui de la porte Oison.

Tous les évènements du siége de Sancerre et de ses suites eurent lieu pendant la vie de Jean VI de Bueil, comte de Sancerre. Son fils René de Bueil lui succéda à cette époque, mais mourut presque aussitôt, ne laissant qu'un fils, Jean VII de Bueil (2).

Quelques années après, les prostestants de Sancerre voyant leur ville sans seigneur, voulurent se mettre en règle et demandèrent, en 1621, au prince de Condé, gouverneur du Berry, de vouloir bien leur continuer

puisqu'il est le premier que les Sancerrois aient eu ; on en voit encore les restes : il était situé hors de la porte Oison, à la gauche de ceux qui descendent en deçà du Colombier ; de là un petit chemin, qui existe encore, conduisait à un bâtiment où l'on déposait les corps pour les enterrer, tout proche, dans le cimetière appelé *Cimetière des Huguenots*.

(1) Ce temple de la ville était situé derrière la maison et le jardin du sieur Meunier, greffier au grenier à sel de Sancerre, dans une place qui joint la rue de la porte *Ceruse* et celle qui descend du *Carroi-St-Père* à l'église des religieuses. On en voit encore les ruines.

(2) Jean VII de Bueil fut comte de Marans et mourut sans postérité, en 1665.

la permission qu'ils avaient obtenue de Jean de Bueil, d'exercer publiquement leur religion dans leur ville. Ce prince leur accorda; ils se servirent du temple de la ville pendant trente ans, de 1609 à 1641, et laissèrent tomber le temple de la porte Oison, lequel était très-mal bâti.

De son côté, Durand Fargent, curé de Sancerre, n'était pas moins ardent à rétablir la religion catholique dans la ville que les protestants à y soutenir la réforme. Étienne Jacquelin ayant vendu les biens et les titres de la cure et de la fabrique, les revenus de l'église étaient par conséquent presque réduits à néant. Le peu qu'il en restait suffisait à peine pour nourrir le curé de cette église, lorsqu'il aurait fallu subvenir aux besoins des prédicateurs appelés pour rétablir l'ancienne foi et faire d'urgentes réparations au bâtiment. Le curé Fargent voulut rétablir les droits de la fabrique; à cet effet, ayant pris connaissance des différents biens qui appartenaient anciennement à la cure et à la fabrique, il intenta, en 1614, un procès général aux détenteurs de ces biens. Cette affaire alarma toute la ville; les deux échevins et la majeure partie des protestants prirent le parti des possesseurs des biens; le sieur de Marigny et les habitants catholiques prirent celui du curé. Après bien des procédures, des informations et des enquêtes, le curé Fargent gagna son procès et les détenteurs des biens ecclésiastiques furent condamnés à les restituer; mais il s'en fallut beaucoup qu'on ne rendît tout, comme on le voit par d'anciens titres.

En 1621, les protestants de Sancerre se soulevèrent de nouveau. Cette révolte eut le même principe que la première; les calvinistes se plaignirent dans tout le

royaume que l'on donnait atteinte à l'édit de Nantes. Le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn les indigna et leur rappela leur ancien projet de former une république en France. La cour, après leur avoir défendu les Assemblées qu'ils tenaient à Lourdes et à La Rochelle, déclara les Rochellois rebelles, criminels de lèse-majesté. Ils ne se mirent en peine ni de la déclaration, ni des menaces qu'elle contenait ; ils firent des remontrances pleines de déclamations violentes et outrées, se révoltèrent ouvertement et débutèrent par le siége de Privas. . ...

Ce fut le premier signal de la guerre de religion sous Louis XIII. Après la déclaration de La Rochelle comme rebelle, elle donna à chacun des huit cercles des églises réformées son commandement particulier. Une bonne partie des calvinistes de Sancerre entrèrent secrètement dans la confédération ; et, pour se soutenir dans leur révolte, ils appelèrent du secours de différents endroits du royaume.

La ville de Sancerre avait alors pour l'un de ses échevins David Perrinet. Cet homme, qui connaissait les horreurs du dernier siége, fit d'abord tous ses efforts pour rappeler à leur devoir les Sancerrois rebelles, mais voyant ses soins inutiles, il avertit de l'état des choses le prince de Condé, Henri de Bourbon, gouverneur de Bourges. Pendant que le roi et ses généraux soumettaient les villes révoltées du royaume, Condé vint attaquer Sancerre avec quelques pièces de canon et sept ou huit cents hommes que les habitants de Bourges y envoyaient sous la conduite de leurs capitaines. Il établit son quartier général à Saint-Satur.

Les Sancerrois se voyant menacés d'un nouveau

siége font demander du secours à Vatteville, ho
hardi et courageux. Il se trouvait aux environ
Jargeau, qu'il était venu secourir, mais où il était a
trop tard. Furieux de cet échec, il n'hésita pa
voler au secours de Sancerre où, malgré la vigilan
prince de Condé, il entre avec cent soixante soldats
se fondent immédiatement avec la partie protestan
la garnison.

La surprise de Sancerre par Vatteville, jet
habitants dans un étrange embarras ; plusieurs
craignaient le siége et la famine quittèrent la
L'échevin David Perrinet, ne désespéra pas de s
ses concitoyens, et même de faire pardonner le
belles. Il assemble ceux qui pensaient comme lui,
représente le danger qui menace la ville, le se
signalé qu'ils rendront en s'opposant aux entrep
de Vatteville ; il les arme, les réunit à la partie c
lique de la garnison, et conduit les choses ave
d'adresse qu'il attire Vatteville dans une m
particulière, où il l'enferme et le fait garder m
les menaces de la partie calviniste de la garn
ensuite il fait avertir le prince de Condé.

Les Sancerrois révoltés, se voyant d'un côté ass
par le prince, de l'autre attaqués par leurs pr
concitoyens, prièrent Périnet de chercher les mo
d'obtenir une capitulation honorable. Le prince
par la vigilance de cet échevin, se voyait exemp
faire le siége de la place, accorda volontiers la
tulation qu'on lui demandait ; en voici les ar
copiés sur l'original même qui se trouve dans le
chives du château de Montalivet-Lagrange.

CAPITULATION DE SANCERRE, DU 29 MAI 1621.

I. — Monseigneur le prince sera supplié d'entretenir la parole qu'il a donnée aux habitants de la ville de Sancerre, qui est de ne les contredire, ni molester en l'exercice de leur religion, et de leur en laisser le libre exercice en ladite ville, et les conserver tant en leurs vies qu'en leur bien et honneur. — Accordé.

II. — Sera aussi très-humblement supplié de ne laisser aucune garnison en ladite ville, et que les habitants jouiront des armes qu'ils ont en leurs maisons et autres commodités, d'autant que lesdites armes sont pour le service du roi et de mondit seigneur. — Sera exécuté en cet article la volonté du roi.

III. — Sera aussi supplié de donner un mois de retraite à ceux qui se sont acheminés avec armes en cette ville, soit avec le sieur de Vatteville, ou autres, pour jouir du libre exercice de leur religion; partie desquels se retirant, soit en troupe ou en particulier avec leurs armes, chevaux et bagages, jusqu'à ce qu'ils soient en lieu de sûreté; avec même liberté aux habitants qui les voudraient suivre, pour sûreté de leur retraite, sera ledit seigneur supplié de leur donner six gentilshommes pour escorte pendant ledit temps, pourront vivre modestement par les champs, sans être recherchés par les prévôts des maréchaussées et les juges des lieux. — Se pourront retirer et auront sauf-conduit et escorte, si besoin est. — Monseigneur est supplié d'accorder l'article entier.

IV. — Sera aussi ledit seigneur supplié très-humblement de permettre à ceux qui se trouveraient en chemin, pour se retirer en ladite ville, soit pour l'exercice de leur religion ou de retraite, se puissent retirer en ladite ville ou ailleurs que bon leur semblera, sans qu'ils puissent être arrêtés ni retenus par quelque personne que ce soit; et que ceux qui ont été arrêtés, savoir, la Floride, Guton, Minot, Picq et autres, seront relâchés et conduits en ladite ville avec toute sûreté. — Accordé.

V. — Que ceux de l'ancienne garnison s'y pourront aussi retirer, particulièrement un nommé Dunois, qui a commandé aux soldats de ladite garnison, sous l'autorité des échevins de ladite ville; pour se retirer, auront le temps d'un mois, sans que leur soit donné aucun empêchement. — Accordé. — Signé: Henri de Bourbon, Perrinet, échevin, au nom de tous les habitants.

Supplément. — Ledit seigneur est supplié d'accorder aux habitants outre le contenu ci-dessus, d'approuver et avoir agréable l'administration des échevins de cette ville, et encore de ceux qui leur ont con-

seillé en tout ce qui s'est passé jusqu'à présent de quelque chose que ce soit, sans qu'il en soit fait mention à l'avenir. — Fait et arrêté au camp de Saint-Satur, le 29 mai 1621. — Signé, PERRINET, échevin, au nom de tous les habitants.

Le lendemain 30 mai, jour de la Pentecôte, le prince de Condé entra dans Sancerre sans résistance, tambour battant et enseignes déployées. Il se rendit maître de la ville et du château après avoir désarmé tous les protestants ; il y mit ensuite une nouvelle garnison sous le commandement du sieur de Montaret. Il fit venir des ouvriers des paroisses voisines et des villes environnantes pour travailler aux démolitions des murs et des forts de Sancerre. Bourges seul en envoya treize cents. Tous ces ouvriers firent telle diligence qu'au mois de juin, cette ville superbe par son château et ses fortifications, fut entièrement démantelée et ses murailles rasées.

Les soldats protestants se retirèrent à Sully-sur-Loire, d'où ils ravagèrent les pays voisins, mais ils furent chassés par le prince de Condé et le comte de Soissons.

Trois ans plus tard, il survint dans la ville de Sancerre une affaire qui se termina rapidement. Deux habitants catholiques, proférèrent publiquement des blasphèmes contre les mystères de la religion. La plainte en ayant été portée, ils furent condamnés à faire amende honorable à la porte de l'église St-Jean. La peine fut subie en 1623, en présence du curé Durand Fargent, du vicaire Ducostil, d'un jésuite délégué de l'archevêque, de Pierre Marie et de Bernu, aussi jésuites, de François Baraton, contrôleur ordinaire des

guerres, de Gilbert Michel, avocat au Parlement, d'Alabat, principal du coll ge, de Gilles Augier, chirurgien et d'une foule de peuple.

Le prince de Condé, Henri de Bourbon, en qualité de gouverneur du Berry avait, en 1621, donné aux protestants la permission de faire l'exercice de leur religion dans le temple de la ville, permission qu'ils tenaient précédemment de Jean de Bueil ; mais en 1641, le prince ayant acquis le comté de Sancerre, défendit l'exercice de la religion réformée dans toute l'étendue du comté, et ordonna au ministre Jacques Gantois de se retirer. Disons d'abord comment le prince de Condé devint comte de Sancerre.

Après la mort de René de Bueil, la terre de Sancerre fut adjugée, le 5 mai 1628, par décret, à Henri de Bourbon II, prince de Condé, aux requêtes du palais à Paris, pour la somme de trois cent vingt deux mille livres. Les criées s'en firent à Sainte-Gemme, près de Sancerre parce que, cette année-là, la peste était dans la ville. Jean de Bueil, comte de Marans, fils aîné de René de Bueil, et les créanciers de la maison de Sancerre, interjetèrent appel du décret en la cour ; et en la cause d'appel il y eut offre et enchères de huit cent mille livres par un créancier avec bonne caution. La cause fut solennellement plaidée, appointée en conseil, et depuis jugée par arrêt, le 5 mai 1640, et par l'arrêt, nonobstant l'enchère, la Cour confirma l'adjudication faite au prince de Condé.

Henri de Bourbon II, prince de Condé, comte de Sancerre, était fils d'Henri de Bourbon Ier, prince de Condé. Il naquit à Saint-Jean-d'Angély, en 1581. Né protestant, plus tard il se fit catholique et fit tout son pos-

sible pour extirper le protestantisme de ses terres, et surtout de son comté de Sancerre. Lorsqu'en 1641 il acheta ce comté, son arrivée porta le trouble dans la ville par la haine qu'il avait pour les protestants. Les catholiques, qui, depuis de longues années n'étaient plus les maîtres de la ville, en profitèrent pour obtenir du prince leur autorité perdue. Ils obtinrent que l'imposition des tailles se ferait par deux catholiques, et la levée par deux protestants et un catholique ; les protestants devaient payer la majeure partie de l'impôt. Ceux-ci qui n'étaient que le petit nombre, crièrent à l'injustice ; ce ne fut, de part et d'autre, que placets, requêtes, enquêtes, etc. Cette querelle dura jusqu'en 1670, où il fut décidé que tous les habitants feraient la déclaration de leurs biens et de leur industrie, et seraient imposés au prorata, sans égard à la différence de religion.

Nous avons dit qu'en 1641 le prince de Condé défendit l'exercice public de la religion réformée ; sur cet ordre, les protestants fermèrent le temple, mais s'assemblèrent en différents endroits de la ville. Un mercredi, 4 décembre, ils se rendirent au nombre de cinq cents dans le jardin de César de la Thaumassière, le père de l'historien du Berry. Le bailli Etienne Millet en ayant été averti, se transporta avec Paul Triboudet, procureur fiscal, Pierre Colleau et Jômier, notaires, chez le sieur de la Thaumassière, et lui demandent ainsi qu'à Jean Minot, l'un des anciens de l'église réformée, pourquoi ils ne se conforment pas à l'édit de Nantes et à la défense de leur seigneur, de faire ni prêche, ni prière publique dans le comté ? Ils répondent qu'il leur a fallu s'assembler à cause d'un grand nombre d'enfants qu'ils avaient à baptiser. On n'admit point cette raison, et on

leur défendit de s'assembler en ville sous quelque prétexte que ce fut. Les protestants se voyant menacés, prirent leur parti. Pour faire les exercices de leur religion, les uns allèrent à Henrichemont (1), et les autres à la Charité. En 1642, ils choisirent pour faire leurs baptêmes, un endroit appelé Crot-Guillot, paroisse de Varennes, à une lieue de la Charité ; Paul Alard, leur ministre y présida l'assemblée (2). En 1645, ils dressèrent une tente hors de la porte Oyson pour y faire la prière et le prêche.

Ces voyages à Henrichemont et à La Charité étaient incommodes pour les Sancerrois ; la tente de la porte Oyson, fort peu de leur goût. La détention de Louis de Bourbon, nommé le grand Condé, depuis peu comte de Sancerre, leur fournit, en 1650, l'occasion de se délivrer de si grandes incommodités ; ils rouvrirent sans permission leur temple de la ville, et firent revenir leur ministre Jacques Gantois qui s'était retiré à Sedan. La même année, il y eut alarme à Sancerre. Après la mort de Henri IV, les catholiques s'étaient emparés du château et l'avaient toujours gardé jusqu'à la détention du grand Condé. Les protestants, quant ce prince fut

(1) François de Fougères, ministre d'Henrichemont, avait épousé Esther Renouard, de Sancerre ; et Rachel Renouard, sa sœur, avait épousé Pierre Gantois, ministre de Sancerre. Paul Renouard, père de ces deux femmes, fut longtemps *ancien* de l'église réformée de Sancerre, *Registre du Temple*. Pierre Gantois est mort pasteur d'une paroisse de Gorcum, en Hollande ; son portrait se trouve dans la maison de Putet.

(2) En 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, le roi donna un brevet portant confiscation des matériaux du temple de *Crot-Guillot*, qui était le temple des calvinistes de la Charité, au profit de l'Hôtel-Dieu de la même ville. *Hist. mss. de la Charité.*

arrêté, voyant introduire dans ce château grand nombre de soldats avec des munitions de guerre, et craignant qu'on ne voulut attenter à leur vie, s'en emparèrent au nom du roi. Cette affaire fit beaucoup de bruit ; néanmoins quant le roi partit pour le siége de Bourges, en 1650, il donna l'ordre aux habitants de Sancerre sans distinction de culte, d'avoir à garder leur ville pour son service, ce dont ils s'acquittèrent fidèlement.

CHAPITRE QUINZIÈME.

Sancerre, de 1650 à 1775. — Ses derniers seigneurs.

En rappelant Jacques Gantois et en rouvrant leur temple de la ville, les protestants de Sancerre enfreignaient l'article 5 de l'édit de Nantes, article particulier à la ville de Sancerre. L'archevêque de Bourges, Lévy de Ventadour, en porta sa plainte au roi Louis XIV, le 8 octobre 1651. Le roi ordonna, dans le même mois, de fermer le temple de Sancerre, et fit défendre au ministre Jacques Gantois d'y exercer dorénavant son ministère. En conséquence, le temple de la ville fut fermé le 22 octobre.

Cet acte d'autorité souleva tous les religionnaires de Sancerre contre le curé Gouru, auquel ils reprochèrent d'avoir averti l'archevêque de ce que personne ne pouvait ignorer. Ils l'injurièrent, le calomnièrent, lui firent des menaces, cassèrent ses vitres, jetèrent des pierres sur sa maison, et s'attroupèrent en armes en différentes maisons, criant partout qu'on voulait les empêcher de prier Dieu. Les propos qu'ils tenaient publiquement, accompagnés d'horribles imprécations, annonçant

assez que la vie du curé n'était pas en sûreté, les officiers de police firent faire patrouille par la ville. Le curé, qui se voyait ainsi menacé, commença par se mettre sous la sauvegarde du roi ; puis il dressa une plainte générale contre les calvinistes. En conséquence, on entendit en différents jours jusqu'à vingt-une dépositions ; nous nous abstenons ici de nommer les accusateurs et les accusés, pour ne pas réveiller d'anciennes haines ; c'est bien assez que la vérité de l'histoire nous force à parler des excès auxquels se sont portés les pères de nos concitoyens.

Comme cette affaire était sérieuse et qu'il y avait à craindre pour plusieurs protestants, les plus sages et les plus prudents d'entre eux, firent tant qu'ils l'assoupirent. Cependant, pour ne pas rester sans exercice public de leur religion, ils présentèrent, en 1652, requête au roi, aux fins qu'il leur fût permis de rétablir leur temple de la porte *Oyson*. Cette requête nous a paru bien faite ; elle se trouve signée par Dargent, le ministre Gantois, Grené, David Perrinet, Minot, Renouard, Léveillé, Dubois, Bourgeois, Lauverjat, et plusieurs autres dont plusieurs familles existent encore, ou se sont expatriées de Sancerre.

Il fallut beaucoup de formalités pour réédifier ce temple de protestants hors de la ville de Sancerre ; à peine en reconnaissait-on les ruines. Après une enquête juridique, où les vieillards marquèrent la place de cet édifice ruiné de vestuté, le roi permit, en 1652, de le rétablir et d'y faire l'exercice de la religion réformée. Ce temple était situé comme nous l'avons déjà dit ; on y réservait tout ce qu'il y avait à faire pour le dimanche , il n'y avait pour toute image qu'un tableau

qui représentait Moïse portant les commandements de la loi. Les protestants s'y assemblaient au son des cloches de l'église paroissiale, et y eurent pour ministres Jacques et Pierre Gantois et Lefèvre, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, que les deux temples des calvinistes de Sancerre furent démolis comme nous le dirons ci-dessous.

Au milieu du tumulte que faisaient les protestants, auxquels on avait ôté leur temple de la ville, mourut en 1652, à l'hôpital de Sancerre, Abel Dargent, fils d'Abel Dargent, greffier au grenier à sel de cette ville. Il avait été ministre des protestants ; il se fit catholique, se consacra au service des pauvres, et voulut mourir au milieu d'eux dans l'exercice de la charité. Cette conversion était bien sincère.

Pendant que les protestants de Sancerre se donnaient tant de mouvement pour avoir un temple hors de la ville, l'église paroissiale tombait en ruine. Le curé Guillaume Gouru, qui voyait que cette église, quand même on la réparerait, ne serait jamais assez spacieuse pour contenir les catholiques, projeta d'en bâtir une nouvelle à ses dépens et avec les secours qu'il devait tirer d'ailleurs. Dans cette vue, il acheta, en 1658, pour la somme de trois cent cinquante livres, trois petits jardins de Claude Garnier, Pierre Pellaut, et Etienne Gaucher ; il acheta encore en 1660, des Bénédictins de *Bonne-Nouvelle* d'Orléans, la place et les matériaux du monastère de Saint-Martin, et en cela, il fut assisté de Pierre Colleau, procureur-fabricien.

Tous les préparatifs faits, l'archevêque de Bourges, Lévi de Ventadour, se transporta à Sancerre, et posa, le 8 septembre 1659, la première pierre de la nou-

velle église, après que les vignerons eurent creusé jusqu'au tuf. On ne fit alors, faute d'argent, que les fondements qui restèrent cachés en terre, jusqu'en 1754, et le curé Gouru mourut le 16 août 1662.

Cependant, l'ancienne église paroissiale périssait, et elle vint à un tel état de dégradation, que François de Rochechouart, abbé commendataire de Saint-Satur, aima mieux, en 1668, céder aux habitants de Sancerre une rente de vingt-cinq livres et deux deniers de cens qu'il avait sur le logis de Saint-Père (logis curial), que de contribuer aux réparations. On en fit quelques-unes, mais si peu considérables, que depuis ce temps-là le bâtiment de l'église ne cessa de tendre à sa ruine.

Les cimetières eurent à peu près le même sort que l'église. On enterra tantôt dans celui de Saint-Romble, tantôt dans celui de Saint-Martin, et quelquefois dans la chapelle de Chavignol. Le cimetière de Saint-Romble ayant été abandonné, on fut obligé en 1690 et 1691, de porter les corps à Saint-Satur, à Verdigny, à Bué, à Ménétréol. L'église ayant été interdite en 1715, parce que la voûte menaçait ruine, les baptêmes se firent à St-Satur jusqu'au mois de juillet ; enfin, elle tomba tout à fait en 1725, comme nous le dirons à son article. Revenons aux affaires des protestants.

Depuis qu'on eût permis aux protestants de Sancerre de rétablir leur temple de la porte *Oyson*, tout se passa assez tranquillement entre eux et les catholiques. Ceux-ci allaient à l'église de Saint-Jean entendre leur curé, et ceux-là hors de la ville entendre leurs ministres.

Comme ces ministres, dans leurs sermons, se per-

mettaient quelquefois des termes injurieux à l'église catholique et à la majesté royale, Louis XIV, pour les contenir dans le respect rendit, au mois de juillet 1681, une déclaration par laquelle il était permis aux catholiques d'assister aux prêches des protestants, pour veiller à ce qu'on n'y dit rien contre l'église catholique, ni contre le roi, et pour y réfuter ce qu'on y avancerait de contraire à l'ancienne foi. Il était ordonné par cette déclaration de tenir dans les prêches un lieu à part pour les catholiques qui voudraient y assister, et défendu aux ministres de les y troubler. Sur cette permission, le vicaire de la paroisse, deux pères Augustins et Jean Gaucher s'étant rendus au prêche dans le temple de la porte *Oyson*, ils y furent insultés par le ministre Lefebvre, qui tint devant eux des discours séditieux contre le roi.

Louis de Bourbon II, prince de Condé et comte de Sancerre, en ayant été averti, interdit pour quelques temps ce ministre; mais on préparait alors un autre coup à la religion protestante dans tout le royaume, et ce dernier coup lui fut porté par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. On ôtait aux protestants leurs cimetières; on les déclarait incapables des charges; leurs temples devaient être démolis; et eux-mêmes devaient se faire catholiques, ou sortir du royaume.

La ville de Sancerre offrit alors à toute la province du Berry un spectacle bien sérieux. Le jeudi 30 août 1685, l'ordre fut signifié de démolir les deux temples de Sancerre et celui de la porte *Oyson*, et défenses furent faites au ministre Pierre Gantois de prêcher davantage dans le royaume.

Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour

les calvinistes sancerrois, qui ne parurent pas d'abord disposés à la soumission. L'archevêque de Bourges, Phelipeaux de la Vrillière, arrive à Sancerre le 20 octobre avec six dragons, et fait citer tous les religionnaires de la ville à l'assemblée générale qui devait se tenir le lendemain. Ils y viennent ; l'archevêque leur fait un long discours pour les engager à rentrer dans l'église catholique, où tous leurs pères avaient été baptisés et étaient morts, il n'y avait pas encore un siècle et demi : ils le refusent d'une voix unanime.

Ce refus n'avait pas été bien médité ; les Sancerrois n'étaient pas en état de résister à la puissance de Louis XIV, comme ils avaient résisté à Charles IX. Le jeudi 25, Séraucour, intendant de Berry, et de Gaucour, lieutenant du roi dans la province, arrivent avec l'ordre de démolir les temples. Les deux chaires en furent brûlées et les matériaux dissipés en partie ; ce qui en resta, servit dans la suite à la construction de l'église des religieuses.

L'archevêque de Bourges ne quitta point Sancerre pendant tout ce temps-là, dans l'espérance qu'il pourrait vaincre l'obstination des calvinistes. En effet, ceux-ci voyant que cette affaire devenait sérieuse de plus en plus, demandèrent dès le commencement de novembre à faire abjuration. Après les instructions préliminaires, le 4, plus de six cents personnes la firent en présence de l'archevêque, qui fit prononcer un discours avant et un autre après la cérémonie, et qui distribua de la part du roi cinq cents livres à plusieurs de ces nouveaux catholiques, et une moindre somme à d'autres.

Comme l'archevêque avait des affaires qui l'appelaient à Bourges, il chargea le curé Voille de recevoir

les autres abjurations. Il s'en fit tout de suite, dans la même année, deux cent cinquante. Le curé Heuilhard, qui succéda à Voille, en reçut encore beaucoup. Ils furent aidés dans ce travail par des prédicateurs Carmes, que l'archevêque envoyait à Sancerre, par les Augustins de la ville, et Almain, curé de Saint-Satur.

Il semblait que Sancerre fût tout renouvelé. Rien de plus ordinaire en ce temps-là, que de voir un grand nombre de ces nouveaux réunis se marier en face d'église, être enterrés dans le cimetière, et admis à être parrains et procureurs-fabriciens. Il n'y a aujourd'hui aucune famille protestante à Sancerre, dont les pères ou les parents n'aient fait alors abjuration. Il est vrai que quelques-uns moururent relaps; mais la liste n'en est pas longue, et la majeure partie persévéra dans la foi catholique, comme on le voit dans les registres de la cure. Ces conversions durèrent jusqu'en 1710, temps des revers de la France.

Malgré ces abjurations, il resta encore à Sancerre un certain nombre de religionnaires, lequel fut augmenté dans la suite par ceux qui en étaient sortis et qui y revinrent. Au mépris des édits du roi, ils tenaient des assemblées, et, ce qu'il y a d'étonnant, et qui annonce le fanatisme, c'est que les femmes montaient en chaire et se mêlaient d'annoncer la parole de Dieu ; de ce nombre furent la femme d'un artisan et une demoiselle, que nous ne nommons pas, pour sauver ce ridicule à leurs familles, et que le lieutenant-général de Bourges et le procureur du roi firent enlever par la maréchaussée, le 17 juin 1686, ainsi qu'un apothicaire et trois autres de la populace, lesquels nous ne voulons pas aussi nommer, et qui s'ingéraient aussi de faire le

prêche. Le ministre Lefèvre, qui continuait ses prédications par les maisons, malgré les défenses du roi, se sauva des mains des archers. Cet acte de sévérité n'arrêta point les calvinistes de Sancerre ; ils continuèrent leurs assemblées, et leur obstination là-dessus alla si loin, que, pour les contenir dans le devoir, on envoya à Sancerre quarante dragons verts, qui furent mis à discrétion chez les plus mutins.

Un traitement si rigoureux fit rentrer enfin les religionnaires dans l'obéissance, sans les convertir, et ils restèrent tranquilles pendant longtemps. En 1716, deux hommes, que nous nous abstenons aussi de nommer, l'un était fournier du four banal, l'autre perruquier, appartenant à une honnête famille, s'avisèrent de prêcher et de faire l'*imposition des mains*, à Sancerre et à Asnières ; le fournier fut conduit dans la prison de Bourges par la maréchaussée et le perruquier se sauva à Genève.

En 1738, l'archevêque de Bourges, M. de la Rochefoucault, depuis cardinal, fit enlever quelques filles des principaux artisans et marchands de Sancerre, et les fit conduire en partie dans différents couvents de Bourges, pour y être instruites dans la religion catholique. Ces sortes de conversions forcées et contre le gré des parents réussissent rarement. Les pères et mères firent tant qu'on leur rendit leurs filles, et il n'y a eu que très-peu d'entre elles qui soient restées catholiques.

Il y avait plus de cinquante ans que la paix régnait à Sancerre, sans que la différence de religion y donnât la moindre atteinte, lorsqu'un prédicant aventurier, qui se disait du Palatinat, vint la troubler en 1770. Cet homme arriva à Sancerre pendant la semaine de la

Passion, s'y annonça pour ministre du saint évangile, et persuada aux protestants que l'exercice public de leur religion était permis dans le royaume.

Presque tous les religionnaires de Sancerre crurent ce nouvel apôtre sur parole, il trompa ceux même qui avaient le plus d'esprit. On commença par exercer envers lui les devoirs de la charité ; on lui donna l'hospitalité, la nourriture, le vêtement. Les réformés qui ne savaient pas que ce prétendu ministre était d'une extrême ignorance, et qu'il changeait de religion selon l'occasion, coururent en foule à ses instructions. Après la quinzaine de Pâques le magistrat donna au prédicant l'ordre de sortir de la ville.

Cet homme, pendant le peu de temps qu'il avait prèché à Sancerre, y avait échauffé bien des têtes. A peine en fut-il parti, que les protestants s'assemblèrent sous la direction d'artisans pendant quatre mois. Au mois d'août, le prédicant revint à Sancerre, attiré par l'honnête réception qu'on lui avait faite ; il y catéchisa et y prêcha longtemps ; enfin, par ordre du ministère, il fut arrêté un dimanche, 30 septembre, au milieu de ses fonctions, dans une nombreuse assemblée, et conduit le surlendemain dans les prisons de Bourges. Le fanatisme dans cette affaire fut porté à son comble et l'on fut à la veille de voir combien les petites causes, quand on les néglige, peuvent amener de funestes évènements.

Les protestants de Sancerre eurent soin du prisonnier. Le prédicant, néanmoins, exposa sa misère à M. Phelipeaux, archevêque de Bourges et à un des vicaires généraux ; le prélat touché de son état, lui fit fournir du bois et donna l'ordre qu'on ne lui refusât rien de

ce qui lui serait nécessaire. Las de la prison, le prédicant fit entrevoir au grand-vicaire qui le visitait souvent qu'il désirait se faire catholique.

Après quelques instructions qu'on lui donna, et la lecture de quelques livres qu'il eut le temps de méditer, il promit de se retirer dans la communauté de Font-Gombaud, pour avoir le temps de s'instruire plus amplement ; et quelques jours après, il écrivit de sa propre main et signa une profession de foi catholique, telle qu'elle se trouve dans le rituel du diocèse (1).

Cette action du prédicant ne fut que soupçonnée par les calvinistes de Sancerre ; sa captivité dura encore trois mois, au bout desquels M. l'archevêque lui permit de retourner à Sancerre pour terminer quelques affaires et retirer quelques effets qu'il disait avoir. Il y passa quatre ou cinq jours avec les protestants, dont il suivit la doctrine après l'avoir abjurée ; de là, il se rendit à Paris, d'où il envoya à M. Poupard deux lettres et un ample mémoire.

Outre que ce mémoire était sans ordre et sans méthode, il décélait un homme ne sachant pas même les premières règles de la logique ; la plus vile populace se permettrait à peine les injures qu'il y avait semées contre tous les membres de l'église ; c'est la répétition des clameurs des anciens protestants, dont ceux de Sancerre sont revenus, parce qu'ils voient les choses de plus près et qu'ils ont plus de modération que leurs pères.

Ce mémoire était terminé par une espèce d'apologie sur son apostasie, qu'il déguisait entièrement, de peur que cela ne vint à la connaissance du public. Il y

(1) Cette profession se trouvait entre les mains de M. Poupard curé de Sancerre.

disait qu'il était catholique de naissance, ainsi que son père et sa mère ; qu'ensuite il s'était fait protestant par conviction ; que dans la prison de Bourges, il avait feint de se faire catholique pour se tirer de captivité et épargner la bourse de ses frères ; en un mot, qu'il avait tellement usé de détours vis-à-vis le grand vicaire, qu'enfin il était parvenu à le tromper. Cependant, il avait écrit de sa propre main et signé une profession de foi catholique.

M. Poupard hésita longtemps, s'il répondrait à ce mémoire, il pensa qu'il n'était pas digne d'une réponse. Néanmoins, comme il est ordinaire aux ignorants de regarder comme un triomphe le silence de ceux qui ne daignent pas leur répliquer, il répondit brièvement article par article ; il s'appliqua à faire rougir le prédicant de ses bévues, de ses inconséquences, de ses contradictions, surtout de ses injures et le défia de montrer sa réponse au ministre de l'hôtel d'Hollande à Paris, à moins qu'il ne voulût se couvrir lui-même de confusion.

M. Poupard a vu depuis de longues lettres de ce prédicant à M. l'archevêque de Bourges, et d'autres à un des vicaires-généraux. Les unes sont datées de Londres, les autres de Bruges. Dans ces lettres Orenore dit Loreille (c'est le nom du prédicant) se plaint amèrement des ministres d'Angleterre qui l'avaient méprisé, dit qu'ils n'ont point de principes fixes, demande excuse à M. l'archevêque, lui offre ses services, s'annonce comme le meilleur catholique du monde et promet qu'il va faire abjuration entre les mains de M. l'évêque de Bruges.

Mais terminons là cette affaire, déjà trop longue à raconter, et disons comment l'église de Sancerre pût

être mise en état de recevoir les fidèles de plus en plus nombreux dans la ville.

L'église paroissiale de Sancerre, de beaucoup trop petite pour les anciens catholiques et les nouveaux réunis, menaçait ruine depuis longtemps ; elle fut interdite en 1715, et le curé Jacques Bouvier porta, le 2 juillet, le Saint-Sacrement dans celle de Saint-Satur, et fit l'office divin dans la chapelle de Saint-André. Enfin, le 18 décembre 1725, l'aiguille du clocher, renversée par un ouragan, tomba sur la voûte de l'église et abattit ce bâtiment qui ne tenait presque plus à rien. Le curé Michel Serais, accompagné d'un prédicateur capucin et de son confrère, transporta le Saint-Sacrement en la chapelle des religieuses, où l'office de paroisse s'est fait durant trente-sept années, [parce que, pendant ce temps-là, il n'y eut point d'église paroissiale.

Qu'on imagine comment il était possible de faire l'office divin pour une paroisse de quinze cents communiants dans une chapelle qui peut à peine contenir deux cents personnes. Les prédications de l'Avent et du Carême se faisaient sous la halle. Les protestants de Sancerre avaient bâti, moyennant quatre mille livres, le *vieux temple* en sept mois, et les catholiques furent près de quarante années sans église, quoique les protestants eux-mêmes dussent contribuer à sa construction.

L'archevêque de Bourges, M. de la Rochefoucault, qui sentait combien la religion souffrirait à Sancerre si l'on n'y avait pas d'église, y envoya, en 1739, un ingénieur qui découvrit les fondements jetés en 1662 par le curé Guillaume Gouru. Cette tentative n'eut point de suite ; on paraissait assez indifférent à Sancerre sur la construction d'une église paroissiale. L'archevêque fit,

en 1752, de nouveaux efforts et se transporta à Sancerre avec l'intendant de la province et un ingénieur. Plus de quatre-vingts vignerons et artisans furent employés, le 14 mars, à découvrir la carrière Boyau, qui appartenait aux habitants.

En 1754, on démolit l'ancienne église et l'on n'en réserva qu'un caveau ou charnier qui était sous la chapelle de la Vierge et qui se trouve aujourd'hui à l'entrée du collatéral gauche. La nouvelle église fut bâtie assez promptement sous la direction d'un ingénieur qui en avait fait le devis, et un architecte de Bourges en fut l'entrepreneur adjudicataire ; mais on fit une faute essentielle dans la construction de cet édifice. En vain, les charpentiers du pays représentèrent que le devis de l'ingénieur ne quadrait pas avec la position du lieu situé sur une montagne exposée à la fureur des vents ; que la charpente en était trop plate et que les pluies inonderaient l'église ; ces justes représentations qui n'étaient soutenues d'aucune voix prépondérante n'eurent aucun effet, et l'on ordonna absolument à l'entrepreneur de se conformer au devis. Ce que ces ouvriers intelligents avaient prévu arriva ; il plut dans cette église de manière à ne pouvoir pas l'habiter, et l'on continua encore pendant sept années à faire l'office divin dans la chapelle des religieuses.

M. l'archevêque, Georges-Louis Phelipeaux, impatient que cette affaire n'eût point de fin, après en avoir conféré avec M. Dodart, intendant de la province, ordonna en 1762 la bénédiction de cette église pour forcer les habitants de Sancerre à la réparer.

On vit en cette occasion ce que peuvent les circonstances pour réveiller le sentiment : tout fut prêt en peu

de jours ; on dressa à la hâte un autel rustique, et outre un grand nombre d'ecclésiastiques, une infinité de personnes de tout état de la ville et de la campagne et d'au-delà de la Loire se trouvèrent à cette cérémonie qui fut faite avec beaucoup de pompe, un lundi, 18 octobre 1762, par M. Agard Destureaux, doyen de l'église de Bourges. L'abbé Poupard, vicaire alors de la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges, prononça le discours.

La juste joie que causait à tout le peuple cette auguste cérémonie fut troublée par une circonstance affligeante ; le curé Michel Serais était alors à l'extrémité, il mourut le lendemain et fut enterré le premier dans la nouvelle église. Quelques jours après, l'abbé Poupard fut nommé son successeur par madame Nicole de Lastic, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Laurent de Bourges.

La construction de cette église coûta environ trente-quatre mille livres aux décimateurs et aux habitants. Outre qu'elle manquait généralement de tout et qu'il en coûta une somme très-considérable pour faire tout à neuf, il fallut, quatre ans après sa bénédiction, en exhausser la charpente, ce qui fut une affaire de quatre mille livres. Grâce aux soins des premiers procureurs-fabriciens et aux bienfaits de quelques personnes qui aiment la beauté de la maison de Dieu, l'église de Sancerre était en bon état et l'office divin s'y faisait avec décence et un certaine majesté.

Les derniers seigneurs de Sancerre furent, après le grand Condé :

Henri-Jules de Bourbon-Condé.

Louis de Bourbon-Condé.

Un autre Louis de Bourbon-Condé ;

Puis Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, princesse de Conti, comtesse de Sancerre. La mémoire de cette princesse est digne de vénération.

Pendant la famine de 1770, elle envoya une somme d'argent considérable pour distribuer aux pauvres du comté de Sancerre ; elle leur légua encore quatre mille livres à sa mort, arrivée en 1775.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Le comte d'Espagnac. — Dernière prise de Sancerre par les troupes républicaines, en 1796. — Ses suites. — Listes des lieutenants-généraux, personnes notables de la ville, baillis, curés et ministres protestants.

En 1777, le comte d'Espagnac ayant acheté le comté de Sancerre, se rendit également possesseur de tous les terrains compris entre la ville et les chemins de la porte César et de la porte Oison ; échangea contre d'autres terrains l'ancien cimetière des réformés, que Louis XIV avait donné à la cure le 24 avril 1695 ; fit entourer le tout de murs et forma le parc appelé aujourd'hui promenades du château (1).

En 1785, il échangea le comté de Sancerre au roi Louis XVI, mais l'Assemblée constituante annula cet échange en 1791 et M. d'Espagnac, rentré en possession, en fit, en 1794, la cession à M. Roy, pair de France, dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

Avec les règnes de Louis XV et de Louis XVI, le sort des protestants s'adoucit; on toléra leurs assemblées publiques ou privées ; l'on cessa de les considérer comme un état dans l'État ; on leur accorda l'existence civile. L'on pouvait espérer que Sancerre allait enfin respirer,

(1) Voir le plan de la ville.

après tous ses malheurs, lorsqu'éclata l'orage qui fit trembler sur leurs bases tous les trônes de la vieille Europe, après avoir englouti le trône de France. Je veux parler de la Révolution française.

L'année 1789 arriva donc et avec elle les premiers actes de la Révolution. A cette époque, et pendant les années suivantes, le vertige qui courait par toute la France en remplissant de stupeur le monde entier, ne fut pas sans produire également son effet dans le Berry. Les habitants de notre ville suivirent le mouvement, mais ne se souillèrent pas par les excès et les crimes qui déshonorèrent tant d'autres pays. Les emprisonnements furent rares, les mesures violentes ordonnées par les représentants du peuple et les commissaires de la Convention eurent peu d'écho dans le Sancerrois.

Cependant, comme nous allons le raconter, quelques personnes furent arrêtées à Sancerre. L'an II, un garde du corps, écossais, ci-devant noble, fut arrêté à Sancerre par les ordres de Bonnaire, avec Pierre-Joseph Grangier, ex-constituant; Barbarin, ex-noble, ancien capitaine d'artillerie, et la veuve Sajet, maîtresse d'école ayant tenu de très-mauvais propos; seize autres personnes, appartenant aux communes de Jars, Boucard, Herry et Léré, avaient également été décrétées d'accusation; un sieur Lagogué en faisait partie. La plupart se dérobèrent par la fuite à l'exécution du mandat lancé contre eux.

Le 3 prairial, le tribunal du Cher déféra le garde de corps et quatre autres individus nommés Claude-Henri Gamache, Ragon fils, Fleuri, journalier, et Julien Leblanc au tribunal révolutionnaire de Paris. Les quatre susnommés furent condamnés et exécutés, mais ils étaient de Bourges et des environs; le garde du corps, habitant

du Sancerrois, fut sauvé par une circonstance
il n'était guère permis de compter. La pro
truite contre lui présentait, paraît-il, des
et des omissions qui préoccupèrent Fouqu
Une correspondance fut engagée entre le
tribunal de Bourges, Ruffray, et le trop cé
sateur public et les retards qui en résultèren
au détenu d'arriver au 9 thermidor et de
mesures d'indulgence qui en furent la suite

Deux ans plus tard, un soulèvement av
le Sancerrois. Ce pays eut sa chouannerie q
pas aux généraux de la République une
résistance, mais qui pendant quelques temp
ment les esprits.

Un jeune officier, Le Picard de Phél
déjà avait porté les armes contre la France
plus tard mourir, à 31 ans, en Égypte au
l'Angleterre, après avoir fait lever le siég
Jean-d'Acre par le général Bonaparte,
en 1796, d'organiser l'insurrection dans l'arr
de Sancerre. La Vendée était presque vainc
une diversion dans les départements du c
forcer le Directoire à y envoyer une partie
engagées dans l'ouest. Déjà des troubles av
dans l'Indre, mais le général Desenfans les a
tement réprimés. Un mouvement fut prép
chefs royalistes dans le Sancerrois. Phélipea
titre d'adjudant-général de l'armée catholiq
s'efforça pendant plusieurs mois de gagner d
et de réunir des armes. Le jour fut désigné
éclater l'insurrection, Sancerre fut choisi c
central des opérations, à cause de sa position

pour la défense. Mais il restait à s'emparer d'une ville où la garde nationale était en majorité pour la république.

Le 13 germinal an IV, le tocsin sonna dans toutes les communes du Sancerrois ; l'armée insurrectionnelle se rassembla à Jars : elle était forte de quatre à cinq cents hommes armés de fusils, de sabres et de pistolets. Cette petite troupe se dirigea sur Sancerre, en passant par Menetou, Verdigny et Sury-en-Vaux, ramassant pendant sa marche les paysans qui se joignent à elle et qui forment, en arrivant en bas de la montagne de Sancerre, un effectif d'environ deux mille hommes.

La garde nationale, prévenue, s'était mise en état de défense ; ses deux pièces de canon étaient prêtes à se porter où besoin serait. Les royalistes furent arrêtés par l'attitude défensive des Sancerrois ; mais cette énergie dans la défense ne dura pas longtemps. Phélipeaux envoya un parlementaire aux gens de la ville. Pendant ce temps la division se mit entre la garde nationale et les bourgeois, dont beaucoup étaient gagnés d'avance et du parti des assiégeants. L'idée de résistance fut abandonnée ; les gardes nationaux se retirèrent sur Bourges, les habitants qui quittèrent la ville passèrent dans la Nièvre.

L'armée royale fit aussitôt son entrée, abattit l'arbre de la liberté, planta le drapeau blanc sur le clocher et chanta ensuite un *Te Deum* en action de grâces du facile succès qu'elle venait de remporter. Les caisses de l'Etat devinrent la proie du vainqueur, mais les propriétés particulières furent respectées.

Le département de la Nièvre se précautionna contre un envahissement qui pouvait suivre la prise de San-

cerre ; les principaux passages de la Loire fu militairement, le village de La Roche, en fac Thibault, fut armé de deux pièces d'artilleri calibre.

A Bourges, l'on s'occupa activement d de reprendre Sancerre. Le général Canuel, div avec les brigades Desenfans et Devaux fut cette opération. L'attaque eut lieu le 20 gern colonne composée de troupes de ligne et des de Bourges devait tourner la ville par Vaill on-Vaux ; la colonne du centre, composée nationaux de Sancerre, d'un bataillon de lign escadron du 21e chasseurs, devait attaquer chemont et Sens-Beaujeu. La troisième colo prendre par Azy et Veaugues ; elle était gardes nationaux de Sancerre, de troupes d de gendarmes. Une réserve, composée des de la Nièvre, devait participer au mouveme versant la Loire. Toutes ces troupes devaien en marche de manière à arriver au pied de la le 20 germinal, à huit heures du matin.

Phélipeaux, qui commandait à Sancerr secours promis, de plus abandonné des pa regagnaient chaque jour leurs demeures, ne pouvoir résister aux troupes républicaines.

Connaissant leur plan et craignant d'être par des forces bien supérieures aux siennes, quitta Sancerre le 19 germinal et se porta a Sens-Beaujeu, espérant mieux s'abriter dans entourent ce pays.

Le général Desenfans, commandant la apprit à Henrichemont le mouvement des ro

Sens-Beaujeu et prit ses dispositions pour les attaquer. En conséquence, le 20 germinal il quitte Henrichemont à minuit, mais égaré par son guide, il va aux Poteries de Neuilly au lieu d'aller à Sens-Beaujeu ; son avant-garde seule prend la bonne route et arrive à Sens à quatre heures du matin ; elle était composée d'un détachement de gardes nationaux de Sancerre, des grenadiers de la 96e demi-brigade et de sept chasseurs à cheval. Ces hommes sont reçus par une vive fusillade, mais emportés par l'officier commandant le détachement, ils abordent les royalistes à la bayonnette avec une telle fougue qu'à la première charge ils s'emparent de la maison de M. Gressin de Boisgirard où était le quartier-général, et mettent la colonne de Phélipeaux en déroute.

Les républicains ne voyant pas arriver le gros de leurs troupes et craignant d'être cernés, restèrent en bataille sans oser poursuivre les fuyards. Ils attendirent le reste de la colonne qui ne tarda pas à les rejoindre ; alors le bourg fut occupé, les bagages, les armes et les munitions tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

Les royalistes eurent vingt-huit hommes tués et cinquante blessés. M. Buchet, curé de Jalognes, fut tué dans l'exercice de son ministère, par un grenadier ; madame Gressin reçut un coup de feu dont elle mourut quelques jours après.

La garde nationale perdit plusieurs hommes, entre autres Bardoulet, receveur d'enregistrement, et Gressin, receveur du district.

Le mouvement de l'armée républicaine fut exécuté avec précision. Les autres colonnes arrivèrent à leur poste aux heures indiquées, mais ne trouvèrent aucun

ennemi. Les soldats furent reçus par les habitants et firent leur entrée dans la ville, où ils trouvèrent des amis au lieu de rebelles.

L'an V, en brumaire, vingt-cinq accusés furent traduits devant le tribunal criminel du Cher, pour participation à l'insurrection, mais ils furent acquittés par le jury. Tels sont les derniers évènements importants qui agitèrent ce pays ; depuis cette époque, le calme ne fut plus troublé, la courte insurrection de l'an IV n'ayant pas même laissé de souvenirs, ni de germes de discordes. Les querelles religieuses ont heureusement disparu, les droits de chacun étant suffisamment établis par les nouvelles lois françaises.

Je terminerai cette histoire en donnant quelques notes sur les familles dont le passage à Sancerre a été d'une certaine importance pour nos ancêtres.

La famille Guichard, dont un des membres était aïeul maternel de Gaspard de la Thaumassière. La famille Dargent, qui subsistait au temps du siége, en 1573 : les membres de cette famille furent Abel Dargent, ministre, mort en 1652 ; Michel Dargent, lieutenant de chevau-légers, mort en 1653 ; Jean Dargent, capitaine au régiment de Bussy, mort en 1655, et Michel Dargent, licencié ès-lois, en 1672.

La famille Perrinet, dont le personnage principal fut David Perrinet, seigneur de Beauregard, lieutenant des ville et comté de Sancerre. Ce fut lui qui signa, en qualité d'échevin, au nom de tous les habitants de Sancerre, avec le prince de Condé, au camp de Saint-Satur, la capitulation du 29 mai 1621. Il mourut à Sancerre en 1640.

La famille Desbans, dont les principaux furent

François-Marie Desbans, bailli du comté de Sancerre. Ce magistrat fut honoré de la confiance de la princesse de Conti. Son frère, Edme-Louis Desbans, capitaine de cavalerie, est auteur de plusieurs ouvrages de poésie.

Nous voici arrivés à Gaspard Thaumas de la Thaumassière ; c'est un des hommes les plus illustres auquel Sancerre a donné naissance. Son père, César Thaumas de la Thaumassière, fut médecin du prince de Condé, Henri de Bourbon II, gouverneur du Berry ; il avait épousé le 1er mai 1620, Jacquette Guichard, de la ville de Sancerre ; il se fit, dans le cours de sa vie, protestant, mourut catholique en 1645 et fut enterré dans l'église Saint-Jean de Sancerre.

Gaspard Thaumas, né du mariage de César Thaumas avec Jacquette Guichard, fit de bonnes études, s'appliqua à celle du droit et fut reçu avocat au parlement et agrégé de l'université de Bourges. Il se maria trois fois : le 7 septembre 1652 avec Catherine Badin, le 12 décembre 1662 avec Louise Thinat, enfin en 1683 avec Marie Bengy.

Il fit plusieurs ouvrages sur les coutumes du Berry. Son principal est l'*Histoire du Berry*, réimprimé de nos jours par un éditeur de Bourges. Nul mieux que lui, ne connut les lois, les coutumes et les usages de la province ; son histoire du Berry est un nobiliaire complet de toute la province et lui a nécessité de grandes recherches. Ses ouvrages annoncent des connaissances approfondies, une érudition rare. Il était entiché de la noblesse et des titres de sa famille, mais le talent de l'historien fait oublier ces légers défauts.

Ses principaux ouvrages sont :

1° *Décisions sur les coutumes du Berry*, in-4°, 1667;

2° *Anciens arrêts du Parlement concernant le Berry*, tirés des originaux des registres Olim, communiqués par M. Nyon d'Herouval, in-4°, Bourges ;

3° *Les anciennes et nouvelles coutumes locales du Berry et celles de Lorris commentées*, in-f° 1679 ;

4° *Histoire du Berry*, in-f°, 1691 ;

5° *Assises et bons usages de Jérusalen*, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque vaticane, par messire Jean d'Ibelin, ensemble les coutumes de Beauvoisis par Philippe de Beaumanoir, et autres anciennes coutumes, in-f°, 1690 ;

6° *Nouveaux commentaires sur les coutumes générales du pays et duché de Berry*, in-f°, 1701 ;

7° *Questions et réponses sur les coutumes du Berry*, avec les arrêts et jugements rendus en interprétation d'icelles, augmentées d'une nouvelle centurie et des maximes du droit coutumier, pour servir à l'explication et réformation des mêmes coutumes, in-4°, 1692.

Gaspard Thaumas de la Thaumassière mourut à Bourges, en 1712.

Enfin, je ne veux pas terminer cette histoire sans rendre un juste hommage à M. Poupard, curé de Sancerre, auteur de l'histoire de la ville.

Vincent Poupard, licencié en théologie, est né à Levroux, canton du département de l'Indre, en 1730. Il fut ordonné prêtre et nommé vicaire de l'église Saint-Bonnet, à Bourges, en 1754. Il étudia sérieusement l'histoire, profitant pour cela des courts moments que lui laissait l'exercice de son ministère.

En 1762, madame l'abbesse de Saint-Laurent, pour le récompenser du succès qu'il obtint au concours de

l'académie des inscriptions et belles-lettres, le fit nommer curé de Sancerre.

Il y resta vingt-sept ans, jusqu'à l'année 1789 ; à cette époque, il quitta ses chers paroissiens, appelé à représenter le clergé du Berry aux États-Généraux.

Nommé curé dans un pays divisé depuis plus d'un siècle par les dissensions religieuses, l'abbé Poupard sut, par ses talents et l'aménité de son caractère, se faire aimer et estimer de tous.

Il resta peu de temps à la députation. Étant rentré dans la vie privée, en 1791, il retourna dans son pays natal où il termina ses jours en 1796.

Il publia, en 1777, une *Histoire de Sancerre* (Paris, in-12) justement estimée. Cette histoire eut une deuxième édit. in-8°, en 1838 (Bourges, Ménagé édit.). L'histoire que j'offre aujourd'hui aux lecteurs est en grande partie celle de l'abbé Poupard, mais complètement remaniée et faite sur un plan nouveau. Elle a été amenée jusqu'à nos jours, au moyen de corrections et d'additions rendues nécessaires dans un ouvrage fait il y a un siècle.

Après l'abbé Poupard, nous parlerons du maréchal de Macdonald, duc de Tarente, que presque tous les ouvrages biographiques font naître à Sancerre. Voici la vérité :

Macdonald naquit dans une des provinces du nord-est de la France, probablement à Sedan ; son père, descendant d'une famille écossaise exilée en France à la suite des Stuarts, vint à Sancerre avec sa femme et deux enfants tout petits. L'un des deux était le duc de Tarente. Il passa sa jeunesse à Sancerre et, lorsqu'il eût l'âge, s'engagea dans le régiment irlandais de Dillon où il fit

ses premières armes. Il conquit le grade d'officier en 1784; capitaine après Jemmapes, il était général de brigade en 1795, il avait trente ans. Il fut nommé général de division en 1796. Dans la suite, il fut maréchal de France, grand chancelier de la Légion d'honneur. Sous la Restauration, il fut comblé d'honneurs et mourut en 1840, dans sa terre de Courcelles, près de Beaulieu-sur-Loire.

LISTE DES LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX ET BAILLIS DE SANCERRE.

Guillaume Surde, en 1470.
Jean de la Barre, en 1478.
Guillaume Girard, en 1495.
François Estenart, seigneur de la Grange, en 1506.
Nicolas de Gannay, seigneur d'Azy, en 1514.
Noël Bernier, en 1539.
Claude Duperrier, en 1556.
Guillaume Johanneau, en 1568.
André Clément, en 1572.
Pierre Flagy, en 1574.
Alexandre Flagy, en 1590.
Gilbert Michel, en 1610.
Alexandre Flagy, en 1625.
David Perrinet, en 1627.
Etienne Millet des Brosses, en 1632.
Etienne Millet, seigneur de Gardefort, en 1663.
Louis-Joseph Bernot de Charant, en 1685. — Homme de lettres ; il a publié les mémoires historiques de La Charité.

Engilbert Coquelin, en 1689.
Thibaud Nizon, en 1692.
François-Marie Desbans, en 1747.

LISTE DES CURÉS DE SANCERRE.

Jean Affort, en 1270.
Jean Declox, en 1432.
Gilles Pelhard, en 1537.
Etienne Jacquelin, dont il est parlé dans le siége. 1584.
Un Jésuite, curé par intérim, 1586.
Catharin Roussel, en 1589.
Frère Jean Mercier, en 1590.
Durand Fargent, en 1596. — Mourut à l'âge de 99 ans.
Mathieu Fargent, en 1647. — Mourut à l'âge de 102 ans.
Guillaume Gouru, en 1648.
Pierre Voille, en 1662.
François Heuilhard, en 1687.
Jean Deschamps, en 1702, puis curé de Couargues en 1704, de Lugny en 1710, mourut chanoine à Bourges en 1740.
Jacques Bouvier, en 1705. — Mort en 1715, à l'âge de 39 ans.
Gabriel-Pierre Melin, curé de Saint-Aignan de Cosne, passa à la cure de Sancerre en 1715.
Aubin Brillon, de Joui, en 1724. — Un mois seulement, il passa de là à l'église Saint-Roch de Paris.

—

Michel Serais, de Rouen, en 1724.

Vincent Poupard, en 1782.

Sancerre resta sans curé de 1789 à 1800, époque à laquelle Monsieur Bourgeois vint prendre possession de la cure par intérim, il ne fut titulaire qu'en 1801. — Le conseil de Fabrique fut réorganisé en 1804 par décret de Monseigneur de Mercy, en date du 31 mai. Il fut installé le 14 juin suivant. — MM. Triboudet père, président ; Spault, receveur ; Pellier, instituteur, fabricien.

Monsieur le curé Bourgeois, mourut en 1835 et fut remplacé par M. Pény, qui prit possession le 29 juin de la même année. Il y resta jusqu'en 1868 ; à cette époque il se retira à Bourges.

M. Caby lui succéda le 29 novembre 1868, mais ne resta que onze mois.

M. Chaumereau, curé actuel, prit possession le 24 octobre 1869.

LISTE DES MINISTRES DU CULTE RÉFORMÉ.

Pendant le siége il y eut à Sancerre plusieurs ministres qui s'y étaient retirés comme asile ; ce furent : de la Mare de Claireau, Melet, Léry, Meletin, de la Bourgade, Bourdier, Rainsy, Lenoir, Baron, Julien, Dumont, Danneau, Puques.

Garnier fut ministre depuis la prise de la ville jusqu'en 1580.

Dorival fut ministre du temple de la Porte-Oyson, de 1598 à 1609.

Les protestants de Baugy, Deux-Lions, Charantonnay, les Roches étaient de son district.

Paul Alard, de 1617 à 1647.

Jacques Gantois, de 1617 à 1667. Il était ministre du temple de la ville lorsqu'en 1650, ce temple ayant été fermé il se retira à Sedan. Les Sancerrois le rappelèrent en 1651, il y resta ensuite jusqu'en 1667.

Pierre Gantois fut ministre de 1667 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes ; il eut pour associé dans son ministère, Jean Lefèvre, qui assista avec Jacques Minot, *ancien*, au synode de Mer, en 1674.

Lombard-Lachaux, en 1789.

Abraham-François Malfuson, en 1791.

Darnaud en l'an VII, remplaça M. Malfuson qui fut nommé commissaire du gouvernement à Bourges.

En l'an XII, David Combes, pasteur des vallées Vaudoises fut nommé titulaire à Sancerre. A cette époque, Sancerre dépendait du Consistoire d'Orléans.

En 1825, M. Jalaguier.

En 1835, M. Cazalis.

En 1845, vint à Sancerre M. Clavel (pasteur actuel). Depuis 1853, Sancerre fait partie de la consistoriale de Bourges, qui se compose des quatre départements du Cher, de l'Allier, de l'Indre et de la Nièvre.

NOTICE

HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

SUR LA VILLE DE SANCERRE.

De la gare de Lyon-Bourbonnais, située dans la Nièvre, au village de La Roche, à cinq kilomètres de Sancerre, la ville n'offre aux yeux qu'une montagne couronnée d'un petit bois touffu : c'est le parc du château. A la droite du sommet, l'on aperçoit le château neuf et une seule maison ; la vieille tour surmonte le bois ; à gauche quelques bâtisses blanches élevées sur le rocher font, à distance, ressembler cette partie de la ville à un ouvrage de fortification. Ces murailles se voient de très-loin, surtout l'été, lorsque le soleil frappe d'aplomb la blancheur de la chaux.

La montagne de Sancerre est entourée au nord, à l'ouest et au midi, de collines ayant différentes altitudes. Le point des Garennes appelé la Pierre-Goupillière, à gauche de la ville, a 342 mètres; L'Orme-aux-Loups, placée entre la ville et la Pierre-Goupillière, a 322 mètres; enfin à droite, Belle-Chaume a 369 mètres. Sancerre a 306 mètres au-dessus du niveau de la mer et 160 mètres au-dessus de la Loire.

Lorsque la nature est en fête, lorsqu'au printemps

les oiseaux, égayés par le soleil, remplissent les airs de leurs chants mélodieux, lorsque la verdure dominant sur les montagnes et dans la vallée, contraste agréablement avec l'azur du ciel, alors le promeneur placé en Nièvre, près du pont de la Loire, jouit de la vue d'un paysage dépassé par l'immense horizon que l'on découvre de dessus la montagne, mais qui, cependant, offre un grand charme. C'est avec plaisir que l'œil fouille cette nature si riche, si bien faite pour le reposer. D'abord saint Thibault, avec son port jadis si florissant, aujourd'hui presque abandonné; Saint-Thibault, gentil petit pays, gai comme le fleuve qui le borde, a pris son nom de Saint-Thibault, de la maison de Champagne, qui y mourut en 1066.

Au fond, un peu à droite, Saint-Satur que l'on aperçoit en enfilade, bâti qu'il est dans la vallée nord de Sancerre. Sa haute église, sans clocher, reste d'une cathédrale dépendant anciennement du couvent des bénédictins. Cette église, dont il ne reste, dit-on, que le jubé, devait être fort belle, à en juger par ce que l'on en voit aujourd'hui. Saint-Satur, traversé dans toute sa longueur par la route nationale, est bien bâti ; à part cette route, il ne possède que quelques rues transversales. Sa population est de 2179 habitants; la commune se compose du bourg et de deux hameaux bien distincts, Saint-Thibault et Fontenay.

Enfin, à gauche, le val de la Loire, le tout dominé par la côte de Sancerre, avec ses vignes à pic, ses sentiers rapides, ses pierriers dans les vignes ; puis plus haut encore le bois du château appelé anciennement Garenne du seigneur, aujourd'hui les promenades ; puis la Porte-César, le château et la vieille tour. Les collines

dont nous avons parlé, couvertes de bois et de vignes, encadrent le tableau.

Au nord de la ville, au bas de la montagne et de son côté le plus rapide, nous rencontrons Fontenay, où les hommes sont vignerons et les femmes laitières et blanchisseuses. Ses fontaines donnent naissance au Rut, petite rivière qui passe à Saint-Satur et va se perdre en Loire à Bannay, après avoir, sur un parcours de quelques kilomètres, desservi cinq moulins. A Fontenay, la grande route commence à gravir la montagne ; il y a près de trois kilomètres à faire avant d'atteindre le sommet.

Les premières maisons que nous rencontrons, aux deux tiers de la route, sont au nombre de quinze environ, et forment le faubourg appelé la Croix-de-Saint-Ladre. Dans le cours de cette histoire, il a été souvent parlé de cet endroit ; c'est là que, pendant les siéges, les troupes de Sciarra Martinengo, et de La Châtre, se placèrent ; c'est de là qu'elles inquiétèrent les Sancerrois au moyen de leurs engins de guerre.

A cet endroit, existait autrefois la maladrerie; c'était, dit-on, un grand bâtiment situé sur le chemin de Bourges. Cette fondation paraît avoir été faite pen-la cruelle peste du XIVe siècle, qui fit périr la moitié du monde. Cet établissement, après avoir été ruiné par le temps, disparut complètement en 1561.

Cette maladrerie possédait un revenu qui fut dans la suite réuni à celui de la fabrique. Louis Hersillon, principal du collége de Sancerre, en fut le fermier en 1637, moyennant la somme de 63 livres par an. Ces établissements, précédemment dirigés par les chevaliers de Saint-Lazare, furent distraits au profit des chevaliers

de Rhodes, par une bulle du pape Innocent VIII, en 1672; sur les représentations de Louvois, Louis XIV rendit un édit par lequel les chevaliers de Saint-Lazare rentrèrent dans l'administration des maladreries et léproseries du royaume; celle de Sancerre fut contestée, mais en vertu d'arrêts du conseil, les chevaliers de Saint-Lazare du Mont-Carmel se mirent en possession de ses revenus en 1680.

Après la mort de Louvois, grand maître de l'ordre, la maladrerie de Sancerre fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Bourges, en 1692, à la charge d'y recevoir un pauvre malade de cette ville.

La léproserie de Sancerre était plus ancienne que la maladrerie, elle existait en 1254. Ce fut le premier établissement de ce genre après les croisades. Ce bâtiment était placé sur le chemin de Sancerre à Saint-Thibault, à l'endroit appelé Bois-Verd.

Anciennement, l'espace compris entre la Croix-de-Saint-Ladre et la ville était dépourvu d'habitations; depuis quelques années, beaucoup de petites constructions s'y sont élevées, de sorte qu'aujourd'hui la route est bordée de maisons et de petits jardins.

L'on entre en ville de ce côté par la place Saint-André, ancienne porte Saint-André; l'on peut s'apercevoir que la ville est laide, mal bâtie; les rues sont tortueuses et à peine assez larges pour y passer deux voitures de front. La rue Saint-André, qui va de la place à la rue des Juifs, et surtout la rue Saint-Martin, dans sa partie comprise entre la rue Saint-André et le Marché aux Porcs, offrent les jours de marché et de foire un encombrement désagréable et même dangereux; cependant, c'est l'entrée principale de la ville et il

suffirait de quelques maisons à abattre pour rendre l'accès facile.

Sur la place Saint-André se trouvait anciennement la chapelle de Saint-André; elle était située au coin à gauche et donnait sur le rempart des Augustins.

La chapelle de Saint-André était une vicairie dépendant de l'abbaye de Saint-Satur. Les protestants de Sancerre avec les gens du seigneur de Monchy la ruinèrent en 1561. Ils firent du haut de la nef un grenier à sel, et dans le bas, qui fut réduit en grange, ils construisirent un pressoir à huile. Etienne Renauld, titulaire de ce bénéfice, se voyant dans l'impuissance de réparer la chapelle, afferma en 1573, après la prise de Sancerre, moyennant huit livres, à Etienne Guichard, marchand calviniste, les bâtiments, les jardins et tout le terrain, excepté la chapelle, à condition de réparer les bâtiments; en 1597, il résigna la vicairie de Saint-André à Mathieu Fargent, étudiant alors en l'université de Bourges, lequel fut curé de Sancerre après Durand Fargent, son frère.

Comme on eut besoin dans la suite de coopérateurs pour le rétablissement de la religion catholique à Sancerre, on pensa à y attirer des ermites de l'ordre de Saint-Augustin. Pour cela le provincial, les prieurs des Augustins de Bourges, d'Aubigny et de Cosne se rendirent à Sancerre à une assemblée générale des habitants, qui fut tenue un dimanche à sept heures du matin, le 26 août 1629. La requête et l'acte d'assemblée furent présentés à Roland Hébert, archevêque de Bourges, dans son château de Quantilly, le lundi 27, et répondus le lendemain.

Cette réponse pour l'établissement des Augustins

dans la ville de Sancerre porte : « que lesdits
« pourront administrer aucun sacrement, ni 1
« dication, tant pendant les temps de l'Ave
« Carême, que hors d'iceux, sans un congé
« et permission ; comme aussi ne pourront et
« sera loisible de recevoir aucuns au sacreme
« charistie ès fêtes de Noël et de Pâques, sans
« et permission du sieur curé du lieu et du pré
« ses droits. »

Louis XIII approuva l'acte d'assemblée d
tants de Sancerre, le 2 février 1630, et cet acte
registré au parlement le 3 juin suivant. Le
précédent, Henri de Bourbon II, prince de
comte de Sancerre, avait donné aux Augustins
appelé le *jardin de Monsieur,* et leur avait perı
servir des matériaux de son château et des déı
des murailles de la ville, pour bâtir leur couv

Le 22 juin, Mathieu Fargent, curé de
Gemme, titulaire de la vicairie de Saint-André,
démission en faveur des Augustins, et la ré
fut homologuée par l'archevêque, le 5 juillet.
jour, l'abbé et les religieux de Saint-Satur leu
dèrent la chapelle de Saint-André, ses reven
dépendances, à condition de prêcher à la mess
siale de Saint-Satur, les dimanches et fêtes de
et du Carême. Enfin, en 1633, le 3 février, le
prouva tout ce qui concernait cet établissemen
3 août, Durand Fargent, curé de Sancerre, mit
session de la chapelle et de la vicairie de Sain
le père André Boulanger, assez connu sous le
petit père André.

Entre les rues Saint-André et Saint-Mart

une espèce d'impasse au fond de laquelle est bâtie la chapelle de l'hospice; cette chapelle est de construction toute récente. L'hospice, anciennement appelé hôpital, consistait en un grand bâtiment situé entre la place de la Panneterie et la rue des Degrés (espace occupé aujourd'hui par l'hôtel-de-ville et le collége). L'on ne peut savoir de quelle époque date sa fondation; il est supposable que cette établissement a remplacé la maladrerie de Saint-Ladre, mais rien ne peut le prouver.

L'administration de cet hôpital se ressentit du malheur des temps et des désordres occasionnés par les guerres civiles. En 1672, Pierre Odry dressa un inventaire sur lequel figuraient des meubles, de la literie et du linge. En 1696, l'échevin Daride présenta une requête à l'archevêque de Bourges, en se plaignant de la pénurie où se trouvait l'hôpital par suite des rapines des administrateurs, et demandant justice contre ces malversations.

En 1738, M. de La Rochefoucauld fit un règlement d'administration qui fut suivi.

En 1791, le bâtiment était délabré; l'intérieur n'avait ni meubles, ni lits, ni même de médicaments. Avant 1816, les revenus consistaient dans une somme de mille francs environ, produits des fermages de quelques fonds ruraux échappés à la révolution. Deux sœurs de charité, dotées par la ville, visitaient les malades et portaient des secours à domicile.

En 1816, quelques personnes, et notamment M. le comte de Pons, sous-préfet de Sancerre, conçurent le projet d'un hospice permanent, mais il fallait acquérir une maison, des meubles, des lits et le matériel nécessaire à un établissement de ce genre; le premier devis montait à dix mille francs environ.

Une ordonnance du 7 mai 1817 autorisa le maire à acheter la maison de M. Brazier, située rue Saint-André ; c'était l'ancienne maison de Pierre Gantois, ministre en 1685, et qui depuis, en 1686, avait été concédée aux religieux de la Miséricorde.

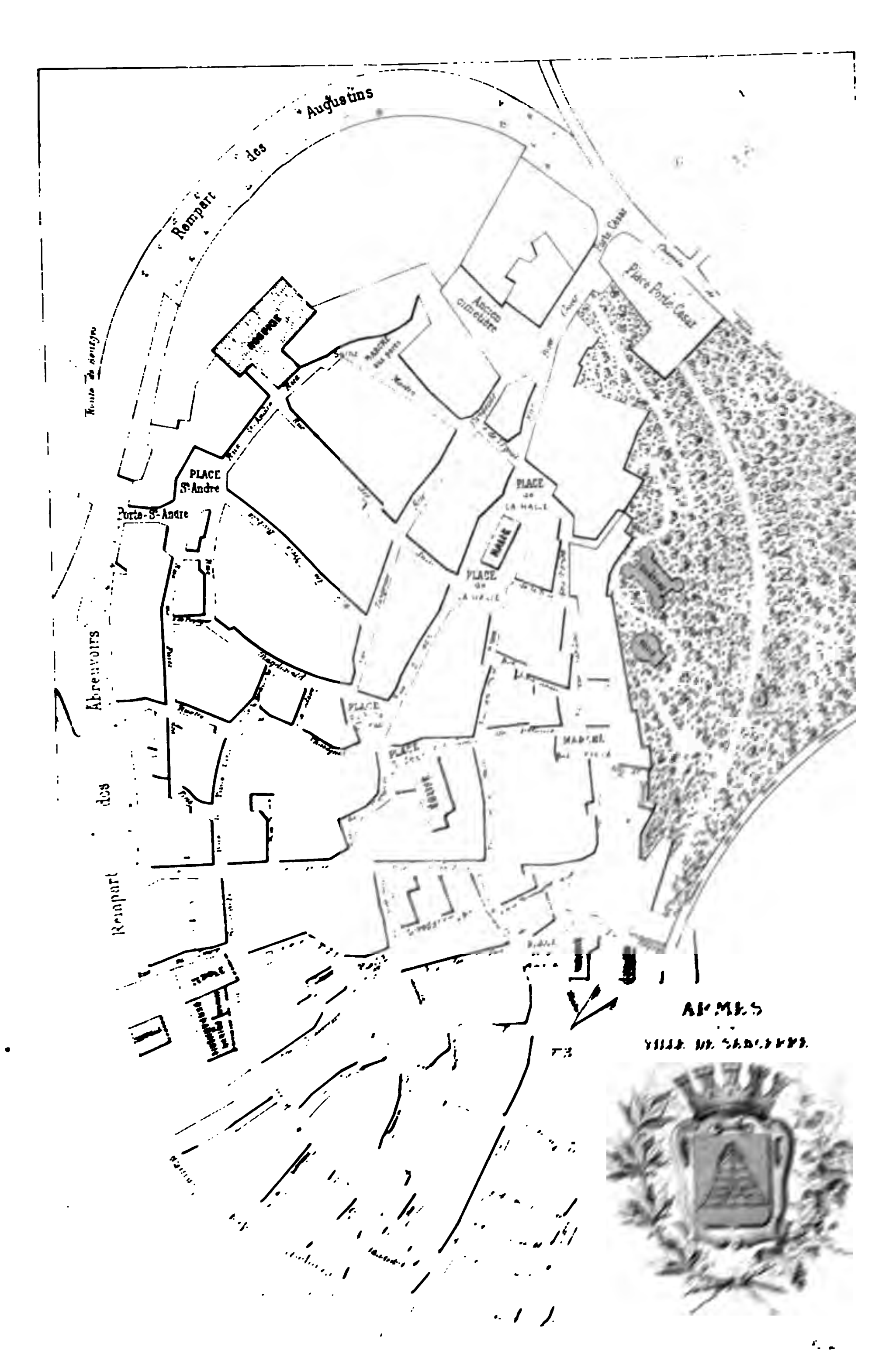
M. le maire fit appel à la générosité et à l'humanité des personnes dont la position de fortune permettait des sacrifices. Il fut répondu à ses demandes. Son altesse royale le duc de Berry, fit un don de mille francs ; le duc de Tarente, six cents francs, le comte Roy, trois mille cinq cents francs, le baron Hyde de Neuville, quinze cents francs, mademoiselle Rouillé du Boucher, trois mille francs, le vicomte de Houdetot, cinq cents francs, M. Boin, juge, deux cents francs.

Les actes des 23 juillet 1817, 3 janvier, 4 juillet et 9 décembre 1818, constatent l'emploi de ces sommes. Dès le mois de juin 1817, six lits étaient à la disposition des malades.

Depuis, madame la duchesse de Melford, instruite que le service de deux sœurs était insuffisant, ainsi que le nombre des lits, prit la généreuse résolution d'y suppléer. Elle fit don de seize mille francs pour la dotation d'une troisième sœur et l'établissement d'un septième lit.

Ces exemples de bienfaisance trouvèrent des imitateurs. M. Dhuique a légué à cet hospice une propriété rurale de trente mille francs ; madame Boin, madame d'Alligny, MM. Danjou, Brunet, Jolivet, etc., ont ajouté de nouveaux dons.

L'hospice, surveillé par un conseil d'administration, est toujours situé rue Saint-André ; depuis sa fondation, il a eu, à diverses reprises, plusieurs agrandis-


Rempart des Augustins
Ancien cimetière
Place Porte César
PLACE St André
Porte-St-André
PLACE de LA HALLE
PLACE de LA HALLE
Abreuvoirs
Rempart des
MARCHÉ

sements, notamment la chapelle, dont nous avons parlé plus haut, qui fut construite en 1858. Indépendamment de l'hôpital, l'établissement renferme une école de filles et la salle d'asile.

Rue Saint-Martin, se trouve le marché aux porcs, qui correspond avec la place de l'Ancien-Cimetière par une petite rue percée tout récemment. Sur l'emplacement de ce cimetière, abandonné depuis l'année 1860 et livré à la voie publique depuis l'année 1867, s'élevait autrefois le prieuré Saint-Martin. C'était là que les habitants de Sancerre tenaient leurs assemblées.

C'était une communauté de dix bénédictins, établie à Sancerre vers le onzième siècle, dans l'endroit où était encore en l'année 1860 le cimetière, assez près de la porte *César*, et dépendante de l'abbaye de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire). Le pouillé de cette abbaye l'appelle le *Prieuré de Sancerre*, et dans ses Coutumes elle est nommée *Prioratus de Sancto Cœsare*. Il est parlé de ce monastère dans une bulle du Pape Luce III, de l'an 1184, où il est appelé *Ecclesia Sancti Martini de Sacro Cæsaris*.

L'église et le monastère de Saint-Martin furent ruinés en 1561 par les huguenots de Sancerre et les gens du seigneur de Monchy, lesquels n'y laissèrent qu'une chapelle. Les religieux furent chassés et se retirèrent à Saint-Benoît-sur-Loire, où étant encore persécutés par les calvinistes, ils se réfugièrent à Notre-Dame de *Bonne-Nouvelle* d'Orléans où ils restèrent.

En 1660, Gouru, curé de Sancerre, acheta des bénédictins d'Orléans la place de l'église et du monastère de Saint-Martin pour en faire un cimetière, et les matériaux pour construire une nouvelle église paroissiale.

La place devait être complètement débarrassée en 1685, attendu qu'à cette époque l'on commença à enterrer dans ce cimetière(1).

L'ancien cimetière donne rue Porte-César ; de là, nous apercevons la halle, construite sur la vaste place qui porte son nom, et que du reste elle remplit presque à moitié. C'est un vieux bâtiment rectangulaire avec des murs de côté très-bas, surtout au midi, un toit immense avec pignons, du reste ressemblant à toutes les vieilles halles de nos pères.

La halle fut construite par les anciens comtes de Sancerre(2), qui percevaient à leur profit le droit de place des marchands. Lorsque M. le comte Roy eut acquis de M. d'Espagnac la terre de Sancerre, il vendit ce local à six particuliers de la ville, qui le cédèrent à la commune moyennant la somme de sept mille cinq cents francs, par acte reçu le 27 septembre 1823. Depuis, la halle n'a pas changé, l'autorité se contentant de l'entretenir en bon état, jusqu'au moment où peut-être sera-t-elle reconstruite selon l'édilité moderne.

Actuellement, Sancerre ne possède qu'une seule église, c'est l'ancienne église Saint-Jean, devenue église paroissiale depuis 1420. Ce ne fut, dès le commencement, qu'une chapelle rentée ; dans la suite, divers particuliers y fondèrent plusieurs vicairies, d'où se forma une société d'ecclésiastiques qui avaient à leur tête un prieur, et on l'appela la *communauté des vicaires de Notre-Dame de Sancerre.*

Cette communauté, qui subsistait tout entière

(1) M. Poupard fait donc erreur en avançant qu'en 1690, la chapelle Saint-Martin avait encore ses cloches.

(2) La Halle fut construite en 1456 par Jean IV de Bueil.

avant l'introduction du calvinisme à Sancerre, comparut, en 1539, au procès-verbal de la rédaction des coutumes du Berry, par Noël Benier, lieutenant au comté de Sancerre. Elle avait un receveur et procureur pris parmi ses membres. En 1513, avant la prédication de Calvin, Jean Tranchant, prêtre, était receveur et procureur des curés et vicaires de Notre-Dame de Sancerre. En 1533, Pierre Guichard, prêtre, était titulaire de la vicairie de Saint-Jean ; un de ses ancêtres, Guichard de Tho, licencié-ès-lois, avait fondé en 1476, un quart de vin pour servir à la célébration de la messe.

L'église de Saint-Jean fut la seule que les protestants épargnèrent à Sancerre lorsque leur parti y devint dominant. Ils s'en emparèrent en 1548, en chassèrent le curé et les vicaires, et en firent leur temple et le lieu de leurs assemblées. Le comte Sciarra Martinengo y rétablit quelques prêtres en 1567, mais en 1569, ils furent tous chassés excepté le curé Etienne Jacquelin, qui se fit calviniste. Depuis la reddition de Sancerre, la communauté des vicaires a été supprimée, et il n'y a plus qu'un curé et un vicaire.

Il y avait dans l'église Saint-Jean plusieurs confréries rentées : celle du Saint-Esprit, celle de Notre-Dame et celle de Saint-Blaise ; ces confréries furent abolies ; les rentes, dont elles jouissaient encore en 1500, et qui servaient à la décoration de l'église, furent pillées et anéanties par les protestants dans le temps des guerres de religion.

La chapelle de Saint-Jean dépendait originairement des bénédictins de *Bonne-Nouvelle* d'Orléans qui, avant l'irruption des calvinistes, occupaient le couvent de Saint-Martin de Sancerre, et avaient dans cette chapelle un

autel de Saint-Martin où ils étaient obligés de faire l'office solennel de ce saint, le 4 juillet et le 11 novembre, et d'acquitter plusieurs messes. Comme ils quittèrent Sancerre à cause des calvinistes, les habitants catholiques leur représentèrent qu'il n'était pas juste qu'ils emportassent à Orléans le revenu qu'ils avaient dans le pays, sans laisser une somme pour y acquitter leurs fondations. En conséquence, ils firent une transaction, par laquelle ils s'obligèrent de payer chaque année cent cinquante livres au curé de Sancerre, pour acquitter lesdites fondations.

Ailleurs, j'ai parlé de la reconstruction de cette église (pages 206 et suivantes). Il ne fut fait depuis que des réparations intérieures, sous le ministère de MM. les curés Pény et Chaumereau ; il n'y a que peu de temps qu'elle possède quelques vitraux de couleurs. Auparavant, les fenêtres n'en possédaient pas, un certain nombre même étaient complètement bouchées.

Rue Croix-de-Bois, derrière l'église, se trouve la Sous-Préfecture, bâtie sur l'emplacement occupé jadis par le prieuré et l'église de *Saint-Père-la-None*. La porte de cette église existe encore tout entière sur la place Saint-Père. Cette maison était une espèce d'hospice desservi par des chanoines réguliers de Saint-Satur ; ils y étaient dès l'an 1144. Après les horreurs que les Anglais commirent à Saint-Satur, en 1420, les huit religieux échappés à la noyade faite sur leurs frères, à Cosne, craignant de gêner plus longtemps le seigneur de Buranlure, qui leur avait donné l'hospitalité, se retirèrent à Saint-Père *la None*, pour se dérober à la cruauté des ennemis qui auraient pu revenir à Saint-Satur.

Le pape Martin V, la même année, la sixième de son pontificat, réunit le prieuré de Saint-Père à l'abbaye de Saint-Satur; en conséquence, cette abbaye jouit d'une partie d'une dîme appelée dîme de *la None,* située aux environs de Sancerre (1).

Il y avait, en 1537, une confrérie rentée dans l'église de Saint-Père; tout fut dissipé en 1561 par les huguenots et les gens du seigneur de Monchy, qui ruinèrent l'église et endommagèrent considérablement le bâtiment de Saint-Père. Depuis ce ravage des calvinistes, le logis de Saint-Père était devenu presque inutile à l'abbaye de Saint-Satur. Comme les curés de Sancerre n'avaient point de presbytère, l'abbé et les religieux proposèrent aux habitants de leur affermer ce bâtiment pour loger leurs curés, qui y feraient les réparations nécessaires. La proposition fut acceptée en 1656, moyennant vingt-cinq livres de rente et deux deniers de cens. Cette rente ne fut pas payée longtemps par les habitants. L'église paroissiale de Sancerre se trouvant dans un extrême état de dégradation, en 1656, Rochechouart, abbé de Saint-Satur, fut interpellé avec les religieux, en qualité de décimateurs, pour contribuer aux réparations actuelles. Comme ces réparations étaient très-considérables, et que ces décimateurs reculaient toujours pour les faire, on saisit en 1668, le revenu de l'abbé et des religieux, qui, pour se libérer cette fois-là seulement, tinrent, le 17 mars, les habitants de San-

(1) Suivant un ancien usage, le marguillier sonneur de la paroisse de Sancerre sonnait une cloche à cinq heures du soir, depuis le premier lundi de carême jusqu'à la veille de la Saint-Jean-Baptiste : c'est ce qu'on appelait dans le pays *sonner la None ;* pour cela l'abbé de Saint-Satur lui donnait cent sous par an.

cerre quittes pour toujours de la rente et du cens qui étaient dùs sur le logis curial, à condition qu'ils répareraient, à leurs dépens, leur église. Ce logis coûta beaucoup aux curés de ce temps-là à réparer.

Rue des degrés se trouve le collége de Sancerre, fondé par un prêtre nommé Jean Libaton. Du consentement de Perette Matherat, sa mère, il fit don aux habitants, le 15 juin 1521, d'une maison qui lui appartenait, située place de la Panneterie. Pendant le temps que le protestantisme domina à Sancerre, le collége fut dirigé par les protestants. Depuis 1606, les régents furent, indistinctement, de l'une ou de l'autre religion.

La maison du collége, située près du rempart de Saint-Denis, est très-bien placée, jouit d'une vue magnifique sur la vallée de la Loire. Les bâtiments insuffisants et d'ailleurs dans un état de délabrement dont pouvait souffrir la santé des élèves, sont en ce moment en reconstruction. En 1877, les travaux seront terminés; et sans changer d'emplacement, le collége aura subi une transformation nécessaire.

Les édifices modernes sont rares à Sancerre. Le tribunal, la mairie, la chapelle de la prison, le temple protestant, la sous-préfecture n'offrent rien de remarquable. Sur la place de la Panneterie, existe une maison qui a appartenu à César Thaumas de la Thaumassière, auteur de l'*Histoire du Berry*; l'on voit ses armes sur un écusson en pierre gravé au-dessus d'une porte dans la cour. Ce fut dans cette maison que demeura pendant son premier séjour à Sancerre, Henri de Bourbon II, prince de Condé.

Sur la même place, se trouve une autre maison remarquable, dont la façade, formant pignon, a conservé

certaines sculptures du temps. Intérieurement l'on voit des écussons que l'on ne sait au juste à qui attribuer ; peut-être appartiennent-ils à quelques échevins de ce temps.

Il y avait encore à Sancerre le couvent des religieuses ; son emplacement est aujourd'hui couvert par la caserne de gendarmerie, le tribunal et la prison. Comme l'histoire de ces religieuses se rattache directement à celle de la ville, nous allons l'esquisser rapidement.

Après la révocation de l'édit de Nantes, les catholiques de Sancerre, par le conseil de l'archevêque de Bourges, Phélipeaux de la Vrillière, et soutenus de la protection de Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, obtinrent le 8 juillet 1686 de Louis XIV, des lettres patentes, aux fins d'établir dans leur ville une communauté de religieuses *de Notre-Dame de la Miséricorde*, pour l'instruction des jeunes filles surtout des *Nouvelles Converties*.

Le roi leur assigna pour demeure une petite maison qu'occupait précédemment Pierre Gantois, ministre de la religion réformée, située au quartier *Saint-André*, près des murs de l'enclos des Augustins, et de ceux de l'ancien prieuré de Saint-Martin (maison occupée plus tard par madame Perrinet de la Tour). Il leur assigna aussi une rente de cinquante-neuf livres dix sols, qui avait été créée par différents particuliers calvinistes au profit de leur Consistoire ; enfin, il leur accorda une pension de six cents livres pour l'instruction des *Nouvelles Converties*.

La maison de la *Miséricorde* de Paris envoya à Sancerre cinq de ses religieuses, accorda à chacune une pension de cent livres, leur fournit le linge, les meubles, la vaisselle, les ornements d'église, etc., et paya cent

vingt livres pour les frais du voyage; de s
n'en coûta rien aux habitants de Sancerre
établissement.

Ces religieuses arrivées se logèrent coı
purent dans la maison dont nous venons de
dressèrent une espèce de chapelle ou oratoire
planches, et y ouvrirent leur école. Il n'y av
core longtemps qu'elles étaient établies à
qu'elles firent une prosélyte : une demoiselle
calviniste, quitta la réforme, et fut admise p
à la profession religieuse.

Après que tout eut été réglé et eut pris u
suivie, deux des anciennes s'en retournère
maison de Paris, et laissèrent aux trois autre
vernement de celle de Sancerre. L'arche
Bourges, Phélipeaux de la Vrillière, qui vou
tenir cet établissement naissant, envoya, pour
ner les jeunes religieuses de Sancerre, deux
professes de la Congrégation de Bourges ; i
à chacune une pension de soixante livres,
linge, etc.

Les religieuses de Sancerre, ne s'acco
point du gouvernement de ces étrangères, su
en 1692, l'archevêque de les retirer, et lui
de faire venir de leur maison de Paris deux r
de leur ordre, qui savaient mieux leurs usage
gouvernement desquelles elles étaient acco
ce qui fut accordé.

Trois ans après, en 1695, ces religieuse
gnirent à l'archevêque que les habitants de
n'envoyaient pas leurs filles à leurs écoles,
insultaient et se moquaient d'elles ; que leu

était pauvre, petite et privée de toute espèce de commodités; elles ajoutaient, dans leur requête, qu'elles seraient mieux à Saint-Satur, et encore mieux à Aubigny, où la duchesse de Portmouth les appelait

L'archevêque, qui n'était pas sur les lieux, fut trop crédule aux remontrances de ces filles, et leur permit de se retirer à Aubigny. Le prince de Condé, le curé Heuilhard, d'Huicque, procureur-fiscal, et tous les habitants catholiques, s'opposèrent fortement à la retraite des religieuses, et représentèrent à l'archevêque qu'elles avaient de beaucoup grossi leurs plaintes.

Là-dessus, pour garder une forme, et faire voir aux religieuses que l'on désirait les garder, il fut ordonné que l'on ferait une enquête de *commodo et incommodo*. Le résultat de cette enquête fut qu'elles étaient nécessaires à Sancerre; en conséquence, pour les apaiser, on leur permit d'acheter une maison du sieur Billacoys, et d'affermer cinq petits bâtiments qui appartenaient à la fabrique de Sancerre. La première pierre de leur maison fut posée par le sieur Nizon, bailli de la ville et du comté ; elles vinrent l'occuper en 1699, et leur chapelle fut bénie le 29 septembre 1700, par Antoine Lauverjat, curé, prieur d'Herry.

Les murs de ces vieilles maisons, que ces religieuses avaient laissé pour leur servir de clôture, tombèrent en 1709, et pendant plusieurs années ils ne furent clos que par des fagots. Ces sœurs furent même réduites à un tel état de pauvreté, que l'archevêque se vit obligé de permettre à quelques-unes d'entre elles de se retirer pour un temps chez leurs parents, à condition

néanmoins qu'elles en laisseraient dans leur maison un nombre suffisant pour l'instruction des jeunes filles.

Dans la suite, elles firent des efforts pour se clore de bons murs; mais comme elles n'avaient pas assez d'argent pour cette entreprise, l'archevêque de Bourges, M. de la Rochefoucault, en 1728, leur fit présent de dix-sept cent quatre-vingt-seize livres. La communauté n'existe plus depuis 1790.

Comme nous l'avons dit, Sancerre possède un temple protestant.

Avec les matériaux du vieux temple, l'on construisit naguère une chapelle pour le couvent des religieuses de la Miséricorde. En 1790, tous les bâtiments de ce couvent, alors abandonné, eurent d'autres destinations.

La chapelle servit de club aux Sancerrois pendant la Révolution; puis, en 1804, lors de la restauration des cultes, elle fut cédée aux protestants pour y faire leur temple. Situé rue des Remparts, le temple actuel fut donc construit avec une partie des démolitions du vieux temple.

Il nous reste encore à parler du parc et du château. La description de l'ancien château a été donnée dans l'avant-propos de cet ouvrage. Il était situé, comme nous l'avons dit, à la Porte-César, promenade favorite des Sancerrois, où du reste l'on jouit d'une vue admirable qui ne peut être surpassée que par ce que l'on voit du sommet de la Tour.

Dans l'ancien château de Sancerre, il y avait une chapelle, pour la commodité des comtes, sous l'invocation de Saint-Hilaire, et tout auprès un petit logis pour le chapelain, qui était payé par les anciens comtes et nourri dans le château.

Au mois de mai 1210, Guillaume de Sancerre et sa femme Eustache de Courtenay, sœur de Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, élu empereur de Constantinople, assignèrent à leur chapelain, Me Hugues, et à ses successeurs, à perpétuité, soixante-quatre boisseaux de froment et autant de seigle, à prendre chaque année sur les moulins banaux de Ménétréol, dépendant du comté de Sancerre, pour célébrer l'office divin dans leur chapelle. Dans la charte, où est écrite cette fondation, Sancerre est appelé *Sacrum Cæsaris*, et le nom du comte est écrit Willermus. On ajouta, dans la suite, à ce revenu six francs de rente en argent. Après la démolition du château de Sancerre, et pendant longtemps, le titulaire fut obligé de faire acquitter, pour les fondateurs, deux messes par semaine dans l'église paroissiale de Sancerre.

Assez près du château était une chapelle de Saint-Georges dans la Tour du Comte, *in Turre Comitis*, autrement le *Trésor*, qui regardait la muraille de la ville, du côté de la porte *César*. Cette chapelle, qui servait d'oratoire aux comtes, fut détruite dans le temps de la démolition des fortifications de Sancerre.

Il y a quelques années, le château se composait seulement d'un vieux bâtiment rectangulaire avec une aile en retour ; il était inhabité, sauf par un gardien jardinier qui occupait cette aile. Quelques appartements étaient entretenus de manière à recevoir les propriétaires lorsqu'ils venaient de temps à autre faire quelque courte apparition. Le partage des biens de la famille d'Uzès s'étant fait, la terre de Sancerre échut à Mademoiselle de Crussol d'Uzès, qui fit exécuter le plan conçu depuis déjà nombre d'années par M. le duc

d'Uzès, de restaurer le vieux château, et d'en élever un nouveau.

En 1874, le château que l'on voit aujourd'hui fut construit entre l'ancien château et la vieille tour.

C'est un rectangle dont l'un des grands côtés exposé au levant est flanqué au milieu d'une grosse tour ronde, l'autre au couchant est flanqué aux deux angles d'une tour ronde, et d'une tour hexagone. Le petit côté nord fait face à l'ancien château, le midi donne sur l'esplanade de la Tour. La construction s'approche plutôt du style Renaissance que de tout autre.

Le parc fut transformé, des routes furent tracées là où naguère étaient des sentiers rustiques remplis de charme et de solitude. Au bout de toutes ces petites allées, sombres, parsemées de portes rustiques, d'escaliers vermoulus, l'on trouvait de place en place, et comme par enchantement, une éclaircie qui permettait à l'œil de fouiller les plus ravissants paysages que l'on puisse imaginer. Malgré tout celà, le parc est encore remarquable, les ruines et les fondements des vieilles tours existent encore; le lierre et la mousse se mêlent avec le gris du rocher et donnent à ces vieilles murailles un aspect très-pittoresque.

Des bosquets furent plantés; les gazons, les corbeilles de fleurs, les plantes de toutes sortes n'y manquent pas ; à tout cela il faut la vie, c'est-à-dire de l'eau. Il y a lieu de croire que lorsque la ville aura cet élément si indispensable de toute existence, le château la verra couler dans son parc.

Au-dessus du château, sur un petit plateau, et à l'endroit le plus élevé de la ville, se trouve la

vieille tour (1); le temps détache par-ci par-là quelques débris de ce bloc de pierre, mais la masse restera longtemps encore. L'on fut pendant bien des années sans monter sur cette tour, mais en 1856, M. le duc d'Uzès, à la suite d'un voyage à Sancerre, fit faire un escalier en bois que l'on plaça dans une des deux petites tours de flanquement. A partir de cette époque, tout le monde put admirer le splendide panorama qui s'offre aux regards du haut de ce belvédère. Ce que l'on découvre est magnifique, splendide. A vos pieds, la ville toute entière, divisée en deux parties l'une habitée par tout le commerce (Porte-César et Porte-Saint-André), l'autre par les vignerons (Porte-Vieille et porte Oison). Au nord, Amigny, hameau de Sancerre; Chavignol, autre hameau de la ville, avec sa petite église neuve (2); Chavignol avec son bon vin blanc naguère en grand renom. Puis, plus loin les collines de la Crèle, du Graveron, de Belle-Chaume, toutes couvertes de vignes; le bois de Charnes, dépendance du château de Sancerre. Charnes renfermait anciennement un couvent habité par les religieux du Grand-Mont; il est souvent question d'eux dans l'histoire de la ville.

Au nord-est Saint-Satur, puis Saint-Thibault. Au levant, toute la vallée de la Loire, allant du nord au midi. A l'extrémité nord l'on aperçoit le département du Loiret, puis la Puysaie, le Morvan, à des distances variant entre 50 et 60 kilomètres. Cosne, sous-préfecture de la Nièvre, bâti sur le bord de la Loire; ses

(1) Le sommet de la tour est à 342 mètres au-dessus du niveau de la mer, soit la même altitude que la Pierre-Goupillière.

(2) Chavignol est érigé en paroisse depuis l'année 1858

casernes couvertes en tuile de Bourgogne, forment une longue ligne rouge que l'on voit dominer la ville. La gare de Lyon-Bourbonnais, le village de La Roche, Tracy, avec son château, puis plus loin Pouilly-sur-Loire, La Charité (1), que l'on aperçoit distinctement à 24 kilomètres; tout le pays boisé de la Nièvre, au-delà de la Loire; en deça le Val, avec son riche territoire comprenant les communes de Ménétréol, Thauvenay, Saint-Bouize, Couargues et Herry. Au midi tout le canton de Sancergues jusques et au-delà de Nérondes; la montagne d'Humbligny où les Romains allumaient des feux qui servaient de signaux intermédiaires entre Bourges et Sancerre. Par un temps bien clair, l'on aperçoit la tour de la cathédrale de Bourges à 48 kilomètres. Bref, le panorama dépasse ce que l'on peut imaginer; en France, il y a peu d'endroits d'où l'œil puisse embrasser un espace aussi étendu. Rien que ce paysage mérite la peine de visiter Sancerre.

En ramenant la vue sur la ville même, l'on aperçoit les routes qui enlacent la montagne comme un long serpent, forcées qu'elles sont de tourner la côte pour pouvoir la gravir. Au levant le petit château de l'Étang, demeure de la famille Hyde de Neuville, se perd dans la verdure. Les deux étangs qui lui donnent son nom dorment paresseusement au soleil; au-dessus la petite chapelle renfermant les restes des membres de la famille, domine un petit fouillis de bois très-agréable à parcourir. De ce côté, les vignes sont à pic. A mi-côte l'on aperçoit les ruines de l'église de Saint-

(1) La Charité, chef-lieu de canton très-commerçant, grâce aux produits du Berry

Romble. Cette église était paroissiale avant 1420, époque où elle fut ruinée ; l'église Saint-Jean fut désignée pour la remplacer. Elle était entourée d'habitations, avant que les guerres du gouvernement féodal en eussent forcé les voisins de se retirer sur le sommet de la montagne, pour se mettre sous la protection de leurs seigneurs. Les Anglais, en 1420, firent fuir dans la ville ce qui restait de vignerons dans cette espèce de faubourg et y ruinèrent et brûlèrent leurs maisons.

Il y avait près de l'église de Saint-Romble un prieuré conventuel de religieuses de l'ordre de saint Benoît, lesquelles y avaient été transférées de la paroisse de Subligny; ce prieuré dépendait de l'abbaye royale de Saint-Laurent de Bourges, parce que cette maison avait fourni des religieuses à Subligny; c'est cette église que l'on appelait *Notre-Dame-de-Sancerre*.

Les guerres, sans doute, furent cause que les religieuses du couvent de Notre-Dame-de-Sancerre, qui y étaient encore en 1260, furent transférées à Saint-Laurent de Bourges; dès lors, l'église de Saint-Romble cessa d'être l'église paroissiale; on se servit dans la suite de celle de Notre-Dame, qui en était voisine (1). L'abbesse de Saint-Laurent y entretenait des vicaires perpétuels, auxquels elle distribuait une partie des oblations qui s'y faisaient. C'est dans cette église de Notre-Dame près de Saint-Romble, qu'ont été enterrés Louise de Bonnez, aïeule du connétable de Sancerre,

(1) Le clos de Chassy, dont la dime de vin appartenait, moitié à l'abbé de Saint-Satur, et les deux autres quarts à l'abbesse de Saint-Laurent et au curé de Sancerre, était dans la paroisse des religieuses de Saint-Romble

Louis de Sancerre et Béatrix de Roucy, ses père et mère, Robert et Marguerite de Sancerre, son frère et sa sœur; le connétable, Louis de Sancerre, avait demandé à y être inhumé, mais le roi Charles VI, pour honorer sa mémoire, voulut qu'il le fut à Saint-Denis, comme Duguesclin dont il avait été *frère d'armes*.

Les Anglais et les Bourguignons, en 1420, ravagèrent l'église de Notre-Dame et celle de Saint-Romble, et en massacrèrent les prêtres. La paroisse alors fut transférée dans l'église de Saint-Jean de Sancerre, où elle a toujours été depuis. Il y avait autour de l'église de Saint-Romble un vaste cimetière, dont était formé l'enclos des anciennes religieuses; la vigne de Saint-Romble et le champ à côté, sur le chemin de Saint-Satur, en faisaient partie (1). On voit encore des tombes dans cet ancien cimetière, où l'on n'a cessé d'enterrer qu'en 1669. A cette époque, l'on se servit pour cela de la place de l'église Saint-Martin. C'est dans le cimetière autour de la chapelle de Saint-Romble qu'ont été enterrés les Sancerrois, pères des calvinistes, avant la réforme religieuse de Calvin. Plus tard, leurs descendants furent enterrés dans leur cimetière particulier.

Saint-Romble, *Romulus*, était un solitaire du VIe siècle qui établit un monastère dans la paroisse de Subligny, à trois lieues de Sancerre. Le comte Gilles (2), après avoir défait les Visigoths, s'était emparé du château *Gordon* (Saint-Satur) et avait mis aux fers tout le peuple de l'endroit et abandonné le pillage des églises

(1) Vigne et champ sont aujourd'hui coupés par la route de Sancerre à La Charité.

(2) Nous ne garantissons point l'histoire du comte Gilles, qui serait plutôt une légende.

et des maisons à ses soldats. Romble, qui n'était qu'à trois lieues de là, ou peut-être dans sa cellule de Sancerre, touché du sort de ce peuple infortuné, vint se jeter aux pieds du comte Gilles et lui demander la liberté des captifs. Le comte, d'abord sourd aux prières du solitaire, se laissa enfin fléchir ; il mit en liberté le peuple de château *Gordon*, et rendit ce que son armée avait pillé. Saint-Romble, après un pèlerinage à Rome, mourut plein de jours et de bonnes œuvres au milieu de ses frères dans son monastère de Subligny.

Le chef de saint Romble était encore dans sa chapelle, près de Sancerre, en 1537, avant l'irruption des calvinistes dans le pays. Le peuple des environs et d'au-delà de la Loire, y venait en foule honorer ses reliques. L'abbesse de Saint-Laurent de Bourges, qui nommait au bénéfice de Saint-Romble, intenta, en 1537, procès à Gilles Pelhard, curé de Saint-Jean de Sancerre, et à Etienne Thomas, son vicaire, pour participer aux offrandes de cette chapelle et d'un autel situé dans une petite tour près de l'église Saint-Jean. Le curé et le vicaire répondirent à l'abbesse, qu'ils lui abandonneraient les offrandes, si elle venait elle-même faire les prières pour lesquelles les fidèles leur faisaient ces aumônes. L'abbesse fut deboutée de sa demande, le curé et le vicaire confirmés dans leurs possessions.

Les huguenots de Sancerre, avec les gens du furieux seigneur de Monchy, achevèrent, en 1561, de renverser les restes de l'ancienne église de Notre-Dame, détruisirent la chapelle de Saint-Romble, profanèrent et dissipèrent les reliques qui y étaient, ainsi que celles des églises de la ville. La chapelle a été depuis réparée ; le bénéfice était à la nomination de l'abbesse de Saint-

Laurent de Bourges. Cette abbesse, en qualité de prieure de Notre-Dame de Sancerre, nommait aussi à la cure et payait par an, au curé, cent dix livres pour la première messe des dimanches et fêtes. Elle avait des prisons près du four banal. La chapelle ne sert plus depuis la révolution de 1789. L'on en voit encore les ruines au bas de la *Porte-César*.

Vis-à-vis la chapelle de Saint-Romble, à la droite de ceux qui descendent de la *Porte-César*, était le cimetière des huguenots, qu'ils se firent d'abord eux-mêmes, et qui leur fut ensuite accordé par l'édit de Nantes. Il communiquait avec le temple de la *Porte-Oyson*, par une ruelle qui existait entre les vignes, près du colombier des comtes de Sancerre.

Il y a quelques années, après la révocation de l'édit de Nantes, ce cimetière fut donné par Louis XIV au curé de Sancerre, le 24 avril 1695. La nuit qui suivit la publication et la vérification du brevet de donation, les magnifiques tombes qui y étaient furent toutes cassées et rompues. Les curés de Sancerre, par considération pour les protestants, leurs concitoyens, ont toujours cru ne devoir pas remuer les cendres de leurs pères qui y sont enterrés.

De Saint-Romble, l'on monte en ville par le chemin de la Porte-Oison, bordé des deux côtés par de grands murs, l'un renferme le parc du château, dont les arbres séculaires couvrent ce chemin, et l'autre borde les vignes. Ces murs se voient de loin et ressemblent à une enceinte fortifiée. Au haut du chemin, l'on entre en ville par la porte Oison, dont on voit encore les deux côtés. Entre le château et la porte Oison existait naguère la chapelle Saint-Denis. Elle fut détruite, en 1561, par

les huguenots et les gens du seigneur de Monchy. La vicairie était à la nomination de l'abbé de Saint-Satur.

Au-dessous de la chapelle Saint-Denis, hors des murs, était une autre petite chapelle, dédiée à sainte Catherine, près du colombier des comtes de Sancerre; l'on suppose qu'elle fut détruite par les Anglais, en 1420.

Près de la Porte-Oison, à gauche, se trouve une porte par laquelle on pénètre dans un enclos appelé le cimetière des Écossais. C'est un petit jardin où reposent les restes de plusieurs anglais et écossais, venus en France après la déchéance des Stuarts. Ces étrangers ont acheté ce terrain, parce que, prétendaient-ils, les français ne respectant rien, pas même leurs cimetières, dont il faisaient des emplacements pour danser, respecteraient peut-être leurs cendres lorsqu'ils auraient acheté et payé le droit de reposer en paix.

Voici les noms de ces étrangers venus à Sancerre en 1752 et 1753, et morts de 1754 à 1794 :

1° Le comte de Nairne, pair d'Écosse;

2° Sa fille ;

3° Madame de Mepherson-Carnaguay ;

4° M. le baron de Boyac ;

5° Richard Morizon.

Avant de terminer cette notice, nous allons donner quelques noms des principales familles originaires de la ville ou y ayant habité longtemps. Ce sont les familles Gaucher, Colleau(1), Berthault, Laurent, Billacoys, Jarry, Dubois, Douart, Buchet, Grangier, Gressin, Hodeau,

(1) Les Colleau descendent de Nicot qui a donné son nom à la nicotine appelée vulgairement tabac.

Salmon, Prepponier, Boursignon, Pellault, Corsange, Jallot, Leclerc, Almain, Raimbault, Habert, Moreux, Leguay, Lejay, Léveillé, Melot, Frémy, Theuriér, Naudet, Ducloux.

Le canton de Sancerre comprend dix-huit communes. Le terrain appartient, soit à la formation crétacée, soit à celle du calcaire secondaire ; c'est donc sur tous les points le sol calcaire ou argilo-calcaire qui domine à peu d'exceptions près : la formation des argiles à silex ne se montre que sur quelques plateaux couverts de bois.

On remarque les fertiles alluvions du Val dans toutes les communes qui avoisinent la Loire.

L'on trouve, aux environs de la ville, plusieurs carrières de pierre tendre, notamment la carrière de la Croix-de-Saint-Ladre qui est très-profonde. Le silex ou pierre à bâtir abonde, Sancerre étant bâti sur le rocher. Quand à la pierre dure employée pour les constructions, elle provient de la Nièvre.

Les arbres sont assez nombreux, le pays étant couvert et les champs généralement clôturés, excepté dans le Val.

Les essences dominantes sont le noyer, le chêne, le charme, le peuplier et presque tous les arbres à fruits. Les herbes médicinales se trouvent abondamment.

Ce qui distingue le Sancerrois, c'est la grande extension donnée à la culture de la vigne, qui y couvre plus de deux mille hectares de côteaux secs et crayeux produisant un vin dont les qualités sont remarquables, surtout sur les côtes de Bué et de Crézancy. Sancerre donne un vin un peu plus ordinaire, sauf cependant quelques crûs dont voici les noms : Fricambault, le Pavé, le Creux, le Thou, Chambrâte, les Roches, Caillerye,

la Perrière, Bouffans, Chasseigne. Saint-Satur fournit un excellent vin, mais un peu tendre.

L'on se sert, comme bête de travail, du cheval et de l'âne, rarement du bœuf, même pour labourer.

L'espèce bovine n'y est pas très-nombreuse, par suite de l'absence de grands pâturages. Dans les parties montagneuses comme Bué, Chavignol, Amigny, Verdigny, et même Sancerre, les chèvres sont communes.

La population du Sancerrois est presque exclusivement agricole. Il n'en faut excepter que les négociants, les fonctionnaires et les artisans de la ville. Sancerre est un petit chef-lieu d'arrondissement sans industrie propre, qui s'agrandira difficilement, resserré qu'il est sur le sommet d'une montagne dont les flancs sont trop escarpés pour se prêter à toute contruction. Il se tient à Sancerre un bon marché tous les samedis, et un certain nombre de foires dont deux surtout sont très-fortes : ce sont celles du Beau-Marché et du 1er septembre. Le marché au blé se tient sous la Halle, les volailles se vendent sur la place de la Halle, les légumes, place de la Panneterie, et les fruits et le poisson, place Saint-Père.

Le commerce de la ville, à part le vin, est tout à fait local, et l'agglomération des dix-huit communes formant le canton est la principale source de ce commerce. Le canton comprend 22,000 habitants environ.

Sancerre n'est pourvu d'eau que par les pluies. Quelques sources jaillissent des flancs de la montagne ; le sommet même en possède dont l'eau est recueillie dans des puits. Par les étés secs, cette eau est bientôt épuisée et les habitants se voient forcés de descendre la chercher avec des voitures à la fontaine de Fontenay.

A plusieurs reprises, il a été question de faire

monter à Sancerre l'eau de Saint-Satur, mais jusqu'à présent ces projets n'ont pas abouti.

Pendant que Sancerre n'a pas d'eau, Saint-Satur est arrosé par la Loire, par la Vauvise, affluent de la Loire, par le Rût, petit cours d'eau qui prend sa source à Fontenay. Le canal latéral à la Loire passe entre Saint-Thibault et Saint-Satur, ce qui a donné à ces deux pays une population de mariniers qui tend à décroître à mesure de l'extension des voies ferrées.

Comme je l'ai dit, la ville est mal bâtie, le rues sont tortueuses; je me dispenserai de les nommer, l'on peut, à ce sujet, consulter le plan joint à cet ouvrage.

Sancerre est entouré de promenades plantées d'arbres, appelées rempart des Augustins, rempart des Dames et rempart des Abreuvoirs; ce dernier ainsi nommé parce qu'il passe entre deux abreuvoirs superposés l'un à l'autre ; dans l'un, les eaux de la ville se rendent, se filtrent et s'écoulent dans le second. Malgré ce filtrage, malgré tous les travaux faits pour rendre l'eau aussi propre que possible, cet abreuvoir, faute d'un écoulement suffisant, laisse fort à désirer pour la propreté et la qualité de l'eau. Espérons, non-seulement qu'un jour l'eau montera à Sancerre remplir nos abreuvoirs, créer des lavoirs, etc. ; mais qu'avec le temps cette ville se mettra sous tous les rapports au niveau des progrès de l'époque.

FIN.

TABLE

FIN DE LA TABLE

ERRATA.

Page 38, 2me ligne, lire : les comtes de Sancerre, au lieu de le comte de Sancerre.

Page 42, 16me ligne : Béraud III, lire Béraud II.

Page 91, 10me ligne : lire partout Charluchet.

Page 113, 26me ligne, lire : de la Rose au lieu de la Rese.

Page 126, 26me ligne, lire : ne s'épargna pas en cette occasion, au lieu de : ne s'épargna en cette occasion.

Page 231, ligne 8me, lire : cet établissement, au lieu de : cette établissement.

SANCERRE. — IMPRIMERIE DE A. AUPETIT.

DATE DUE

